

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI – OUM EL BOUGHI

FACULTE DE GESTION ET TECHNIQUES URBAINES

N° d'Ordre :

Série :

MEMOIRE

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTERE
OPTION : GESTION DES VILLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Présenté par : Mr **LOUCIF Tarek**

THEME

**LES ESPACES PUBLICS
DANS LES VILLES ALGERIENNES ;
FONCTIONNEMENT ET PERSPECTIVES.
(CAS DE LA Z.H.U.N « BOUSSOUF »)
CONSTANTINE**

Sous la direction de : **Professeur Layeb Hafid**, Université Mentouri-Constantine

Président : Mr Bouchemel Salah

M.conférence Université O.E.B

Rapporteur : Mr Layeb Hafid

Professeur Université Mentouri Constantine

Membre : Mr Addad M^{ed} Chérif

M.conférence Université O.E.B

Membre: Mr Kabouche Abdelatif

M.conférence Université Mentouri Constantine

Année Universitaire : 2008 / 2009

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI – OUM EL BOUGHI

FACULTE DE GESTION ET TECHNIQUES URBAINES

N° d'Ordre :

Série :

MEMOIRE

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTERE
OPTION : GESTION DES VILLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Présenté par : Mr **LOUCIF Tarek**

THEME

**LES ESPACES PUBLICS
DANS LES VILLES ALGERIENNES ;
FONCTIONNEMENT ET PERSPECTIVES.
(CAS DE LA Z.H.U.N « BOUSSOUF »)
CONSTANTINE**

Sous la direction de : **Professeur Layeb Hafid**, Université Mentouri-Constantine

Président : Mr Bouchemel Salah	M.conférence Université O.E.B
Rapporteur : Mr Layeb Hafid	Professeur Université Mentouri Constantine
Membre : Mr Addad M ^{ed} Chérif	M.conférence Université O.E.B
Membre: Mr Kabouche Abdelatif	M.conférence Université Mentouri Constantine

Année Universitaire : 2008 / 2009



Remerciements

Mes remerciements les plus sincères vont en premier lieu à mon encadreur

*Monsieur : LAYEB Hafid ; Professeur à l'Institut des Sciences de la Terre,
Président du Conseil Scientifique, Université Mentouri, Constantine.*

*A Monsieur SERRADJ Chérif responsable de la post- graduation
département de Gestion des Villes et Techniques Urbaine, Université Oum el
Bouaghi pour sa précieuse collaboration tout au long du parcours de ce travail de
recherche.*

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de jury :

Mr BOUCHEMEL Salah ; Maître de conférence Université Oum El Bouaghi

Mr ADDAD Med Chérif ; Maître de conférence Université Oum El Bouaghi

Mr KABOUCHE Abdelatif ; Maître de conférence Université Mentouri

Constantine.



Remerciements

*A mon encadreur Monsieur LAYEB Hafid qui n'a cessé de me guider
efficacement dans ma progression et grâce auquel ce modeste travail a été réalisé.*

Monsieur, pour votre dévouement et votre amour du métier je vous remercie.

*A toute cette grande famille de la connaissance et du savoir, je leur prie d'agréer,
l'expression de mon respect et de ma profonde reconnaissance.*

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A mes parents pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour mes études, qu'ils trouvent ici tout le témoignage de ma reconnaissance et mon plus profond respect.

A mes merveilleux frères et sœurs et plus précisément à ma très chère sœur Dalila pour son dévouement absolu, sa présence pertinente et son amour infini.

Au staff des architectes du BET CADD, pour leur aide précieuse et leur dévouement infini, à Manel. L, Oualid. B, Walid. S qui ont été mon plus grand support moral qui m'ont été d'une grande valeur et à qui je dois le fruit de ce humble travail de recherche.

A tous ceux et celles qui m'ont aidé de près ou de loin à finir le présent travail de recherche, à Nabila. B, Houda. S, Mohamed.A.

INTRODUCTION :

Depuis des millénaires, les villes, qui sont aujourd'hui un des problèmes les plus complexes se posant à l'humanité, existent. Les villes sont l'expression d'un dessin exprimé par des tracés mathématiques, géométriques, philosophiques, idéologiques, symboliques ou autres, sans que l'on puisse jamais les réduire à une utopie simplificatrice parce qu'elles sont le reflet de la complexité de la vie de tous les jours. [1]

Au cours de ces dernières années, l'espace public est devenu l'une des préoccupations majeures de la politique urbaine à travers le monde. L'actualité de ce thème témoigne qu'il s'agit d'un nouvel enjeu, voire d'une alternative aux politiques d'aménagement traditionnelles, non soucieuses de l'esthétique et de l'image urbaine.

La ville se définit par ses espaces bâtis et non bâtis. Ils se distinguent par leurs formes, leurs fonctions et leurs statut juridique (propriété privée ou publique). S.Santelli, chercheur à l'école d'architecture de Paris Belle-ville traite des effets négatifs qui menacent l'urbanité dans les villes arabes du Maghreb. Leurs espaces publics sont abandonnés ou réduits à des espaces résiduels destinés à la privatisation rampante ou aux terrains vagues.

Le présent travail s'intéresse à l'espace public en tant que composant fondamental de la ville. C'est un espace structurant, expression des qualités citadines, support d'urbanité, l'espace public appartient à une terminologie récente qui plaide pour l'idée de cité, en dépit de l'éclatement urbain. [2]

La conception des espaces urbains publics dans les grands ensembles, devient un thème essentiel plus concret et plus proche de la vie quotidienne des citoyens, si bien que lorsqu'on parle de qualité de vie, de propreté, de sécurité ou de confort, c'est souvent l'espace urbain public qui est désigné du doigt.

Les Zones d'Habitat Urbaines Nouvelles ont fait leur apparition dans les années 70, leur but essentiel était de résoudre la crise de logement qui a sévit en Algérie après l'indépendance.

Mais on se rendit compte rapidement que les solutions apportées à cette crise ne visaient que les aspects quantitatifs, se traduisant sur le terrain par des « rubans » à circuler, des espaces de stationnement et de vastes étendues sans fonction précise engendrant des conséquences néfastes.

La Z.H.U.N de BOUSSOUF s'étend sur une superficie de 148,75 Ha, sa capacité de logements prévue est de 3 135 logements dont 2 430 en collectif, 621 lots (à bâtir comme habitations individuelles) sous forme de lotissement et 84 chalets.

La densité brute de la Z.H.U.N est égale à 21,08 logements/ha tous types d'habitat confondus.

La Z.H.U.N de BOUSSOUF, avec sa position en dernière maille de la chaîne des cités environnantes (la cité du 20 Aout, la cité Filali, la cité du 5 Juillet et la cité Boudjnenas) a été considérée comme étant une cité dortoir au début de sa création, son éloignement d'environ 7 Km du centre de la ville mère accentuait son isolement, peut elle un jour finir par s'intégrer à tout l'ensemble urbain et à attirer l'intérêt des autorités locales et des particuliers pour re-humaniser ses espaces publics ? Comment doit on assister cette zone urbaine pour quelle puisse offrir à ses habitants une vie commode dans un climat de bien être ?

Le terrain est occupé par l'habitat collectif et individuel, ainsi que des équipements, et on ne peut parler d'espaces verts car ils ne sont pas aménagés, ils sont livrés à eux même malgré la disponibilité du terrain.

L'occupation de l'espace a été faite d'une manière éclatée c'est-à-dire qu'on trouve les zones bâties réparties sur plusieurs endroits du périmètre de la Z.H.U.N (du centre vers les extrémités) avec la présence de beaucoup de poches vides qui font défaut à l'image générale du tissu urbain surtout qu'elles sont laissées à l'état naturel sans bénéficier d'un aménagement approprié.

L'organisation d'une cité doit suivre une certaine logique qui donne un sens au projet. A première vue, la Z.H.U.N de Boussouf qui fait l'objet de notre étude, nous apparaît comme un ensemble résidentiel « perturbé », on ne sent pas une unité et une hiérarchie dans l'occupation de l'espace de la Z.H.U.N qui devrait offrir une image organisée et structurée dès le départ.

La Z.H.U.N de BOUSSOUF est située dans la partie Sud-Ouest de la ville de Constantine sur l'axe routier de la RN05. Elle constitue le dernier maillon de la chaîne des zones urbaines nouvelles composées de la cité du 20 Aout, la cité Filali, la cité du 5 Juillet et la cité Boudjenana qui représentent l'extension de la ville suivant l'axe important de la RN05.

- Sur le plan spatial, ces nouveaux quartiers sont caractérisés par :
 - Des espaces interstitiels libres très grands et qui se comptent généralement en centaines de « m² ». Il se trouvent inoccupés en fin d'opération par manque d'argent, défaut d'imagination ou par manque d'une certaine culture de l'urbain. Et si on les appelle : « les espaces verts », c'est tout simplement pour justifier leur présence.
 - La localisation des bâtiments, principalement les immeubles-barres, engendre une sensation de monotonie ; conséquence de la répétitivité des blocs et des cellules types et de leur dispersion sur un terrain vaste.
 - L'inexistence d'une transition réelle entre l'espace extérieur et le cadre bâti.
 - L'omission délibérée de programmer des équipements d'accompagnement et ce, dans la plupart des cas. Cependant les autorités locales évoquent souvent les problèmes de financement pour justifier cette carence.
 - La rupture avec le tissu urbain du milieu d'attache (tissu ancien), auquel ces cités dites « modernes » sont pourtant sensées assurer la continuité. D'ailleurs une simple lecture sur une carte d'urbanisme rend compte de la différence frappante entre les deux structures spatiales, à savoir : celle du centre ancien existant, et celle de son extension, notamment les Zones d'Habitat Urbain Nouvelles.
- Sur le plan social :
 - Ils se manifestent par la présence d'une ambiance si peu chaleureuse et qui contribue à détruire et à désagréger l'espace collectif urbain, comme institution de la convivialité.
 - L'absence d'une vie authentique générée par le manque de réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs libres.
 - L'absence d'un débat public et constructif avec les habitants afin de leur permettre de s'inscrire dans la production matérielle de leur cité.

A ce titre, il importe de noter que l'association des habitants organe instauré durant les deux dernières décennies dans les cités nouvelles ; ne sert semble t'il qu'à valider et entériner des projets préconçus, réduisant ainsi son rôle à une simple formalité à remplir.

- Sur le plan fonctionnel :
 - La nudité des espaces urbains publics et l'absence d'affectation à des usages spécifiques à conduit à des détournements d'usages, en témoignent, les cas d'appropriations et de privatisations des espaces extérieurs de proximité dans certaines Z.H.U.N.

On ne peut parler des espaces urbains publics dans les Zones d'Habitat Urbaines Nouvelles sans provoquer l'absence presque totale de l'Etat, (représenté par les autorités locales), qui reste le gestionnaire principal des grands ensembles et le premier responsable de la formation de leur image. Par conséquent, la dégradation (physique, sociale et fonctionnelle), s'accroît d'avantage chaque année.

D'un point de vue général, on peut dire que le nouvel urbanisme engendré par les grands ensembles résidentiels a induit un tissu urbain de type nouveau en rupture avec les références de la ville traditionnelle, à savoir : homogénéité et hiérarchisation.

En Algérie, le type de grand ensemble importé à été réduit à sa plus simple expression. Il est tellement simplifié, voire appauvri sous la pression du moindre coût et de l'absence du savoir-faire, qu'on assiste à l'avatar du model où les principes élémentaires ont été occultés.

Dans ces grands ensembles, les espaces extérieurs publics se transforment souvent en dépôts d'ordures. Boueux en hiver, poussiéreux en été et ravagés par les vents et les courants d'air, ils offrent un cadre de vie désagréable, s'y promener, c'est prendre le risque non seulement de s'égarer, mais aussi, d'éprouver le sentiment d'être abandonné.

Dans les programmes d'aménagements récents, nous constatons l'apparition d'une nouvelle génération de mobilier urbains, tels que l'informatisation des flux et de la signalétique, les nouvelles technologies de communication. Ces objets de la rue sont devenus essentiels dans la conception des espaces urbains publics.

A titre d'exemple, on peut citer la publicité qui envahit littéralement les espaces urbains publics.

Les panneaux publicitaires constituent dans la plupart des cas, un obstacle physique pour un certain nombre de gens ; parents avec landau, personnes encombrées de paquets, handicapés physiques, etc.

PROBLEMATIQUE ET DELIMITATION DU CHAMPS D'INVESTIGATION

Beaucoup de questions se posent et qui devraient permettre de mieux comprendre les logiques de constitution et d'évolution d'espaces urbains publics, conformes aux dynamiques locales et au devenir des nouvelles modalités citadines :

- Comment articuler, qualités formelles et qualités communicationnelles ?
- Comment penser la complémentarité d'espaces, la combinaison d'échelles ?
- Quels enseignement tiré de l'évolution des rapports entre le privé et le public, et des nouvelles modalités de travail entre maîtres-d'ouvrage, concepteurs, gestionnaires et entre aussi les créateurs, fabricants et concessionnaires, dans la définition de l'espace public et de projet urbains ?

L'espace public qu'on peut qualifier de commun, fait l'objet de plus en plus de soins et d'attentions parce qu'il peut être traduit en images capables de véhiculer l'expression de ceux qui nous administrent.

L'espace public est un héritage des générations précédentes, dont l'inventaire et la mise en valeur sont encore à améliorer.

La ville de Constantine, n'échappe pas à cette règle, l'extension de la ville s'est faite à travers plusieurs périodes, très différentes les unes des autres, par leurs dirigeants, acteurs et gouvernants, souvent avec un esprit colonisateurs, et par les différentes sociétés ayant une culture et une religion très différentes, tout cela a influé l'espace public et sa composition ainsi que son évolution dans le temps, les transformations et les mutations sont parfois spectaculaires.

Actuellement l'on se retrouve avec une ville constituée d'un tissu très ancien (la ville arabo-musulmane), un tissu colonial de l'époque française, et la ville contemporaine. Chacun des trois tissus, si on peut les considérer ainsi séparément, a ses particularités en ce qui concerne la conception, l'utilisation et la valeur de l'espace urbain public dans sa composition urbaine de la ville.

Actuellement l'espace public de la ville de Constantine a perdu sa valeur sociale et culturelle, au niveau des tissus anciens (Le Rocher, et le tissu colonial).

La Z.H.U.N est l'une de ces solutions jugées nécessaires pour le développement de la ville. Mais ces zones sont issues de fondements doctrinaires qui ont consacré la rupture avec les principes ayant régis l'évolution de la ville durant les millénaires ; en effet, le processus d'urbanisation aboutissait à l'effacement progressif de la cité, la doctrine du « laisser faire » dans le domaine d'urbanisme s'instaure.

Et pour réaliser une volupté de la Z.H.U.N non seulement fonctionnellement mais d'une manière plus qualitative qui concerne l'espaces public de la ville ; faut -il une approche urbaine efficace, qui consiste non seulement à de simples interventions ponctuelles sur certaines de ses friches urbaines, mais à la création d'une cité qui serait une ville et qui intègre toutes les fonctions de la vie urbaine, et comme ca ces zones aideront à décongestionner un centre historique hypertrophié et pourquoi pas le concurrencer ?

Ces extensions urbaines démesurées ont eu des effets négatifs sur l'urbanisation de la ville de Constantine :

- Le manque d'intégration et d'incohérence de ces nouvelles extensions avec les tissus urbains existants.
- Le second constat consiste en la non fonctionnalité de ces zones. En effet, se sont de véritables cités dortoirs dépourvues de tous les équipements d'accompagnement ou d'aménagement devant crée de nouveaux centres de vie.
- Le troisième constat consiste à l'ambiguïté de la fonction de l'espace urbain public dans ces grands ensembles, on se retrouve beaucoup plus avec les espaces extérieurs libres, où ni l'utilisateur ni le paysage urbain ne sont pris en considération lors de la conception ou de l'étude de gestion de l'espace public. La conséquence qu'on peut remarquer au niveau des grands ensembles de la ville : la perte de leur usage d'origine, la mauvaise perception des espaces extérieurs et leurs dégradations. [3]

Dès lors, les questions suivantes nous viennent à l'esprit :

- Que manque-t-il à ces espaces urbains publics dans les grands ensembles résidentiels ? Pourquoi ces espaces algériens et surtout ceux des Zones d'Habitat Urbaines Nouvelles n'exercent pas leur rôle fédérateur de la population ?

- Quelles seraient alors les solutions à envisager en guise de réponses aux problèmes de ces espaces extérieurs libres? Que faudrait il faire et quelle politique adoptée pour rendre ces espaces publics utiles aux citoyens ?

Ces questions nous semblent très pertinentes, surtout quand le problème touche une société dont la pratique et l'organisation spatiale sont traditionnellement dictées par les valeurs culturelles.

LA METHODOLOGIE D'APPROCHE ET LES OUTILS DE TRAVAIL

Dans le but de mieux cerner la problématique esquissée précédemment, l'étude de la Z.H.U.N de Boussouf à Constantine a été retenue. Notons que la ville possède un centre historique : la Médina ; et une périphérie constituée principalement des grands ensembles résidentiels. Nous mettrons l'accent sur les espaces extérieurs collectifs tout au long du modeste cadre qui nous est imparti ici.

Pour ce faire notre recherche repose sur la méthodologie d'approche suivante :

- Une lecture exhaustive sur les concepts théoriques de l'espace public urbain dans le monde.
- La collecte et la lecture de l'ensemble des travaux réalisés sur la ville de Constantine et particulièrement ceux qui ont traité les espaces publics.
- Enfin, nous avons consacré beaucoup de temps pour le travail effectué sur le terrain : actualisation du plan de la Z.H.U.N de Boussouf, puis l'élaboration d'une lourde enquête ayant ciblé 309 questionnaires.

LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

La question de l'espace urbain public, est plus complexe qu'on ne pourrait le croire. Cependant, cet espace entre les unités du bâti, peut être ramené aux principaux domaines suivant :

- Celui de l'urbanistique et de l'architecturale
- Celui de l'économique
- Celui de l'organisation et des pratiques urbaines
- Celui du politique

La dégradation des grands ensembles et principalement les espaces urbains publics, est due à un ensemble de carences à savoir :

- L'insuffisance conceptuelle :

Dans les grands ensembles, la continuité du bâti est rompue et l'espace urbain public se résume à un système de circulation et de stationnement et quelques rares espaces verts. Il semble qu'avec l'urbanisme progressiste des CIAM, la notion d'espace urbain public s'efface progressivement et la vie collective de la rue a disparue depuis longtemps. Par conséquent, nous assistons à la perte de la notion de « lieu », remplacée par la notion « d'espace ».

Les rares espaces urbains publics qui existent ont été conçus sans aucun souci de leur disposition dans un ensemble d'habitation et de leur adaptation aux mentalités des usages potentiels, car bien que difficile à saisir, les différences de cultures ont également une influence déterminante sur la conception de l'espace urbain public et ses divers usages.

Ainsi, on constate que les concepteurs ont omis de prendre en considération le fait que les espaces extérieurs collectifs et l'architecture de leurs abords doivent être conçus comme tout, indispensables. Les édifices constituant le décor de l'espace collectif.

- Les carences de la gestion :

L'Etat qui est appelé à prendre en charge des espaces urbains publics, n'est pas en mesure d'assurer la fonction de gestion de ces espaces, à cause de la centralisation du pouvoir de décision, de l'incapacité financière, et du manque de personnels adéquats.

Plus grave encore certains élus contribuent parfois eux même à la destruction et à la disparition d'espaces verts, de monuments historiques, de composants urbains anciens etc.

Il semble que l'absence d'une certaine « culture de l'urbain » communément partagée, rend cette crise plus complexe. Les collectivités locales gagneraient considérablement à intégrer cette « culture de l'urbain » dans les formations qui englobent les différents intervenants sur l'espace urbain public. Celle-ci reste à notre avis une des conditions qui rend possible d'heureux compromis entre les exigences sociales, techniques, esthétiques et financières, plus ou moins contradictoires.

Nous nous trouvons alors devant deux alternatives :

- 1- Démolir l'ensemble de ces quartiers périphériques et reconstruire de nouveau.
- 2- Envisager des changements sur ce qui existe déjà.

La première proposition nous paraît hors de portée, à cause des facteurs économiques, démographiques, temporels, et qui sont déterminants dans le processus de production de l'habitat surtout dans un contexte de crise de logement, pareil à celui que nous vivons actuellement en Algérie.

Quant à la deuxième proposition, elle nous semble plus logique, car il serait possible d'entreprendre des changements sur les espaces urbains publics existants.

Par conséquent, la réorganisation et le réaménagement de ces espaces nous semblent représenter un bon moyen à promouvoir pour mener à bien cette opération. Cette dernière pourrait être possible par une approche se basant sur la structure urbaine qui doit être inspirée avant tout des principes de structuration spatiale dans les villes traditionnelles, en les associant à des formes d'aménagement contemporains.

Références :

- [1]- C.Delfonte, Grande Histoire de la Ville, ED. A. Colin, Paris 1997. p5.
- [2]- Isaac Joseph, La Gestion des Espaces Publics : (perspectives d'une consultation), Université Lyon II et plan urbain, in « Espaces et sociétés » N° 62-63 Ed. l'Harmattan, Paris 1991, p65.
- [3]- Ministère de l'Équipement et du Logement, Espace Public, 1992, P25.

Références :

(1)- C.Delfonte, Grande Histoire de la vie, ED. A. Colin, Paris 1997. P5.

(2)- Isaac Joseph, La Gestion des Espaces Publics : (perspectives d'une consultation), Université Lyon II et plan urbain, in << Espaces et sociétés>> N° 62-63-ED.

L'Harmattan, Paris 1991, p65.

(3)- Ministère de l'Équipement et du logement, Espace Publics, 1992,p25.

PREMIERE PARTIE

« *CONCEPTS ET DEMARCHES* »

CHAPITRE I

**« *CONCEPTS ET DEFINITIONS DES
ESPACES PUBLICS URBAINS* »**

- Introduction :

La ville se définit par ses espaces bâtis et non bâtis. Ils se distinguent par leurs fonctions, leurs formes, et leurs statuts juridiques.

Notre travail s'intéresse à l'espace urbain public en tant que composante fondamentale de la ville.

Il se basera essentiellement sur les espaces conçues pour le public, (lieux de rencontres, d'échanges, de loisirs, de détente, de jeux et de circulation.), et destinés à toutes les catégories sociales, ils sont accessibles par n'importe qui et à n'importe quel moment.

Les espaces urbains publics, qu'ils soient situés à l'intérieur ou en périphérie des villes, sont des lieux privilégiés de la vie sociale des citoyens.

Les espaces publics couvrent différentes échelles, au niveau de la ville (parcs urbains, places urbaines, boulevards, édifices), jusqu'au quartier ou le lotissement (espaces extérieurs des grands ensembles, ruelles, placettes, jardins, squares.).

« Pour la ville, les espaces extérieurs forment l'image qu'elle donne d'elle-même, ils sont aussi sa mémoire et le décor de son histoire. [4]

L'approche de l'espace urbain public, de mon point de vue, ne saurait être qu'historique ou rationnelle, la considération de l'esthétique, forcément subjective, car la beauté est sujette à une appréciation personnelle, donc contestable, mais elle est une composante importante et fondamentale pour la ville.

La perception de l'espace urbain par les individus et les éléments d'appréciation de l'espace, les repères et la lisibilité, sont aussi importants pour l'analyse des espaces publics dans la ville de Constantine et plus précisément dans la ZHUN de Boussouf.

I. Eléments de définition du concept d'espaces publics :

La notion d'espace public est une notion complexe, «d'usage assez récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. »[5]

Le grand dictionnaire Larousse définit l'espace public comme étant : une surface, un volume, une étendue affectée à un usage public. » [6].

L'espace public est considéré comme la partie non bâtie affectée à des usages publics, «l'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage ». Il comporte des espaces minéraux (rues, places, boulevard, avenues, passages couverts.) Et des espaces où on introduit la végétation (parcs, jardins publics, squares.).

« Par extension, de nombreux urbanistes considèrent au titre de l'espace public des lieux bâtis : gares, centres commerciaux, moyens de transport en commun et équipements collectifs. » [7].

De ces espaces dépend l'image de la ville ou du quartier. Cette image qu'on peut percevoir peut être :

Pour une perception négative de la ville

- Agressive.
- Rebutante.
- Monotone.

Pour une perception positive

- Agréable.
- Esthétique.
- Hygiénique.

L'espace public peut être aussi un lieu d'activité économique, plusieurs petits métiers, dont un nombre important n'existe plus, et aussi de nouveaux, qui font surface, s'exercent dans cet espace.

L'espace collectif constitue le support de la vie de la ville, et surtout du quartier ou il est inutile de rappeler que la conception et le traitement de ces espaces sont déterminants pour la qualité du cadre bâti créé, ainsi que pour le développement de la fréquentation et la diversité des activités qui s'y dérouleront (circulation, stationnement, jeux, rencontres, etc.)

II. La diversité des usages dans les espaces urbains publics :

Avec l'urbanisme progressiste des CIAM, l'idée d'espaces urbains publics tels qu'ils existaient semble définitivement abolie. Les usages qui ont été dans les siècles passés la raison d'être de ces espaces urbains publics, s'effacent progressivement.

Dans le but de mieux comprendre les caractéristiques de ces usages nous essaierons dans ce qui suit de les évoquer de façon générale ; les activités sont pratiquées :

- Collectivement : les spectacles, les manifestations, jeux.
- Individuellement : la lecture, la détente.
- Simultanément : le stationnement, l'achat, la promenade.
- Successivement : le marché, le rassemblement, le spectacle.

Dans un même lieu, chacune de ces formes d'usage peut être dominante par rapport aux autres. Toutefois, il arrive parfois que l'on constate des conflits d'usages.

Ainsi, certains jeux d'enfants (ballons, courses ...) ne sont pas toujours conciliables avec la sécurité des personnes âgées. Les activités commerciales nocturnes et leur prolongement sur les terrasses gênent le repos des riverains.

1. Les rythmes d'usages:

Dans les espaces urbains publics, essentiellement la rue et la place, tout se passe comme si chaque usage obéissait à un rythme qui lui est propre qui peut être :

- Quotidien : Des magasins, des bureaux, un café, une école, qui bordent un espace urbain collectif, lui imposent leur rythme.
- Hebdomadaire : Le marché qui a lieu une ou deux fois par semaine, le temps des loisirs, le week-end, rythment la vie hebdomadaire.
- Saisonnier : Les rythmes sont liés aux conditions climatiques. Les terrasses de café, les bancs publics, les espaces verts connaissent une bonne animation dès que le soleil apparaît.

Ainsi, on constate que les usages se succèdent dans un même lieu et sont pratiqués par des catégories différentes de personnes. Dès lors, on peut dire que la diversité des rythmes est l'image de la diversité des usages.

2. Les facteurs de la diversité :

Cette variété des usages et des rythmes auxquels des espaces urbains publics sont soumis est liée à différents facteurs, dont :

- La répartition des fonctions dans la ville, déterminée par le système économique.
- La répartition des espaces urbains publics dans le tissu urbain et leurs caractéristiques physiques.
- Le patrimoine historique de la ville
- L'appartenance culturelle, sociale et professionnelle

III. Les espaces urbains publics dans l'histoire :

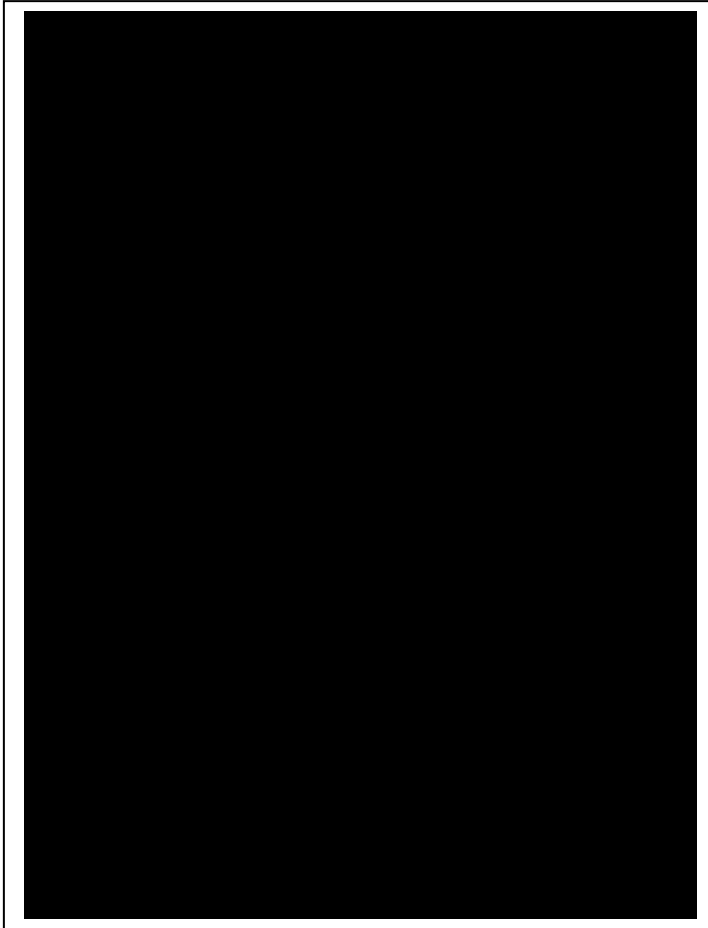
On ne fera qu'en rappeler les principales caractéristiques au regard de la question de l'espace public. L'étude historique des espaces publics, l'étude des mutations récentes et à venir subies par la ville et l'étude des comportements des usagers de l'espace public peuvent nous donner les premiers éléments de réponses pratiques aux problèmes actuels d'aménagement et d'organisation de ces espaces.

L'espace public dans les grandes villes égyptiennes, grecques ou romaines est un lieu privilégié où se manifeste le pouvoir. Les espaces extérieurs urbains ont une dimension ornementale qui se veut la glorification et la puissance.

1. L'agora et la Grèce antique :

Au VI^{ème} siècle avant J-C, l'embellissement des villes, est le fait des tyrans qui avaient le pouvoir, ils font appel à des architectes et des ingénieurs pour l'aménagement et l'embellissement de leur cité [8]. Tous les espaces extérieurs de l'agora aux places et les voies ainsi que les édifices publics seront touchés par cet aménagement.

L'agora peut avoir différents tracés, réguliers (le cas de l'agora de Milet, voir Plan N°1), ou quelquefois irréguliers (le cas de l'agora d'Assos, voir Plan N°2).



Plan N°1 : Plan du centre civique de Milet :

- 1- théâtre ;
- 2- Herôon (tombe monumentale);
- 3,4. deux statues de lions;
- 5- thermes romains;
- 6- petit monument du port;
- 7-synagogue;
- 8- grand monument du port;
- 9- portique du port;
- 10- Delphinion (sanctuaire d'Apollon);
- 11- porte du port;
- 12- petit marché;
- 13- agora septentrionale;
- 14- portique ionique;
- 15- rue des processions ;
- 16- thermes de Capitus (gouverneur romain du 1^{er} siècle ap.J.-C);
- 17- gymnase;
- 18- temple d'Asklépios;
- 19- sanctuaire du culte impérial
- 20- bouletutérion ;
- 21- nymphée;
- 22- porte septentrionale;
- 23- église chrétienne du V^e ap .J.-C;
- 24- Agora méridionale;
- 25- entrepôts;
- 26- Herôon romain ;
- 27- temple de Sérapis;
- 28- thermes de Faustine.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.70, 509 pages.

L'agora de Milet est constituée par un ensemble d'espaces publics qui forment le tracé régulier de celle ci. On peut dire qu'elle est une remarquable combinaison de L'art urbain et de la composition urbaine.

L'agora fait aujourd'hui partie des symboles d'une convivialité un peu mythique.

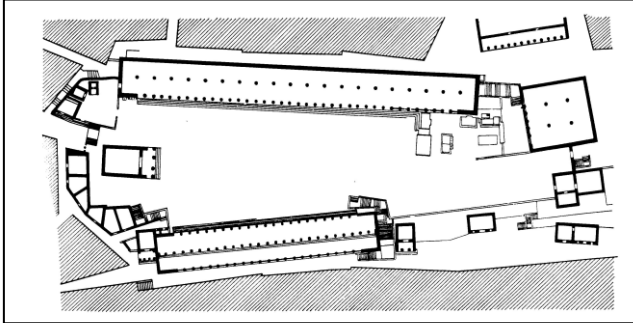
Elle paraît être la première forme non rurale, non exclusivement religieuse et symbolique, d'un lieu urbain de vie publique collective consciente et organisée.

L'agora grecque était un lieu collectif d'échange politique, de tenue des assemblés et de discussions.

C'était aussi un lieu d'échanges culturels, de festivités, de commémorations et de transmissions de nouvelles.

C'était enfin un lieu d'échanges commerciaux, de marché, de ventes ambulantes ou permanentes.

Sa fonction sociale et politique acquiert de plus en plus d'importance, et les édifices publics forment une sorte de « corniche architectonique » de cette place à portiques, agrémentée d'autels, de fontaines, et de statues.



Le plan de l'agora d'Assos présente une forme irrégulière qui se rapproche de la forme trapézoïdale.

La géométrie de cette place suggère une vie communautaire et l'animation.

Plan N°2 : Plan et restitution de l'agora hellénistique d'Assos.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.83, 509 pages.



2. Les forums de la cite romaine :

La notion de forum, véhicule les mêmes images que l'agora. A Rome les forums formaient déjà une sorte de réseau de places plus au moins spécialisées et complémentaires. (Voir Photo N°1).

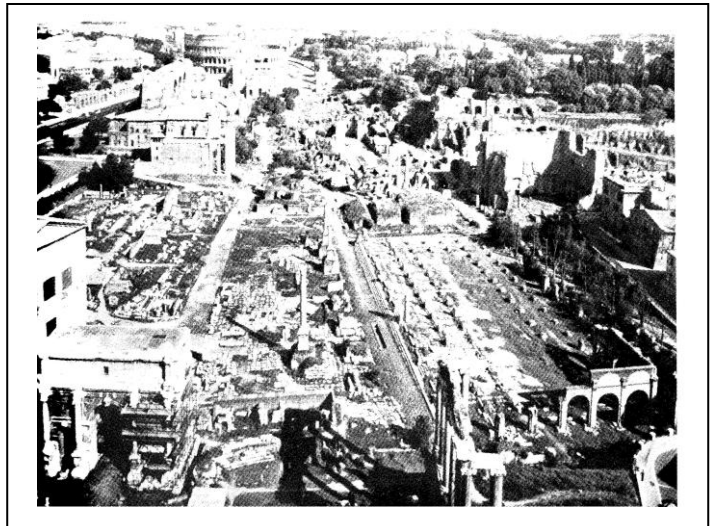
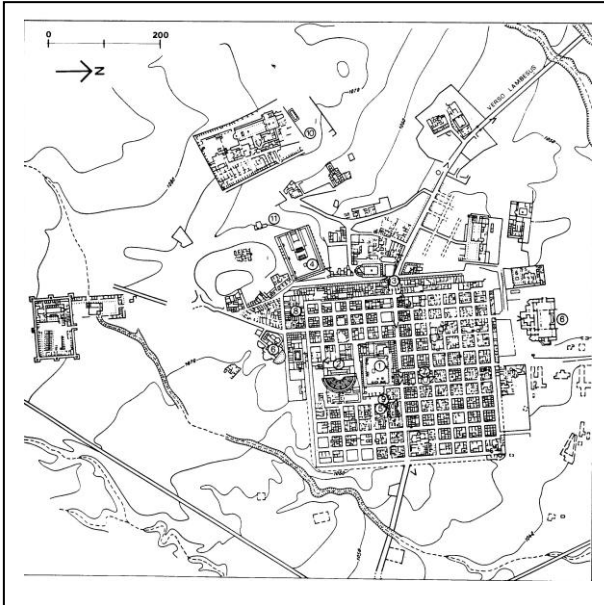


Photo N°1 : Les ruines du forum romain ; vue sud-est de la ville et vue nord-ouest.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.97, 509 pages.

Il ne s'agissait pas que de simples espaces uniformes et plats, bordés de bâtiments de prestige clos sur la place. Ce sont des endroits intimement liés à la vie civile, sociale et communautaire de la cité. (Voir carte N°1).



Timgad est la plus connue des villes romaines d'Algérie, elle est fondée en l'an 100.

Le plan de la ville est un exemple de précision géométrique.

On remarque dans le prolongement du forum des bâtiments publics.

Les rues de la ville sont bordées de trottoirs.

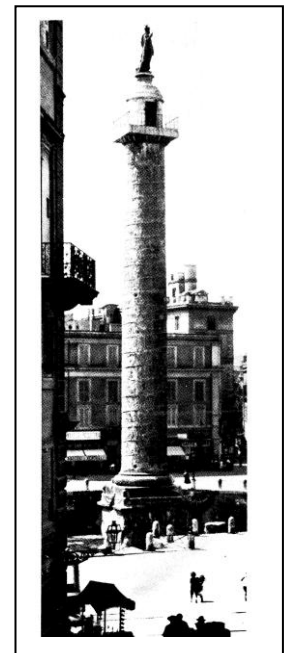
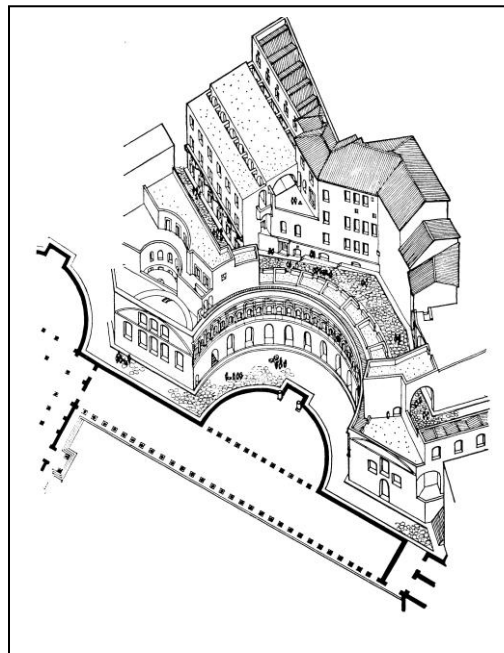
Carte N°1: Timgad en Algérie, ville romaine abandonnée au VII^{ème} siècle et presque entièrement fouillée ; plans et vue aérienne.

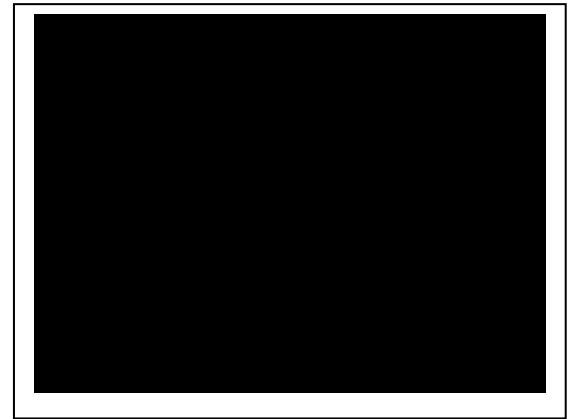
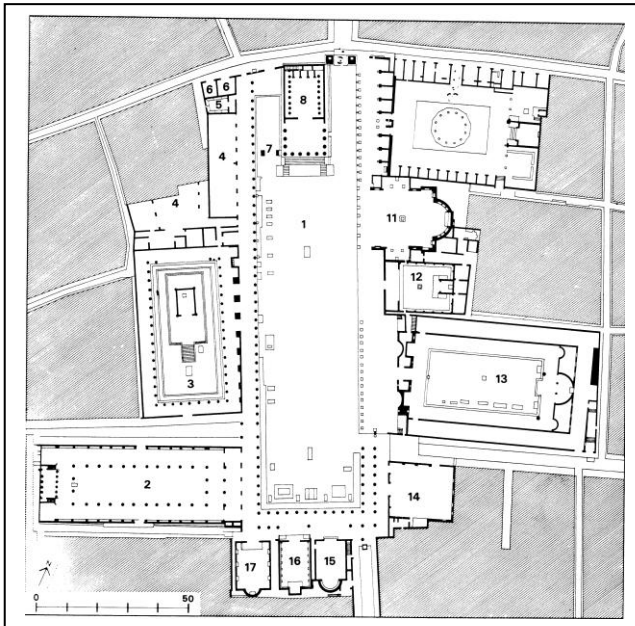
Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.137, 509 pages.

Dans sa configuration définitive, le forum courant répond aux principes de la conception italo-romaine de la place urbaine entendue comme un espace fermé [9] (Voir figure N°1 / Plan N°3 / 4).

Figure N°1 : Deux détails du forum de Trajan : l'aménagement du dénivelé vers l'Esquilin avec les marchés de Trajan et la colonne Trajane (vers 100-112 ap.J.-C).

Source : Leonardo Benevolo , Histoire de la ville , Edition : Parenthèses 1994, p.105, 509 pages.





Plan N°3 : Pompéi. Plan du forum principal, et vue vers le Vésuve.

- 1-forum ; 2- basilique ; 3- temple d'Apollon ; 4- marché ; 5- forica (latrines publiques) ; 6- trésor ; 7- arc ;
- 8- Capitolium ; 9- arc de tibère ;
- 10- macellum ; 11- trésor public ; 12- temple de Verpasien ; 13- édifice d'Eumachia ; 14- comitium ; 15- édifice des Duumvirs ; 16- curie ; 17- édifice des Ediles.

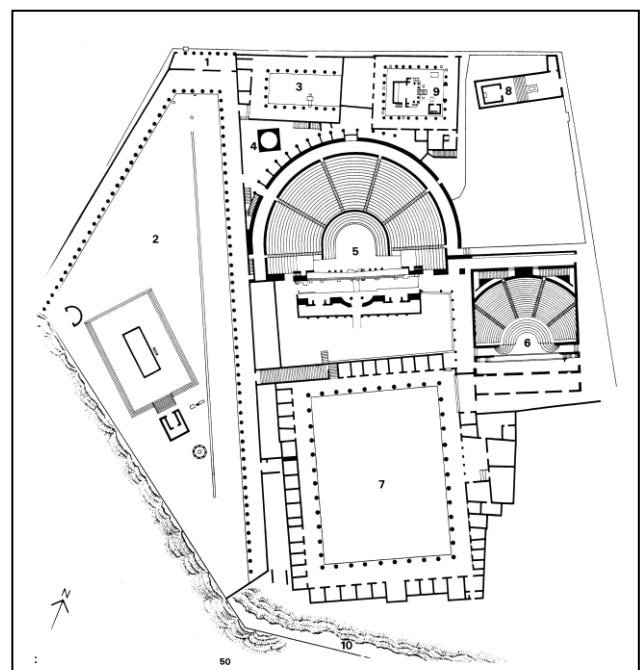
Source : Leonardo Benevolo , Histoire de la ville ,
Edition : Parenthèses 1994, p.112, 509 pages.

La ville de Pompéi est le reflet de l'urbanisme grec.
Elle est fondée au II siècle a.v.J.C. Elle est orientée en fonction d'un élément régulateur de l'ensemble qu'est le temple de Jupiter qui est dans le prolongement du forum.
Le forum a une forme rectangulaire, de dimension 150m x 38m, on a sur toute la périphérie un portique qui unifie la composition et en exposant les façades des édifices publics.

Plan N°4 : Pompéi .Plan du forum triangulaire avec le théâtre et l'odéon et vue aérienne : au premier plan le forum triangulaire et les édifices modernes de service de la zone archéologique.

- 1- entrée;
- 2- forum triangulaire ;
- 3- palestre ;
- 4- construction pour l'eau;
- 5- théâtre ;
- 6- odéon ;
- 7- caserne des gladiateurs ;
- 8- temple de Zeus Meilichios;
- 9- temple d'Isis ;
- 10- murs de la ville.

Source : Leonardo Benevolo , Histoire de la ville ,
Edition : Parenthèses 1994, p.111, 509 pages.



- Le réseau viaire :

Le réseau viaire se compose de rues tortueuses, presque toujours étroites, voire très étroites : les itinera, accessibles aux seuls piétons; les actus, où ne peut passer qu'une charrette à la fois ; les viae, où deux charrettes peuvent se croiser ou se dépasser. Les viae doivent avoir une largeur maximum de 4,80 mètres, et dans certains cas elles atteignent 6,50 mètres. (Voir Photo N°2).



Photo N°2 : Pompéi. Un segment de la Via dell'Abbondanza.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.113, 509 pages.

3. Le moyen âge et l'espace public :

L'organisation morphologique de la ville du moyen âge n'était soumise à aucune règle [10]. L'espace urbain se développait spontanément autour du parvis (place ou espace libre, qui s'étend devant l'entrée principale d'une église) des marchés et des églises.

L'habitat à cette époque y était dense, les rues étroites, les jardins publics sont inconnus jusqu'au XIII e siècle.

Les lieux de promenade sont souvent les cimetières qui sont assez près des édifices religieux.

a. Les places au moyen âge :

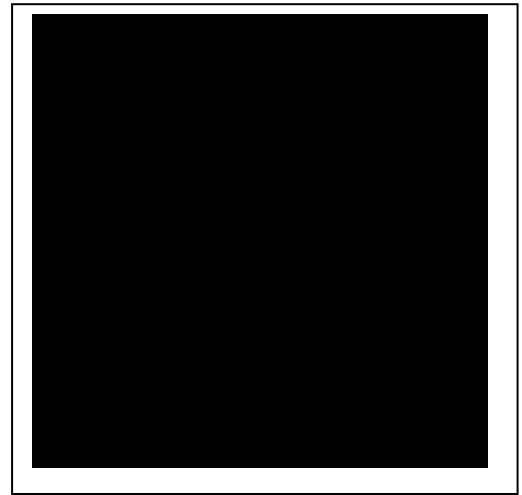
Elles servaient surtout pour les rassemblements, elles sont souvent à l'écart des grands axes de circulation.

On a trois sortes de places :

- La place de l'église. (Voir photo N°3)
- La place du marché. (Voir carte N° 2 / photo N°4)
- La place de l'hôtel de ville. (Voir photo N°5)

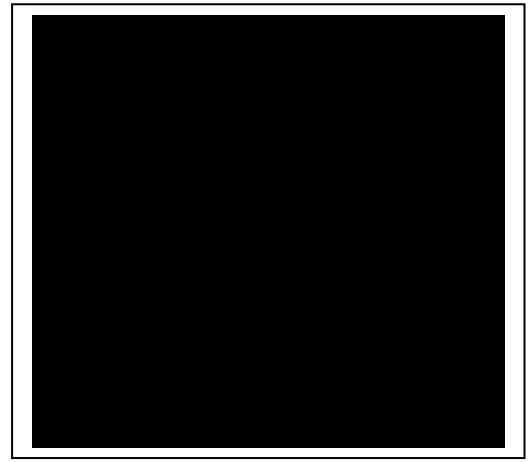
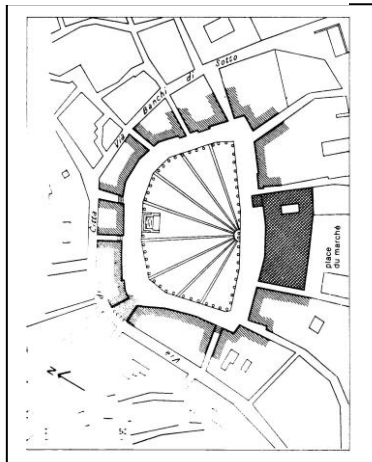
Photo N°3 : Vue aérienne de la Piazza S.Croce, avec l'église et le couvent.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.176, 509 pages.



Carte N°2 : La Piazza del Campo à Sienne avec le Palazzo Pubblico.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.240, 509 pages.



La place a été tracée vers 1218, elle a une forme de demi-cercle irrégulier.

Le palais occupe le diamètre et possède une tour de 102m de haut.

Sa forme lui permet d'être un lieu polyvalent, pour les festivités, lieu de rassemblement, d'échanges d'idées et d'affaires.

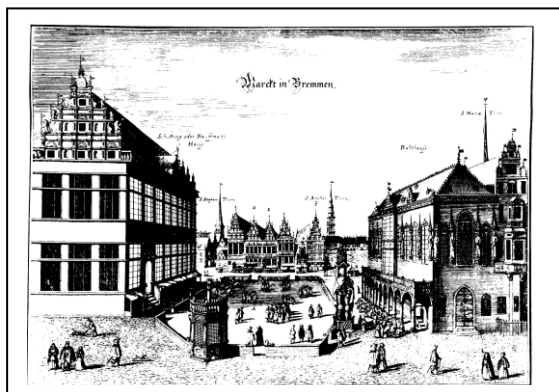


Photo N°5 : Vue de place centrale de brême (le markt) ; à gauche le palais des marchands, à droite l'Hotel de Ville , au fond les maisons des corporations.Gravure de M.Merian , 1653.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.175, 509 pages.



Photo N°4 : Vue de la place du marché de Nuremberg.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.228, 509 pages.

b. Les rues du moyen âge :

La rue, lieu de travail, d'échange, de fête, lieu de la vie des familles du fait de l'exiguïté des logements, était d'abord un «espace de contact » [11].

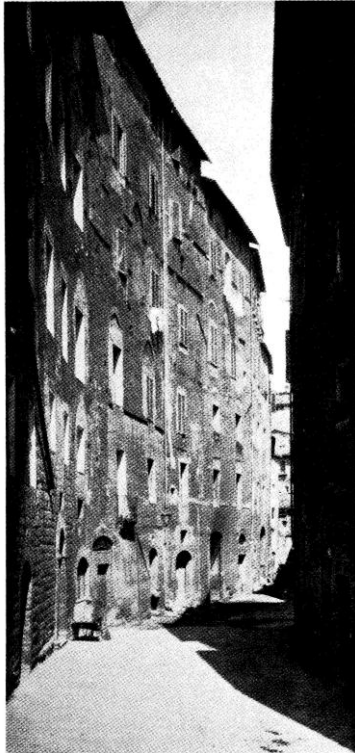


Photo N°6 : Sienne. Une rue ; médiévale avec ses maisons de 5 ou 6 étages.

Les villes médiévales ont un réseau viaire irrégulier. Toutefois les rues sont organisées de façon à former un espace unitaire, dans lequel il est toujours possible de s'orienter et d'avoir une idée générale du quartier ou de la ville. Les rues n'ont pas toutes la même importance mais il existe une gradation continue d'artères principales et secondaires ; les places ne sont pas des espaces clos indépendants des rues, mais des évasements étroitement liés aux rues qui y aboutissent. Seules les rues secondaires sont de simples passages ; toutes les autres se prêtent à divers usages : au transit, au stationnement, au commerce, aux réunions. Les maisons, presque toujours à plusieurs étages, s'ouvrent sur l'espace public de l'architecture de leurs façades contribue à créer l'ambiance des rues ou des places. (Voir photo N°6).

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville,
Edition : Parenthèses 1994, p.178, 509 pages.

4. La période de la renaissance :

Avec la renaissance il y a eu retour aux traditions antiques en ce qui concerne le cadre architectural du paysage urbain. La monumentalité et les grandes places royales étaient présentes.

Avec la renaissance, l'art urbain n'a d'abord donné lieu qu'à des palais et jardins, des places et des fontaines [12]. Ce n'est qu'au 17^{ème} siècle qu'apparaissent des actions volontaires organisant ensembles édifices, places et avenues.

a. Les rues de la renaissance :

En opposition aux rues étroites et irrégulières des villes médiévales, l'urbanisme de la renaissance se caractérise par des rues larges, régulières, en étoile ou en circonférence, mettant en perspective l'espace urbain.

b. Les jardins de la renaissance :

C'est au 17^{ème} siècle qu'apparaissent réellement des espaces destinés et créés pour le public. Composés essentiellement d'allées aménagées et plantées d'arbres et de jardins publics (Voir photos N°7 / 8).



Photo N°7: Les jardins de Versailles à paris

Source : www.voyagesphotosmanu.com/jardins_versailles.html

Source : <http://images.google.fr/imgres?imgurl=http://ip-187-229.evc.net/>

Photo N°8 : L'hôtel Condé à Paris.

Source : www.chapitre.com/CHAPITRE/fr/PAINT/per_elle-fa...



Les jardins à la française du 17^{ème} siècle. Tout est ordonné : parterres, terrasses, fontaines, sculptures, les jardins de Versailles ont été un prototype des jardins européens pendant plusieurs décennies.

Les jardins et les parcs de la renaissance sont de véritables systèmes réguliers et fermés.

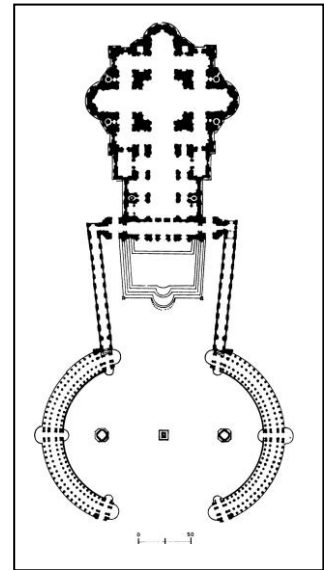
c. Les places de la Renaissance :

Les places de la renaissance se distinguent des places du moyen âge qui la plupart du temps spécialisées pour le commerce, ou la religion, elles sont polyvalente.

L'esthétique de la place est ramifiée par la présence d'objets, des colonnes, fontaines et de statues.

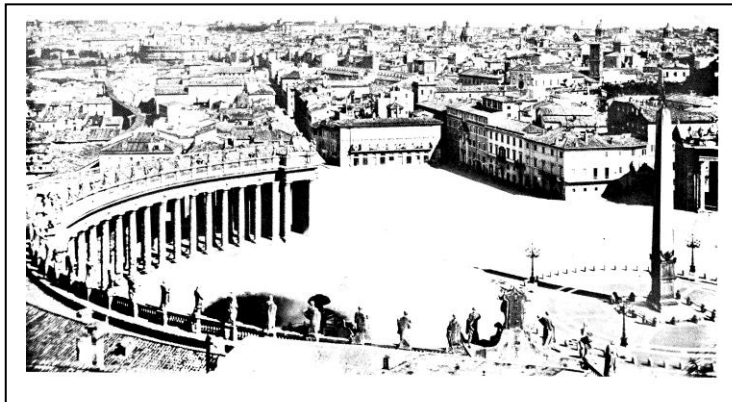
La place de la renaissance est marquée par la pureté du tracé et sa sophistication géométrique. (Voir plan N°5 / photo N°9).

De forme elliptique, elle permet la multiplication de perspectives sur et à partir de la basilique, et ceci par l'utilisation astucieuse de la colonnade.
L'utilisation de la géométrie constitue une réponse partielle, le contrôle par la perspective qui permet d'ajuster le projet aux vue qu'il donne.

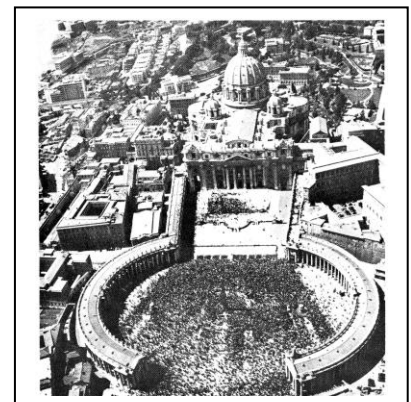


Plan N°5 : Plan de la place St- Pierre, à Rome (1574 –1656).

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.298, 509 pages.



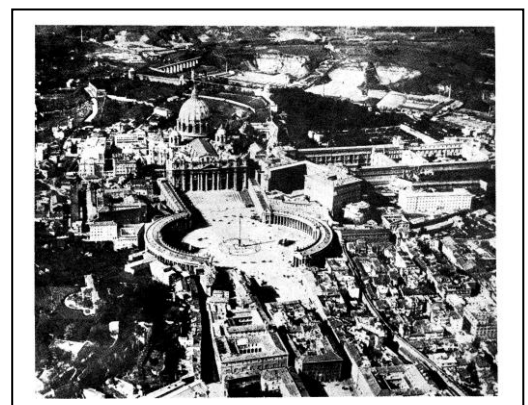
- Vue panoramique de la place St-Pierre et du quartier du Borgo, avant le percement de la Via della Conciliazione



- Vue aérienne de la place St Pierre pendant une cérémonie pontificale.



- Vue de la place St- Pierre, prise d'un ballon, au début du siècle, avant les démolitions de 1935.



- La place St –Pierre au début du siècle, vue des toits des maisons environnantes.

Photo N°9 : Photo de la place Saint-Pierre à Rome.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.298, 509 pages.

5. De la ville classique à la ville industrielle :

a. Les jardins de la période classique :

C'est vers le XVIII^e siècle que furent créés les premiers jardins et allées vertes destinés au public. (Voir photo N°10 / 11).



Photo N°10 : Une allée promenade Tourny-Bordeau (1755)

Source : www.intercoproprietes.com/.../bordeaux.html

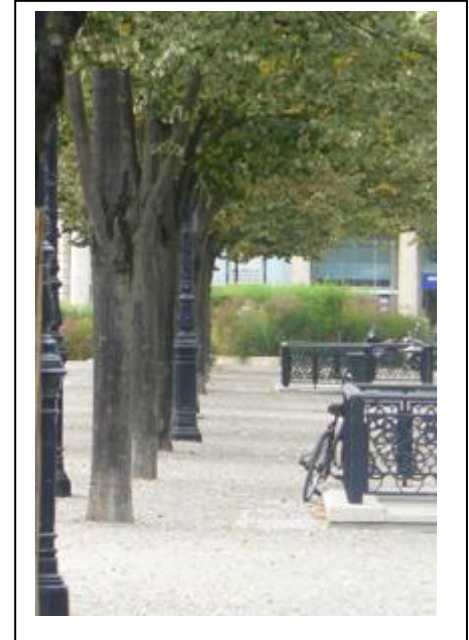


Photo N°11 : Photo actuel du jardin de Tourny à Bordeaux.

Source :

www.evous.fr/terrasson/etvous/portraits/cham...

b. Les places de la période classique :

Deux exemples peuvent être représentatifs de l'époque : la place centrale de Grammichele en Sicile et la place des Vosges à Paris.

- La place des Vosges à Paris :

La place a pris son aspect définitif en 1612, à l'origine place royale, à la révolution française, elle deviendra place des Vosges. (Voir photo N°12).

L'une des particularités de cette place c'est qu'elle est à l'origine d'une invention d'un nouveau type d'habitat ou même de quartiers.

Située sur le site à proximité de la Bastille, elle a un aspect extérieur uniforme, sa forme est un carré parfait de 140 m de côté, elle est bordée de 38 immeubles avec des façades identiques [13].



Quadrilatère entouré de 36 pavillons en brique, la place des Vosges est la première place de Paris. Née de la volonté d'Henri IV, elle est comme un décor de théâtre, avec en son centre un square aux impeccables pelouses "à la française"

Photo N°12 : Place des Vosges, Paris.

Source : louislavache.blogspot.com/2005/12/roi-henri-i...

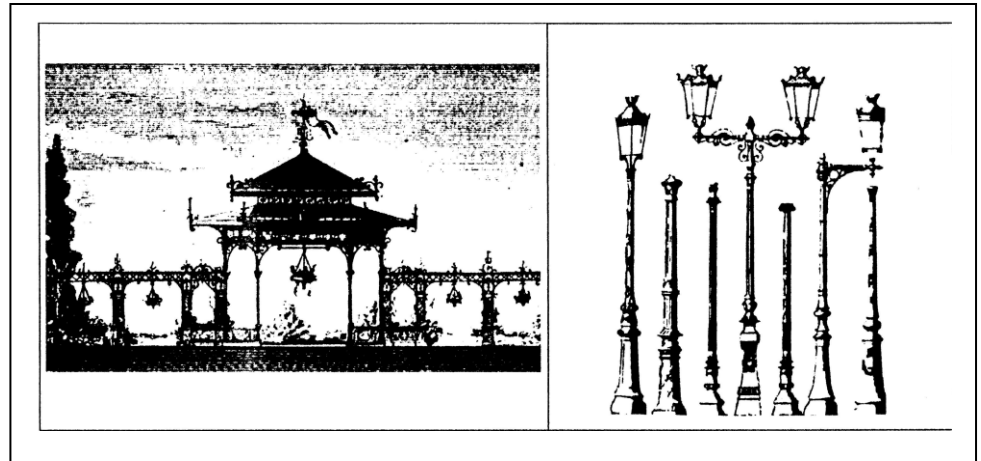
La place des Vosges est un prototype de la place résidentielle, elle est considérée comme un ensemble résidentiel où la présence d'arcades crée un espace d'entrée pour les immeubles et forme une transition entre l'espace public et l'espace privé.

Le mobilier urbain :

Avec la révolution industrielle le mobilier urbain se modifie profondément. L'éclairage public est sensiblement amélioré (voir figure N°2).

Figure N°2 : Lampadaire de Paris.

Source : DZIRI Farid, Evolution des Espaces Urbains Publics à Constantine, Thèse de magistère, Université de Constantine 2001, p 23



6. Le 20ème siècle et le temps moderne :

Le 20ème siècle voit apparaître un urbanisme progressiste (qui est codifié par la charte d'Athènes de 1933) celle ci fut élaborée par les CIAM (congrès internationaux d'architecture moderne) issu des utopies du 19 ème siècle.

L'urbanisme progressiste a pour objectif, contrairement au culturaliste, la fonctionnalité, le progrès social et technique et l'aménagement adéquat selon un modèle d'espace standardisé.

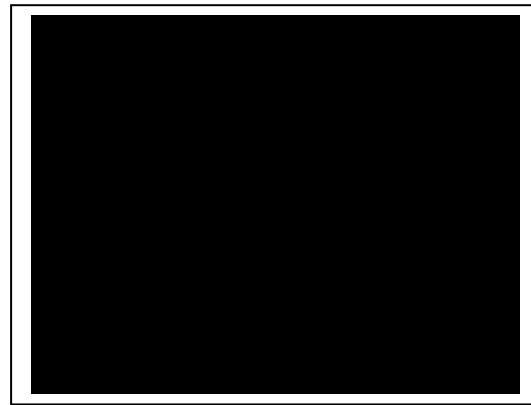
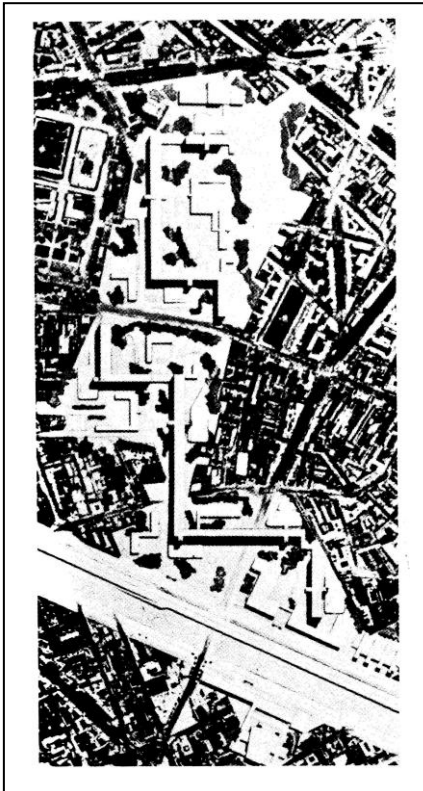
Il met en valeur le zonage et la sectorisation des espaces. L'espace public n'est désormais qu'un espace vide, vert et isotope.

La charte d'Athènes a introduit des concepts nouveaux réduits à quatre fonctions : Habiter, circuler, travailler, se recréer.

Avec l'urbanisme progressiste des CLAM, la continuité du bâti est rompue. La notion même de rue s'efface [14].

L'espace public se polarise autour de lieux publics, se caractérisant par le fait d'être des espaces clos avec différentes formes et dimensions, et destinés à des citoyens usagers.

C'est dans ce contexte qu'en France, à titre d'exemple, on verra de nouvelles politiques visant améliorer le cadre de vie dans les grands ensembles des années 60, et à réhabiliter les quartiers insalubres, c'est ce qu'on appellera opération «habitat et vie sociale. » On découvre dans les années 70 des intitulés comme »aménagement d'espaces publics : espaces verts, rues piétonnes, places, mise en valeur du paysage urbain, mobilier urbain, »cette notion est introduite dans un but bien précis afin d'articuler entre le logement et les interventions publiques. Les espaces collectifs sont considérés comme des services de prolongement des logements. (Voir figure N°3).



- Le nouveau paysage de la ville moderne, avec la verdure et les arbres au premier plan. Dessin de le Corbusier.

Figure N°3 : Le tissu de la ville moderne, qui doit remplacer celui de la ville traditionnelle ; projet de le Corbusier pour l'assainissement de L' « îlot insalubre » à Paris (1936).

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition: Parenthèses 1994, p.432, 509 pages.

La notion d'espaces publics fera désormais allusion à la fois aux qualités spatiales et à des pratiques sociales.

IV. L'esthétique de l'espace urbain public :

1. Définition :

L'origine du mot « esthétique » est grecque. Du grecque Aisthéticos, qui a la faculté de percevoir [15].

2. L'évaluation esthétique de l'architecture :

L'esthétique de l'architecture est la relation abstraite entre formes (infinie), la définition de l'espace et les éléments qui contribuent à rendre l'objet architectural (bâtiments...) aimable : les couleurs, les rythmes, les ombres, la lumière, la forme, ...)

L'esthétique de la ville et du paysage urbain a plus au moins les mêmes bases. Lorsqu'on regarde une architecture, on isole souvent le bâtiment de son contexte.

En ville on juge la qualité de l'espace et les séquences de bâtiments, le citoyen prend des habitudes dans ses déplacements par rapport à ce qu'il apprécie de l'esthétique de la cité, souvent soit il apprécie, soit il n'apprécie pas certains effets.

« Une esthétique urbaine, associant une gamme de mobilier, de végétaux et de revêtement de sols, un registre d'implantations et un éclairage qui différencie et hiérarchise les parcours,

marque les ruptures et affirme les espaces spécifiques (une place, un jardin, un espace de jeux) peut donner un sentiment de plaisir et de sécurité. » Emmanuelle Chevalier.

a. L'esthétique culturaliste :

La tendance culturaliste favorise le type traditionnel de paysage urbain composé d'îlots sur rues.

On a une intention particulière pour l'enchaînement des vues successives qui s'offrent aux piétons circulant dans la rue. (Voir photos N°13-14).

- Constructions à l'alignement.
- Le gabarit varie avec la largeur de la rue [16].

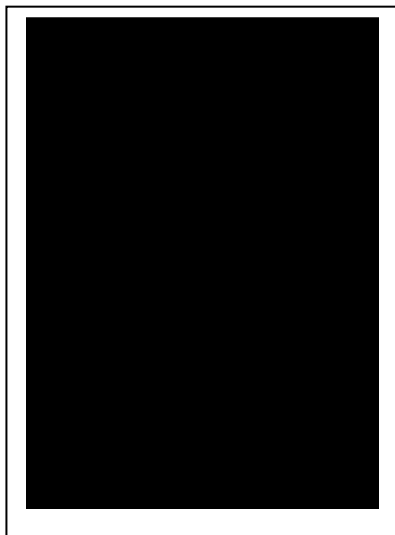


- L'avenue des Champs Elysées.

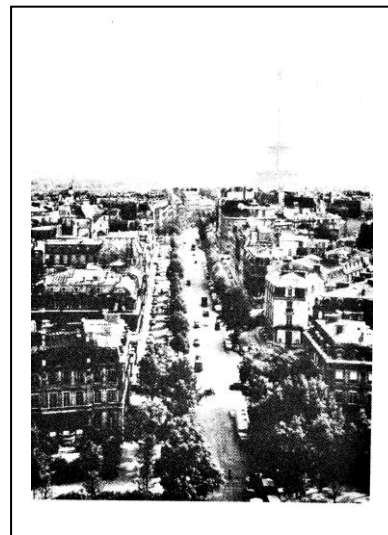


- L'avenue de Wagram.

Photo N°13 : Les deux photographies sont prises du bas de l'arc de Triomphe.
 Source : Auteur 2009



- L'avenue Foch.



- L'avenue d'Iéna.

Photo N°14 : Les deux photographies sont prises du sommet de l'arc de Triomphe.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.404, 509 pages.

b. L'esthétique fonctionnaliste :

- La tendance fonctionnaliste part de la volonté de réaliser un type de paysage urbain tout à fait différent de ce qui existe déjà.
- La composition de groupes d'immeubles devient complètement indépendante des tracés des réseaux de voirie.
- Le sol est largement libéré au profit d'espaces verts.

3. Des règles pour l'esthétique :

Lorsqu'il s'agit d'urbanisme, les choix esthétiques vont se traduire par un certain nombre de règles. Ces règles peuvent être classées en deux grandes catégories [17] :

- Les vocabulaires :

Les éléments individuels dont l'usage est imposé : exemple de catégories : nature des matériaux, la gamme des couleurs, les pentes des toitures, la proportion des percements, le détail des constructions, etc. tout cela contribue à l'homogénéité du paysage urbain.

- Les grammaires :

Ce sont elles qui fixent les règles d'utilisation ou un type de rapport entre les diverses catégories d'éléments du vocabulaire. A titre d'exemple, une règle de prospect fixera la hauteur maximale ou l'imposera, dans le cas de constructions à l'alignement en fonction de la largeur de la rue.

Les réseaux pour fixer les différentes règles :

Pour fixer les règles il est commode de classer les éléments du paysage urbain en réseaux et d'étudier méthodiquement les rapports entre les différents types de réseaux

On a les réseaux suivants :

- Des volumes constructifs.
- Espaces libres.
- Des circulations.
- Espaces verts.
- Des équipements publics.

4. L'esthétique et la conception :

Le but de notre étude n'étant pas la conception d'espace urbain, mais il est intéressant pour la compréhension et le développement des hypothèses émises de rappeler quelques références clefs.

Dans un cadre conceptuel, l'organisation est le moyen avec lequel les parties constituant un projet (ou d'un paysage urbain) sont reliées pour remplir des fonctions définies.

La conception du paysage urbain ne peut se faire que sur les axes de parcours et en retenant les points de vues privilégiés de l'observateur en déplacement.

V. L'organisation de l'espace extérieur urbain :

Organiser l'espace extérieur urbain, c'est attribuer à chacun de ses constituants un rôle d'ordre esthétique et utilitaire débouchant sur une finalité sociale.

Organiser, c'est trouver une disposition dans le temps et dans l'espace.

Ce qui veut dire que pour la conception de l'espace extérieur, les caractéristiques qualitatives et quantitatives : formes, lumière, couleur, texture, dimension. L'ensemble doit être perçu par l'homme, et qu'il constitue un cadre adapté à la vie de la ville.

- Organiser signifie harmonie « ce qui plait à l'œil ».

1. Les principes d'organisation de l'espace extérieur urbain :

Pour les espaces extérieurs urbains, la liberté dans l'harmonie et le contraste se résumant à la présentation de principes définissant de façon géométrique : le lieu, la direction, et l'écart entre les éléments [18].

Ces principes sont :

- La symétrie : c'est l'équilibre.
- la répétition : c'est la reproduction à un rythme (variation d'intervalles).
- progression : c'est la répétition de la forme, en nombre et dimensions des écarts, développant d'une façon croissante ou décroissante.

VI. La perception de l'espace urbain public :

1. Repère, mesure et lisibilité de l'espace urbain :

On a trois stades de perception de l'environnement urbain :

- Le dessin coloré de la forme en deux dimensions.
- Perception tridimensionnelle de l'espace.
- La référence symbolique.

a. Repères :

Dans une ville, les éléments ponctuels (les places) jouent un rôle de repère, on peut les considérer comme des points de convergence et de changement de direction et permettent aussi l'habitant de structurer son espace.

b. Mesures :

Toute mesure de l'espace se fait avec l'unité de mesure qui est l'homme, ses sens et dimensions.

La vitesse est un élément important de perception, elle fait varier la perception, l'impression sur une ville se fera selon qu'on se déplace à pied ou en voiture.

L'espace urbain public est donc perçu différemment selon le mouvement, dans ce cas, la perception est dynamique. Chacun identifie les espaces à sa manière et suivant ses besoins.

c. Lisibilité :

La lisibilité d'un espace urbain associe toujours étroitement l'observation et l'interprétation des divers aspects de la réalité perçue.

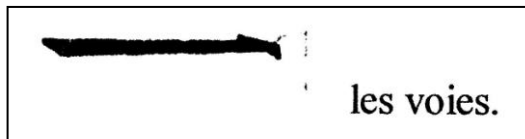
- Kevin Lynch, spécialiste américain de l'étude des milieux urbains, propose une démarche originale pour tenter d'éclaircir ce champ vaste qui est la perception de l'image par les individus.

Il semble que pour n'importe quelle ville donnée il existe une image collective qui est l'enveloppe d'un grand nombre d'images individuelles. Ou peut-être y a-t-il une série d'images collectives correspondant chacune à un groupe nombreux de citoyens. De telles images de groupe sont nécessaires à tout individu qui doit agir efficacement dans son milieu, et agir en commun avec ses compagnons.

Dans les images des villes, le contenu que l'on peut rapporter aux formes physiques peut être classé sans inconvénient suivant cinq types d'éléments : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repère. En effet, ces éléments s'appliquent d'une manière plus générale puisqu'on les retrouve, semble-t-il, dans beaucoup d'exemples d'images de l'environnement.

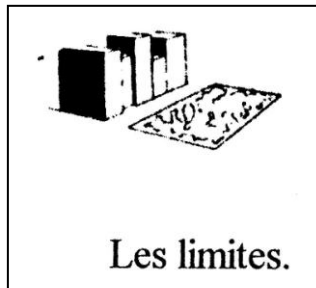
De ces éléments, on peut donner la définition suivante :

- Les voies :



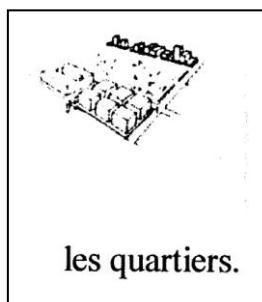
Les voies sont les chenaux le long desquels l'observateur se déplace habituellement, occasionnellement, ou potentiellement. Ce peut être des rues, des allées piétonnières, des voies de métropolitain, des canaux, des voies de chemin de fer.

- Les limites :



Ce sont les frontières entre deux phases, les solutions de continuité linéaires : rivage, tranchées de voies ferrées, limites d'extension, murs. Elle sert de références latérales plutôt que d'axes de coordonnées.

- Les quartiers :



Les quartiers sont des parties de la ville, d'une taille assez grande, qu'on se représente comme un espace à deux dimensions, où un observateur peut pénétrer

par la pensée, et qui se reconnaissent parce qu'elles ont un caractère général qui permet de les identifier.

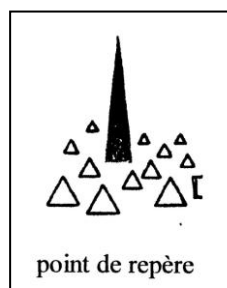
Cette identification est toujours possible quand on est à l'intérieur, et si les quartiers se reconnaissent du dehors, on les utilise à l'extérieur comme référence.

- Les nœuds :



Les nœuds sont des points, les lieux stratégiques d'une ville, des points de jonction, croisements ou points de convergence de voies, ou bien les nœuds peuvent être simplement des points de rassemblement qui tirent leur importance du fait qu'ils sont une concentration de certaines fonctions ou de certains caractères physiques, comme par exemple un abri au coin de la rue, ou une place fermée.

- Les points de repère :



Ce sont habituellement des objets physiques définis assez simplement : immeuble, enseigne, boutique ou montagne. D'autres points de repères ont surtout une utilité locale.

Ce sont les signaux innombrables, vitrines de boutiques, arbres, poignées de portes, ou autres détails du paysage urbain qui remplissent l'image de la plupart des observateurs.[19]

2. Dynamique du parcours:

Les cheminements quotidiens, uniques ou répétés, contribuent à forger l'image que nous nous faisons de l'environnement. Ils révèlent le monde qui nous entoure par ses caractéristiques géométriques, spatiales et formelles et mettent en valeur les événements observés et les significations évoquées le long du parcours. Le chemin nous permet non seulement de nous déplacer de lieu en lieu, de passer près ou de traverser des lieux, mais il contribue à nous souvenir des choses vues et vécues et à nous situer dans un environnement plus large. L'expérience du parcours est dynamique et les termes qui lui sont associés sont des verbes d'action : se promener, chercher et trouver, passer, pénétrer, découvrir, entrer et sortir, s'arrêter et continuer, arriver et partir... Parfois ce parcours franchit des limites, graduellement ou, au contraire, brusquement. L'idée de parcours s'assimile donc à celle de changements. Dans tout changement l'homme éprouve le besoin de se situer par rapport à ses points de départ, son passé, et à ses buts, son avenir. Pour cela il se réfère à son expérience qui lui permet d'anticiper sans trop de risques de se tromper. [20]

VII. Les citadins et l'environnement urbain :

1. Besoins et aspirations élémentaires des citadins :

- ❖ Aspirations sensorielles et psychologiques :
 - Le plaisir urbain.
 - Confort et confiance.
 - Satisfaire les sens.
 - Le désir d'espace.
 - Le désir de nature.
 - Les surprises.
 - La magie de l'esthétique.

- ❖ Aspirations à des relations sociales :
 - La liberté d'une sociabilisation souple : Les principales composantes de cette sociabilisation peuvent être faites de :
 - Rencontre.
 - Communication et pédagogie.
 - Culture et spectacle.
 - Expression et revendication.

- ❖ Aspirations aux échanges et aux activités économiques.
- ❖ Aspirations relatives aux déplacements.
- ❖ Aspirations à l'enracinement.

- Conclusion :

L'histoire des villes nous enseigne que chaque société produit les dispositifs spatiaux qui correspondent à son organisation sociale, à sa division du travail et à ses conceptions du monde. Elle nous invite à l'humilité et au bon sens, car aucun modèle universel, atemporel, idéal ne peut exister. Les solutions sont multiples et toutes sont perfectibles.

Les villes d'hier et d'aujourd'hui ne peuvent être les villes de demain, mais il est plus que légitime de les préserver, voire de s'en inspirer pour de nouvelles conceptions de l'espace urbain.

En fait, l'histoire de la ville n'est pas seulement une histoire de ruptures c'est aussi une histoire de continuité. Toutes les villes, quelle que soit leur époque, sont si différentes les unes des autres mais aussi si semblables. C'est là la leçon à tirer de l'échec des utopies urbaines du 20ème siècle qui ont voulu faire table rase du passé et de ses héritages et inventer des dispositifs spatiaux répondant essentiellement à des exigences techniques et mettant de côté les mémoires collectives des sociétés modernes.

L'esthétique urbaine est plus qu'un concept de cohérence harmonique ou audacieuse gérant les formes matérielles de la ville.

Aussi, pour considérer l'esthétique de l'espace urbain public il faut en appeler à la philosophie :

la sensation de beauté ne doit pas être considérée comme le résultat d'une perception irresponsable, mais l'évaluation d'un objet, d'un espace public, d'un paysage ou d'une ville par celui qui le perçoit.

Références :

- [4]-Ministère de l'environnement et du cadre de vie, « espace collectif : rues et places, Paris, 1980.
- [5] - Pierre Merlin & Françoise Choay « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », Paris, PUF, 1988, p 273.
- [6] - Grand dictionnaire Larousse, Paris, 1983, p3887.
- [7]- Françoise Choay, Op. Cit., p273.
- [8] - J-P-Muret&Y-M-Allain&M-L-Sabrie, Les espaces urbains (concevoir, réaliser, gérer.), Paris 1987, p 23.
- [9]- Charles Delfonte,grandes histoire de la ville,Ed.A.Colin / Masson,Paris 1997,p77.
- [10]- Ministère de l'équipement et du logement, Espaces publics, Ed. Documentation française, Paris 1992, p 24.
- [11] - Ministère de l'équipement et du logement, Espaces publics, Ed. Documentation française, Paris 1992, p 24.
- [12] - Ministère de l'équipement et du logement, Espaces publics, Ed. Documentation française, Paris 1992, p 24.
- [13] - Charles Delfonte,grandes histoire de la ville,Ed.A.Colin / Masson,Paris 1997,p212.
- [14] - Ministère de l'équipement et du logement, Op. cit, p 26.
- [15]- C. Delfonte, Grande histoire de la ville, Ed.Armand Colin & Masson, Paris, 1997, p 14.
- [16]- Jean Paul Lacaze, Aménager sa ville, Ed. du Moniteur, Paris, 1988, p 113.
- [17] - J.P.Lacaze, Op.cit, p 116.
- [18] – J.Muret, Y.M.Allain, M.L.Sabrie, Les espaces urbains, Ed. du Moniteur, 1987, p 104.
- [19] - Kevin Lynch, L'image de la cite, Ed. Dunod, Paris 1971, p 53 – 57.
- [20] - Pierre Von MEISS, De la forme au lieu : Une introduction à l'étude de l'architecture, Lausanne 1993 p 168.

CHAPITRE II

« TYPOLOGIE ET DESCRIPTION DES ESPACES URBAINS PUBLICS »

- Introduction :

Espaces verts, mobilier urbain, rues piétonnes, aires de jeux, animation urbaine, lieux de rencontre ont surgi en force au cours de cette deuxième moitié du siècle. Ce n'est pas sous l'effet de simples modes qu'ont fleuri dans tant de villes des cinq continents, petites ou grandes, ces aménagements d'un nouveau type, ferments d'expressions jusqu'alors inconnues des citoyens. On pourrait citer d'autres locutions étranges : cours urbaines, rues mixtes, cheminements piétonniers, coulées ou ceintures vertes, terrain d'aventure ou terrains « Robinson », dalles ou plateaux piétonniers, espaces libres, espaces interstitiels, friches urbaines, signalétique, participation des habitants, art public, etc.

Portés par une dynamique apparemment irréversible, ces « morceaux de ville » sont nés ou ont resurgi sous des formes nouvelles. Le Forum de Pompeï, pour ne citer que lui, n'était-il pas déjà réservé aux piétons et protégé des véhicules par des bornes ?

Ces espaces publics sont à la ville bien plus que ces trous sans lesquels le gruyère n'aurait pas d'existence. «Espaces en creux », par opposition aux volumes des constructions, ils en sont la contrepartie inévitable. Sans eux, les plus belles architectures ne seraient qu'un conglomérat chaotique de pierres et de béton au visage indiscernable.

L'espace collectif fait la ville, c'est le sel de la ville. [21]

De plus en plus, les citoyens cherchent à retrouver au sein de la ville, l'atmosphère chaleureuse du village et de son ambiance calme et sereine. Les squares, les jardins, les espaces collectifs qui font rimer verdure et sculpture sont autant d'antidotes aux spasmes de la ville.

Remède à l'anonymat, car ces lieux publics constituent de véritables espaces de communication : que d'échanges, même silencieux, se tissent, quand assis sur un banc, l'on contemple le spectacle d'une fontaine, ou les plaisanteries des enfants autour d'un parc de jeux.

Antidote aux bruits de la ville, car nombre d'espaces collectifs urbains sont de petites oasis de repos, parfois même de dépaysement.

I. Rôles et fonctions des espaces urbains publics

La conception des espaces urbains présente des caractéristiques communes d'un site à l'autre, du centre ancien à la périphérie moderne. Elle mêle toujours une réponse à une demande spécifique, une part d'imaginaire et l'utilisation de références et de savoir faire techniques et architecturaux.

L'espace extérieur urbain exerce une fonction primordiale : il donne à vivre, il donne à voir. De lui dépend l'image de marque de la ville. Que l'image soit agressive, rebutante, ou simplement monotone, la perception de la ville est négative.

C'est le lieu de la circulation, de la communication, de la rencontre.

1. Rôles des espaces urbains publics

Les espaces publics forgent l'âme de la ville, l'aménagement de ces espaces est l'affaire la plus vitale de la ville.

- Espaces physiques
- Espaces de communication
- Espaces composites
- Espaces de stratégies
- Lieux de vie et de sociabilisation quotidiennes
- Les espaces publics forgent l'âme de la cité

2. Les fonctions que doivent assurer les espaces publics

- La satisfaction des besoins sensoriels et psychologique
 - ✓ Des espaces pour la sauvegarde de la qualité de la vie
 - ✓ L'espace vert : facteur d'équilibre écologique
 - ✓ Les espaces pour la beauté de la ville
- Les relations sociales spontanées et libres
 - ✓ Les espaces de loisirs
 - ✓ Un espace pour l'enfance
- Les échanges économiques
- Les déplacements utilitaires

Antidote à l'uniformité de l'architecture, ces espaces sont des :

- Lieux de récréation ;
- Lieu de création : sculptures, mobiliers urbains originaux, architecte paysagiste, aquatique et végétal.
- Lieux de vie et de sociabilité, car ouverts à tout et à tous.
- Espace vert, mobilier urbain, rues piétonnes, aires de jeux, lieux de rencontres, cours urbaines, cet inventaire d'espaces qui ont pour objectif d'offrir aux habitants des villes des solutions pour améliorer la fréquentation et la qualité des espaces situés entre les constructions.

II. La circulation urbaine :

L'une des fonctions que peut exercer l'espace extérieur urbain, la plus importante et la plus ancienne, est sans doute de permettre la circulation des individus, la rue est le lieu de la circulation, de la communication et de rencontre.

La circulation est en effet le reflet de la structure de l'espace urbain [22], c'est elle qui indique où sont les pôles, quels sont les axes, comment les uns et les autres hiérarchisent.

L'une des caractéristiques essentielles de l'espace public est d'être irrigué par de multiples flux de circulation de nature diverse, d'intensité inégale, à la fois diluée et hiérarchisée, de volume variable dans le temps.

1. Types des circulations :

Suivant les types de circulation on a des rues :

- Rues piétonnes : exclusivement pour piéton ou la priorité est pour celui-ci.
- Rues avec différents types de circulation : automobile, autobus, deux roues, et piéton.
- Rue à priorité piétonnière : l'espace pour piéton est important et bien aménagé.

2. Le déplacement : une lecture de l'espace urbain :

Cette lecture a fait naître l'idée de donner au moyen de transport lui-même une qualité scénique et communicative, le transport n'est plus traité comme fonction circulatoire, il contribue avec le traitement des points de desserte du réseau, à articuler territoire local et urbanité, et à faire circuler les signes de l'urbain à travers différents fragments de la ville ou d'agglomérations.

Le déplacement peut contribuer à mettre en valeur les potentialités d'une ville à travers un trajet ou un circuit bien étudié.

Dans ce qui suit, nous essaierons de décrire brièvement quelques-uns de ces espaces urbains publics, notamment la rue, la place, et les jardins publics.

3. La rue

Dans les cités anciennes, la rue, lieu de travail, de l'échange de la fête, et lieu de vie des familles ; était d'abord un espace de contact.

Replacée dans le contexte d'ensemble de la ville, la rue peut être perçue comme une traversée urbaine le long de laquelle s'accrochent diverses activités et des lieux d'ambiance variés. Elle offre une variété de perspectives et ce, au fur et à mesure que le piéton et l'automobiliste se déplacent tout au long de sa chaussée.

Nous constatons qu'il y a deux types de rues :

- * Les rues où l'on circule, où l'on passe.
- * Les rues où l'on va pour y séjourner. On peut y contempler un spectacle, rencontrer quelqu'un.

Considérons maintenant la rue dans ses trois dimensions : **la longueur, la largeur, et la coupe verticale.**

a. La longueur : Elle est très variable. Certaines rues n'ont que quelques mètres, d'autres plusieurs kilomètres. La rue peut être droite ou courbe. Cependant le relief influe énormément sur la direction et le profil de la rue.

a₁. La rue droite : Elle offre des avantages pratiques qui sont ceux du plan orthogonal notamment ; la clarté du plan, la facilité de circulation.

Haussmann pour qui la rectitude d'une rue est une règle dans ses «mémoires» sa fierté d'avoir réalisé, entre autres ; la rue de la République à Lyon en France, longue de quelques kilomètres. (Voir photo N°15). Le tracé rectiligne permet la bonne mise en valeur d'un monument.



Photo N°15 : La rue de la République à Lyon - France.
Source : www.histoire-image.org/site/etude_comp/etude ...

a₂. La rue courbe : La rue courbe ne manque pas elle aussi, d'arguments pratiques et théoriques en sa faveur. La rue droite a l'inconvénient d'être prise en enfilade par le soleil, le vent, la pluie, pour peu qu'elle soit orientée Nord-Sud, elle est particulièrement désagréable dans les pays chauds. C'est pourquoi les villes méditerranéennes et tropicales préfèrent nettement les rues courbes.

- Si les excès de vitesse des automobilistes sont commis surtout dans les rues droites, ce n'est pas le cas de la rue sinueuse qui incite plutôt à la modération.

C'est pourquoi dans les cités-jardins et les quartiers résidentiels, on préfère les rues sinueuses, garanties de tranquillité. En plus, la rue courbe amène un continu renouvellement des perspectives, et c'est une des raisons pour lesquelles les vieilles villes offrent tant de charme.

b. La largeur : La largeur des rues est elle aussi très variable. Dans les vieilles villes, le réseau des voies est hiérarchisé. A Paris, en France par exemple, la rue du Chat-qui-Pêche, à moins de un mètre de largeur, et les Champs Elysées 70 m. (Voir photo N° 16).



Photo N°16: Les Champs-Élysées
Source : Auteur 2009.

Les pays chauds préfèrent les rues étroites parce qu'elles sont plus fraîches et plus agréables au moment de la grande chaleur du jour. Les façades qui bordent ces voies sont trop rapprochées les unes des autres et ne laissent pénétrer que peu de rayons de soleil ; procurant ainsi de l'ombre à l'intérieur des rues.

Mais la circulation n'est pas la seule à avoir des exigences, l'habitat a aussi les siennes et qu'elle peut aisément faire valoir dans les quartiers nouveaux.

Un immeuble de vingt étages suppose évidemment des rues plus larges qu'un groupe de maisons basses afin de procurer un bon ensoleillement et une bonne aération dans les deux cas.

c. La coupe verticale: Si la hauteur des maisons doit être proportionnée à la largeur de la rue, l'inverse est également vrai.

Depuis longtemps, le désir des habitants d'éviter tout vis à vis avait semble-t-il conduit les concepteurs des cités-jardins à faire des rues beaucoup plus larges que ne l'aurait exigé la circulation. Toutefois, lorsque la largeur d'une rue dépasse les limites de notre champ visuel, il se crée un vide, c'est à dire un espace dépourvu de structure. L'impression laissée sera celle de l'abandon. L'utilisateur de cette rue ne recevra aucune indication quant à la direction qu'il doit prendre et sera par conséquent incapable d'évaluer les distances par rapport aux bâtiments, comme c'est le cas dans les grands ensembles.

Pour une rue donnée, rappelons que sous la chaussée sont accumulées de nombreuses canalisations industrielles, qui assurent la vie de la cité : eau, gaz, électricité, téléphone, égouts, etc. Le sous-sol de la rue peut aussi être utilisé pour le garage des voitures, quand il y a de la place.

Il arrive aussi qu'au-dessus de la chaussée, le ciel n'est pas toujours visible.

On peut trouver des arcades, des voûtes, des passages d'une maison à l'autre qui constituent de petits tunnels. Parfois c'est un chemin de fer aérien qui forme le toit d'une rue ; les grandes voies ferrées aériennes à Rotterdam, Berlin, en donnent l'exemple.

De façon générale, on peut dire qu'une rue doit posséder une largeur idéale, en rapport avec les constructions qui la délimitent, et c'est de cette manière qu'elle pourra s'affirmer en tant qu'objet visuel, capable de résister aux forces issues des bâtiments qui la longent.

d. La rue et ses fonctions

La première question à se poser quand on doit dessiner, prévoir une rue, est de savoir à qui et à quoi elle va servir, quelles seront ses fonctions. Cette réflexion doit précéder tout dessin de la part du projeteur. Le profit en travers de la voie, son tracé exact ne sont que la matérialisation de cette réflexion et n'en sont donc qu'une conséquence. Aussi cette réflexion préalable sur les fonctions que devra assumer la rue étudiée parait essentielle. [23]

D'une manière générale, on se rappellera que les rôles remplis par la voirie sont nombreux :

- **Créer un cadre de vie** (Voir figure N°4).

Figure N°4 : La rue et la création du cadre de vie.

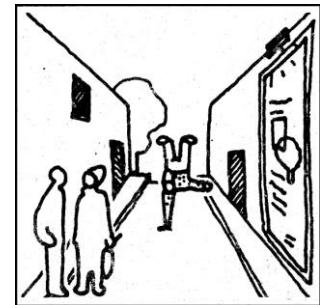
Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.



- **Assumer une fonction sociale** (Voir figure N°5).

Figure N°5 : La rue assume une fonction sociale.

Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.

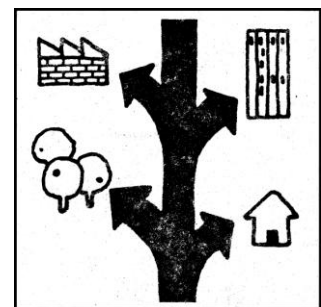


A New York, on voit à la sortie des écoles, dressée à l'entrée d'une voie généralement secondaire une pancarte portant l'inscription « play street », elle est abandonnée aux amusements enfantins. [24] (voir figure N°5).

- **Desservir les activités** (Voir figure N°6).

Figure N°6 : la rue dessert les activités.

Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.



- **Accueillir les circulations** (Voir figure N°7).

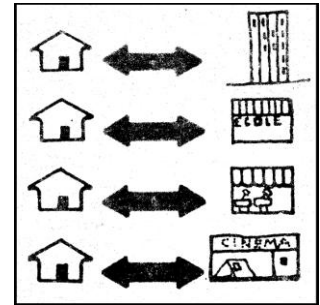


Figure N°7 : La rue Accueille les circulations.

Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.06.

- **Participer à l'enracinement**
- **Modeler l'espace urbain**

e. La hiérarchie des voies :

La voirie rapide assurera la circulation générale de pénétration et de transit au niveau de l'ensemble de la ville.

La voirie artérielle permettra la liaison entre les différents quartiers de la ville, avec un débit maximum, à une vitesse égale à 60 km/h.

La voirie de distribution facilitera les déplacements internes aux quartiers à une vitesse maximale de 50 km/h.

La voirie de desserte permettra, à vitesse réduite, l'accès aux immeubles et aux diverses activités urbaines. Des dispositifs spécifiques pourront exister dans ce type de voie pour limiter la vitesse.

Il importe de noter qu'à l'intérieur d'un tissu urbain ancien, une même voirie assume à la fois plusieurs fonctions. Une voirie de distribution est souvent en même temps une voirie de desserte pour les activités qui la bordent; une voirie artérielle assume également la distribution dans le quartier qu'elle traverse. (Voir Schéma N°1)

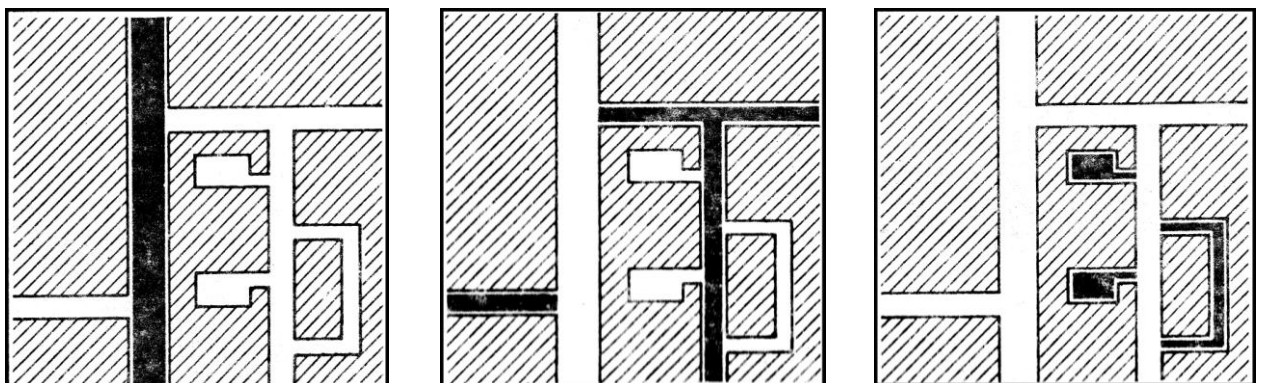


Schéma N°1 : La situation de la rue dans l'ensemble urbain.

Source : Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.12.

Le rôle de la voirie a évolué au cours des siècles. Jadis simple lieu de rencontre, aujourd'hui, elle assume un ensemble complexe de fonctions: elle écoule les circulations; elle dessert les activités, elle modèle l'espace urbain, elle crée, un cadre de vie, elle assume une fonction sociale, elle participe à l'enracinement du citoyen.

Il importe donc, que la conception de la voirie s'inscrive désormais dans un cadre élargi, où ne soient pas seuls pris en compte les impératifs de la circulation.

III. La place comme espace urbain public.

Quels aspects étaient les plus importants, ou étaient vécus comme tels, quelle était la conception de la ville, son génie, son ambiance propre, ses ambitions, ses aspirations ? Dès ses origines, l'histoire des places est double, fonctionnelle et formelle. Née de la nécessité de se rassembler devant le siège du pouvoir, devant le temple, ou dans les lieux du commerce, la place devient un support des fonctions essentielles de la cité : l'échange, la rencontre au sens le plus large du mot.

1. Définition de la place

Le dictionnaire définit la place comme un « lieu public découvert et bordé de maisons ou de monuments », comme « un large espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues dans la ville », voire comme un « endroit où ont lieu les prises d'armes et les défilés ».

Depuis un siècle, les définitions sont donc fondées d'abord sur des relations architecturales et fonctionnelles (économiques). Pour Géo B. Ford [25] le but essentiel d'une place est la distribution du trafic et le stationnement des véhicules devant les édifices publics.

L'engouement actuel pour l'agora et le forum de nos villes nouvelles affirme le désir de renouer avec les rôles sociaux que l'on attribue à la ville antique et médiévale, et que Vitruve décrivait dans le premier chapitre du cinquième livre d'Architecture :

«... l'ancienne coutume était de faire voir au peuple les combats de gladiateurs dans ces places, il faut pour de tels spectacles qu'elles aient, tout autour, des entre-colonnements beaucoup plus larges et que sous les portiques, les boutiques des changeurs aussi que les balcons aient l'espace nécessaire pour faire le trafic et la recette des deniers publics. La grandeur de ces places publiques doit être proportionnée à la population de peur qu'elles ne soient trop petites si beaucoup de personnes y ont affaire, ou qu'elles ne paraissent trop vastes, si la ville n'est pas fort peuplée ». [26]

Le mot dans son rapport avec l'architecture exprime plusieurs choses :

- Le lieu même, le terrain obligé ou choisi sur lequel on élève un bâtiment ;
- L'espace qu'on aménage à son aspect ;

- Celui qu'on laisse vide ou qu'on pratique au milieu d'une ville ou d'un quartier pour l'agrément ou les besoins de ses habitants (culturels ou sociaux) ;
- Celui qui doit servir d'accompagnement à certains objets de décoration.

Si l'on estime qu'une place est particulièrement satisfaisante du point de vue esthétique, c'est parce qu'elle rend compte de l'espace et en donne une sensation. Suivant sa dimension on a une sensation de fermeture ou d'ouverture, l'architecture des façades qui la limite est agréable et offre une silhouette plaisante.

Pour parler de « place publique » quelques conditions doivent être remplies :

- Une place est un espace public : son accès est libre et accessible à la foule.
- Elle possède plusieurs possibilités d'accès : carrefour pour le piéton et pour l'automobiliste.
- Elle s'étend à ciel ouvert : espace exclusivement extérieur.
- Elle se caractérise par ses frontières et son bâti pour l'usager.
- La place est un lieu de liberté d'expressions.

D'une manière générale, ce que nous avons dit de la rue s'applique à tout espace extérieur libre situé entre les bâtiments, et essentiellement; la place. Cette dernière est née du besoin qu'ont les hommes de se rassembler pour discuter, négocier, converser, assister à un événement (spectacle, ...). Espace polyvalent par excellence, prolongement de l'habitat, la place publique est fréquentée essentiellement par toutes les tranches d'âges. Cet espace urbain public doit être aménagé de manière à ne pas figer les activités (jeux, détente, repos, spectacle...) dont la forme évolue constamment, dès lors; de petites zones abritées, des plantations, un système de sécurité peuvent suffire.

Dans tout cela, la PLACE, c'est quoi ? Un lieu, une fonction, un vide, une forme?...

A défaut d'une définition qui fasse l'unanimité, quels critères peut-on retenir afin de désigner ces lieux importants pour l'organisation et la forme de nos villes ?

Il faut insister sur la pluralité des rôles et des fonctions. Deux rues qui se croisent ne suffisent pas à constituer une place.

2. Origine du concept de la place

Dérivant de son origine latine - platea : rue large ou place - le mot désigne le tout dans le cas de la place forte, agglomération fortifiée, et de la ville de garnison, ou s'applique à des fonctions caractéristiques lorsqu'il désigne des corps de métiers réunis, par exemple, dans la « place financière » de Paris; le « jour de place » était celui où les négociants de la ville avaient coutume de s'assembler.

La recherche étymologique nous a permis de déceler une approche historique et sociale de cette notion :

- La place, mot dérivant du latin populaire (platea) lui-même dérivant du latin classique (platea) désigne une large rue, emprunté au grecs (plateia) féminin de (platus) correspondant au mot français « large » [27].
- D'après Larousse 3 volumes en couleur, dictionnaire encyclopédique tome III Ed. librairie Larousse Canada 1970 « Lieu public, découvert et bordé de maisons et de monuments, la place du marché, la place Vendôme à paris » [28].
- R.Krier voit en la place: « le premier type d'espace urbain inventé par l'homme. Elle résulte du groupement de maisons autour d'un espace libre. Cette configuration permettrait un maximum de contrôles publics dans l'espace intérieur, et constitue ainsi un bon dispositif de défense à l'extérieur, la surface à protéger est minime [29].
- La place dans le dictionnaire arabe trouve son équivalent [30]:
« Seeh », espace non bâti, découvert, se trouvant entre les maisons du quartier.
« Rahba » désigne un terrain étendu devant le campement de tentes, là ou les visiteurs étrangers sont accueillis.
Le « Mrah » désigne le campement des caravanes abritant les chameaux. Espace pour marquer une pause, se détendre et se reposer.
- Pour le petit Larousse 1991 « la place est un espace public découvert, dans une agglomération ».
- Palladio A, « la place désigne un grand espace visible par le moyen duquel on puisse jouir de l'aspect de quelques superbes édifice » [31].

Les places publiques de nos jours servent beaucoup plus à procurer de l'air et de la lumière à un tissu urbain très dense. On désigne toute parcelle de terrain entourée de rues et sur laquelle on a renoncé à élever toute construction comme « place ».

3. Les rôles de la place

Une place peut être belle ou laide, agréable ou déplaisante, nous l'aimons ou nous l'évitons. Ces sentiments, qu'ils soient très largement communs ou strictement individuels résultent de notre lecture d'un lieu, de son paysage. En plus des aspects affectifs et sentimentaux, nous avons tout simplement besoin de nous orienter, de nous retrouver afin de « pratiquer » ce lieu - d'y vivre.

- Un repère exceptionnel du paysage
- Voir et observer
- Les articulations de la structure urbaine

4. Les fonctions des places publiques

Parce que nous avons choisi de privilégier les rôles et les pratiques citadines, les fonctions sont rattachées aux thèmes concernant le « vécu ». Les fonctions les plus couramment présentes sur les places publiques procèdent évidemment de la nature même de celles-ci vouées au rassemblement et au passage : la circulation et le commerce. Viennent ensuite les activités sensibles à un certain décorum que procure le dégagement des façades : administration, culte, bureaux. L'habitat est le complément banal mais les plus belles maisons du quartier se trouvent sur la place aussi bien que le long des principales avenues.

5. Les types des places publiques

L. Cloquet, fait remarquer qu'il existe trois types de places publiques [32]:

a. Les places de circulation

Les places de circulation se situent aux croisements des voies (rond point) et destinées spécialement au trafic routier. A titre d'exemple on a la place des Martyrs au centre ville de Constantine, la place du 1^{er} mai à Alger et la place de la concorde à Aix-en-Provence (France) (Voir photo N°17).



Photo N°17: La place de la Rotonde à Aix-en-Provence - France
Source : Auteur 2009.

b. Les places d'agrément

Elles sont situées dans le tissu urbain plus ou moins dense, ces places dégagent une vue agréable, elles procurent de l'air et de la lumière et servent aux jeux et aux rencontres, et aux réunions publiques (Voir photo N°18).



Photo N°18: La place du marché à Aix-en-Provence – France.
Source : Auteur 2009.

c. Les places monumentales

Ce sont des places généralement encadrées par des bâtiments avec des façades monumentales et dont le centre est soit vide, soit occupé par un monument (Voir photo N°19).



Photo N°19: La place de Charles de Gaulle Etoile à Paris - France.
Source : Auteur 2009.

Dans cette catégorie on a : la place de la mosquée, de l'église, de l'hôtel de ville, du château, celle du palais de justice et celle de la gare (Voir photo N°20).



Photo N°20: La place de la Gare de Lyon - France.
Source : Auteur 2009.

On a une double fonction de ces places :

- Une extension de la fonction de l'équipement principal qui en fait partie, vu le flux important de fréquentation : mosquée, marché, mairie.
- Elle permet de mieux exposer un édifice important et participe à l'aération du tissu urbain généralement dense au centre ville.

d. La place d'armes

Elles dérivent d'un élargissement, ou d'une fortification, ces places occupent en général une position centrale et sont reliées directement au périmètre à défendre. Elles sont de vastes esplanades destinées aux entraînements et aux rassemblements militaires.

e. La place du marché

C'est le lieu où se tient habituellement le marché plus ou moins grand par son aménagement spécialisé. Presque toutes les villes anciennes possèdent ce genre de place, elles sont souvent associées à d'autres fonctions principalement religieuse, ce qui justifie la présence de mosquée et de l'église dans le prolongement de la place.

(Voir photo N°21).



Photo N°21: La place de l'Hôtel de Ville à Aix-en-Provence - France.
Source : Auteur 2009.

6. L'évolution des fonctions importantes de la place

Avant les places formaient un tout avec l'environnement qui les entoure, aujourd'hui sans rapport direct avec ce qui les entoure, elles servent la plupart du temps à la circulation et même stationnement des voitures.

La splendeur des places anciennes a disparu.

Comme centre d'activité commerciale, la place du marché laisse sa place à de vastes halls couverts et fermés.

a. La fonction de centralité

La centralité est la fonction mère de la place publique.

La place publique a récemment perdu son rôle centralisateur de l'événement politique, sauf pour les cas de manifestation d'inspiration populaire [33].

Avec les changements de la structure urbaine, la création de grandes avenues et de grands boulevards, ces espaces publics pouvant récupérer quelques fonctions de la place, défilés pour les fêtes nationales, recevoir des chefs d'états étrangers, celle ci a perdu de sa valeur publique comme étant un espace visible.

b. La fonction de rencontre

La culture urbaine, qui dure depuis la ville médiévale ne s'est pas modifiée, mais plutôt sa structure urbaine. La fonction de rencontre sur la place publique par l'intermédiaire d'un banc (s'il existe) ou tout simplement dans un coin de la place sous un arbre peut être, est resté la même dans les anciens quartiers des villes.

On peut remarquer aussi que la vie publique a perdu de son enthousiasme avec les nouveaux moyens de communication (tel...) et surtout avec l'envahissement de la télévision dans tous les foyers ou presque, le temps qu'on passait dans la place pour rencontrer d'autres personnes, on le passe plutôt devant sa télévision.

c. La fonction du marché

Avec le développement et l'éclatement des milieux urbains industriels et la naissance des grands magasins et des supermarchés, le marché s'est petit à petit transformé, ainsi que la place d'accueil.

En dépit de son évolution le marché de la place n'a pas totalement disparu, il se maintient à des rythmes variés (hebdomadaires, saisonniers, et même quotidien).

Le marché est un espace vital auquel pourrait s'appliquer les trois fonctions essentielles de la place :

- Il centralise dans l'espace et dans le temps une charge importante d'émotions ;
- Il est le lieu de rencontres ;
- Il est le lieu d'échanges d'idées et de marchandises ;

d. La fonction de jeu

Le jeu dans la place publique était collectif, quelque soit l'âge ou la raison sociale. Aujourd'hui l'adulte ne joue plus sur la place publique, du moins pas à la façon de l'enfant qui l'accompagne.

Il est beaucoup plus piéton, passant, ou usager tranquille (lecture, conversation,) que plutôt agent dynamique.

Le jeu en place publique est donc expulsé par la technologie contemporaine. On assiste à une ritualisation du jeu hors de son lieu de naissance, ce qui fait de la place publique une aire de liberté relative pour l'enfant, mais de contrainte relative pour l'adulte.

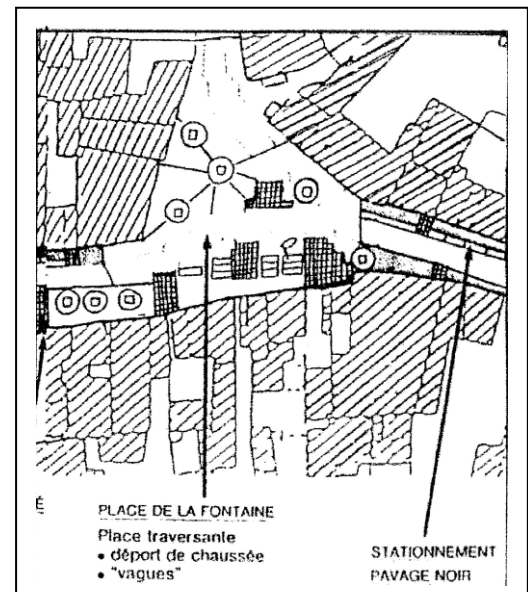
7. La forme de la place

Pour désigner une place et la décrire, nous procédons tous presque automatiquement par énoncé de critères formels : carré, rectangle, rond, régularité ou irrégularité, grand ou petit, ouvert, en pente. En dehors de toute autre considération quant à l'importance, le symbolisme ou le vécu, cette description de la forme semble être, pour nous tous, la plus parlante, la plus évidente des caractéristiques d'une place.

Infiniment -variées sont les formes géométriques des places publiques. Nous en retiendrons les trois principales ; à savoir, le triangle, le rectangle et le cercle.

a. La place triangulaire : Elle se propose d'elle-même dans une ville de plan irrégulier à la rencontre de deux voies en oblique, bifurcation en «Y» c'est pourquoi d'ailleurs elle est si fréquente dans les cités du moyen âge. (Voir figure N°8).
Le terrain ainsi gagné peu servir à loger une fontaine, mais plus souvent le marché.

Figure N°8: La place triangulaire
(Réf. : Rudolf Amheim. Liège, 1977)



b. La place rectangulaire ou carrée : Elle représente le cas le plus fréquent elle est généralement une conséquence de l'urbanisme. Ainsi était l'Agora des cités hellénistiques « Priène, Milet, Magnésie ». (Voir photo N°22).

Photo N°22: -Priène.

- A- Agora
- B- temple d'Asklépios.
- C- prytanée
- D- ecclesiastèrion
- E- gymnase
- F- théâtre

Source : Leonardo Benevolo , Histoire de la ville , Edition : Parenthèses 1994, p.72, 509 pages.



c. La place circulaire : Elle est aussi une conception d'urbanisme. Généralement, une place de forme circulaire a plus de chance de consolider son identité, et ce, en raison de la cohérence infaillible de son contour.

(Voir photo N°23).

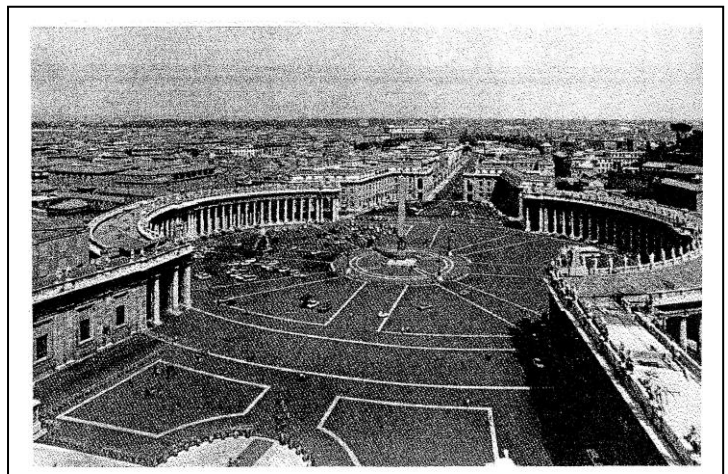


Photo N°23: Place Saint-pierre du Bernin en Italie.
Réf : Génies LOCI .Paris 1981.

Comme variante de la forme circulaire, on peut mentionner : les places ovales, et surtout les places semi-circulaires. Cependant certaines places de formes irrégulières ne peuvent être rangées dans les catégories géométriques déjà mentionnées. Il s'agit surtout des places qui se sont constituées peu à peu au cours de l'histoire.

❖ A la question : «Qu'est-ce qu'une place ? », il n'y a pas de réponse unique... Que l'actualité remette en évidence la façon différenciée, à des degrés divers, aussi bien sur les structures urbaines que sur les p valeur de ces espaces privilégiés tient aux rôles primordiaux qu'ils jouent dans la conception et l'organisation sans cesse remise en cause de la ville qui acquiert une importance de plus en plus grande dans toutes les sociétés.

IV. Les espaces verts et les végétaux faisant partie de l'espace public

Les espaces verts publics urbains sont considérés comme des équipements urbains à part entière. Leurs formes, leurs emplacements tout comme leurs superficies diffèrent en fonction des besoins spécifiques auxquels ils répondent et de l'environnement urbain auquel ils sont intégrés. Ce sont des éléments de l'esthétique urbaine.

Il s'agit d'aménager des espaces naturels de respiration, de détente et de loisirs à destination des urbains. Les espaces verts répondent également à d'autres fonctions : ils peuvent être des espaces de production, tels les forêts ou l'agriculture, de préservation des ressources naturelles et humaines, d'ouverture pour la détente, l'oxygénation ou les loisirs.

1. Définition du concept d'espace vert

Ils sont nécessaires à la ville en tant que purificateur de l'atmosphère et aérateur du tissu urbain. Indispensable à la vie de l'homme, par leur influence bénéfique sur la santé physique et morale, Ils sont lieux privilégiés des citoyens, car ils répondent à leurs besoins de détente, de repos, et de promenade.

D'après B.Desert « les espaces verts répondent à des besoins d'évasion, d'isolement, de détente, d'air pur pour les citoyens, à un attrait croissant de la nature » [34].

Pasquier, 1971 définit l'espace vert comme étant : « le lieu garni d'un tapis végétal permanent, naturel ou artificiel, urbain, suburbain ou rural, et dont la fréquentation et l'usage sont réservés à l'exercice, l'éducation et le délassement de l'homme.

Le terme « espace vert » est nouveau puisqu'il fut utilisé pour la première fois dans la loi d'orientation foncière française de 1967 (art: 1) qui définit comme une surface réservée aux parcs et aux jardins dans la zone urbaine. » [35].

L'espace vert se définit par contraste avec le milieu urbain :

- Un espace de liberté qui s'oppose aux contraintes imposées par la ville : une circulation non entravée, espace de vagabondage et de flânerie.
- De grands espaces ouverts qui s'opposent à l'étroitesse des espaces fermés bâtis.

Une dimension naturelle liée au végétal qui contraste avec la dimension artificielle du milieu urbain : l'un semble vierge d'intervention humaine par opposition à l'autre dessiné et conçu par l'homme. [36]

2. Les différentes catégories d'espaces verts

On peut retenir, pour établir un classement des espaces verts urbains, certains critères tenant à la localisation (urbaine, suburbaine, péri-urbaine...), au degré d'aménagement (aménagé, peu ou pas aménagé...), au degré d'ouverture au public (ouvert, fermé, payant, gratuit...), au type de gestionnaire, à la distance à la résidence, aux types d'utilisateurs (enfants, adolescents, personnes âgées...). (Voir diagramme N°1).

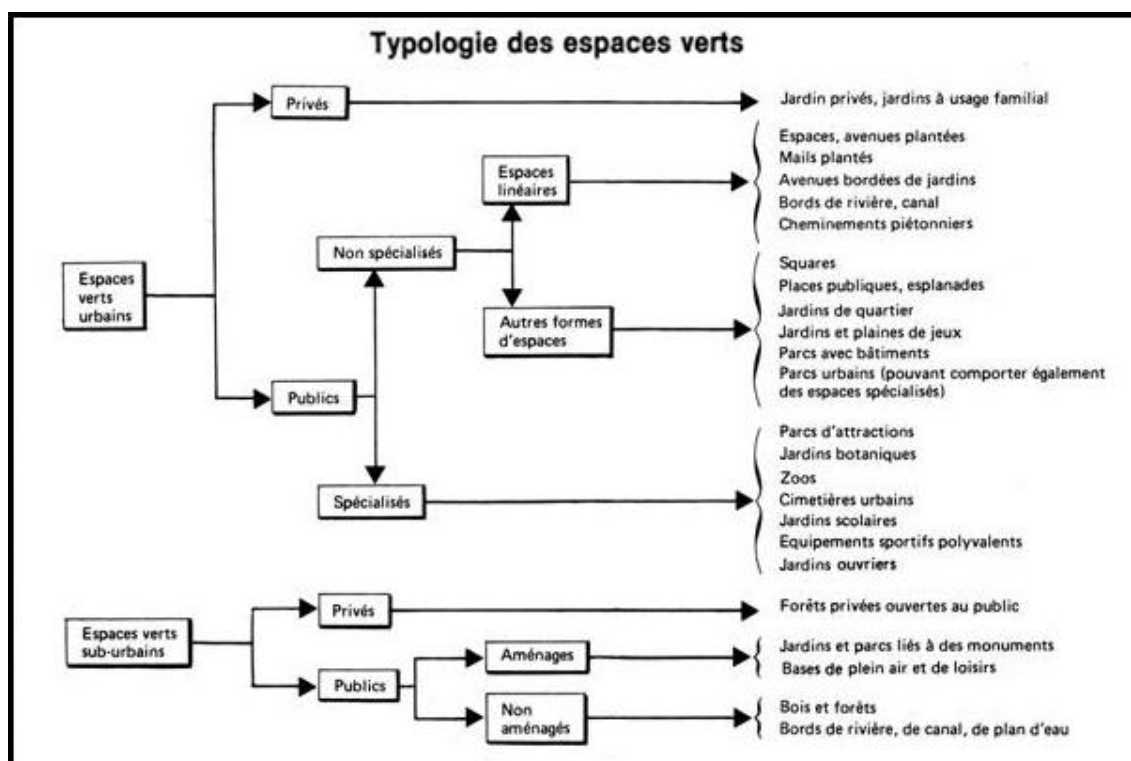


Diagramme N°1 : Typologie des espaces verts.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.143.

La notion d'espace vert recouvre une grande diversité d'aménagements, il peut s'agir de jardins publics, aires de jeux d'enfants, parcs d'animaux, jardins botaniques, circuits de promenade, parcours de santé, stades, terrains de sports, jardins familiaux, cimetières. [37]

a. Les jardins

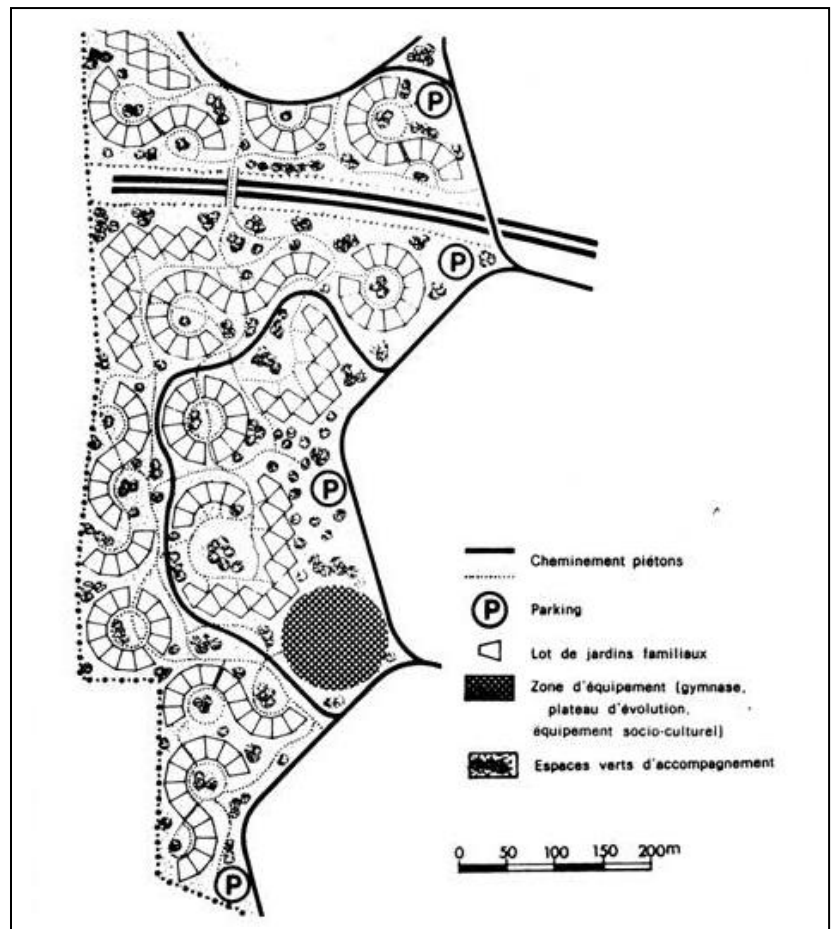
Parmi les espaces verts urbains à usage privatif, on peut distinguer les jardins privés et les jardins ouvriers. Les jardins privés sont des espaces d'agrément, de surface réduite, qui jouxtent le plus souvent un lieu d'habitation, une maison individuelle. (Voir photo N°24).



Photo N°24 : Jardin privé d'une maison individuelle.

Source : Ron Lutsko, Jr, Landscape plans, Ed. OrthoBook, San Ramon, CA.1989, p.10

Les jardins ouvriers ou familiaux sont des parcelles groupées sur des terrains d'une superficie de 1 à 10 ha, situés soit proximité d'un groupe important d'habitations de la ville, soit plus éloignés en périphérie [38] (Voir carte N°3 et photo N°25)



Carte N°3 : Un lotissement de jardins familiaux à strasbourg.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris



Photo N°25: Jardin public dans l'Avenue d'Iéna à Paris-France.
Source : Auteur 2009.

b. Les parcs et squares

Parmi les espaces verts publics urbains, il faut distinguer ceux qui ne sont pas aménagés en vue d'assurer une fonction spécifique et ceux qui, au contraire, sont spécialisés dans telle ou telle fonction. Les espaces publics non spécialisés vont du square au grand parc urbain.

b₁. Le square

Le square est un espace vert de dimensions réduites variant de quelques centaines de m² pour les plus petits à 4 ou 5 ha pour les plus grands. [39]

b₂. Les parcs de quartier

Les parcs de quartier peuvent s'organiser autour d'un plan d'eau ou d'un massif boisé préexistant. Composés en majorité d'espaces créés (pelouses, boisements, aires de jeux), ils offrent un lieu de repos, de détente et de pratique d'activités récréatives. (Voir photo N°26-27).



Photo N°26 : Parc de palma de Mallorca, Baléares, Espagne (1998-2002).

Source : Aldo Aymonino, Valerio Paolo Mosco, Espaces publics contemporains. Architecture volume zéro, Ed.Skira. 2006, p.235-236.



Photo N°27: Parc dans l'Avenue d'Iéna à Paris- France.

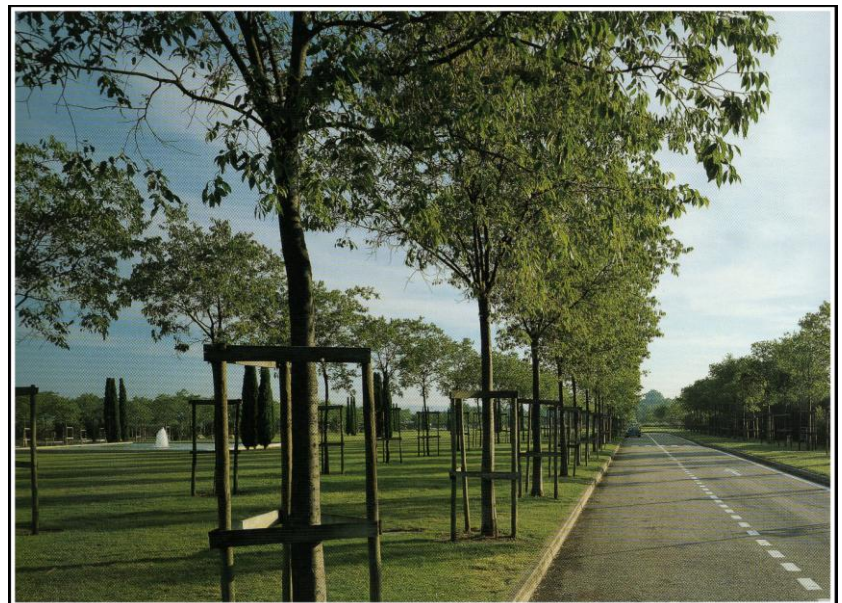
Source : Auteur 2009.

b3. Les parcs centraux

Les parcs centraux sont des espaces beaucoup plus grands (20 ha et plus), à caractère végétal très marqué, où les installations d'assiette. (Voir photo N°28).

Photo N°28 : Le pavillon d'art contemporain, France.

Source : Michael Spens, Paysages contemporains, Ed. Phaidon. 2005, p 172.



c. Les grands espaces verts

c1. Les aires de jeux

Lors de la conception des aires de jeux, l'objectif prioritaire est d'organiser des espaces de dimensions suffisantes à partir d'un aménagement élémentaire des sols et de quelques installations simples dépourvues de danger. (Voir Photo N°29).

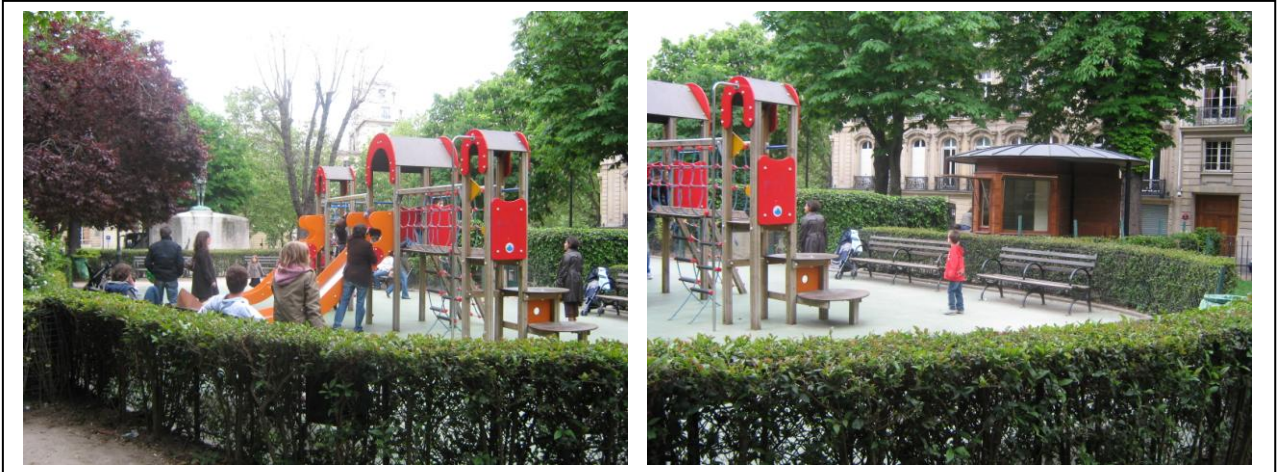
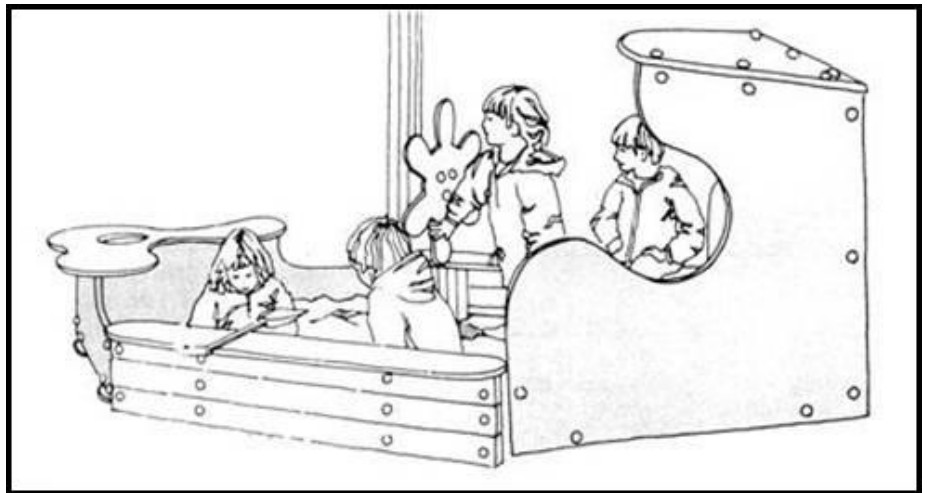


Photo N°29: Aire de jeux de l'Avenue d'Iéna à Paris- France.
 Source : Auteur 2009.

- Le premier impératif de cette organisation concerne la sécurité (Voir figure N°9).

Figure N°9 :
 Les bateaux des sables.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.149.



- Le second impératif est de constituer un monde à l'échelle des enfants qui réponde à la logique de leurs jeux et activités.

- ❖ Quels que soient l'âge des enfants et les activités pratiquées, trois éléments essentiels constituent les aires de jeux pour enfants :

les mouvements du sol, le végétal et l'eau. (Voir figure N°10 / 11).

Figure N°10: Plan d'une aire de jeux pour les petits.

Source: J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L- Sabrie,
Les espaces urbains :
concevoir, réaliser, gérer,
Ed. Le Moniteur. Paris
1987, p.148.

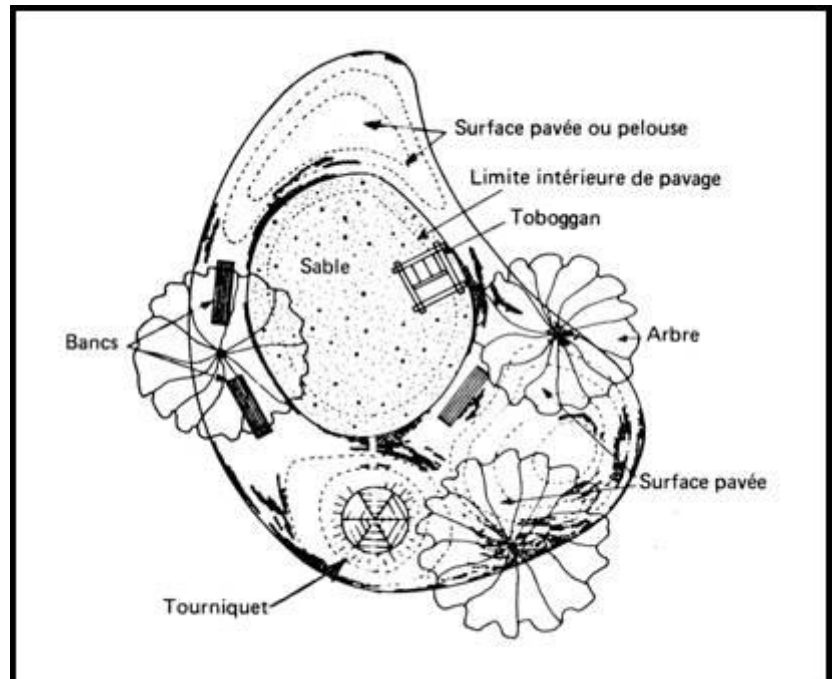
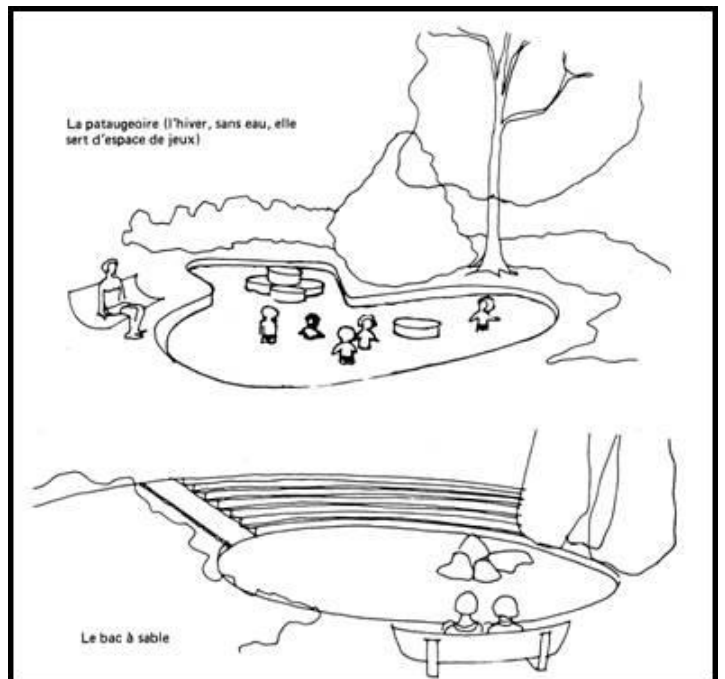


Figure N°11: Les aires de jeux pour les petits : un univers poétique à créer.

Source: J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L- Sabrie,
Les espaces urbains : concevoir, réaliser,
gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.147.



❖ Lors de la conception de ces aires de jeux, il est utile de distinguer quatre groupes d'âge ayant des besoins spécifiques.

- Les terrains de jeux destinés aux moins de 3 ans sont situés de préférence à 50 m Environ de l'habitat ; ils sont enclos et réservés à l'usage de ces très jeunes enfants. [40] (Voir photo N°30).



Photo N°30 : Jeux de plein air.

Source J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.354.

- Pour les enfants de 3 à 7 ans, le terrain affecté doit être partiellement séparé de celui des plus grands du fait des risques liés à l'usage de la bicyclette ou des jeux de ballons. Il faut prévoir environ 10 m² par enfant. [41] (Voir photo N°31).

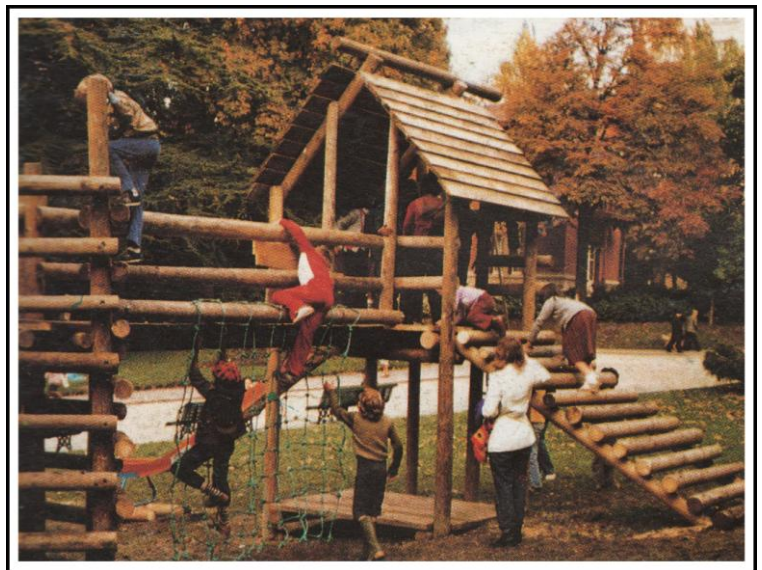


Photo N°31 : Equipement pour jeux sportifs.

Source J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.355.

- Les enfants de 7 à 12 ans commencent à exprimer un besoin marqué de socialisation et d'indépendance. Pour ceux de 7 à 9 ans, on peut aménager des terrains polyvalents destinés aux activités de mouvement.

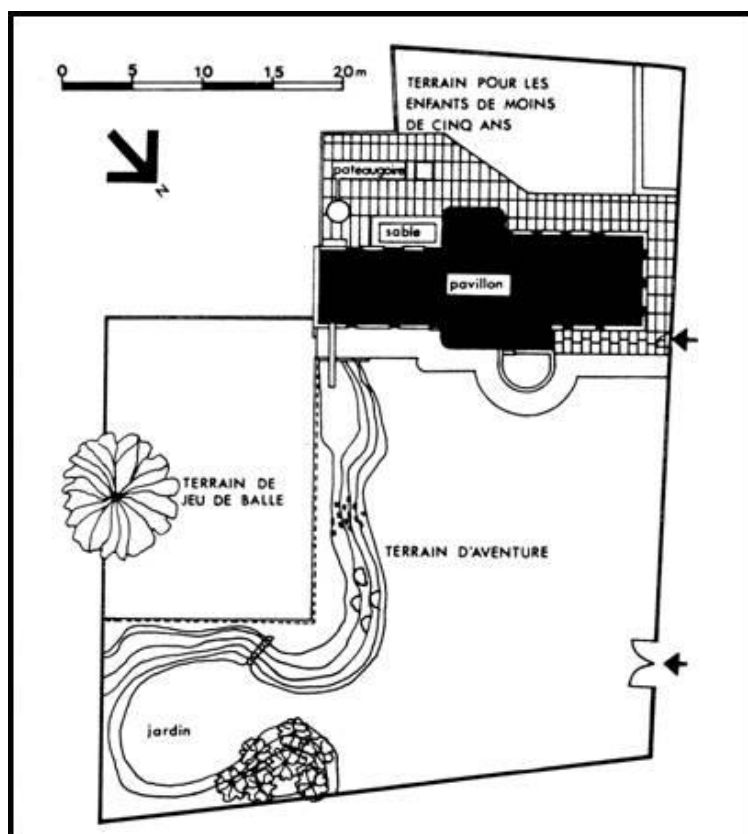
- Les enfants de 9 à 12 ans, déjà plus indépendants, fréquentent les terrains plus vastes, moins clos, à caractère sportif

- Au-delà de 12 ans, les adolescents sont capables de créer leur propre milieu d'activités, proche de ceux des adultes.

C₂. Les terrains d'aventures

Le terrain d'aventures est un terrain clos, de dimensions variables, peu ou pas aménagé, mais contenant des objets divers et des matériaux de construction mis à la disposition des enfants en vue de favoriser leur créativité sous toutes ses formes : construction de cabanes, élevage, jardinage, etc. [42]

Un terrain d'aventure peut également comporter une aire de jeux de ballons, un espace pour l'élevage d'animaux (pigeonniers, clapiers, etc.), ainsi qu'un espace pour le jardinage. En tout état de cause, les dimensions de cet espace de jeux dépendent du nombre d'utilisateurs. (Voir carte N°4)



Carte N°4 : Un terrain d'aventure.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.151.

C₃. Les fermes pour les enfants

Situées généralement en périphérie des villes, les fermes pour enfants sont un complément aux activités scolaires ou d'éveil à la nature. Elles peuvent être intégrées (c'est souvent le cas lors de réalisations) dans des structures de loisirs plus importantes, comme les bases de plein-air et de loisirs ou à l'intérieur d'un grand parc urbain. On y aménage des locaux pour abriter les animaux (étables, cages, clapiers), pour protéger le matériel (fourrage pour les animaux, les outils, etc.), et éventuellement pour accueillir certaines activités destinées aux enfants. Le bâtiment principal, la ferme, est entouré d'un vaste terrain. (Voir photo N°32).

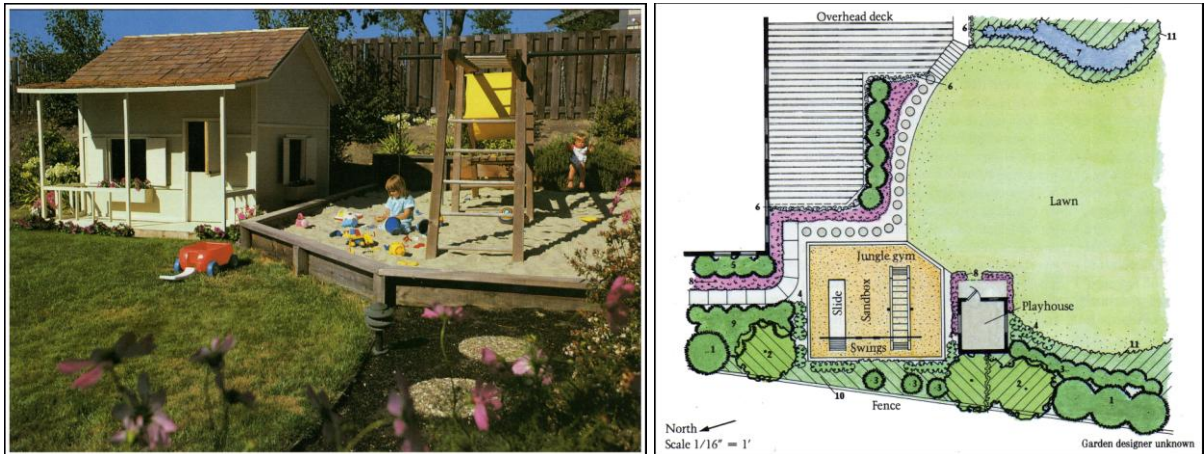


Photo N°32 : Ferme d'enfants.

Source: Ron Lutsko, Jr, Landscape plans, Ed. OrthoBook, San Ramon, CA.1989, p.36-37

c4. Les bases de plein air et de loisirs

On peut distinguer, en milieu urbain, deux types de bases : les bases urbaines, qui sont très proches des centres urbains (moins de 10 km) et les bases péri-urbaines.

Les premières, ont surtout pour objet de satisfaire les besoins quotidiens de détente et de plein air ; elles sont fréquentées pendant la semaine par les scolaires, par les adolescents, les personnes du troisième âge, les mères de famille et les actifs en fin de journée. Par ailleurs, il existe également les bases péri-urbaines situées à une distance de 10 à 50 km des centres urbains elles ont pour fonction essentielle l'accueil des citadins pendant les week-ends. En semaine, elles sont un excellent lieu d'accueil pour les classes ou groupes d'enfants. [43] Dans la majorité des cas, le plan d'eau constitue l'équipement majeur. (Voir figure N° 12).

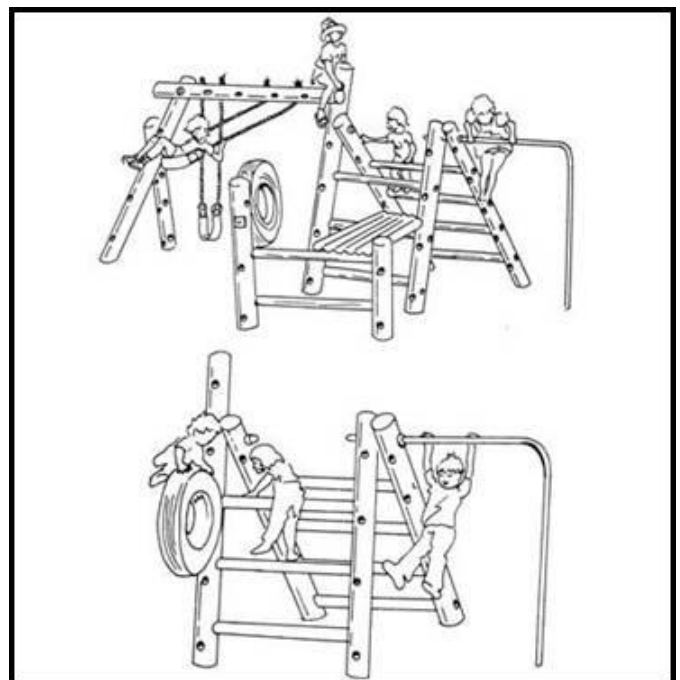


Figure N° 12 : Mobilier de jeux en bois (Big Toys)

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L- Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987,p.151.

C₅. Les terrains de camping

Les terrains de camping font partie intégrante des aménagements d'espaces verts urbains. Le développement du tourisme dans les villes dépend de la réussite de tels aménagements. (Voir photo N°33).

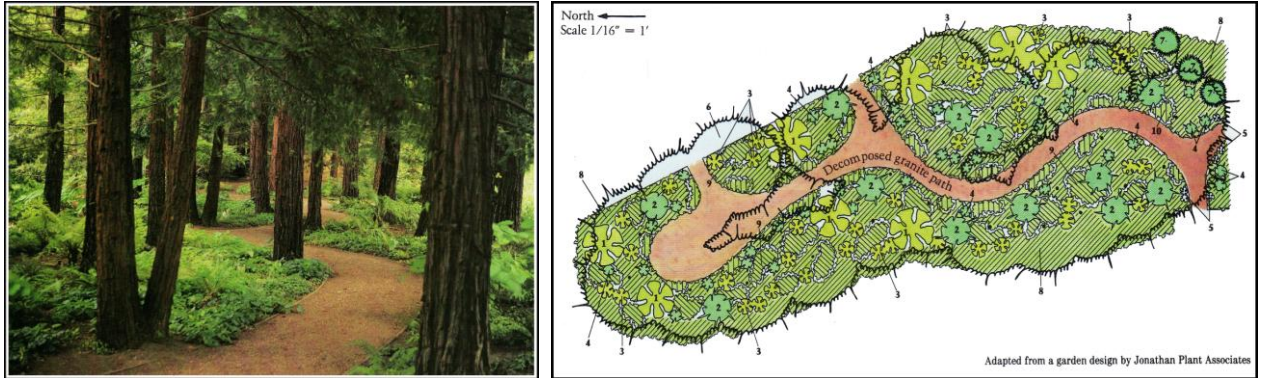


Photo N°33: Chemin forestier

Source: Ron Lutsko, Jr, Landscape plans, Ed. OrthoBook, San Ramon, CA.1989, p. 66-67

C₆. Les cimetières

L'aménagement des cimetières constitue un problème délicat à traiter. On peut distinguer deux types d'aménagements pratiqués : les cimetières à dominante minérale (peu de végétaux, alignements de tombes...) et les cimetières à dominante végétale ou cimetière paysager (la surface végétale est importante dans la composition d'ensemble).

Pour une plus grande beauté du lieu et pour dédramatiser la mort, on préfère cette dernière modalité d'aménagement, très fréquente dans les pays anglo-saxons. (Voir figure N°13).



Figure N°13 : Un cimetière anglo-saxon.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.153.

d. Les espaces bleus

Les plans d'eau et leur environnement immédiat constituent un agrément important et un des éléments privilégiés d'un paysage urbain de qualité.

De plus, les plans d'eau sont, pour les plus importants, les supports d'activités de loisirs de plein air tels que : la pêche et la baignade.

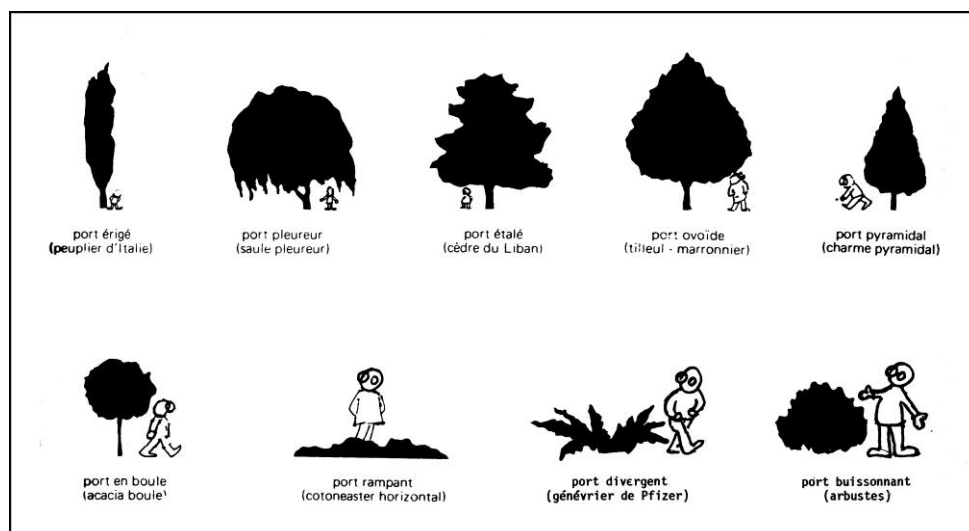
3. Les composantes de l'espace vert

a. Les arbres et les arbustes

Éléments constitutifs des espaces verts, les arbres présentent certaines caractéristiques qui permettent d'établir des critères de classification. Ces critères sont utiles à connaître pour mener à bien les travaux de création comme ceux d'entretien. (Voir figure N°14).

Figure N°14 :
La silhouette des arbres et des arbustes : essai de classification.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p.165.



b. Les plantations d'alignement

Les arbres alignés le long des rues et avenues doivent présenter des caractéristiques essentielles à leur survie dans l'environnement urbain (Voir photo N°34) :

Photo N°34 : Plantation d'arbres dans la place : Charles de Galle Etoile Paris – France.
Source : Auteur 2009.



de vigueur proportionnée à l'espace disponible (restreint dans les rues), l'arbre des rues a une silhouette droite, régulière, avec des ramifications bien équilibrées. Il est important également de choisir des espèces dont le bois n'est pas cassant et dont les racines ne peuvent pas détériorer les trottoirs et les canalisations.

On préférera les arbres à petites feuilles qui sont facilement éparpillées par le vent, qui ne forment pas de tapis glissant sur les chaussées et trottoirs.

c. Les fleurs

L'esthétique des espaces extérieurs urbains peut être accentuée en certains points par une décoration florale. Lorsqu'elles ne constituent pas un motif décoratif en elles-mêmes, les taches de fleurs doivent s'appuyer sur des masses d'arbustes ou d'arbres ; une surface de pelouse ou de plantes tapissantes peut également contribuer à mettre en relief les massifs de fleurs. (Voir photo N°35).



Photo N°35: Les fleurs.

Source: Ron Lutsko, Jr, Landscape plans, Ed. OrthoBook, San Ramon, CA.1989, p. 47-57

d. Les plantes en bac

Cette technique est à éviter le plus possible car elle présente de nombreux inconvénients d'ordre esthétique, technique, financier. Certains espaces sont plus propices que d'autres au fleurissement. Les espaces verts présentent le meilleur environnement, à la fois esthétique et naturel, pour la plantation de fleurs. Les espaces minéraux sont moins propices aux grands parterres fleuris. (Voir photo N°36).



Photo N°36: Les plantes en bacs.

Source: Michael Spens, Paysages contemporains, Ed. Phaidon. 2005, p 215.

e. Les plantes grimpantes

Parmi les fleurs ou végétaux à floraison que l'on peut développer en milieu urbain, il faut rendre aux plantes grimpantes ou sarmenteuses la place qu'il leur revient. Malheureusement, cette catégorie n'est pas suffisamment considérée et donc peu utilisée. On distingue habituellement trois types d'usage pour ces végétaux : on peut tapisser des parois minérales surtout lorsque l'on veut masquer ou verdir des surfaces qui ne sont pas agréables au regard. Dans les parcs, jardins ou petits squares, on peut également faire grimper de la végétation sur des pergolas ou des treilles. (Voir figure N°15).

En couverture de sol, on peut remplacer le gazon, dans les zones difficilement accessibles, par des plantes tapissantes (lierre...).

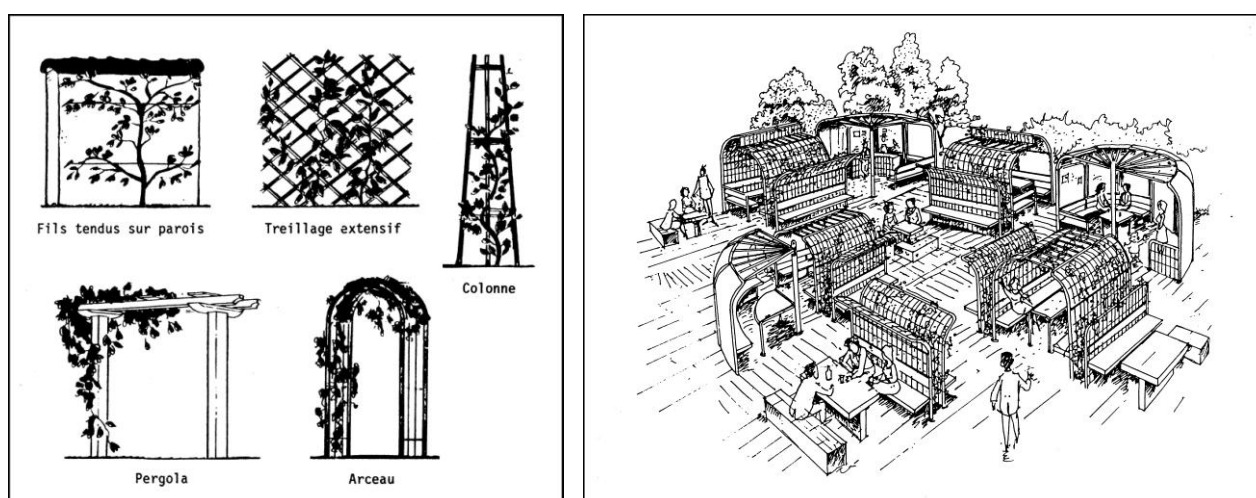


Figure N°15 : Les supports des plantes grimpantes.

Source : J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L- Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris 1987, p. 188 - 189.

f. Les haies

Les haies correspondent à des écrans de verdure destinées à protéger, limiter ou séparer. Ainsi définie, la haie peut avantageusement remplacer des clôtures ou murs dans l'espace urbain. (Voir photo N°37). On dispose plusieurs types de haies.

Photo N°37: Ornotesando, Tokyo, Japon 2003.
Green Green Screen, mur vegetal: clôture organique.

Source: Aldo Aymonino, Valerio Paolo Mosco, Espaces publics contemporains.
Architecture volume zéro, Ed.Skira. 2006, p 368.



g. Les gazons, pelouses et prairies

Avec les arbres et les fleurs, l'enherbement est le troisième élément constitutif des espaces verts urbains. Le terme d'enherbement, peu utilisé, comprend le gazon, la pelouse et la prairie. (Voir photo N°38).



Photo N°38 : Parc du champ de Mars Paris – France.
Source : Auteur 2009.

4. Rôles et fonctions des espaces verts.

- Le rôle social et sanitaire.
- Le rôle éducatif et culturel des espaces verts.
- La fonction esthétique et urbanistique.
- Les fonctions relationnelles.

Les fonctions des espaces verts sont aussi des fonctions de relations avec le groupe d'habitations, l'unité de voisinage, le quartier, à la ville et même à la campagne environnante. Ces fonctions sont des :

- Fonction structurante, du développement urbain, à des échelles différentes.
- Fonction de protection contre la pollution et les nuisances urbaines et industrielles.
- Fonctions de loisir de plein air.

❖ La ville, c'est le béton. Accusée d'être à l'origine des traumatismes psychologiques et esthétiques infligés au citoyen, il lui faut un contrepoison : la végétation, « aspirine de la ville ».

Les véritables intérêts de la végétation urbaine se trouvent ailleurs :

- Une masse végétale joue un rôle psychologique ou esthétique en cachant des éléments désagréables qu'il ne paraît pas possible de déplacer : architectures laides, dépotoirs, véhicules, ainsi qu'une fonction d'écran calmant face à l'agitation brownienne des véhicules.
- La végétation est un fixateur de poussières et peut jouer partiellement un rôle d'écran qui diminue les projections directes sur les espaces qu'elle borde.
- C'est un outil d'aménagement précieux : elle crée des espaces, sert de réducteur d'échelle entre des espaces plats et des volumes importants, découpe l'espace en sous-espaces, sert de barrière ou d'élément de repérage à l'aide de beaux arbres, par exemple.
- Ses qualités esthétiques transcendent les rôles étiés d' « enjoliveur » ou de cache-misère. Elle apporte des couleurs et fournit des éléments dynamiques et paisibles.

V. Le mobilier urbain dans l'espace public

Le mobilier urbain est l'ensemble des objets ou dispositifs, publics ou privés, installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert aux usagers.

Il est aussi appelé « composant urbain » ou « matériel urbain » ou tout simplement « équipement ».

1. Les différentes fonctions du mobilier urbain

Le mobilier urbain fait partie intégrante de l'environnement d'une ville dont il peut grandement faciliter l'identification et l'appréhension globale. Ce rôle important s'accompagne bien évidemment d'une multitude de fonctions secondes qui tiennent :

- à l'orientation des usagers et leur information (panneaux directionnels, plaques de noms de rues, enseignes, horloges, panneaux d'information, publicité...)
- à la formulation des ordres (panneaux de stationnement, d'interdiction, d'obligation...)
- à la distribution ou la collecte de produits (boîtes aux lettres, kiosques à journaux...)
- à la protection du matériel des services de la voirie (cabanes à outils, bacs à sable)
- à la protection (balustrades, palissades, clôtures...)
- à la détente ou à la mise à l'abri (abris, bancs...)
- aux jeux pour enfants...
- à l'éclairage
- à la culture (sculptures, art...)
- à l'enregistrement (parcmètres, horodateurs, barrières mobiles des stationnements)
- à la consommation (terrasse de café kiosque, bar...)
- à l'hygiène (sanisette, ...).

Le mobilier urbain doit être autre chose qu'une accumulation d'objets, un amas hétéroclite digne des inventaires « à la Prévert ». [44]

2. Les différentes catégories de mobilier urbain

a. Le mobilier urbain pour l'éclairage public

Il améliore la sécurité et rend la ville plus attractive la nuit. L'éclairage est incontestablement un facteur essentiel de confort et de sécurité dans la ville. C'est aussi un élément qui contribue à la qualité du paysage nocturne et diurne de la ville.

- Les bornes d'éclairage ; (Voir figure N°16).

Figure N°16 : Borne d'éclairage.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)



- Les luminaires sur candélabres ; (Voir figure N°17).



Figure N°17 : Candélabres.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

- Les luminaires sur console murale ; (Voir figure N°18).

Figure N°18 : Consoles murale.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)



- Les projecteurs de grande puissance ; (Voir figure N°19).

Figure N°19 : Projecteurs.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)



- Les mâts supportant les projecteurs ; (Voir figure N°20).

Figure N°20 : Les mâts supportant les projecteurs.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)



b. Le mobilier urbain d'esthétique et de repos

Le mobilier de repos est constitué par : les bancs, banquettes, sièges et causeuses, ils sont parfois associés à des tables. (Voir figure N°21).



Figure N°21 : Les bancs

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

Le banc public est une invention du XIX e siècle. Il est né de l'aménagement des espaces verts.

(Voir figure N°22).



Figure N°22 : Les bancs

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

En centre ville et sur des parcours essentiels, il est utile de prévoir des bancs tous les 100 à 200 m pour le repos des anciens et des handicapés. (Voir photo N°39).



Photo N°39 : Banc intégré à des bacs à fleurs.

Source: J-P Murret, Y-M Allain, M-L Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur, Paris 1987, p.350

La tendance récente est d'individualiser les places, transformant le banc traditionnel en une succession de chaises ou de fauteuils. (Voir photo N°40).

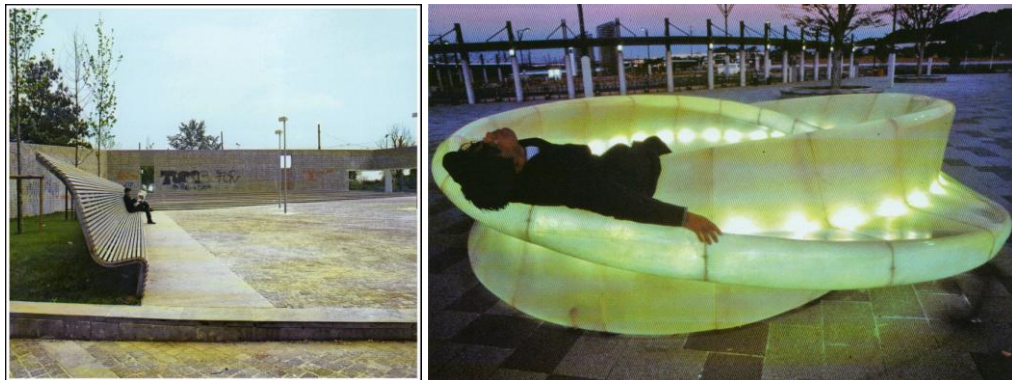
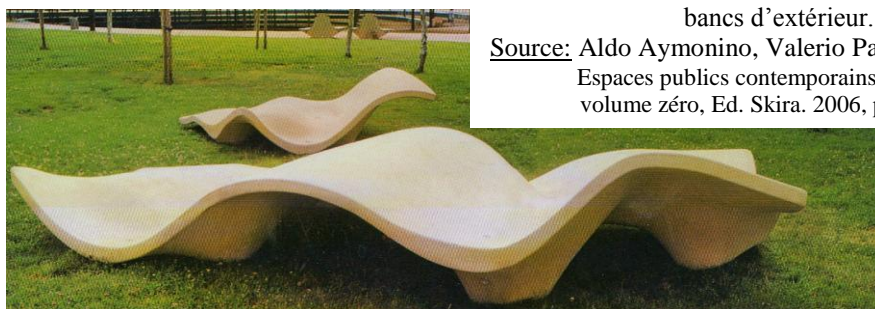


Photo N°40: Vue moderne sur le concept des bancs d'extérieur.

Source: Aldo Aymonino, Valerio Paolo Mosco, Espaces publics contemporains. Architecture volume zéro, Ed. Skira. 2006, p.135, 142, 143.



Les matériaux utilisés vont du bois à la fonte, l'acier, aux bétons...

c. Le mobilier relatif à l'hygiène

Dans cette catégorie on comptera parmi le mobilier de propreté :

- Les corbeilles à papier ; (Voir figure N°23).



Figure N°23 : Corbeilles à papier.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

- Les bornes de propreté, pour le ramassage des ordures ménagères ;
- Les bornes sélectives, pour les bouteilles, plastiques et journaux par exemple ; (Voir photo N°41)



Photo N°41: Les bornes sélectives, pour les bouteilles, plastiques et journaux.

Source: Auteur 2009.

- Les conteneurs pour les ordures ; dans la catégorie de mobilier d'hygiène sanitaire : Les sanisettes, ce sont des abris pour des toilettes publics. (Voir figure N°24 /photo N°42).

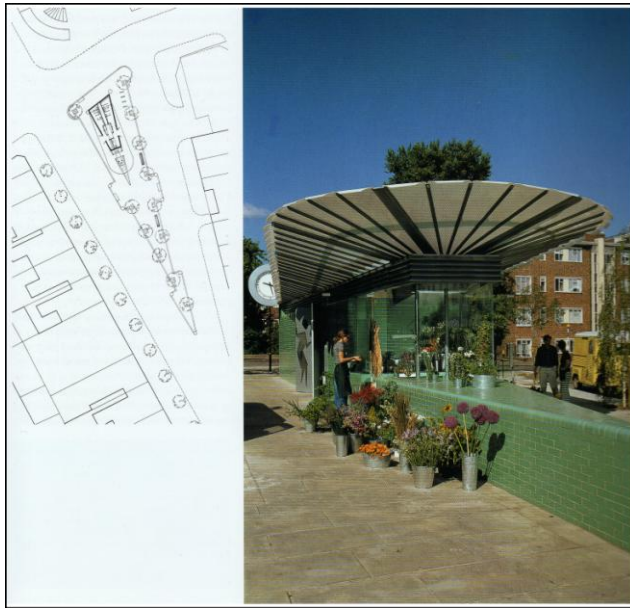


Photo N°42 : Corbeilles à papier.
 Source: Hugh Pearman, Architecture du monde contemporain, Ed. Phaidon. Paris. 2002, p. 457

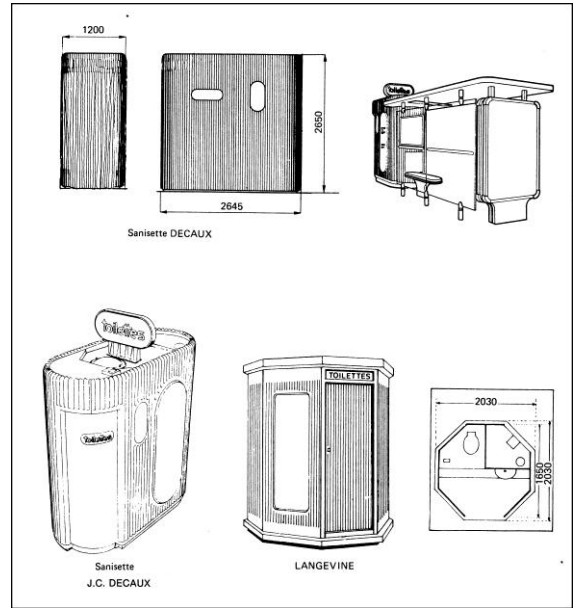


Figure N°24 : Corbeilles à papier.
 Source: J-P Murret, Y-M Allain, M-L Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur, Paris 1987, p.255

d. Le mobilier de signalisation

Dans cette catégorie on a les différentes sortes de panneaux et les flèches directionnelles. (Voir figure N°25).

Figure N°25 : Signalétique.
 Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13 ,2005)



- **Les colonnes Morris**
- **Les portes-affichages et plans de ville**

Les colonnes Morris sont nées au siècle dernier pour les affiches de spectacles. Une face de ces équipements est réservée à l'information municipale, l'autre à la publicité. (Voir figure N°26).

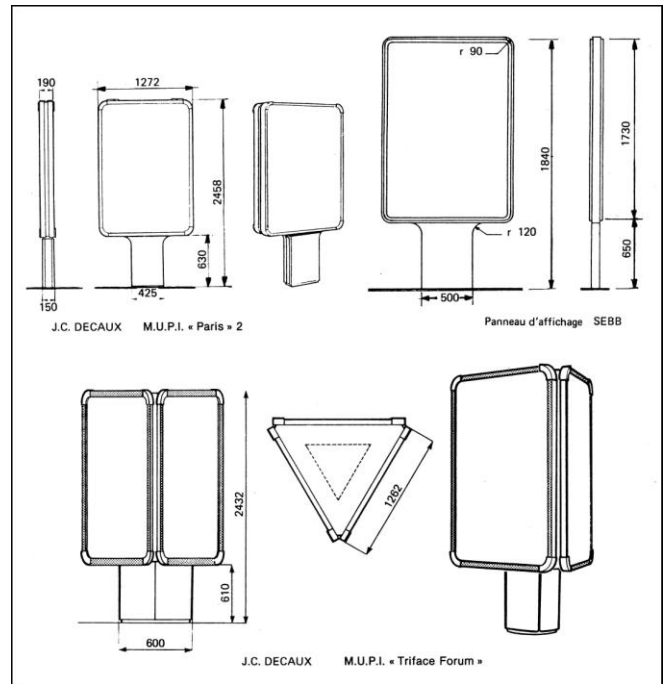


Figure N°26 : Les portes-affiches.
 Source: J-P Murret, Y-M Allain, M-L Sabrie,
 Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer,
 Ed. Le Moniteur, Paris 1987, p248

e. Le mobilier de protection de la voirie urbaine

Dans cette catégorie on a les barrières et les bornes. (Voir figure N°27).



Figure N°27 : Les barrière et bornes.
 Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

f. Le mobilier d'attente

Les abris bus sont des espaces couverts pour l'attente et l'abri pour les usagers de l'autobus. (Voir figure N°28).



Figure N°28: Abrisbus.
 Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

g. Le mobilier urbain de service

- *Les boîtes aux lettres*

Les modèles dépendent de l'administration des Postes.

- *Les cabines téléphoniques*

C'est un monopole des Postes et Télécommunications. (Voir figure N°29).



Figure N°29 : Cabines téléphoniques.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13 ,2005)

- *Les jeux d'enfants*

Les jeux d'enfants ont connu un prodigieux développement au cours des dernières années.

(Voir figure N°30).



Figure N°30 : Equipement en bois pour jeux d'enfants.

Source: www.evermotion.org (archexterior vol 13, 2005)

h. Le mobilier urbain lié aux fluides

Le mobilier le plus rafraîchissant, et qui devrait être très utilisé dans les pays chauds comme le notre. (Voir figure N°31).



Figure N°31 : Equipement en bois pour jeux d'enfants.

Source: www.evermotion.org
(archexterior vol 13, 2005)

Ces mobiliers fixes se présentent sous deux formes : les fontaines et les jets d'eau dont certains exemples apparaissent dans les photos suivantes :



Photo N°43 : Fontaine place à Paris - France.
Source: Auteur 2009.



Photo N°44 : Fontaine du Musée du Louvre Paris- France.
Source: Auteur 2009.

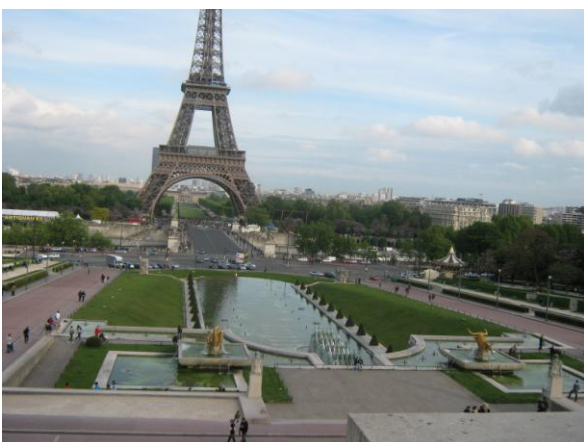


Photo N°45 : Fontaine de Trocadéro passy Paris - France.
Source: Auteur 2009.



Photo N°46 : Type de fontaine dans la vieille ville Aix-en-Provence – France.
Source: Auteur 2009.

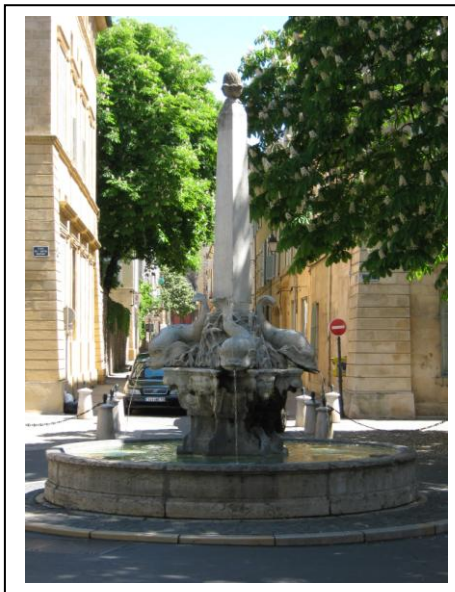


Photo N°47 : Fontaine de la place des quatre dauphins Aix-en-Provence - France
Source: Auteur 2009.

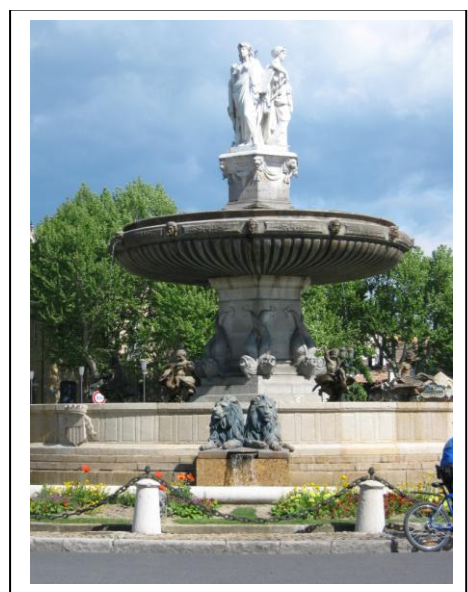


Photo N°48 : Fontaine de la place de la Rotonde Aix-en-Provence - France
Source: Auteur 2009.

3. Le mobilier urbain et les handicapés

D'une façon générale, toute personne qui ne peut accéder à un lieu, en profiter ou le faire sans risques de dommages et d'efforts démesurés est un handicapé par destination.

L'enfant qui ne peut boire à la borne trop haute, le visiteur incapable de trouver son chemin dans un ensemble moderne mal signalé sont en situation handicap.

Les gens « normaux » en état de faiblesse provisoire, foulure, fracture, paquets très lourds et très embarrassants à porter, se trouvent dans un état de handicap qui s'approche de celui des handicapés permanents et des infirmes. [45]

Il est possible d'indiquer quelques-unes des difficultés les plus criantes pour toutes les personnes à mobilité réduite :

Un certain nombre d'aménagements peuvent rendre la vie plus facile aux handicapés, et bien souvent aux autres !

- Aménager des pentes d'accès sur les escaliers ou à proximité immédiate évite aux handicapés de grands détours. C'est important pour l'animation de certains lieux difficiles d'accès. Sur ce point, certaines réglementations sont encore insuffisantes : règle du 4 % de pente maximale et d'un palier de repos tous les 10 m. Il faut en effet penser aux périodes de pluie et de gel. Une rampe paraît une nécessité pour pouvoir éventuellement se retenir.
- Installer des mains courantes sur les escaliers pour les petits, les vieillards ou les personnes fatiguées.
- Installer sur les rampes des bordures ou des chasse-roues pour que les voitures ne s'enfoncent pas dans la terre qui les borde.
- Les cheminements et trottoirs seront d'une largeur suffisante pour permettre le croisement de deux fauteuils d'handicapés sans que l'un d'eux soit obligé de descendre sur la chaussée : minimum 1,50m.
- Des bateaux seront ménagés sur tous les accès de passages protégés aux trottoirs. Des obstacles sur la chaussée seront installés pour empêcher le stationnement des voitures.
- Les sols gaillonneux (bicouche) ou en bétons brossés ou griffés sont des sols anti glissants. Les pavés inégaux il joints larges sont gênants.

- Tout emmarchement ou ressaut sera complété par une petite rampe quand la différence de niveau dépassera 2 cm. Il peut être nécessaire de signaler ces différences aux mal voyants par un fort contraste de couleurs, et aux aveugles par une différence de matériaux tris sensible au toucher.
- Les grilles et les avaloirs seront de préférence en grilles camées.
- Mettre en place des cabines téléphoniques spéciales.
- Aménager des tables sans sièges d'un côté pour permettre aux gens en fauteuil roulant d'établir une relation avec les personnes valides assises en face.
- Des abris dans les espaces vastes et dénudés leur permettront de s'abriter en cas de mauvais temps.
- Veiller à permettre aux gens dont le regard est assez bas (enfants, personnes assises) de lire les informations à l'aide de caractères et de graphismes lisibles et bien placés, notamment pour les plaques de rues.
- Signaler les cheminements et les parkings spéciaux. Rivoir des espaces réservés dans les parkings souterrains.
- Réaliser des portes d'entrée de squares et de tous les espaces clôturés qui permettent un accès facile hauteur et forme des poignées, dégagements minimaux pour les ouvertures des portes et le recul des voitures.
- Soigner l'éclairage des zones dangereuses, aussi bien pour en faciliter le repérage par les handicapés que pour les signaler aux autres usagers en véhicule.
- Les couleurs de feux tricolores pourront être indiquées aux aveugles par des signaux sonores.
- Développer les traversées piétonnes à la même hauteur que le trottoir.

4. Recommandations pour la conception, l'implantation et la gestion du mobilier urbain

- Mettre en place un coordonnateur « mobilier urbain » et travaux sur « l'espace public ».
- Concevoir des « règles du jeu » des espaces libres (guide pour les concepteurs comportant les prescriptions communales en la matière : véritable cahier des charges).
- Personnaliser les implantations (formes, couleurs, dispositions).
- Prévoir l'entretien dès la conception.
- Faire simple et robuste.

- Investir sur des points remarquables en recourant à des artistes.
- Intégrer le mobilier dans les constructions.
- Et, bien sûr, avoir de l'imagination...

5. Pour une meilleure implantation du mobilier urbain

Les qualités d'un mobilier ne suffisent pas à le rendre performant.

Pour réussir un aménagement plusieurs facteurs sont à prendre en considérations [46]

- Son intégration aux structures existantes ;
- L'adéquation au lieu où il sera implanté ;
- Les réponses pertinentes aux besoins des usagers.

❖ Les composants urbains ne sont pas des équipements destinés à être posés dans un territoire administratif donné, mais des outils d'aménagement de l'espace collectif dont l'assemblage avec d'autres équipements permet de mettre en scène l'espace collectif.

Nous dirons donc de façon un peu provocante qu'un banc sert à beaucoup plus d'usages qu'à s'asseoir et que l'aménageur dispose de multiples possibilités pour offrir au public des occasions de s'asseoir. Ainsi, il appartient au metteur en scène urbain de rejeter la tentation d'associer un objet à une fonction. Fût-elle « secondaire » ou apparemment accessoire, pour s'attacher plutôt à inventer les moyens les plus divers permettant d'engendrer les comportements ou mises en scène les plus variés : attendre, regarder les autres, lire, se servir d'une table, empêcher le stationnement, clore un espace, empêcher le débordement intempestif d'enfants en train de jouer. Ces fonctions ne dépendent plus directement d'une seule sorte d'objet, mais de la façon dont les composants urbains, existants ou à inventer, sont disposés dans l'espace.

Ainsi évitera-t-on de figer les composants urbains dans un cadre administratif coupé de la réalité, souvent inspiré des réglementations qui visent, de façon quasi policières, à s'opposer à des « détournements » et, surtout, évitera-t-on de les classer trop étroitement dans une rubrique à part de l'aménagement (mobilier urbain). Car ces deux attitudes renforcent dans le budget d'opérations, dans les marchés et dans les procédures d'aide. La tendance à le séparer des budgets d'aménagements et à le confiner aux queues de crédits d'équipements, livrant ainsi au public les espaces désolés que chacun connaît, qui sont plutôt des assainissements que des aménagements.

V. La gestion des espaces urbains publics

1. Les modalités de gestion

a. Les régies

a₁. La régie mixte

La régie mixte regroupe à la fois un service municipal et une entreprise privée qui se répartissent les tâches. C'est la formule la plus couramment employée par les municipalités. Grâce à cette formule, la collectivité fait appel à des entreprises (régie indirecte) pour les gros travaux et les tâches nécessitant un matériel coûteux ou très spécialisé.

En même temps, elle prend en charge directement la gestion des travaux d'entretien réguliers et elle fait appel, pour des prestations saisonnières, à des équipes temporaires qui appartiennent au secteur privé ; cela évite à la collectivité locale de prendre en charge un personnel trop important dont l'emploi en période creuse n'est pas assuré.

a₂. La régie indirecte

Avec la régie indirecte, les responsables locaux font entièrement appel à des bureaux d'études pour la conception et à des entreprises pour la réalisation et l'entretien des espaces extérieurs urbains.

- Les avantages de la régie indirecte

Avec ce type de gestion, il n'y a en effet aucune dépense directe de la commune, tant au niveau du matériel que du personnel. L'ensemble des espaces extérieurs est entretenu par une ou plusieurs entreprises : entreprises paysagistes pour les espaces verts, entreprises de travaux publics pour la voirie, entreprises de mobilier urbain pour la décoration et les équipements...

Cependant, ce mode de gestion pose deux problèmes fondamentaux : les limites des prestations et la qualité du travail, d'une part, le contrôle du travail effectué par l'entreprise, d'autre part.

a3. La régie directe

La régie directe est assurée par le service municipal qui prend en charge les différentes tâches qui doivent être assumées, c'est-à-dire la conception, la réalisation et l'entretien des aménagements. Ce type de gestion implique que les services, et donc la collectivité locale, possèdent les moyens humains, matériels...pour mener ces tâches.

- Les avantages de la régie directe

Les avantages de la régie directe sont nombreux.

- Cette gestion permet au service d'être en prise directe sur un personnel permanent, d'intervenir directement, même pour des tâches imprévues.
- La régie directe offre également la possibilité, en période creuse, de fournir des prestations supplémentaires et plus originales qu'à l'ordinaire (expositions florales, décoration temporaire sur les places et dans les rues piétonnières, animation...), et d'avoir toujours à disposition un minimum d'agents et de matériels.
- La mission d'entretien est également fondamentale. Elle est assumée tout au long de l'année, mais avec des charges saisonnières plus importantes, et peut être, comme pour les créations, soit en régie directe soit assurée par des entreprises.
- Dans le cas des services chargés des espaces verts, il existe dans certaines communes une politique d'autoproduction municipale (fleuriste et pépinière municipaux).

- La production horticole municipale

Le choix de l'autoproduction municipale de végétaux est justifié dans le cadre d'une politique importante de développement des espaces verts urbains.

Cette production municipale doit être d'une qualité au moins identique à celle des entreprises privées et les coûts de revient inférieurs ou égaux à ceux de la production « professionnelle ». De plus, le fleuriste ou le pépiniériste municipal ne peut se spécialiser afin de pouvoir offrir la palette d'espèces végétales la plus large possible difficilement disponible dans les pépinières privées.

b. Les principes d'organisation des services

On peut envisager deux modalités de structure pour organiser des services chargés de la gestion des espaces extérieurs urbains : une division en secteurs géographiques, une division par branches d'activité.

b₁. Division en secteurs géographiques (Organisation décentralisée)

Lorsque l'organisation est décentralisée (répartition par secteur géographique) chaque division est chargée de l'aménagement, de la création et de l'entretien des espaces situés dans son secteur.

La décentralisation géographique permet une meilleure répartition des tâches en fonction des impératifs saisonniers et le renforcement épisodique des équipes en fonction de l'ampleur des travaux à exécuter dans tel ou tel secteur. La personnalisation des lieux de travail permet l'alternance des tâches.

Elle peut diminuer les temps de trajet et développe le sens des responsabilités. En fait, chaque agent se sent sur « son jardin ». Pour cette répartition, chaque zone peut être placée sous la responsabilité d'un adjoint du chef de service des espaces extérieurs urbains.

Mais, il n'en reste pas moins qu'il est parfois difficile de répartir un matériel spécialisé commun entre les différentes zones et de gérer un personnel identique travaillant en des lieux divers. C'est surtout dans le cas où le service ne fonctionne pas en régie directe que la répartition en zones géographiques est la plus adéquate à ce type de gestion.

b₂. Division par branches d'activité

Dans le cas d'une organisation par secteur d'activité, chaque division traite les problèmes spécifiques à sa branche sur l'ensemble de la ville, les services études et les services généraux étant prestataires de services des différentes divisions.

Cette organisation permet une plus grande spécialisation des tâches ; ces dernières peuvent être très diversifiées, qu'il s'agisse d'un service d'espaces verts, d'éclairage public, de voirie...

Avec une telle structure, le matériel spécifique peut être mieux utilisé. Le personnel spécialisé devient plus efficace et sa gestion plus aisée pour le chef de secteur. [47]

c. L'Informatique pour améliorer la gestion

Une bonne gestion n'est concevable que si l'on dispose d'une connaissance précise des espaces et équipements entretenus. Une fois que l'on atteint cette connaissance, on se heurte à la difficulté de tenir constamment à jour les dossiers : l'organisation peut permettre le recueil et l'exploitation des informations mais, faute de temps, il existe un décalage entre l'arrivée de l'information et sa prise en compte dans le dossier. L'informatique est alors un outil permettant une tenue pratiquement instantanée du fichier, des espaces verts.

Il apparaît indispensable de mettre en place des fichiers permettant de connaître les caractéristiques de chaque espace envisagé : surface, aménagements, mobilier, matériau, date et nature des travaux qui ont été effectués, personnel y travaillant, matériel d'entretien.

d. La gestion du matériel

Pour limiter les coûts de gestion, la tendance générale est de diminuer l'importance numérique des effectifs affectés aux services techniques et d'accroître les rendements en développant la mécanisation par l'achat d'un matériel d'entretien ou d'aménagements.

Avant même d'envisager une acquisition de gros matériel, il faut que l'importance de la tâche soit en rapport avec la dépense à engager ou, plus précisément, que le coût de l'heure d'utilisation de la machine (main-d'œuvre + consommation + charges diverses + amortissement) soit inférieur à toute autre procédure, location du matériel ou recours à une entreprise privée qui effectuera les travaux avec son propre matériel.

Il ne faudra cependant jamais oublier qu'à coût équivalent la location reste plus avantageuse pour des opérations ponctuelles, très techniques, car plus souple et plus efficace (matériel plus récent, disponible à tout moment, simplification des problèmes de remisage et d'entretien), à condition bien sûr que le prestataire de service soit compétent. Le jeu de la concurrence permet souvent un choix avantageux.

e. La concertation et la collaboration des acteurs

La responsabilité des aménagements de l'espace public reste actuellement morcelée. Elle incombe à divers intervenants : décideurs élus, services techniques communaux de la voirie, des eaux, des espaces verts, régies d'Etat ou privées, concessionnaires, publicitaires, organismes départementaux et régionaux.

De ce fait, les municipalités conservent quelquefois difficilement la maîtrise de leur environnement.

Les différents intervenants n'ont pas les mêmes préoccupations politiques ou techniques. Ils éprouvent des difficultés à réaliser des études globales sur un site ou une programmation des travaux de voirie.

Ce manque de concertation a des conséquences fâcheuses sur l'environnement urbain : multiplication de poteaux techniques, accumulation d'objets, ouvertures anarchiques des chaussées...

Il est nécessaire pour un service municipal ou intercommunal d'assurer la coordination entre les différentes interventions sur l'espace public (plan de coordination, programmation...) et entre les différents intervenants (rôle de relais, de coordinateur).

Cette meilleure prévision de l'ensemble des interventions sur l'espace public, assurée par la collectivité, permet une amélioration du cadre de vie et la prise en compte globale des problèmes propres aux espaces extérieurs urbains.

f. L'intervention du secteur privé

La collectivité locale, fréquemment maître d'ouvrage, a l'expérience de sa commune elle doit savoir s'entourer de spécialistes au moment où se posent des problèmes qu'elle n'est pas à même de résoudre seule : conception, réalisation d'importants travaux, mise en œuvre de grands chantiers concernant les espaces verts ou l'aménagement de places ou rues...

g. L'animation des espaces urbains

Le problème majeur posé par les programmes d'aménagement urbain, qu'il s'agisse d'infrastructures entièrement ou de transformations opérées au sein d'un tissu existant est l'animation. L'espace urbain se constitue et se définit par la vie qui l'anime, par l'usage qui en est fait.

Créer des espaces d'animation permet souvent d'éviter l'usage dangereux et anarchique de l'espace urbain.

Parmi les différents espaces extérieurs d'une ville, les espaces verts sont les plus aptes à servir de support à une politique d'animation par les différentes fonctions qu'ils assument, par l'importante surface libre qu'ils offrent et par les richesses qu'ils recèlent. L'animation des parcs et des jardins urbains peut être appuyée par des publications, plaquettes d'information, dépliants, montages audio-visuels... qui concourent à une meilleure connaissance des végétaux, des animaux domestiques ou sauvages, des insectes, de l'horticulture, de l'écologie... qui sont souvent conçus à l'occasion d'une journée de l'arbre, d'une semaine verte, de portes ouvertes...

Dans les espaces minéraux... (rues, places), l'animation est plus difficilement programmable car elle provient des activités de multiples intervenants : piétons, commerçants, associations culturelles, organisations, touristiques... Dans ces espaces, c'est avant tout le piéton qui crée l'animation urbaine : un lieu est animé lorsque les habitants se rencontrent, se parlent, s'assoient ensemble à une terrasse de café pour se reposer et converser, se côtoient, font mille et une choses dans un espace limité. Les espaces qui pourront accueillir cette animation sont donc à traiter avec infiniment de soin.

Certains d'entre eux, rues piétonnes et places en particulier, permettront de nombreux échanges et rencontres ; la vie y sera intense. Ces rencontres peuvent être fortuites (rue commerçante très fréquentée, marché, rue menant à un point très attractif de la ville), ou provoquées (la fête, une manifestation, le festival dans la rue). Ces espaces, souvent situés en plein centre, et donc fréquentés par les piétons, sont les espaces privilégiés de la ville. D'autres espaces ont une vocation de promenade : un large trottoir, un mail bien planté, des vieilles rues attrayantes et calmes, des cheminements pour piétons en zone peu construite.

Tous ces aménagements doivent avoir un environnement de haute qualité pour que la détente y soit possible, que les promeneurs puissent se parler et s'entendre sans être gênés par les autres bruits de la ville.

h. La propreté des espaces urbains

L'environnement urbain est fragile. Les bruits, les déchets, la pollution atmosphérique détruisent l'équilibre écologique de nos villes. Le citoyen vit alors quotidiennement dans un espace où les nuisances sont multiples. Il est donc fondamental pour les responsables et gestionnaires des espaces extérieurs urbains de posséder les moyens juridiques et techniques permettant de mener la lutte pour un environnement de qualité. Les deux actions prioritaires pour assurer la qualité de l'environnement, sont le maintien de l'hygiène dans l'espace urbain et la lutte contre le bruit.

h₁. Le nettoyage de l'espace urbain

Pour les gestionnaires, il est fondamental de connaître les périmètres où le manque d'hygiène se fait le plus sentir et ceux où le comportement piétonnier est le plus salissant : les voies piétonnières, les places de marchés...

h₂. Le nettoyage des murs

Les murs des cités sont, tout comme les rues des centres urbains, victimes du manque de soin des citoyens. Dans toutes les villes, les murs sont souvent recouverts d'affiches sauvages ou de graffiti.

(Voir figure N°32).

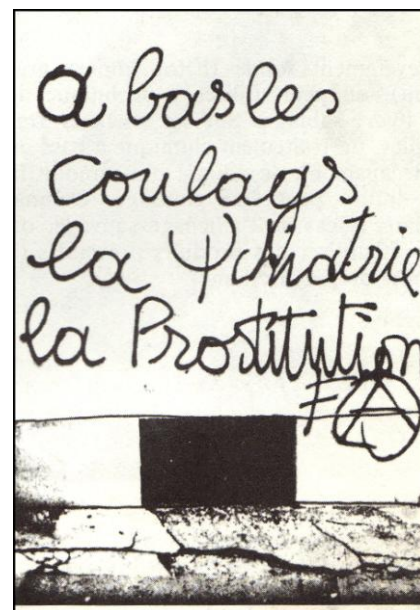


Figure N°32 : Affichage sauvage.

Source: J-P Murret, Y-M Allain, M-L Sabrie, Les espaces urbains : Concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur, Paris.1987, p.297.

h₃. La collecte des déchets

L'hygiène, le respect de l'environnement, la valorisation des déchets posent, selon les zones, des problèmes diversifiés qui ne peuvent être bien résolus que par des solutions appropriées.

La collecte des déchets est la principale opération de nettoyage des espaces extérieurs urbains.

Les déchets à collecter dans l'espace urbain sont d'origines diverses: déchets des ménages, déchets d'élagage, tonte des gazons, papiers de toutes sortes, verre et plastique, épaves automobiles, déchets ferreux, déchets industriels.

La mise en place d'une politique d'élimination des déchets doit se faire rationnellement, en tenant compte de la spécificité du milieu urbain concerné, du développement de l'agglomération, des besoins de la population. Avant de mettre en œuvre toute opération, on aura pris soin de recueillir les données relatives aux déchets produits : nature, quantité, espaces propices à leur dépôt...

Comme beaucoup d'autres actions d'intervention sur l'espace urbain, l'élimination des déchets peut se faire en régie directe ou en régie indirecte par l'intermédiaire d'une entreprise.

En outre, une politique des déchets cohérente ne peut être menée sans la participation active des citoyens : il sera donc essentiel de prévoir des campagnes de sensibilisation auprès du public. La précollecte, la collecte, le transfert des déchets et leur valorisation.

La précollecte est le regroupement des déchets par les usagers dans un ou plusieurs récipients appropriés mis en place devant les habitations ou aux points de prise en charge.

Les déchets sont ensuite ramassés par un véhicule spécialisé : il s'agit là de la collecte proprement dite.

h4. La sensibilisation des citoyens à la propreté

Toute action d'information et de sensibilisation menée auprès des habitants permet d'améliorer leur participation, et leur élémentaire de propreté dans les lieux publics.

Les moyens de sensibilisation sont les affiches, les tracts, le bulletin municipal. L'affiche (Voir figure N°33) est utilisée de préférence pour sensibiliser plus que pour expliquer en détail le contenu d'une opération ou une démarche à suivre.

Figure N°33 : Affiches pour campagne de sensibilisation.

Source: J-P Muret, Y-M Allain, M-L Sabrie, Les espaces urbains : Concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur, Paris.1987, p.304.



i. Faire participer les habitants

L'essentiel est-il de participer quelle qu'en soient les formes : consultation, concertation ou participations ? Et puis, s'agit-il de participation à la programmation, à la conception, à la réalisation ?

i₁. La participation-immersion

- La meilleure chance de faire adhérer une population consiste, au départ, à entraîner dans l'action une population qui ne patientera pas jusqu'à la fin d'un projet pour y adhérer et arrêter soudain ses dégradations.
- Il est préférable de réaliser des opérations simples dont les résultats positifs apparaissent rapidement: peintures murales collectives, micro-aménagements, petits équipements.
- Une action de réflexion pédagogique et de sensibilisation (par des projections de réalisations intéressantes, des visites, des contacts avec des habitants ayant participé à des expériences semblables) est menée parallèlement et progressivement afin de faire prendre conscience des enjeux et d'amener à réfléchir sur l'aménagement global.

Les "cas sociaux" ne se transformeront pas en un jour en spécialistes de l'aménagement. Cette action pédagogique doit être menée tout au long du processus de revitalisation des espaces collectifs : réalisation de mobiliers urbains, de jardins familiaux, de plantations, réfection ou aménagement de locaux collectifs existants et nouveaux, entrées, caves, coopératives, ateliers de bricolage, de réparation, d'arts plastiques.

- Cette responsabilisation permet souvent de transformer même des fortes têtes; mais elle demande souvent la mise en œuvre parallèle d'actions de répression pour ceux qui ont franchi trop nettement la norme: vols qualifiés, drogue, services sexuels, par exemple.

Dans certains cas, il a été possible d'intégrer des délinquants à cette démarche de réinsertion.

- La prise de responsabilité soude mieux les gens ainsi regroupés selon leurs affinités et transforme l'ambiance et diminue très sensiblement le vandalisme.

- Conclusion

Toutes les fonctions multiples de l'espace extérieur urbain doivent être envisagées de façon globale, de telle sorte que la ville donne un sentiment d'unité et donc de personnalité.

Globalement, les services techniques chargés de la gestion des espaces extérieurs urbains ont à affronter et à maîtriser quelques tâches essentielles définies ici brièvement :

- analyse et étude des différentes données économiques, sociologiques, physiques dans le cadre desquelles se réalisent et surtout se gèrent les aménagements végétaux ou minéraux ;
- prévision à plus ou moins long terme de ces aménagements (durée de vie de l'équipement, permanence des usages ou modifications envisagées) ;
- affirmation des choix et priorités d'aménagement ;
- établissement des cahiers des charges ;
- collaboration maître d'ouvrage concepteur- fabricant ;
- coordination des différents intervenants sur l'espace public ;
- entretien et maintenance.

Références :

- [21]- M.DE Sablet, des espaces Urbains agréables à Vivre, Ed. Du Moniteur, Paris, 1988.
- [22]- J.Bastié & B. Désert, l'Espace Urbain, Ed. Masson, Paris.1980, p.139.
- [23] Ministère de l'Équipement, Les voies Urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine.1975, p.05.
- [24]- Pierre George : Géographie des villes, Que Sais-je N° 1325, Paris, 1975, p.131.
- [25]- L'urbanisme en pratique, Paris, éd. E. Leroux, 1920.
- [26] - Vitruve, les dix livres d'architecture, traduction C. Penault, 1673, in C. Delfonté, Op. cit.
- [27] - A.Farouk Tedjari, La place urbaine, comme la pièce maitresse de la cohérence et la continuité urbaine, Sétif, 2000, p 11.
- [28] - Larousse 3 volumes en couleurs, dictionnaire encyclopédique, tome III, Ed.librairie Larousse, Canada, 1970
- [29] - R. Krier, L'espace de la ville, Ed. des archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980, p 7 – 8.
- [30] - A.Farouk Tedjari, Opcit, p 12.
- [31] - A. Palladio, les quatre livres d'architecture, Ed. Arthaud, Paris, 1980.
- [32] - L. Cloquet, places publiques, Places et monuments, Ed. Mardaga, p 56-57.
- [33] - P. Korosec-serfaty & C. Kauffmann, in revue "Neuf", n°51 sep.-oct. 1974, p 9.
- [34] - J.P.Muret & Y.M.Allain & M.L.Sabrie, Les espaces urbains, Ed. du Moniteur, Paris, 1987, p 135.
- [35] - A.Plane, La commune et l'aménagement des sites, ISBN , Paris, 1980, p 133.
- [36] - Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Publication du CNRS 2005.
- [37] - J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur. Paris
- [38] - J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, op.cit, p.144.
- [39] - J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, op.cit, p.146.
- [40] – J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, op.cit, p.148.
- [41] - J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, op.cit, p.148.
- [42] - J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, op.cit, p.150.

[43] - J-P-Muret, Y-M-Allain, M-L-Sabrie, op.cit, p.151.

[44]- J-P Murret, Y-M Allain, M-L Sabrie, Les espaces urbains : concevoir, réaliser, gérer, Ed. Le Moniteur, Paris 1987, p207

[45]- M.DE Sablet, Des espaces Urbains agréables à Vivre : Places, rues, squares, et jardins, Ed. Du Moniteur, Paris, 1988, p213

[46]-A.Boyer, Aménager les espaces publics, Ed. du Moniteur, paris, 1994, p 56.

[47] – J.P.Muret & Y.M.Allain & M.L.Sabrie, Les espaces urbains, Op.cit, p.284.

DEUXIEME PARTIE

**« *LES ESPACES PUBLICS URBAINS
DANS LA VILLE DE
CONSTANTINE* »**

CHAPITRE III

***« MORPHOLOGIE DES
ESPACES URBAINS PUBLICS
DANS LA VILLE DE CONSTANTINE »***

- Introduction :

On ne peut appréhender l'étude des caractéristiques spatiales, sociales et fonctionnelles des espaces urbains publics dans les grands ensembles, sans faire référence à celles des espaces urbains publics dans le tissu ancien de la Médina de Constantine. Cette étude nous permettra non seulement de mieux comprendre les principes de structuration spatiale des espaces extérieurs collectifs ainsi que leurs qualités sociales se traduisant par diverses formes d'usages; mais aussi de connaître quelle est l'attitude des collectivités locales à l'égard de ces espaces. L'intérêt de cette étude réside dans le fait de dégager les qualités spatiales et sociales du tissu ancien et de s'en inspirer de toute opération de réaménagement des espaces urbains publics dans les grands ensembles en les associant à des formes d'aménagement contemporaines.

I. Morphologie des espaces publics à constantine.**1. Morphologie des espaces urbains publics dans la vieille ville : la maille initiale.**

Avant la conquête française la ville de Constantine s'étendait sur une superficie d'environ 30 hectares. L'ensemble de la ville était entouré par une enceinte crénelée et irrégulière, la muraille est endossée en maints endroits au rocher.

La ville était assise sur le site d'un immense bloc rocheux dit «le rocher» mise à part ses cimetières et un faubourg kabyle qui étaient en dehors de la muraille, elle est protégée par le ravin formant le fossé d'eau infranchissable, son accès le plus direct est celui du sud Ouest.

La ville disposait de quatre portes d'accès [48]

- Bab et oued : Porte principale de la ville, elle descendait vers la rivière d'où son nom, et vers les chemins d'Alger.
- Bab et Djedid : Elle donnait accès au versant Nord, et se situait à proximité de bab el oued.
- Bab le djabia : la porte de la citerne était dans la partie basse de la ville et communiquait avec oued le Rhumel où on puisait l'eau.
- Bab et Kantara : elle était dotée d'un ancien pont romain restauré à l'époque turque, permettant de traverser le ravin et conduisait vers les villes du littoral.

Aspect morphologique de la ville :

A l'époque turque, avant la conquête française, la ville avait une organisation impressionnante par son articulation de ses différentes composantes, ses repères et ses points forts.

La ville se subdivisait en quatre zones sans limites matérielles [49]

- La Casbah au Nord Est.
- Tabia au Nord Ouest.
- El Kantara au Sud Est.
- Bab le Djabia au Sud Ouest.

L'espace urbain public dans le tissu de la Médina peut être considéré comme une référence en ce qui concerne les principes de structures spatiales de ces espaces. Il s'agit de comprendre les pratiques sociales et spatiales des espaces extérieurs.

On peut considérer que Constantine répond au même schéma d'organisation spatiale des villes musulmanes, à savoir des espaces structurants de la ville appelée forteresse et protégée par une enceinte formée d'un mur et des différentes portes de la ville.

a. La trame viaire de la médina pré-coloniale :

La ville est divisée en quartiers, il y avait une certaine hiérarchie des espaces, la trame viaire se présente comme suit :

- Les places publiques ;
- Les axes principaux ;
- Les rues secondaires ;
- Les impasses ;
- Le patio ;

b. Les places publiques :

Les places sont généralement des espaces publics avec plusieurs activités, commerciales pour celles qui servent de marché (souk), religieuse pour celle qui se trouve dans l'extension d'une mosquée, d'autres fonctions viennent enrichir celle ci d'ordre culturel et social, vu que ces espaces étaient conviviaux où il y avait beaucoup d'échanges et de rencontres.

c. Les axes principaux :

Les axes principaux sont matérialisés selon quatre artères principales qui sillonnent la ville d'Ouest en Est. Elles participent à la composition des différents quartiers. Ces rues permettaient le croisement de deux chameaux avec chargement.

d. Les rues secondaires :

Les rues secondaires ont comme fonction de relier les grands axes entre eux. Pour chaque quartier on a une rue principale qui regroupe les équipements de commerce de base.

Leur dimension est moins importante que celles des axes principaux. Pour que le soleil ne puisse prendre des rues en enfilade, les lignes droites sont évitées et la présence de rues sinueuses est plus importante.

e. Les impasses :

Les impasses sont la plus petite ramification de la trame urbaine, elles sont issues de la rue secondaire afin de desservir un petit nombre de maisons.

L'impasse est un espace privatif qui porte parfois même le nom du propriétaire de l'une de ses maisons ou de la mosquée la plus proche. Elle a une fonction résidentielle et peut déboucher parfois sur une placette (petite place à l'échelle du quartier).

f. Le patio :

Le patio est l'espace privé de la maison, pouvant être utilisé parfois par plusieurs familles, le plus souvent par les femmes pour leurs tâches ménagères et pour d'autres activités. C'est le dernier espace de la hiérarchie de la trame viaire. Cette organisation spatiale consolide les liens sociaux entre les habitants.

Organisation de l'espace urbain de la Médina :

A l'échelle de la ville, on distingue plusieurs fonctions urbaines qui déterminent l'organisation de l'ensemble de l'espace urbain [50]

- Espace religieux et culturel : la mosquée
- Espace d'échange et de transactions commerciales inter villes : le marché (souk)
- Espace de commandement et de défense : la casbah.

- Espaces de production : les ateliers.
- Espaces résidentiel et vie sociale : les quartiers.
- Espaces de réserve foncière : les terres agricoles.

On retrouve à cette époque quatre quartier au niveau de la ville : La Casbah ; Tabia ; El Kantara ; Bab El Djabia.

Chaque quartier dispose d'une organisation et d'une structure interne. Pour chaque quartier on avait l'espace commerce qui est représenté par un petit marché (souk) à l'échelle du quartier, et de la mosquée à prône.

La femme peut s'approvisionner et avoir une intégration à la vie urbaine, économique, et culturelle, tout cela au niveau de son quartier. Le centre, réservé pratiquement à l'homme, ses équipements sont placés au niveau des artères principales du quartier.

La subdivision des quatre quartiers nous donne des petits quartiers ou des sous quartiers avec le même principe d'organisation propre à la ville arabo- musulmane. Chaque petit quartier est doté d'une ou de plusieurs petites mosquées dites « Mesdjid », avec un nombre considérable de hammam.

La subdivision des petits quartiers nous donne, un ensemble d'îlots qui sont une unité de voisinage, avec un ensemble d'habitations, et comme espaces extérieurs publics des ruelles issues des voies secondaires, et des impasses.

L'unité de chaque îlot étant la maison traditionnelle de type arabo-musulman, avec comme principe « l'introversion » c'est à dire la maison ouverte vers l'intérieur et fermée ou presque, à part quelques petites ouvertures minuscules, elle est généralement ouverte vers un espace intérieur à ciel ouvert appelé «patio».

Les façades sont très modestes et souvent aveugles, les ouvertures qu'on peut retrouver sont de dimensions très réduites afin de sauvegarder l'intimité familiale.

2. Morphologie des espaces publics dans le tissu colonial central:

Avec l'avènement de la colonisation française en 1837, commença le cycle de transformations, de désaffectations, voire d'interventions globales sur la Médina de Constantine. Le but de ces opérations était de consolider le défense et le contrôle de la Médina et même temps, de démontrer la puissance du colonisateur en imposant son ordre.

Le développement de la ville coloniale durant la période 1836 à 1962 s'est fait en deux phases :

- 1- Mutations sociales et fonctionnelles : 1836 à 1930.
- 2- Extensions extra-murales : 1930 à 1962.

En visite officielle à Alger en 1865, l'Empereur Napoléon III ordonna l'arrêt des démolitions sur tout le territoire national. Une politique de conservation des grands centres urbains ainsi que la restauration des monuments architecturaux de l'art arabe et la création de nouveaux espaces publics; était désormais née. Cette volonté se traduira par l'aménagement de nouveaux espaces urbains à l'image de la France aux yeux de la population appelée à vivre dans la nouvelle colonie. On assista dès lors à la création de nouveaux espaces urbains publics; notamment : la Place de la Brèche et la Place du Palais du Bey. C'est ainsi qu'un nouveau style architectural vit le jour; à savoir : " le style du vainqueur conquéreur".

L'infrastructure routière réalisée dans le quartier européen (la haute Casbah) à l'intérieur de la Médina, a été renforcée par une nouvelle percée, soit : la rue George Clémenceau, devenue de nos jours, la rue Larbi Ben M'Hidi. Notons également qu'un nombre important de constructions ont été détruites dans le seul but d'élargir les voies de circulations constituées de tracés rectilignes qui venaient trancher dans le tissu traditionnel.

Ces interventions sur le tissu urbain traditionnel ont malheureusement provoqué une métamorphose des éléments qui caractérisaient les espaces urbains publics de la médina de Constantine. Les européens entamèrent par la suite une nouvelle politique d'imprégnation (plus ou moins forcée) des populations autochtones en leur inculquant des valeurs et des modèles occidentaux. Ainsi, il est devenu à la mode de s'identifier aux modèles étrangers. Ce fut alors le début du processus d'acculturation.

Quand à la population, trois communautés bien distinctes peuplaient la cité traditionnelle après le découpage de 1844 :

- 1- La communauté musulmane.
- 2- La communauté israélite.
- 3- La communauté européenne.

Le quartier israélite, avec ses commerces et ses artisans, s'était joint au quartier européen (la haute Casbah) dont le tissu urbain nouveau était en damier. Quelques places furent ainsi réaménagées à l'image des espaces publics français. Ces places sont le plus souvent de formes régulières (carrées, rectangulaires). Quant aux musulmans, ils occupaient Souika (la basse Médina). Les places et placettes qu'ils fréquentaient étaient plutôt de formes irrégulières. Les rues et les ruelles servaient également comme lieux de réunions et de rencontres pour les riverains.

a. La place du 1er novembre 1954 :

Le choix de cette place du 1er novembre 1954, beaucoup plus connue sous le nom de place de la brèche, n'est pas fortuit, il se base essentiellement sur l'histoire de celle-ci (Voir Photo N°49), de sa création, de son vécu, de son évolution dans le temps de son usage et de sa situation très particulière

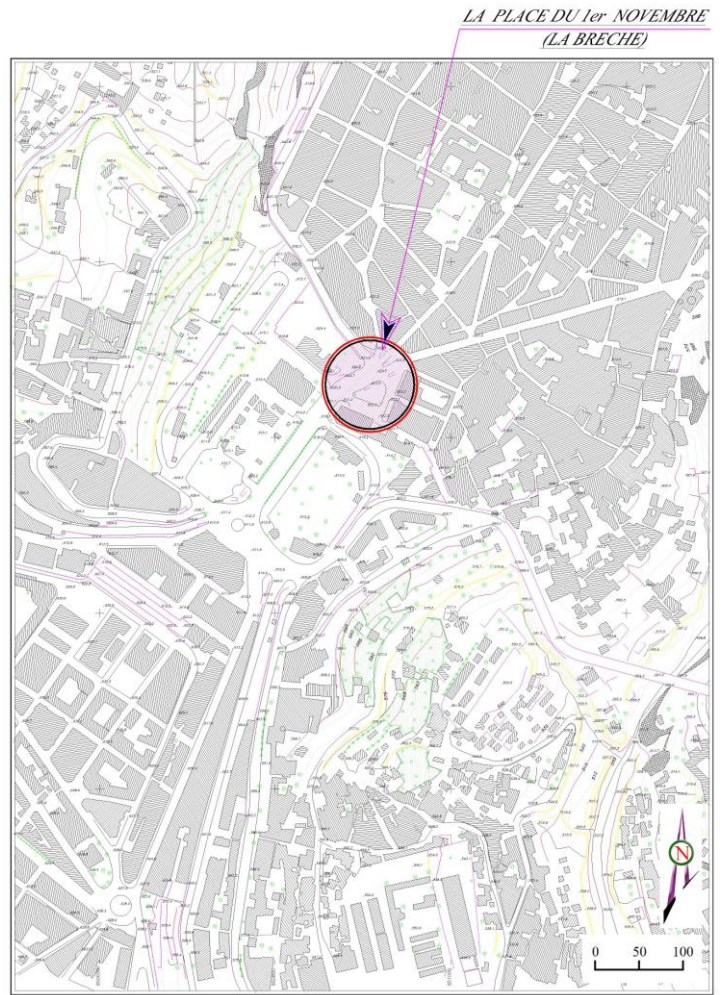


Photo N°49 : La Place de la Brèche. vue prise du Palais de Justice.

dans le tissu urbain de Constantine (Voir Carte N°5). (Car c'est le lieu par lequel les français ont créé un chemin, une brèche pour pénétrer à l'intérieur des remparts de la ville arabo-musulman « vieille ville »).

C'est un lieu d'échange commercial, politique et culturel. C'est l'espace public le plus important de Constantine, par sa fréquentation et sa popularité car c'est la place la plus connue de Constantine avec la place appelée « la pyramide », c'est le nœud de convergence des flux de populations en plus des principales artères commerciales et mécaniques.

PLAN DE SITUATION



Carte N°5 : Plan de situation de la Place du 1^{er} Novembre 1954 (La Brèche).
Traitement: Auteur 2008.

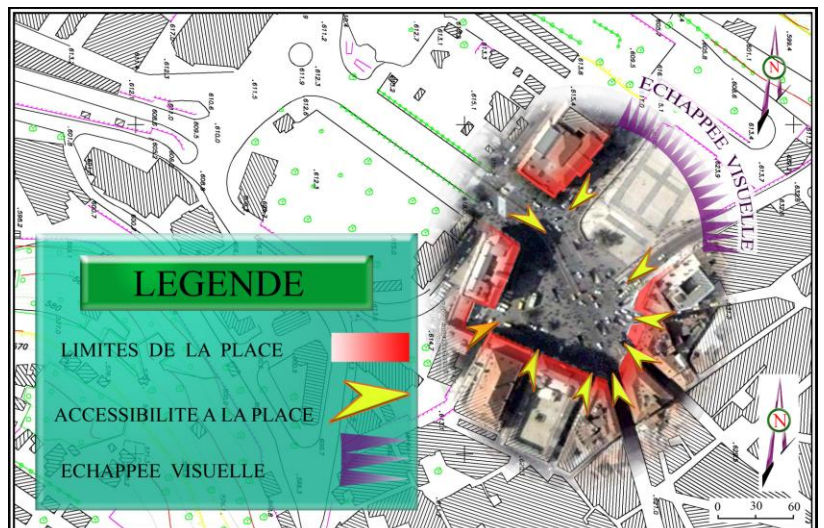
a₁. Lecture typologique de la place du 1er novembre 1954:

- **Configuration et dimensions de la place du 1^{er} Novembre 1954 : Un nœud de convergence.**

Cet espace extérieur ouvert est de forme irrégulière inscrit dans une enveloppe triangulaire.

Sa superficie est d'environ :
4980,00m² (Voir Carte N°6):

Carte N°6 : La Place du 1^{er} Novembre 1954 (La Brèche) Plan de Masse.
Traitement: Auteur 2008.



- **Positionnement de la place du 1^{er} Novembre 1954 dans le maillage : liaison avec d'autres places.**

Elle s'annonce comme la continuation du maillage ordonné et linéaire qui finalise la période coloniale de croissance par la création d'espaces publics extérieurs assez dégagés.

A partir de la place, l'on constate une croissance en plusieurs directions vers l'ancienne ville, ce sont celles qu'on appelle les percés d'Hausmann à l'image de celles de la même époque de création en France et plus précisément à Paris. Vers le site initial on a quatre grands axes qui se prolongent tout au long du réseau de la ville ancienne. Chaque espace public dans la ville annonce le début d'un maillage ordonné pendant une période donnée, ce qui est le cas des deux places du centre ville (la place des martyres et la place du colonel Amirouche), ils sont en liaison par le boulevard et les squares.

- **Le bâti qui entoure la place (la 3^{ème} dimension) : Une architecture coloniale.**

La place du premier novembre 1954 présente une composition assez particulière. Elle est limitée des deux cotés par le bâti mais ouverte sur son troisième côté vers une vue plus ou moins lointaine mais assez dégagée. (Voir Photo N°50)



Photo N°50 : Ouverture de la Place du 1^{er} Novembre 1954 (La Brèche) sur une vue lointaine.

Sa particularité c'est qu'elle reçoit dans la limite de son angle quatre axes importants et un cinquième de moindre importance par rapport à sa dimension et le flux qu'ils génèrent.

A chaque départ de ces axes s'alignent des bâtiments avec des façades reflétant l'architecture coloniale. Les édifices publics qui l'entourent sont : le théâtre, la BNA et la grande poste. (Voir Photo N°51)



Photo N°51 : Limites de la Place du 1^{er} Novembre 1954 (La Brèche) par un bâti avec des façades de l'architecture coloniale.

a₂. Aménagement et perception de la place du 1 er Novembre 1954 :

La place de la brèche (actuellement place du 1er novembre) a toujours constitué le pôle de centralité, qui joue un rôle important dans l'organisation et la perception de l'espace Constantinois.

a₃. L'aspect fonctionnel de la place :

- **La fonction sociale de la place : Un repère spatial par excellence**

La place du 1er Novembre est un espace de rencontre, par sa situation et son importance structurante, et sa position par rapport à la trame urbaine.

On remarque que la fonction de regroupement, fréquentation et d'échange quotidienne est exclusivement réservée aux hommes, la femme ne fait que traverser cette place publique.

(Voir Photo N°52)



Photo N°52 : la Place du 1^{er} Novembre 1954 (La Brèche).
Source: Auteur 2008.

La présence d'un édifice culturel historique important, le théâtre de Constantine, consolide la fonction sociale malgré le déclin de sa vocation culturelle. C'est surtout un repère spatial, un lieu de rendez vous et de contact pour les étrangers. Car cette place est bien située et très connue, donc facile à retrouver.

- **La fonction commerciale : Un lieu de centralité**

De tout temps, la place du 1er novembre a développé une valeur d'échange et de commerce, la présence d'une banque, et d'un espace commercial très important « Rahbet El Djemel » et sa centralité lui permettent d'être un lieu de contact et de rendez vous pour des affaires commerciales, ces derniers temps elle est devenue le seul lieu de vente de devises étrangères.

b. L'avenue Ben Boulaid :

Autre espace public extérieur : la rue, elle paraît très simple dans sa forme mais très complexe dans son fonctionnement et son usage. L'avenue est à la fois un espace destiné essentiellement à la circulation, qu'elle soit piétonne ou mécanique, mais c'est aussi un espace de desserte et de convivialité qui caractérise l'image de la ville.

L'avenue Ben Boulaid a été créée durant la période coloniale, pour l'embellissement et d'esthétique de la ville. Elle assume la liaison entre le tissu ancien de Constantine, et ce que sera l'extension, les faubourgs à l'époque coloniale. Dès sa création elle était la route qui séparait le square, d'abord appelée « l'allée des squares », elle prend ensuite le nom se l'avenue Lamoricière en 1909. (Voir Photo N°53)



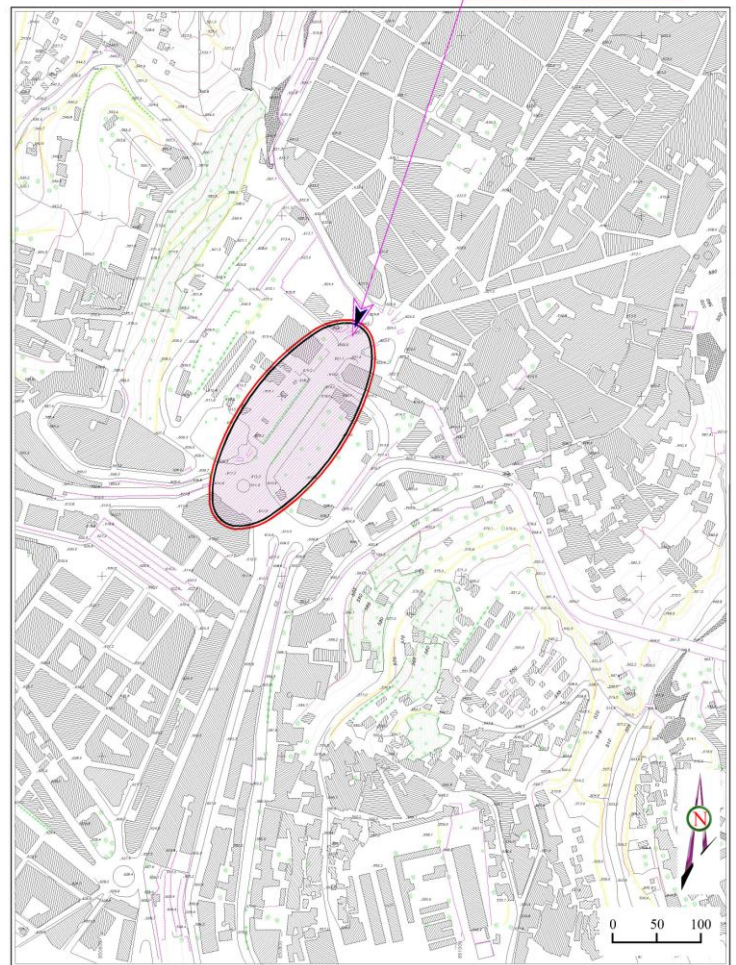
Photo N°53 : L'Allée des squares, actuellement l'Avenue Ben Boulaid.

Après son élargissement de 12m à 18m en 1935, elle portera le nom d'avenue Pierre Liagre [51].

Faisant partie du tissu important du centre ville de Constantine, par sa dimension et son rôle dans le centre ville, la seule zone où le tissu urbain n'est pas dense, et où on compte le plus d'espaces extérieurs publics : Un jardin, une esplanade, un square, une avenue, et deux places (Voir Carte N°7), il est le poumon de la ville.

PLAN DE SITUATION

AVENUE BEN BOULAIID



Carte N°7 : Avenue Ben Boulaïd Plan de situation.

Traitement: Auteur 2008.

b₁. Lecture typologique de l'avenue Ben Boulaïd :

L'avenue se caractérise par un tracé linéaire, à double sens, avec une largeur approximative de 35 m, elle est limitée de part et d'autre, par un espace extérieur public : le square Benacer, la particularité de l'avenue c'est qu'elle débouche sur ses deux extrémités, par deux places très importantes, la place du 1^{er} novembre et la place des martyrs. (Voir Carte N°8)



Carte N°8 : Avenue Ben Boulaïd Plan de Masse.

Traitement: Auteur 2008.

b₂. Aménagement et perception de l'avenue Ben Boulaid :

Sa position au cœur du tissu centrale de la ville de Constantine, et son rôle de liaison entre le tissu ancien et la première périphérie importante de la ville lors de son évolution spatiale, font de l'avenue un espace de liaison et de transition perçu comme tel. Cette position lui confère une certaine particularité du point de vue paysager et typologique.

Il n'y a pratiquement pas d'aménagement d'intérêt dans cette avenue, à part une rangé d'arbres mal entretenus qui datent de la période coloniale, le pavage est de qualité très médiocre et ne convient pas à une avenue avec un flux d'usagers aussi important, on notera la présence de quelque kiosques rudimentaires (tabac, journaux, etc.)

L'avenue Ben Boulaid ne présente pas de façades le long de son prolongement, mis à part une partie de la façade latérale de la grande poste. Avec son aspect linéaire et l'absence d'édifice et de façades imposantes, l'avenue est très bien perçue, avec des perspectives assez lointaines, elle est complètement dégagée du tissu urbain. (Voir Photo N°54)



Photo N°54 :
Avenue Ben Boulaid.
Source: Auteur 2009.

c. Le square Benacer (ex. Valée) :

Le 19^{ème} siècle fut le siècle où la France possédait une grande tradition de l'art des jardins, presque toutes les grandes villes d'Algérie en ont bénéficiée.

Après la visite de l'empereur Napoléon III, plusieurs décisions ont été prises pour l'embellissement de la ville de Constantine. En 1865 l'emplacement du square a été déterminé [52], avec un ensemble de deux squares et d'une allée, tout cela pour l'embellissement de la ville et son hygiène, ainsi que le bien être des citoyens. Sachant que la place Lamoricière a toujours constitué le pôle de centralité, elle joue un rôle important dans la perception de l'espace, c'est à partir d'elle que l'extension vers le nouveau tissu s'est faite.

Entre le tissu ancien et le tissu nouveau on a pensé à l'époque à aérer le tissu urbain avec une allée, et de part et d'autre les deux premiers squares, pour permettre une évacuation des citoyens, et un embellissement de la ville. (Voir Photo N°55)



Photo N° 55 : Les deux squares situés de part et d'autre de « l'Allée des Squares », actuellement l'Avenue Ben Boulaid.

La description du square Benacer (ex : Valée), est le meilleur exemple pour avoir une image physique des squares de l'époque coloniale.

Le square Benacer est un élément de jonction entre le tissu ancien (la ville arabo-musulmane) et le nouveau de l'époque coloniale.

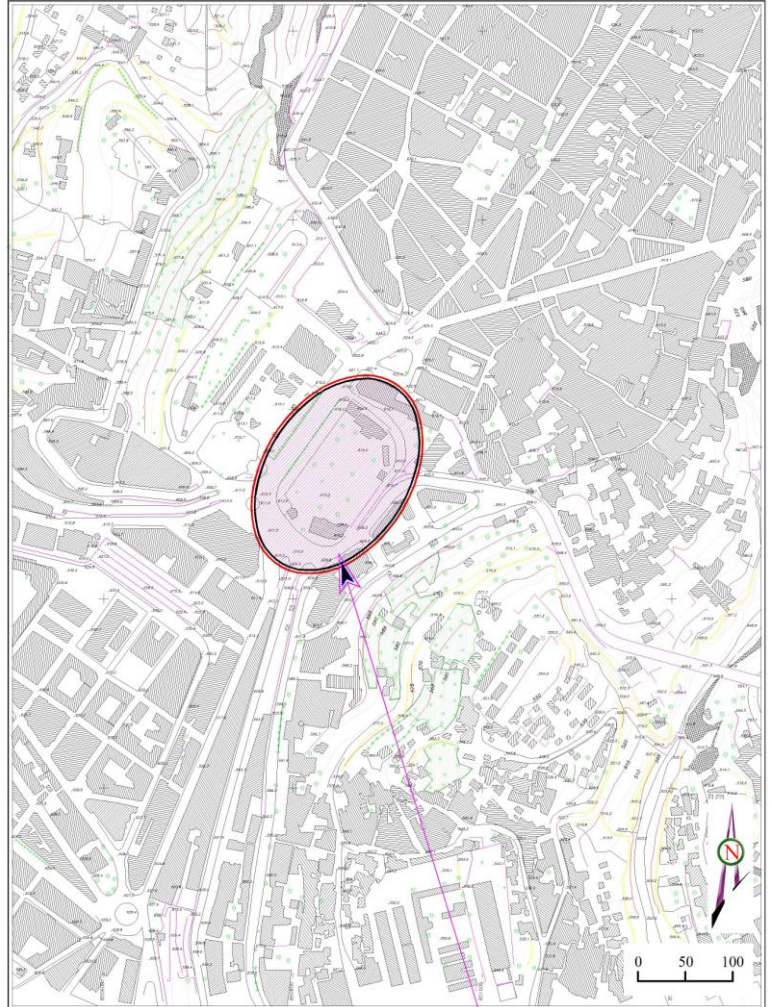
c₁. Analyse typologique du square Benacer :

- **Positionnement du square Benacer dans le maillage :**

Se situant le long de l'avenue Ben Boulaid, il annonce une continuation du maillage composé par l'ensemble des deux places, de l'avenue et des squares, le tout étant la jonction entre l'ancien tissu et le premier nouveau tissu.

Le square est ordonné et linéaire, il amorce la croissance de l'ancien tissu, il occupe l'emplacement d'un îlot. (Voir Carte N°9)

PLAN DE SITUATION



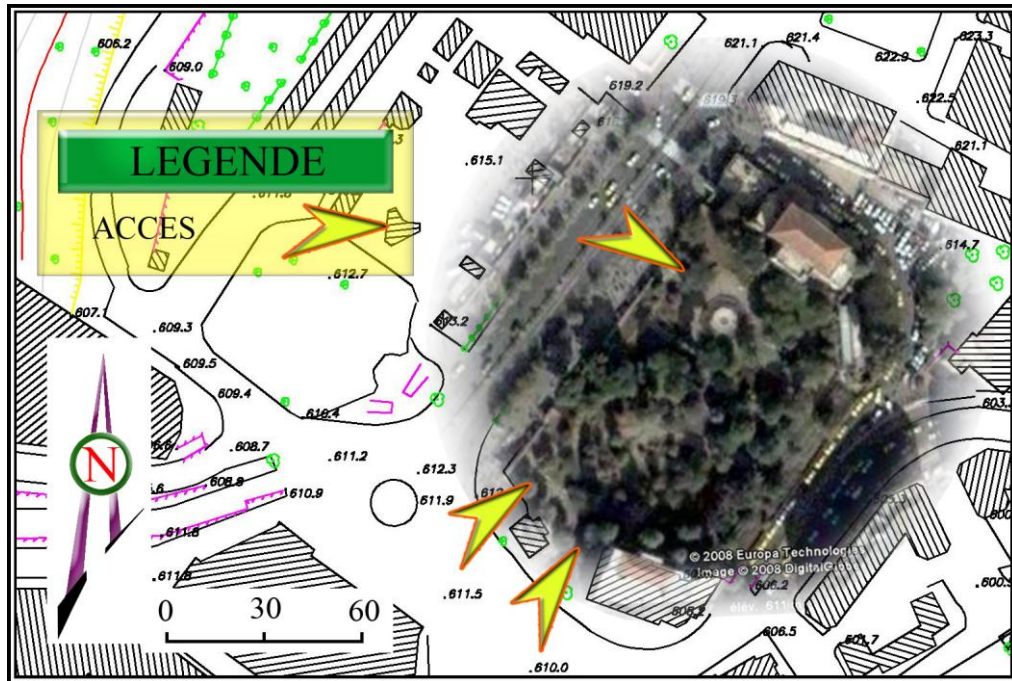
Carte N°9 : Square Benacer, Plan de Situation.
Traitement: Auteur 2008.

LE SQUARE BENACER

c2. Configuration et dimensions du square Benacer :

Le square Benacer se situe en plein centre ville, dans le secteur urbain de Sidi Rached, il a été créé durant la période coloniale dans le tissu central au moment des premières extensions hors du rocher en 1865. Il occupe une surface d'environ 01 ha, il est classé le premier avec une fréquentation moyenne de 300 personnes par jour [53], avec une très faible présence féminine.

Le square Benacer est de forme régulière (Voir Carte N°10), il est inscrit dans une forme de base reconnaissable quadrilatère (rectangulaire).



Carte N°10 : Square Benacer, Plan de Masse.
 Traitement: Auteur 2008.

c3. Aménagement et perception du square Benacer :

Le square possède deux images, l'une esthétique, l'autre morale ou sociale, par rapport à la fréquentation ou retrait des usagers. (Voir Photo N°56)



Photo N°56: Square Benacer.
 Source: Auteur 2008.

La sensibilité des usagers et des passants au végétal se fait remarquer, par la présence de plusieurs photographes dans le jardin et même aux entrées, et l'organisation plus ou moins réussie d'exposition et vente de plantes et autres spécialités constantinoises tel que l'eau de fleur d'oranger et l'eau de rose distillées artisanalement.

La composition végétale du square : type d'arbres : Thuya, saule, troène, prunier, pin d'Alep [54]. (Voir Photo N°57)



Photo N°57: Square Benacer.
Source: Auteur 2008.

3. Morphologie des espaces urbains publics dans le tissu colonial périphérique :

a. La place colonel Amirouche :

Considérée comme l'un des éléments structurants de la ville, la place de la Brèche (actuelle place du 1er novembre 1955) constitue le pôle de centralité, quant à elle, la place colonel Amirouche constitue le noeud de croisement et de distribution [55]. Elle est également un fait important de l'histoire de l'invasion de Constantine, c'est en effet le lieu où fut tué le Comte De Damrémont, général français à la tête de l'armée d'Afrique

Datant de la période coloniale, la création de la place s'est faite dans le cadre de l'extension de la ville de Constantine pour la création d'une zone de faubourg (Bellevue, coudiat, ..).

(Voir Photo N°58)



Photo N°58 : Création des zones de faubourg autour de « la place de la Pyramide », appelée actuellement « la Place Colonel Amirouche ».

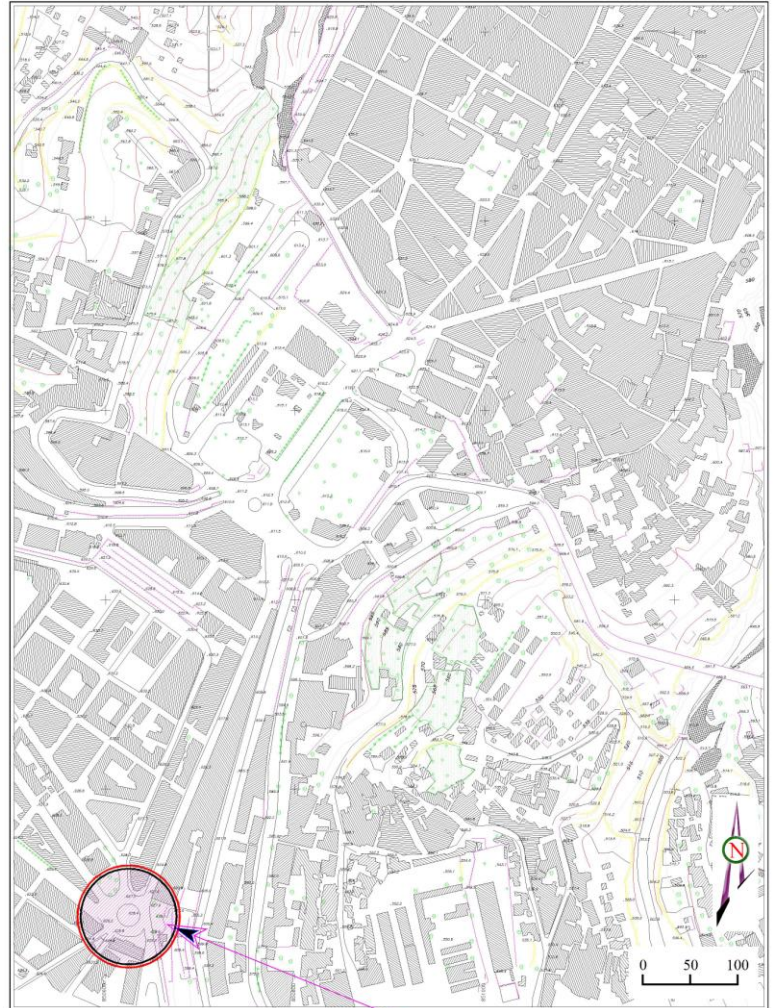
a₁. Lecture typologique de la place colonel Amirouche :

- **Positionnement de la place colonel Amirouche dans le maillage :**

La place étant un carrefour, elle se situe dans l'articulation de plusieurs maillages, elle annonce le début d'un maillage ordonné et continue dans plusieurs sens.

La place Amirouche fait partie de la trame viaire centrale de Constantine qui est composée de place structurante et de carrefour. On a la place du 1^{er} novembre 1955 en premier, qui joue le rôle de pôle de centralité, elle est en liaison avec la place des Martyrs par le boulevard Ben Boulaid, cette dernière est en liaison avec la place Amirouche par deux rues importantes la rue Larbi ben M'hidi et la rue Didouche Mourad. (Voir Carte N°11)

PLAN DE SITUATION

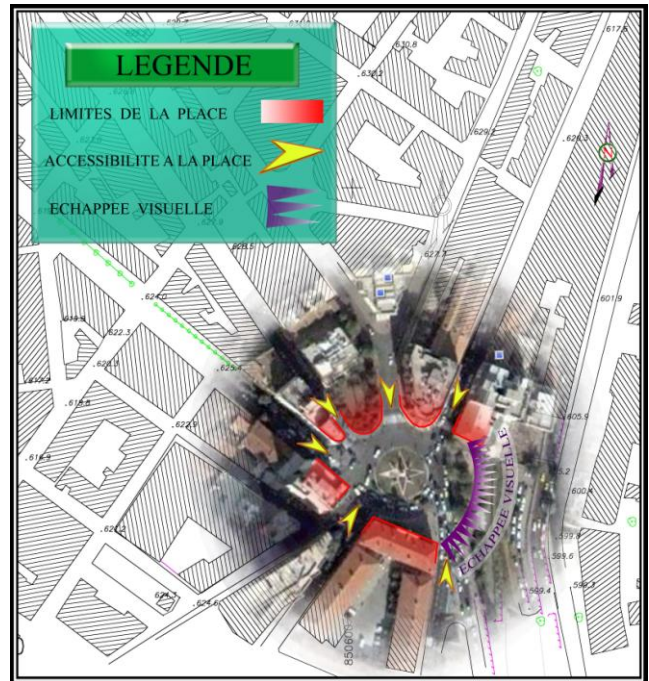


LA PLACE DE LA PYRAMIDE

Carte N°11 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide), Plan de Situation.
Traitement: Auteur 2008.

- **Configuration et dimension de la place colonel Amirouche: Un nœud de convergence**

Sa forme et sa lisibilité géométrique apparente, la place Amirouche est un espace ouvert avec une forme qu'on peut considérer comme irrégulière. La place peut être considérée comme une terrasse sur sa partie Est, elle offre une vue panoramique lointaine sur en premier plan la rue Aouati Mustapha et plus loin le « chalet des pins ». (Voir Carte N°12)



Carte N°12 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide), Plan de Masse.
 Traitement: Auteur 2008.

- **Le bâti environnant : Une architecture coloniale**

La place Amirouche est une place ouverte sur tout le coté Est.

(Voir Photo N°59)



Photo N°59 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).
 Source: Auteur 2008.

La deuxième partie est composée par plusieurs bâtiments d'angle, sauf en ce qui concerne la façade principale (avec un accès fermé) de la gendarmerie.

(Voir Photos N°60 - 61)

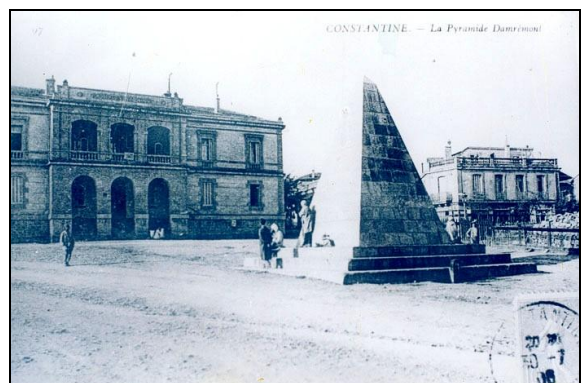


Photo N°60 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).



Photo N°61 : La Place Colonel Amirouche
(La Pyramide).
Source: Auteur 2008.

et sur un autre angle se trouve le centre culturel français qui représente la seule présence végétale, indirecte mais visible. (Voir Photo N°62)



Photo N°62 : « La place de la Pyramide », appelée
actuellement « la Place Colonel Amirouche ».
Source: Auteur 2008.

a₂. Aménagement et perception de la place colonel Amirouche :

La conception de la place est de l'époque coloniale, la rigidité du tissu et du site très particulier, presque toute la moitié peut être considérée comme une terrasse surélevée d'environ 20 m par rapport au site de prolongement, la rue Aouati M., n'ont pas permis un grand changement au niveau de son aménagement.

Le seul aménagement qu'a connu la place fut celui de son centre, qui joue un rôle de carrefour, avec l'emplacement de quatre canons. (Voir Photo N°63)



Photo N°63 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).
 Source: Auteur 2008.

Un autre aménagement plus récent est celui du pavage inadapté et de mauvaise qualité qui n'ajoute pas grand chose à l'esthétique de la place.

Le mobilier urbain quant à lui se limite à un banc, datant des années 1970, de forme d'un chapeau, des bancs en fer forgé et deux kiosques l'un tabac - journaux, l'autre vente de plantes. (Voir Photo N°64)



Photo N°64 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).
 Source: Auteur 2008.

a3. Aspect fonctionnel de la place colonel Amirouche :

- **La fonction de circulation :**

La place Amirouche est considérée comme un carrefour de circulation. Etant un noeud de croisement, elle joue un rôle important dans l'organisation et la perception de l'espace constantinois [56].

La place en tant que noeud, est composée de plusieurs axes mécaniques, trois d'entre eux convergent vers elle, et elle est le point de départ de quatre autres.

On remarque une congestion aux heures de pointe et une certaine fluidité durant le reste de la journée. (Voir Photo N°65)

- **La fonction sociale de la place :**

Malgré sa fonction imposante de carrefour de circulation, et malgré le manque de mobilier urbain pour avoir une activité sociale, la place est depuis toujours un espace de rencontre pour les jeunes, à dominance masculine (Voir Photo N°66), qui sont surtout présents aux heures de sortie des lycées qui se trouvent aux environs, et on retrouve l'espace du « chapeau » comme on l'appelle fréquenté par les vieux (Voir Photo N°67), attirés peut être par la vue panoramique qu'on a à partir de celui-ci.



Photo N°65 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).

Source: Auteur 2008.



Photo N°66 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).

Source: Auteur 2008.



Photo N°67 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).

Source: Auteur 2008.

Connue beaucoup plus, ou seulement par son nom de « pyramide » elle est devenue l'espace privilégié des jeunes et des adolescents, espace de rencontre, d'échanges et de détente surtout les soirées chaudes d'été ou la pelouse, malgré sa surface assez petite, devient un lieu de rafraîchissement.

La place de la pyramide est très populaire, elle est le lieu privilégié pour les jeunes et même les moins jeunes et quelque vieux. Les femmes ne sont présentes que par un passage temporaire qu'elles aiment bien faire en général.

Ce qui peut surprendre, par rapport à d'autres espace publics comme les places et les rues commerçantes importantes de la ville, c'est que le commerce n'a pas envahi celle-ci, on ne retrouve même pas de vendeur de cigarettes à part un ou deux devant le café de la place.

b. Le square Beyrouth SMK supérieur :

b₁. Analyse typologique du square Beyrouth :

Le square Beyrouth a été réalisé pendant la colonisation française en 1923, inspiré des jardins français de l'époque, il est venu embellir le nouveau quartier de l'époque qui sera par la suite Sidi Mabrouk. Le square est classé 2ème après le square Benacer du centre ville [57].

- **Positionnement du square Beyrouth dans le maillage :**

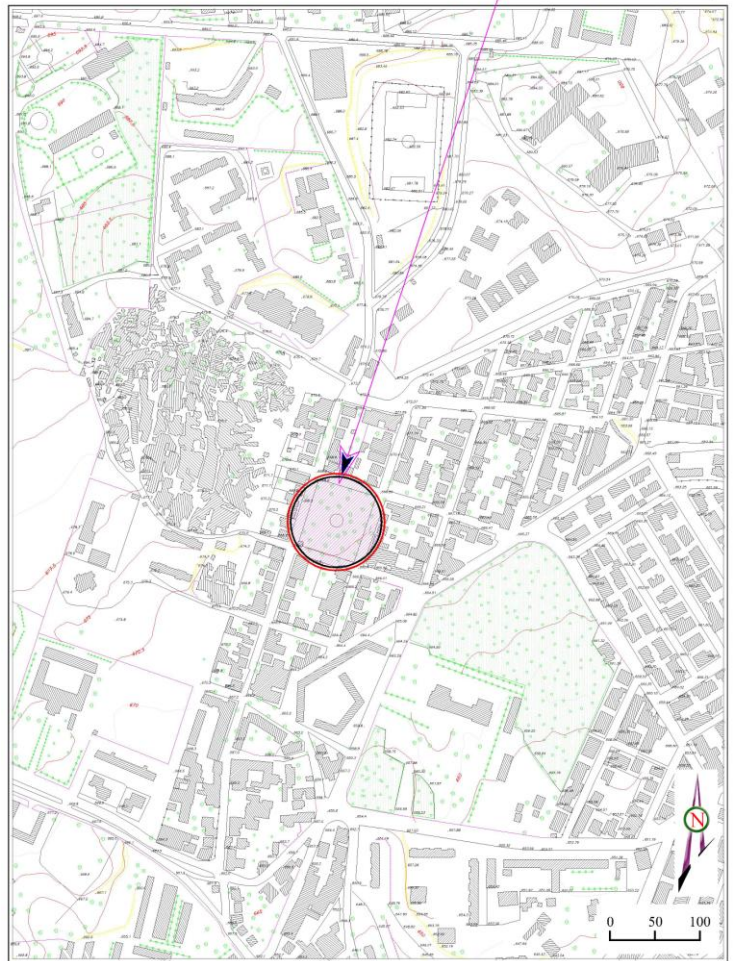
Inscrit dans un tissu urbain à trame régulière, en damier, il occupe l'emplacement d'un îlot sur plusieurs mailles du réseau.

Le square Beyrouth annonce la continuation du maillage ordonné et linéaire.

(Voir Carte N°13)

PLAN DE SITUATION

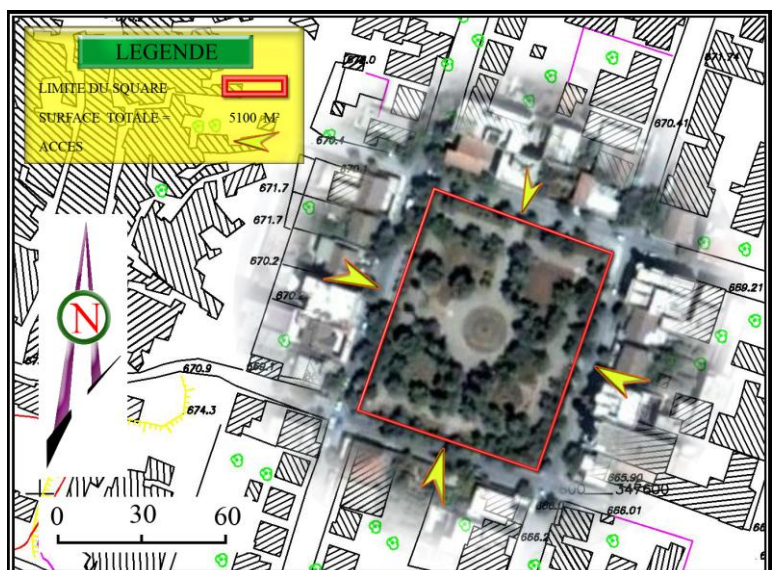
LE SQUARE BAYROUTH



Carte N°13 : Le Square Bayrouth, Plan de Situation.
 Traitement: Auteur 2008.

- **Configuration et dimensions du square Bayrouth:**

Le square Bayrouth a une forme régulière, un rectangle (Voir Carte N°14), d'environ 75 m par 70 m, il s'étend sur une superficie d'environ 5200 m² [58]. Il présente un caractère statique et donne une forte identité au quartier. Il est entouré par des façades d'habitations individuelles de type colonial.



Carte N° 14 : Le Square Bayrouth, Plan de Masse.
 Traitement: Auteur 2008.

b₂. Aménagement et perception du square Beyrouth:

Situé au milieu d'une trame régulière, et faisant partie d'une cité d'habitat individuel (lotissement) il ne possède pas réellement la dimension de repère que doit offrir l'espace vert. Le square ne fait pas partie d'une échappée visuelle lointaine qui lui permet d'être inscrit dans un paysage urbain, il n'est perçu que de près. (Voir Photo N°68)



Photo N°68: Le Square Beyrouth.
Source: Auteur 2009.

Etat des lieux :

- La composition végétale du square est de trois types de végétations, les arbres (Pruniers, Chênes, Palmiers) les arbustes et les fleurs (Rosier, Gironflier, Romarin, Lierre, etc.) et de l'herbe. Le taux de végétation est d'environ 70%. [59]
- En ce qui concerne le mobilier urbain existant dans le square.
(Voir Photo N° 69)
- L'état du sol est en bitume, aucun revêtement particulier dans tout le square.



Photo N°69: Le Square Beyrouth.
Source: Auteur 2009.

Il est beaucoup plus utilisé par une tranche d'âge d'adultes, et la majorité sont de l'environnement immédiat du square.

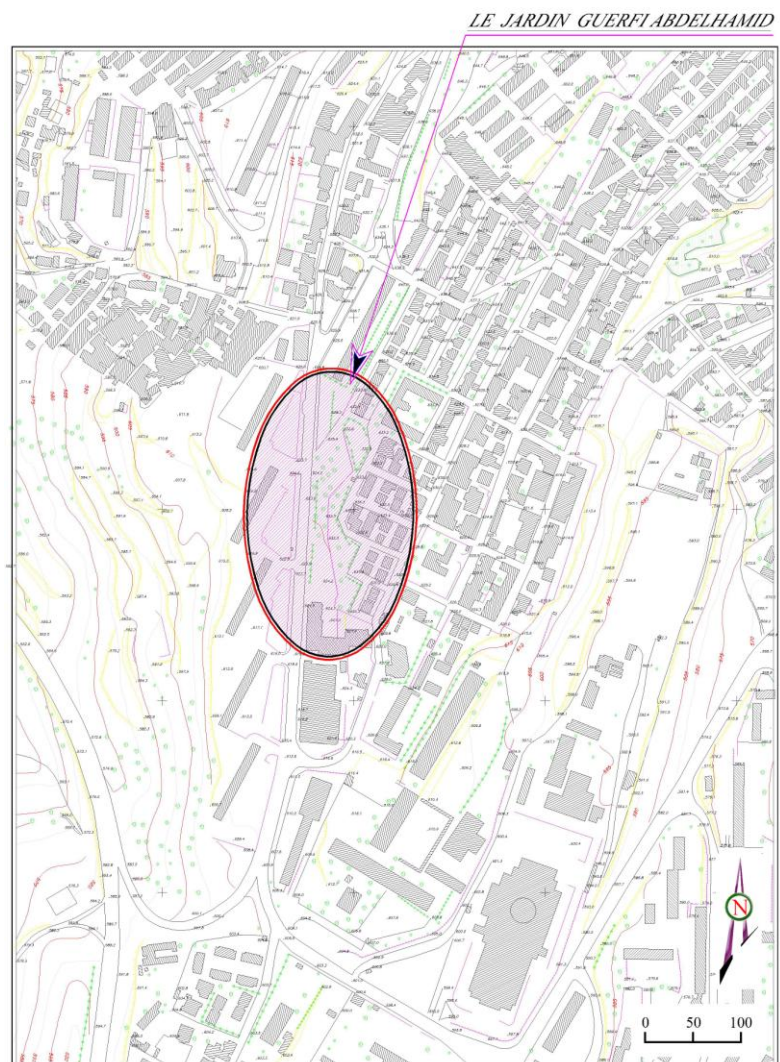
c. Le Jardin Guerfi Abdelhamid à Bellevue :

Pendant la période coloniale on a assisté à la création des faubourgs, dans le cadre de l'extension de Constantine hors du rocher. Bellevue étant l'un des premiers tissus urbains faisant partie de l'évolution urbaine de la ville, on le considère comme une zone résidentielle, composée d'un habitat de type collectif et d'un habitat individuel. (Voir Carte N°15).

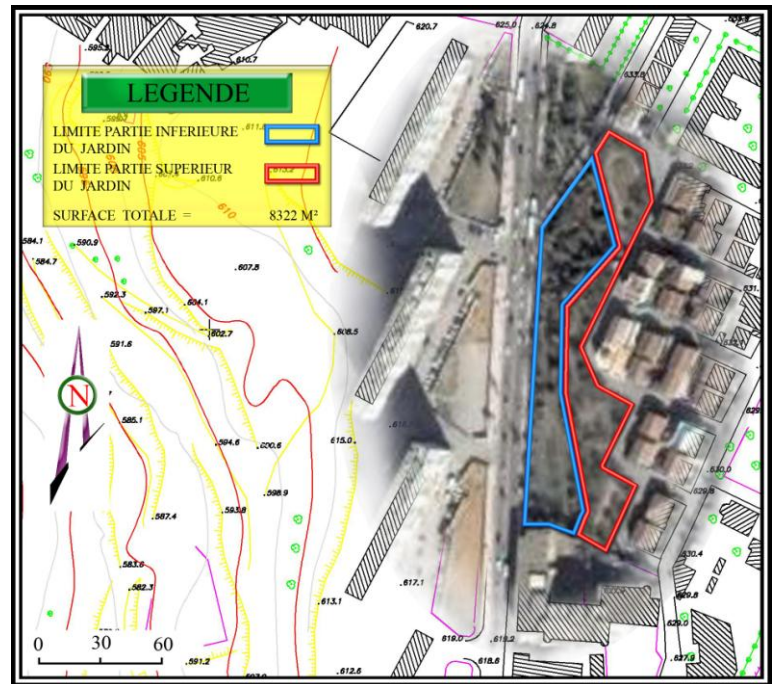
Le site du jardin fait partie d'une zone verte dans le prolongement du lotissement de Bellevue, une partie fut aménagée pendant la période coloniale, le jardin Khenchouche, qui s'intègre beaucoup plus avec le lotissement.

La partie basse de ce tissu assez accidenté et en gradin, ne sera aménagée qu'après l'indépendance en 1973 [60], date de l'inauguration du jardin Gerfi Abdelhamid, qui est aménagé le long de la rue Kaddour Boumedous. (Voir Carte N°16)

PLAN DE SITUATION



Carte N°15 : Le Jardin Guerfi Abdelhamid, Plan de Situation.
 Traitement: Auteur 2008.



Carte N°16: Le Jardin Guerfi Abdelhamid, Plan de Masse.
 Traitement: Auteur 2008.

c1. Analyse typologique du Jardin Guerfi Abdelhamid :

• Positionnement du Jardin Guerfi Abdelhamid dans le maillage :

Le jardin Guerfi .A. se situe entre deux tissus urbains différents, l'un ayant un type d'habitat collectif grand ensemble, (cité Ciloc), et l'autre un habitat individuel. Les deux tissus urbains sont traversés par un axe routier très important à double voies : la rue K. Boumedous.

• Configuration et dimensions du Jardin Guerfi Abdelhamid :

- Le square Gherfi A. est de forme régulière d'une superficie de 1000 m² environ [61]. Le jardin a été conçu par rapport à la forme du terrain et sa configuration naturelle. Le prolongement de la rue K. Boumedous est linéaire et facile d'accès en deux niveaux. Le jardin est aussi traversé par une voie piétonne qui le divise en deux parties distinctes avec chacune son accès, l'une a une forme légèrement triangulaire, l'autre irrégulière sur deux plate-formes différentes.

Le jardin est délimité par la rue K. Boumedous (double voie dans deux sens différents), et par le lotissement qui est composé d'une trame en damier régulier, entre les deux, ce qui reste de la trame irrégulière du lotissement forme le jardin supérieur créé pendant l'époque coloniale.

Le jardin n'est perçu que par rapport à l'axe routier, construit dans un site très accidenté, on a une différence de niveaux de huit mètres environ, entre le niveau de la rue principale et le deuxième jardin colonial sur les hauteurs mais dans la même trame irrégulière.

Néanmoins l'ensemble que forme cette zone verte nous permet d'avoir un paysage agréable à voir, surtout que la composition urbaine est traitée en gradins sur plusieurs niveaux qui possèdent une dimension de repère à l'échelle du quartier.

c2. Aménagement et perception du Jardin Guerfi Abdelhamid :

Le jardin est coupé en deux parties, un axe piétonnier qui joue un rôle important de liaison entre l'axe structurant de la rue K.Boumedous et les habitants du lotissement Bellevue.

L'une de ses deux parties, la plus petite est complètement abandonnée, faute de moyens l'autre partie quant à elle est prise en charge par un minimum de personnel, en tout deux gardiens qui ont en charge tout les espaces verts du secteur Bellevue (Voir Photo N°70) et un jardinier. [62]



Photo N°70 : Le Jardin Guerfi.
Source: Auteur 2008.

Etat des lieux :

- On remarque sur les lieux, en cette période de l'année 2008, juste un peu plus que la moitié de l'ensemble du jardin est ouvert aux publics pendant la journée, l'autre partie, répartie en deux zones est fermée et complètement délaissée.
- Pour ce qui est du mobilier urbain l'inventaire est vite fait : 7 bancs en béton, 4 bornes d'éclairage qui ne fonctionnent pas et un panneau de signalisation qui porte le nom du jardin, chose rare à Constantine.

- Le sol date de l'année d'ouverture, sans aucun entretien il se trouve dans un état de dégradation très avancé, dangereux pour les enfants.

- En ce qui concerne le végétal, son état est très médiocre, la seule partie qui est entretenue est celle qui est ouverte au public. (Voir Photo N°71)

Quelques arbres font partie du décor (Saule, Troène, Prunier, Orne, Palmier, Cyprès.) [63] ainsi que des arbustes et des fleurs (Méfia, Lierre, Romarin, caoutchouc.) et aussi de l'herbe



Photo N°71 : Le Jardin Guerfi.
Source: Auteur 2008.

- On a un taux de végétal au niveau du jardin Guerfi de 70% [64].

4. Les espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine :

C'est le stade « zéro » de l'aménagement des espaces urbains collectifs. La médiocrité est fréquente sur l'ensemble des lieux qui pourrait être traités comme espaces urbains. L'aménagement des abords est réduit à sa plus simple expression avec le plus souvent des accès directs depuis la voirie jusqu'à l'escalier du bâtiment sans la moindre transition.

Les voitures stationnent généralement sur le pas de la porte. Quand aux équipements, ils sont implantés là où il reste de la place tout simplement.

On trouve quelque arbres éparpillés et plantés au hasard le plus souvent et des espaces qu'on appelle « verts, rien que pour justifiés leur présence, qu'on trouve le long des murs des immeubles et de la chaussée. Quand aux enfants, ils jouent dans les parkings devant les entrées d'immeubles, voire dans les caves, et à des jeux pas toujours évidents. L'insécurité des personnes dans les rues sera une des conséquences de ce non-aménagement.

A Constantine, la cité Boussouf est un exemple vivant d'espaces extérieurs non aménagés. L'aménagement des espaces extérieurs libres est réduit à sa plus simple expression, à savoir le simple raccordement des immeubles aux voies de circulation automobile et piétonne ; qui conforte la nudité des espaces extérieurs et accentue l'effet de vide autour des immeubles.

En effet l'absence d'affectation du sol à des usages précis engendre un espace nu au statut (privé / public / collectif) non défini dans la plupart des cas. C'est ainsi qu'on ne trouve ni rue, ni centre susceptible de structurer l'ensemble, non plus les espaces de détente et de jeux, encore moins l'espace vert.

Dès lors, il semble qu'avec l'urbanisme progressiste des CIAM, la continuité du bâti est rompue, la notion même de rue s'efface. Quand à l'idée d'espaces urbains publics, elle semble définitivement abolie.

a. L'espace urbain public dans les grands ensembles entre le réglementaire et le coutumier :

Comme le stipulent les articles 12 et 62 de la loi domaniale 90, il apparaît clairement que du point de vue juridique, le terme « Espace Public » ne recouvre pas une catégorie juridique en soi, il découle de la catégorie du domaine public, définie par le droit public en opposition aux règles de droit civil qui régit les biens privés (cf : art.12 et 62 de la loi domaniale 90.CH.2, p.50). Dès lors, on déduit que les espaces extérieurs sont ouverts à tous et leurs usages ne peuvent être que collectifs.

Or, il semble que les habitants des grands ensembles ont souvent été rétifs à l'ordre et sont restés attachés à des systèmes d'usages des espaces extérieurs libres, se traduisant par des détournements d'usages de l'espace. A titre d'exemple on peut citer le cas de la cité ZIADIA à Constantine dont certains habitants du rez-de-chaussée ont occupé de façon permanente et illégale des parcelles relevant du domaine public. Ces espaces annexés et « privatisés » sont dans la plupart des cas destinés à des fonctions domestiques (jardins potagés, cours jardins, basses-cours, fontaine, etc...).

Ces pratiques illégales sont souvent favorisées par la nudité des espaces extérieurs libres restés sans affectations précises.

Les habitants utilisent comme arguments, somme toute légitimes, pour justifier l'annexion à leur logement d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public : les nuisances provoquées par l'usage des espaces urbains collectifs de proximité, susceptibles de les gêner dans leur vie privée, (bruit, regards indirects, manque d'intimité, de langage indécent).

Ces détournements d'usages des espaces extérieurs collectifs, dictées par différents modes d'habiter ; peuvent-ils être perçus comme des formes d'expressions et de création ?

Il semble que oui, car on peut supposer que la pratique du jardin potager par exemple, renvoie à un mode de vie fortement attaché au travail de la terre ; il en est même pour l'élevage d'animaux domestiques.

En effet, ces détournements d'usages de l'espace extérieur public peuvent être perçus comme l'occasion d'un loisir, et un moment de détente.

Ainsi, il apparaît clairement que les équipes de conception des grands ensembles à Constantine et même ailleurs, ont omis délibérément de prendre en considération l'appartenance sociale et culturelle des habitants, car bien que difficile à saisir, elles ont une influence déterminante sur l'usage de l'espace urbain public. L'espace urbain public doit être ouvert à tous ; les groupes sociaux s'y côtoient, se mélangent entre eux. Cependant, l'espace urbain public ainsi défini n'existe pas dans les cités modernes à Constantine.

En effet, dans les espaces extérieurs libres de ces grands ensembles, aucun aménagement ne permet de lire une quelconque affectation de l'espace à des usages précis ; pas d'espaces verts, pas d'espaces de jeux, etc... Désormais l'appropriation-privatisation de l'espace urbain public (principalement, la parcelle attenante aux logements du rez-de-chaussée), est considérée par les résidents comme un droit « naturel ». Ces formes d'appropriations de l'espace urbain collectif par les habitants (souvent de façon permanente), et excluant de fait les autres ; s'opposent à l'utilisation commune de l'espace extérieur public. Elles sont dès lors considérées comme illicites et génératrices de conflits très graves.

Aujourd'hui, les conflits les plus fréquents ont lieu entre, piétons, commerces et automobilistes. La coexistence de ces différents usagers sur un même lieu est devenue précaire, car chaque groupe d'usagers tend à s'appropriier l'espace et à exclure les autres.

S'il est vrai que la coexistence de différents usages peut permettre l'échange et l'animation dans les espaces urbains publics, il n'en demeure pas moins qu'elle reste génératrice de conflits. Certains usages (le jeu des enfants, la circulation) sont incompatibles et risquent de mettre en cause non seulement la sécurité des enfants revenant de l'école, mais aussi la tranquillité des habitants qui commencent d'ailleurs à désertier leurs logements à cause des nuisances dues à la circulation de véhicules en tout genre et du manque d'espaces de jeux pour leurs enfants exposés au danger en permanence.

Cette rue commerçante a entraîné un développement des activités aux dépens de l'habitat ; d'ailleurs, quelques logements ont été transformés en locaux à usages administratifs et commerciaux.





b. La problématique de la gestion

L'Etat représenté par les autorités locales (qui ont souvent été exclues du processus de production de l'espace lors de l'élaboration du projet), est appelé à prendre en charge la gestion de tous les espaces extérieurs libres et à usages collectifs. Ces espaces sont remis en l'état inachevé aux services gestionnaires pour leur prise en charge en matière d'aménagement, de régulation de l'usage, de l'entretien.

L'attribution aux collectivités locales de toutes les tâches "ingrates", alors qu'elles ne sont même pas en mesure d'assumer, à cause de leur incapacité financière et du manque de personnels adéquats susceptibles d'assurer la fonction de gestion a eu pour conséquence, l'absence de gestion. L'espace urbain public est ainsi livré aux habitants à l'état de terrains vagues abandonnés aux aléas de l'appropriation spontanée par les résidents qui étaient à leur tour exclus du processus de production de ce cadre bâti. Ils reçoivent un espace qui leur sert à loger certes, mais qui ne leur permet pas d'habiter, car il ne correspond pas toujours à leur mode de vie, ils se substituent alors à eux-mêmes pour imposer un aménagement de l'espace extérieur collectif qui répond à leurs aspirations et à leurs exigences leur permettant d'acquérir un confort au moindre coût.

D'une façon générale, on peut dire que l'absence de gestion des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine, est devenue un accélérateur de l'appropriation spontanée de ces espaces et de leur affectation par les habitants à des usages domestiques.

TABLEAU GENERAL N°1 (PARTIE II)
Morphologie des espaces publics à Constantine.

Plans et vues aériennes	Rues	Places	Espaces verts	Espaces libres
<p align="center">La médina de Constantine.</p> 	<p>La trame viaire s'organise comme suit :</p> <p>1-axes principaux 2-rues secondaires 3-rue tertiaire (l'impasse)</p>	<p>Les places sont le premier élément de composition de la trame viaire. Elles peuvent avoir plusieurs fonctions.</p>	<p>Les espaces verts publics sont inexistants.</p>	<p>Inexistant. On ne remarque aucun espace libre sans fonction dans l'ancien tissu de la ville</p>
<p>Espace public de 1830 à 1962 dans le tissu colonial. La place de la Brèche.</p> 	<p>Les rues sont ordonnées, structurées et éclatées dans plusieurs directions à partir de la place.</p>	<p>Forme dynamique. La perception de l'espace est dans plusieurs directions. Annonce d'un nouveau tissu.</p>	<p>Dans le prolongement de la place on a un espace vert important le square Benacer.</p>	<p>Inexistant.</p>
<p>Espace public dans le tissu colonial périphérique. Le square Beyrouth S.M.K</p> 	<p>Trame en damier, rues ordonnées, continues et structurées.</p>	<p>La présence de square remplace la place en ce qui concerne une partie de ses fonctions. La place fait partie de la trame viaire.</p>	<p>La présence de la verdure est respectée. La présence d'un jardin qui occupe plusieurs mailles.</p>	<p>Inexistant.</p>
<p>Espace public contemporain des grands ensembles La cité Boussouf.</p> 	<p>Présence d'un axe principal et des rues de dessertes dépourvues de tout bâti d'alignement.</p>	<p>La place ne fait pas partie de la composition de l'espace urbain public.</p>	<p>Aucun espace vert aménagé et entretenu n'existe dans la cité. (A part quelques appropriations d'espaces)</p>	<p>Présence d'espaces informels et sans identité urbaine.</p>

Source: Traitement auteur 2008.

- Conclusion :

On peut affirmer que l'expansion spatiale de Constantine précoloniale était presque nulle en dehors du Rocher; elle se faisait essentiellement Intra-Muros, notamment, une densification en hauteur et une urbanisation de ce qui devait être les jardins, ce qui expliquerait le manque d'espaces verts sur le Rocher [65]. Ceci explique la très forte densité des constructions et le manque d'espaces verts et jardins contrairement aux Médinas arabes traditionnelles, notamment Fès, Tunis, etc... Constantine avait préféré rester le plus longtemps possible sur son site initial inaccessible, au lieu de s'exposer en s'étendant hors de la " citadelle " naturelle.

Durant la période précoloniale la Médina de Constantine possédait des espaces urbains publics caractérisés par une variété de formes et d'espaces. La superposition d'activités diverses accentuait le charme de ces espaces et contribuait pleinement à leur animation. La rue Mellah Slimane à Souika en est la meilleure illustration. Dans cet axe principal reliant la place des Chameaux à la Médersa, la hiérarchie des fonctions est déterminée par la hiérarchie des voies. Ainsi, le résidentiel n'est pas mêlé au commercial. Quant à la coexistence de certains usages, elle permettait l'échange et le brassage sans entraîner de conflits.

Dès lors, on peut dire que ce qui séduit dans la Médina de Constantine et qui reste déterminant, c'est plus, le mode d'organisation des espaces urbains publics lié aux usages qu'ils permettaient; que les agréments dus à des bâtiments ou à des détails de portes ou de fenêtres.

Depuis l'avènement de la colonisation Française en 1837, et surtout après la visite de Napoléon III en 1865, qui ordonna l'arrêt des démolitions dans les Médinas, une nouvelle politique d'aménagement des espaces urbains collectifs vit le jour.

Ces espaces furent alors marqués par de nouvelles empruntes symbolisant la France et fondées sur le style du "vainqueur protecteur". Les interventions sur le tissu urbain traditionnel provoquèrent une métamorphose des espaces urbains tant sur l'aspect morphologique que sur l'aspect symbolique, en y intégrant de nouveaux éléments architecturaux à l'image de la métropole. Ce fût alors, le début du processus d'acculturation des populations autochtones. Ainsi il est devenu à la mode de s'identifier aux modèles étrangers.

Désormais, les espaces urbains publics dans le tissu ancien de la Médina de Constantine n'ont plus les mêmes caractéristiques spatiales et sociales selon qu'on se trouve dans une rue commerçante de Souika, ou dans une rue de type colonial notamment : la rue du 19 Juin 1965 (ex rue de France). Nous avons constaté que dans cette dernière les conflits d'usages les plus fréquents ont lieu entre, les piétons, les commerces illicites et les automobiles, malgré les interventions des collectivités locales qui atteignent rarement leurs objectifs.

Après l'indépendance, en 1970, Constantine, à l'instar des autres villes d'Algérie; se trouvait confrontée : aux conséquences de la guerre de libération, se traduisant par des changements très importants dans les structures physico spatiales, socio économiques et culturelles d'une part; et au défi du développement et de la réorganisation de son territoire d'autre part. Cette situation a eu pour conséquences l'émergence dans la périphérie de la ville d'un ensemble de quartiers spontanés dont l'intégration laisse à désirer, et qui sont peu ou pas reliés entre eux. De même que l'apparition de zones industrielles, de cités administratives et des grands ensembles résidentiels.

Ces nouvelles réalisations sont caractérisées par une morphologie et une structure urbaine différente de celle de la Médina de Constantine, ce qui a engendré une discontinuité entre les deux tissus urbains, celui de la Médina et celui de son extension.

Dans le but de mieux saisir l'héritage de la Charte d'Athènes et de l'urbanisme moderne dans la ville de Constantine, notamment les grands ensembles; nous procéderons dans le chapitre qui suit à l'étude d'un nouveau quartier périphérique, en mettant l'accent sur ses espaces urbains publics.

Références :

- [48]- S. Benabbas, Système d'interprétation et de traitement du patrimoine architectural, cas du rocher de Constantine, université de Constantine, 1988, p 133.
- [49]- S. Benabbas, Op.cit, p 141.
- [50]- S. benabbes, Op.cit, p 133.
- [51]- M. Biesse-Eichelbrenner, Constantine, la conquête et le temps des pionniers, Ed. du compte d'auteur, p148.
- [52] - N. Touam, la pratique des squares à Constantine, université de Constantine, p 78.
- [53]- N. Touam, Op cit, p 97.
- [54]- N. Touam, Op cit, p 101.
- [55]- ministère de l'habitat , op.cit p 17.
- [56] - Ministère de l'habitat, op.cit p 18.
- [57] - N. Touam, op.cit, p 96 .
- [58] - N. Touam, op.cit, p 91.
- [59] - N. Touam, op.cit, p 101.
- [60] - A. Bouiraghda, op.cit, p136.
- [61] - N. Touam, op.cit, p 91.
- [62] - Information recueillis auprès des responsables des espaces verts de l'arrondissement de Bellevue.
- [63] - N. Touam, op.cit, p 101.
- [64] - N. Touam, op.cit, p 101.
- [65] - Ministère de l'habitat : Eléments de composition urbaine Enag / Edition Alger 1994.p.26

CHAPITRE IV

***« LES ESPACES PUBLICS DE LA
PERIODE CONTEMPORAINE DE
CONSTANTINE CAS DE LA Z.H.U.N
DE BOUSSOUF »***

- Introduction

Les hypothèses d'avant garde [66], vers 1890 de nombreux pays préparent une législation sur le problème de logement, Les deux aspects du problème : l'assainissement des vieux quartiers insalubres et la construction de nouveaux quartiers étroitement liés et interdépendants.

Le 20ème siècle voit apparaître un urbanisme progressiste [67], issu des utopies du 19ème siècle. Il a pour objectif, contrairement à l'urbanisme culturaliste, la fonctionnalité, le progrès social et technique et l'aménagement adéquat selon un modèle d'espace standardisé et éclaté. Il met en valeur le principe du zonage et la sectorisation des espaces.

L'espace public n'est désormais, qu'un espace vide, vert et isotrope.

Pendant les deux décennies 1970-1990, les villes Algériennes ont connu une explosion démographique des plus importantes, due à un fort exode rural du fait de la dégradation de la vie dans les campagnes. Cette situation alarmante a conduit à une détérioration du cadre bâti par la construction des baraques de fortune avec des matériaux précaires (parpaings laissés nu, et ternit comme toiture) localisées généralement à la périphérie de la ville pour échapper aux contrôles, ils vont jusqu'à occuper des terrains défavorables à la construction car ces opérations anarchiques, non réglementaire, illégales, non conformes et liés aux aléas se font sans documents techniques, ce qui engendre par la suite de graves problèmes naturels et urbanistiques. Pour cette raison et pour permettre à la ville de se développer correctement, pendant les deux décennie (1972-1992), l'occupation des terrains libres a été choisie pour accueillir des zones d'habitat urbain nouvelles (Z.H.U.N).

Ces zones d'habitat mixte (collectif, individuel) vont permettre à la population de trouver un logement dans un cadre urbain réglementé et cohérent et de bénéficier sur place des différents services et prestations offertes concernant la scolarité, service public, les commerces, la santé ...etc. Ce sera une solution qui permettra aux citadins de vivre dans un milieu urbain mais loin des désagréments du centre ville qui devient très encombré, surpeuplé et hypertrophié.

La Z.H.U.N est l'une de ces solutions jugées nécessaires pour le développement harmonieux de la ville.

Mais ces zones d'habitat périphérique sont issues de fondements doctrinaires qui ont consacré la rupture avec les principes ayant régis l'évolution de la ville durant les millénaires ; en effet le processus d'urbanisation aboutissait à l'effacement progressif de la cité, la doctrine « du laisser faire » dans le domaine d'urbanisme s'instaure et la ville pouvait s'étendre dans toutes les directions, les obstacles naturels où les difficultés du transport constituaient les seules limites.

Et pour réaliser l'autonomie de la Z.H.U.N non seulement fonctionnelle mais aussi qualitative qui concerne l'espace de la ville; il faut penser à une approche urbaine efficace, qui consiste non seulement à un simple élargissement de l'aire résidentielle, mais à la création d'une cité qui serait une ville dans une ville et qui intègre toutes les fonctions de la vie urbaines pour concurrencer le centre historique. De ce fait on évitera l'exode suburbain et le surpeuplement intra muros.

I. Présentation de la Z.H.U.N de Boussouf : La Zone d'étude

L'une des premières expériences de la construction industrialisée après l'indépendance (1970) à Constantine fut l'extension sud ouest, c'est à dire la cité du 20 août 1955 et les cités environnantes.

La dernière extension de la ville de Constantine a débuté au cours des années 1980 avec la création de la ZHUN de Boussouf en 1982. Celle ci est composée de deux types d'habitat : collectif et individuel, ce dernier est composé par deux lotissements, communaux et plusieurs coopératives (des médecins, des militaires,...) et des lots aménagés sur des réserves foncières et qui n'obéissent à aucune règle urbanistique, sous équipés, leurs espaces publics se limitent aux voies de desserte.

Une ZHUN (Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle.) est une opération d'urbanisme de détail, qui peut devenir un instrument efficace de mise en exécution du dispositif du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) [68]. Elle est appelée à atteindre des objectifs résumés dans la circulaire ministérielle n°355 du 19-12-1975 qui sont :

- ❖ Développer les capacités d'accueil des villes au moyen :
 - De la réalisation des travaux d'infrastructures.
 - Du repérage des terrains aptes à l'urbanisation à l'intérieur du périmètre ou dans les zones d'extension prévues à court, moyen et long terme.

❖ Coordonner la planification des investissements concernant les infrastructures (V.R.D) et les superstructures (équipement de niveau urbain et d'accompagnement de l'habitat)

❖ Intégrer les opérations d'habitat à l'environnement urbain existant et rechercher des solutions qui puissent optimiser les relations fonctionnelles : accès aux lieux de travail, de loisir.... etc.

❖ Qualifier les actions de production de l'espace au plan de la conception urbanistique et architecturale.

Pour atteindre tous ces objectifs l'on se heurte à plusieurs réflexions concernant :

- la détermination de la capacité d'accueil de la zone à urbaniser en termes de nombre de logements donc de densité nette en veillant à exclure les terrains occupés par les équipements d'accompagnement aux zones résidentielles et ceux destinés aux activités non résidentielles éventuellement intégrées à l'habitat.

- La définition de la typologie d'habitat (individuel, semi collectif, et collectif) en raison des modes d'agréations des logements envisagés, des possibilités d'agencement et formation des trames urbaines. etc.

- Déterminer le pourcentage des espaces non –bâtis qui conditionnera la « densité de logements » ou densité résidentielle nette, dans cette catégorie vont être concernés les surfaces aménagées pour les aires de jeux et les espaces verts, et aussi les espaces libres nécessaires entre les bâtiments pour assurer un ensoleillement correct et préserver des vis à vis gênants.

a. Fiche technique de la Z.H.U.N

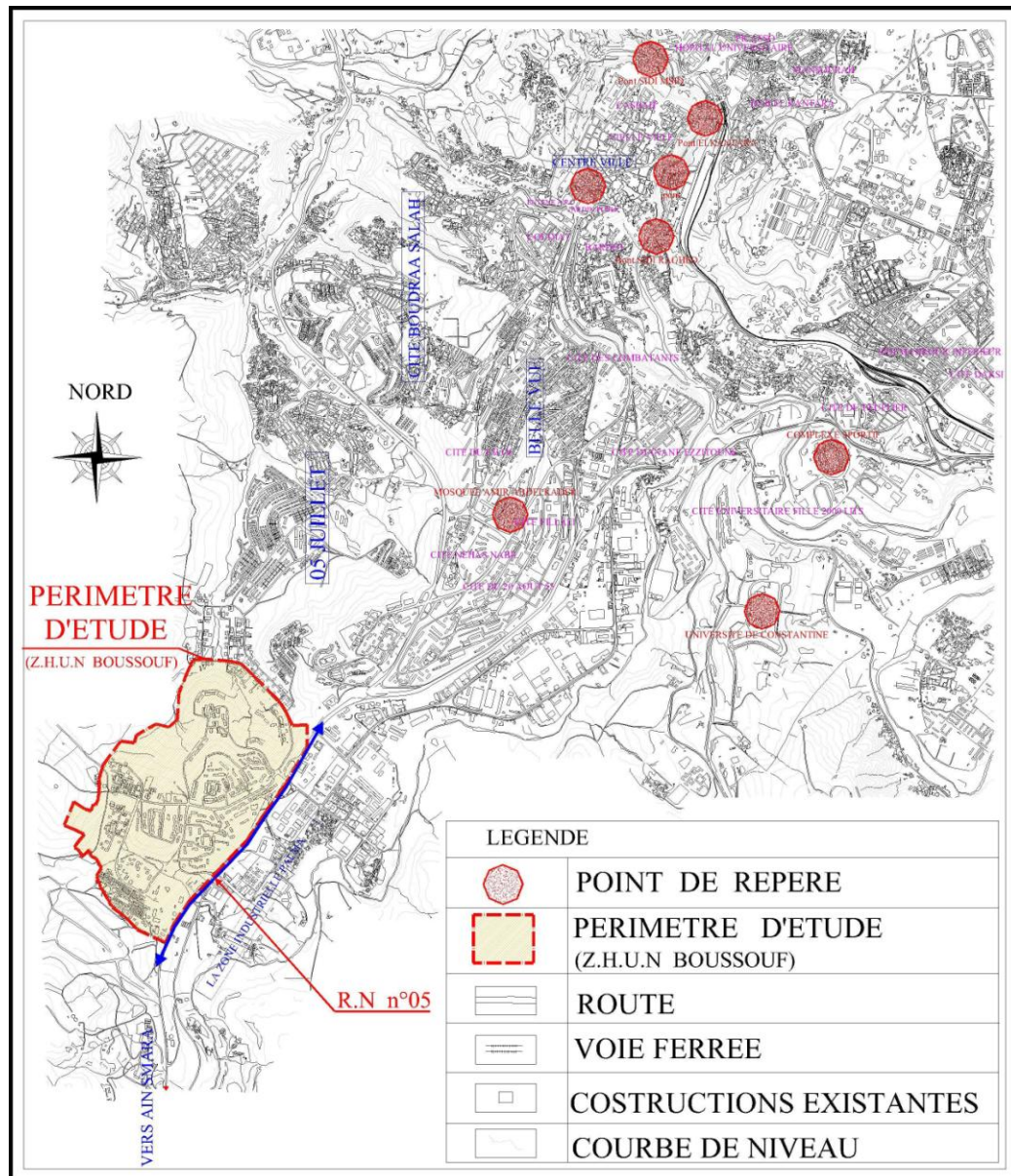
- Situation : sud ouest du centre ville de Constantine.
- Date de création : 1982.
- Superficie : environ 148,75 hectares.
- Type de logements collectifs : bâtiments barres R+4 et bâtiments tours R+11.
- Nombre de logements collectifs : 2430 logements (année 2006).
- Type d'habitat individuel : R+2 avec terrasse couverte : 621 lots et 84 chalets.

- Equipements scolaires : 6 écoles ; 2 CEM ; 1 lycée ; 1 technicum
- Equipements sanitaires : deux polyclinique.
- Equipements religieux : deux mosquées.
- Equipements sportifs et culturels : il y en a à coté de la pompe à essence.
- Equipements de commerces : commerces de première nécessité au niveau des RDC des bâtiments et au niveau des RDC des habitations individuelles.
- Espaces extérieurs publics :
 - Allée principale de Boussouf.
 - Voirie de desserte entre îlots.
 - Espace libre entre îlot : sans aucun aménagement.
 - Espace libre à l'intérieur de l'îlot : utilisé comme parking et espace de jeux pour enfants, sans aucun aménagement spécifique de l'activité.
 - Espaces interstitiels entre bâtiments de l'îlot, aucun aménagement mais une certaine appropriation improvisée de ces espaces par les habitants.

b. Analyse morphologique de la Z.H.U.N de Boussouf

La cité BOUSSOUF est située dans la partie Sud-ouest de la ville de Constantine sur l'axe routier de la RN05, elle est considérée comme étant la zone d'extension de la partie Ouest d'après le Plan d'Urbanisme Directeur de 1982.

La cité BOUSSOUF constitue le dernier maillon de la chaîne des Zones d'Habitat Urbaines Nouvelles composées de la cité du 20 Août, la cité du 5 Juillet et la cité de Boudjenana qui représentent l'extension de la ville suivant l'axe important de la RN05 (Voir carte N°17).



Carte N°17 : Plan de situation de la ZHUN de Boussouf.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

b₁. Les limites de la cité Boussouf

La cité BOUSSOUF est limitée :

- Au nord par la cité des frères Arafa.
- Au nord-Est la cité de Hacène Boudjenana.
- A l'Est la RN05.
- Au sud la promotion immobilière de Blikaz (en construction).
- A l'Ouest la limite du périmètre urbain de la ville de Constantine.

L'accessibilité de la cité se fait en grande partie par les deux accès principaux situés sur la route nationale N°5, ils sont aux deux extrémités de la cité, l'un au début l'autre à la limite extérieure.

La partie Nord du site est très accidenté, le terrain est instable et connaît un problème de glissement de terrain qui date de la période d'étude de la ZHUN (1980) (Information recueillie auprès de l'URBACO et la DUC de Constantine 2008).

b2. Composition du tissu urbain de la Z.H.U.N de Boussouf

D'après le dossier de création la Z.H.U.N de BOUSSOUF s'étend sur une surface de 148,75 ha, sa capacité de logements prévue est de 3 135 logements dont 2 430 en collectif, 621 logements individuels sous forme de lotissements et 84 chalets. La densité brute de la Z.H.U.N est égale à 21,08 logements/ha pour les deux types d'habitat.

Les équipements qui se trouvent dans la ZHUN (voir fiche technique) sont presque tous dans le tissu central.

Les espaces publics constituent de vastes étendues, abandonnées, appelées espaces libres réservés en général à la voiture, on notera quelques interventions de la part des habitants dans l'espace interstitiel à proximité des bâtiments, aménagé avec une végétation qui ne reflète pas l'aspect citadin du tissu. L'absence d'espaces verts, de squares, d'espace de détente, de jeux pour les enfants et de convivialité est flagrante. La cité est qualifiée de dortoir, où le concept d'espace urbain public est inexistant c'est ce qui justifie notre thématique.

❖ L'habitat collectif

Il est représenté par un ensemble de bâtiments à plusieurs niveaux et dont le nombre atteint 109 BT, offrant ainsi 2430 logements [69] répartis sur une surface totale égale à 102,6 ha avec une densité de logements égale à 23,68 logements /ha.

La surface habitable moyenne atteint 80 m² par logement [70].

Ce qui nous frappe à première vue dans cette ZHUN est que les bâtiments se ressemblent dans la forme et dans le traitement des façades jusqu'à nous donner une impression de répétition interminable et rend le repérage très difficile surtout pour les visiteurs ou la population étrangères à la cité.

On trouve les bâtiments à cinq niveaux jusqu'aux tours de 11 niveaux, les logements sont relativement récents donc en bon état pour la plupart d'entre eux et leur équipement n'est pas à critiquer, certains de ces logements ont été achetés par leurs occupants donc devenus des copropriétés privées.

❖ **L'habitat individuel sous forme de lotissements**

L'habitat individuel dans cette catégorie est composé par quatre tranches d'habitat individuel réparties en deux parties :

- La partie Nord est celle où se trouve la troisième et la quatrième tranche.
- La partie Sud est celle où se trouve la 1ère et la deuxième tranche. Il faut noter que cette partie se caractérise par des constructions individuelles relativement ordonnées et réalisées dans le cadre de coopératives immobilières (celle des médecins, et celle des militaires...)

Les constructions sont de hauteur variable de deux à cinq niveaux. Ce lotissement s'étend sur une superficie de 41,61 ha [71] composé de 621 lots équivalents à 14,92 logements/ ha. Les constructions sont du type « villas » avec une recherche apparente dans le traitement des volumes et des façades suivant la capacité financière de chaque acquéreur, toute fois l'aspect extérieur des constructions ne laisse pas à désirer. Mais le problème majeur pour cette partie concerne les V.R.D qui ne sont pas achevés jusqu'à ce jour.

❖ **L'habitat individuel sous forme de chalets**

C'est un habitat à structure légère, il occupe seulement 4,54 ha, il est composé de 84 chalets d'où la densité qui est égale à 18,50 logement /ha. La surface réservée pour chaque chalet varié entre 104 et 109 m² suivant le nombre de pièces vu qu'il y a des F3 et des F4, chaque chalet est entouré d'une parcelle de terre qui sera utilisée comme un jardin [72].

c. Analyse démo-économique de la Z.H.U.N de Boussouf

c₁. Degré d'occupation des logements

D'après le recensement du 1998, Le nombre total des constructions dans la Z.H.U.N de BOUSSOUF est de 652, ce chiffre s'élève à 654 constructions d'après l'enquête effectuée par le B.E.T Naceri Salim en 2006.

Ce chiffre inclus les constructions à usage d’habitation et celles utilisées comme équipement et même les baraques et les kiosques destinés aux diverses activités. (Voir tableau N°2)

<i>Nombre de constructions</i>	<i>Nombre de constructions individuelles</i>	<i>Nombre de constructions collectives (bâtiments)</i>	<i>Equipements et activités</i>
654	369	266	19
100%	56,42%	40,68%	02,90%

Tableau N°2 : Nombre de constructions (bâties) dans la Z.H.U.N de Boussouf.
 Source : D.U.C de Constantine (P.O.S 2006).

c2. Les occupés par branches d'activités

Nombre des occupés	Occupés dans l’agriculture	Occupés dans d’autres secteurs
3300	37	3263

Tableau N°3 : Les occupés par branches d'activités dans la Z.H.U.N de Boussouf.
 Source : D.U.C de Constantine (P.O.S 2006).

Les occupés qui sont au nombre de 3 300 personnes [73] représentent 20.60% de la population recensée dans la cité BOUSSOUF. Le secteur de l’agriculture n’emploie que 37 personnes, c’est à dire 1.12% du total des occupés car la cité est urbaine.

Les autres occupés se répartissent sur les autres secteurs d’activité dans la ville de Constantine ou dans les agglomérations limitrophes. (Voir tableau N°3).

c3. Niveaux des bâtiments collectifs

<i>Niveaux</i>	R+4	R+5	R+6	R+7	R+10	TOTAL
Périmètre de l’étude	161	84	04	15	02	266
Valeur Relative	60,53 %	31,58%	1,51 %	5,63 %	0.75%	100%

Tableau N°4 : Niveaux des bâtiments collectifs dans la Z.H.U.N de Boussouf.
 Source : D.U.C de Constantine (P.O.S 2006).

La majorité des bâtiments collectifs sont à cinq niveaux et représentent 60.53 % de l'ensemble de l'habitat collectif. Ils sont identiques en ce qui concerne leur forme qui est parallélépipédique très simple, et aussi en ce qui concerne le traitement de leurs façades qui ne se différencient que par le changement de la couleur d'un bâtiment à un autre.

Les bâtiments en R+4 se composent de trois cages d'escaliers chacun avec deux logements par palier.

Les bâtiments qui dépassent les cinq niveaux sont généralement de forme carrée avec quatre logements par palier, ils s'élèvent de six à onze niveaux.

La construction en tours n'est pas encouragée vu la composition du terrain et sa capacité de portance relativement faible, en effet ce type de bâtiments représente uniquement 0.75% de l'ensemble de l'habitat collectif. (Voir tableau N°4).

c4. Utilisation des constructions collectives dans la Z.H.U.N de Boussouf

	Construction à usage mixte	Construction à usage d'habitation	TOTAL
Périmètre de l'étude	74	192	266
Valeur Relative	27,82%	72,18%	100%

Tableau N°5 : Utilisation des constructions collectives dans la Z.H.U.N de Boussouf.

Source : D.U.C de Constantine (P.O.S 2006).

La majorité des constructions sont d'un usage unique qui est celui de se loger. Cet état des choses qui surgit spontanément sans être prévu dans l'aménagement et qui est d'ouvrir des commerces un peu partout en modifiant les cellules des logements peut perturber les activités dans la cité et même des fois l'image du tissu urbain ; un axe commercial bien situé peut être prévu pour canaliser les activités et pour structurer les espaces qu'il parcourt. (Voir tableau N°5).

d. Analyse urbaine de la Z.H.U.N de Boussouf

L'extension des agglomérations, devenue une étendue urbanisée fait diminuer la notion de « centralité » de la ville comme forme finie. Le centre ville, élément primaire de signification et facteur de formation de l'espace urbain traditionnel, devient un des pôles du nouveau système hiérarchisé des espaces urbains vers le seul privilège de représenter le point de repère pour comparer et apprécier les nouveaux événements urbains et de constituer la mesure de l'ampleur et de la qualité des transformations intervenues dans l'espace socio physique de la ville.

La Z.H.U.N de BOUSSOUF, avec sa position en dernière maille de la chaîne des cites environnantes (la cité Filali, la cité du 5 juillet et de la cité Boudjenana) a été vue comme cité dortoir au début de sa création, elle est éloignée d'environ 7Km du centre ville et les moyens de transport qui se faisaient très rares, accentuaient son isolement. Les habitants nouvellement logés trouvaient du mal à s'habituer avec leur nouveau cadre de vie surtout qu'ils sont pour la plupart originaires de constructions délabrées du centre ville. Mais à côté de tous ces problèmes, son aménagement et sa position sur un axe routier important a basculé la balance à son avantage, et par la multiplication des moyens de transport (privés et publics), et par la création d'équipements et d'emplois, elle a fini par s'intégrer à tout l'ensemble urbain et à attirer l'intérêt des autorités locales et des particuliers pour la développer encore plus et pour la faire sortir de son isolement initial.

d₁. La Z.H.U.N de Boussouf et son environnement immédiat

La relation de la cité avec son environnement immédiat est d'une importance primordiale pour décider de son avenir et de son rôle dans le contexte urbain. La Z.H.U.N de BOUSSOUF a affronté plusieurs contraintes du point de vue naturel et urbanistique.

Du point de vue naturel, le terrain d'assiette comme ceux qui l'entourent est très chahuté et présente des pentes fortes, ce qui a rendu son occupation très difficile et l'implantation des constructions a nécessité des terrassements en masse et des murs de soutènement ce qui augmente les coûts de réalisation.

La voirie quant à elle s'est vue très limitée et se limite aux grandes artères principales limitant de grands îlots sans y pénétrer, elle suit parfois les courbes de niveaux pour diminuer la valeur de la pente et parfois elle les traverse quand c'est vraiment nécessaire et là la pente est importante et la circulation devient très difficile.

La morphologie du terrain n'a pas permis d'avoir un aménagement structuré obéissant aux lois de la composition urbaine avec une structuration claire des espaces, on ne retrouve pas les ensembles qui caractérisent l'habitat collectif avec des espaces semi clos entre les bâtiments, la majorité des bâtiments sont alignés en barre dans tous les sens suivant ainsi la direction des courbes de niveau.

Du point de vue urbain, la cité BOUSSOUF a voulu s'intégrer à son environnement immédiat, hélas cela n'a pas été facile car il n'y a que la partie Nord-Est qui s'ouvre vers les autres cités notamment la cité Boudjenana et la cité du 5 Juillet, tandis que la partie Sud-Est, est limitée par la RN 05 et donne de l'autre côté sur des équipements et activités diverses (comme l'équitation...), le côté Sud et Ouest sont des terrains vagues accidentés. Un projet d'aménagement de ces terrains pour accueillir un parc de loisirs pour la population et mettre en valeur toute la partie Ouest de la ville, a été vite abandonné pour plusieurs raisons.

Il n'y a pas une continuité et une succession rythmée des volumes, la présence de beaucoup de poches vides de différentes formes et tailles donnent à l'ensemble un aspect éclaté et inachevé. Dans un site accidenté comme celui-ci, beaucoup d'avantages peuvent être tirés au lieu de voir seulement le côté négatif.

Des constructions en gradins qui épousent la forme du terrain et descendent ou montent avec la pente peuvent donner un résultat très prometteur et sort un peu de l'ordinaire de la forme banale qui sévit dans nos cités, celle de bâtiments cubiques, pour cette solution aussi, il y a un gain de terrain et une diminution des grands murs de soutènement ; il y a aussi l'aisance visuelle à partir de chaque niveau sans gêner les habitants mitoyens.

Le terrain en pente est très favorable pour certains équipements et permet de les implanter sur des banquettes terrassées, il leur offre la possibilité d'avoir plusieurs accès et les rend plus repérables et perceptibles de loin.

Les équipements proposés dans cette Z.H.U.N ne sont pas importants en nombre, leur position dans l'espace urbanisé ne leur permet pas de les structurer ; ils sont éparpillés suivant les terrains disponibles et prêts à les recevoir, et ne forment pas un noyau attractif qui joue le rôle de centre de la cité où convergent tous les intérêts de la population allant du service et administration jusqu'au loisir et le repos.

Les équipements ne sont pas projetés seulement pour répondre aux besoins de la population mais ils doivent suivre une idéologie qui détermine ou conditionne la distribution- projection spatiale de ces modèles d'équipements dans le tissu urbain selon une logique de l'appropriation de l'espace fondé sur une hiérarchisation et sur une discrimination effective vis à vis de l'environnement socio physique.

d₂. Organisation de la Z.H.U.N de Boussouf

L'organisation d'une cité doit suivre une certaine logique qui donne un sens au projet, elle doit découler d'une réflexion approfondie touchant tous les domaines qui entrent en jeu.

A première vue, la cité BOUSSOUF nous apparaît comme un ensemble résidentiel « perturbé » on ne sent pas une unité et une hiérarchie dans l'occupation de l'espace. La Z.H.U.N doit être une unité urbaine et doit offrir une image organisée et structurée au départ.

Ce qui attire dans cette cité est l'implantation des bâtiments par petits ensembles, ou grappe, comme si chacun forme une unité indépendante à part entière. Renfermant des espaces semi ouverts propres aux habitants et qui sont improvisés en aires de stationnement et en aires de jeux pour les enfants.

Un troisième ensemble est aménagé dans la partie Nord sur un axe secondaire venant de l'accès Est de la Z.H.U.N. C'est une partie basse par rapport à l'ensemble entourée de plusieurs terrains très accidentés.

Il y a en dernier la cité CNEP au Nord Ouest qui a été aménagée sur un terrain vague et qui est marqué actuellement par les traces de glissement du terrain, ce qui a contrait les intéressés par ces logements de peur de les voir s'effondrer.

La topographie du terrain n'a pas facilité l'accessibilité directe à tous les lots, quelques uns seulement sont disposés directement aux bords des voies mécaniques et la plupart sont desservis par des voies piétonnes qui parfois se présentent sous forme de pistes non matérialisées et difficilement praticables.

d₃. Occupation de l'espace à l'intérieur de la Z.H.U.N de Boussouf

L'organisations et la structuration des activités urbaines se concrétisent et se matérialisent en lieux et objets construits qui se disposent et forment l'espace selon des principes, des critères et des modalités qui reflètent une certaine vision idéologique, économique, culturelle et esthétique de l'urbain, cette vision devient architecture de l'espace à travers les moyens de configuration. Il est toutefois important de constater que depuis toujours l'idée de « plan » était bien acquise et présente à l'esprit de ceux qui entreprennent le travail d'aménagement.

La gestion de l'espace a son moment crucial dans le passage de la formulation des intentions se fait à travers le plan de masse qui est l'instrument qui donne une image possible et souhaitable de la composition urbaine de l'espace objet d'interventions explicitée par tous les éléments (surfaces, volumes, espaces non bâtis...) techniques et normatifs nécessaires pour que l'ouvrage soit faisables et conforme au directives du plan directeur et à toute réglementation en vigueur (Voir carte N°18).

L'occupation de l'espace a été faite d'une manière éclatée c'est à dire qu'on trouve les zones bâties réparties sur plusieurs endroits du périmètre de la Z.H.U.N (au centre, aux extrémités.) avec la présence de beaucoup de poches vides qui font défaut à l'image générale du tissu urbain surtout qu'elles sont laissées à l'état naturel sans bénéficier d'un aménagement approprié.

Une occupation du terrain aurait pu être poussée et encouragée si le problème énorme du glissement de terrain n'est pas apparu et qui a bouleversé toutes prévisions et a faussé toutes les intentions futures. C'est un problème qui ne peut pas être négligé ni ignoré parce qu'il est là, présent et visible et menace les constructions et les habitants.

De grandes fissures sont apparues au niveau des constructions, et de larges fosses ont été creusées au sol, des clôtures d'équipements et des murs de soutènement déplacés et déformés, même les conduites souterraines ont été découvertes et séparées les unes des autres. Ceci s'est déclaré au niveau des anciennes constructions et même au niveau des plus récentes et qui n'ont pas encore été réceptionnées comme c'est le cas des logements CNEP au Nord-Ouest de la Z.H.U.N dans la partie basse.

Le terrain est occupé par l'habitat collectif et individuel, par plusieurs équipements, par une trame de voirie et on ne peut parler d'espaces verts vu qu'ils ne sont pas aménagés malgré la disponibilité du terrain.

❖ **Le logement**

La consommation du sol urbain est fonction de la densité, c'est à dire du nombre projeté d'habitants à l'hectare. Avec les densités sont précisés les modes d'utilisation du sol et les modes de distribution du volume bâti.

Pour le confort physico psychologique de l'habitant il faut prévoir une surface habitable convenable, une meilleur disposition des cellules et une composition des assemblages des cellules adaptés au climat, assurer une bonne ventilation et protection contre le bruit, une accessibilité facile, concevoir l'articulation et la hauteur des immeubles et ne pas négliger le choix et l'usage des matériaux et des textures et couleurs.

L'habitat sera toujours une préoccupation importante pour les décideurs et pour les utilisateurs, on cherche à offrir un nombre toujours croissant même au détriment de la qualité elle même du cadre bâti, et des terrains agricoles qui parfois sont urbanisés pour satisfaire les demandes croissantes de logements.

L'habitat collectif est la typologie qui peut offrir une densité élevée à l'hectare et avec une consommation au sol réduite on peut réaliser un grand nombre de logements mais cela va à l'encontre de la qualité du terrain, sa capacité de supporter le poids des constructions à étages multiples et sa morphologie.

L'habitat collectif est généralement concentré au centre du périmètre avec des bâtiments de différentes tailles et de différentes hauteurs, il se présente surtout sous forme de barres composées de plusieurs bâtiments alignés les uns à côté des autres suivant le sens des courbes de niveau.

Il y a un premier ensemble à l'entrée Est de la Z.H.U.N et qui se développe sur les deux côtés d'un axe mécanique principal et se poursuit au nord de cet axe pour occuper les parties en contre bas qui sont très accidentées.

Il y a un deuxième ensemble du côté de l'accès Sud-est de la Z.H.U.N autour d'un axe qui pénètre la cité et se poursuit pour rejoindre l'axe principal déjà cité, sur le côté Ouest de cet axe se trouve la cité des policiers qui regroupe les logements de ces derniers, elle est marquée par une clôture qui ceinture l'ensemble des bâtiments concernés. A l'Est de cet axe se trouve un groupement de bâtiments qui sont aménagés sur un terrain dont la pente est un peu modérée ce qui a permis d'avoir des assemblages et dispositions des bâtiments reflètent la vie collective et la relation de la Z.H.U.N avec son environnement immédiat reste très limitée et ne risque pas de l'améliorer.

❖ **Les équipements**

Les équipements sont une portion d'espace constituée d'une surface occupée et/ou libre et d'un volume bâti où se déroulent des activités déterminées, avec leur propre organisation, leurs structure et leurs modalités de fonctionnement au service de la collectivité ou animées par celle-ci on peut dire que le domaine des équipements est un domaine évolutif et en expansion.

Evolutif en raison de l'introduction de nouveaux critères de gestion et d'organisation des services et des prestations et en expansion en raison de l'augmentation de la gamme des services appelés à satisfaire les besoins nouveaux.

Deux problèmes majeurs doivent être abordés au moment de la distribution des équipements dans le territoire urbain à savoir :

La localisation et la coordination spatiale éventuelle avec d'autres équipements, la localisation de l'équipement est fonction de ses besoins d'espace et de bonnes conditions d'accessibilité.

Mais elle doit aussi être déterminée en fonction des rapports que l'équipement lui-même entretient avec d'autres équipements ce qui introduit la notion de coordination spatiale applicable à certains équipements.

La demande d'équipement peut avoir à son origine un manque relevé dans une aire urbanisée, ou bien la prévision formulée et inscrite dans un programme établi pour une aire à urbaniser.

Les équipements proposés au niveau de la Z.H.U.N de Boussouf sont très insuffisants et ne s'adaptent pas à la taille de la cité.

La disposition des équipements est très importante et doit être réfléchie dès le départ à travers le plan d'aménagement et le plan de composition urbaine, il faut éviter de combler les poches vides et les terrains résiduels par quelques équipements qui résultent d'une réflexion ponctuelle et qui ne peut pas donner satisfaction sur le plan urbain même si elle arrive à satisfaire quelques besoins de la population.

Les équipements structurent l'espace et lui donnent un cachet et une signification surtout lorsqu'ils sont regroupés ou sont du type imposant et important qui attire un grand nombre d'usagers. Cette notion est absente dans cette cité, on ne retrouve pas l'idée de centre attractif, point condensateur et propulseur des échanges sociaux, économiques et culturels.

Les équipements existants sont répartis un peu partout sur le sol urbanisé et à certains endroits ils sont inexistant malgré une concentration développée de la population. On retrouve surtout les équipements éducatifs comme les écoles qui s'adressent directement aux enfants de la Z.H.U.N on compte six écoles, un CEM et un Lycée, qui donne directement sur la RN5 du côté Est, et un technicum à l'extrême limite Sud du terrain. Il y a aussi une mosquée en face de la cité des policiers, un centre de santé au Sud-est, une station à essence à proximité de l'accès Sud-est de la Z.H.U.N et un parc APC près du commissariat à l'Ouest, plus trois projet récemment achevés ; une mosquée, une école et un centre commercial près de la station à essence. (Voir carte N°18), (Voir tableau N°6)

LES EQUIPEMENTS EXISTANTS :

N°	EQUIPEMENTS	SUPERFICIE
01	ECOLE (1)	5 207,51 m ²
02	ECOLE (2)	3 359,77 m ²
03	ECOLE (3)	3 043,46 m ²
04	ECOLE (4)	1 368,60 m ²
05	ECOLE (5)	5 965,97 m ²
06	ECOLE (6)	3 192,82 m ²
07	C.E.M	13 339,35 m ²
08	C.E.M	10 157,32 m ²
09	LYCEE	28 308,70 m ²
10	TECHNICUM	18 113,81 m ²
11	TECHNICUM EXTENSION	2 927,47 m ²
12	CENTRE DE SANTE	2 645,96 m ²
13	CLINIQUE PRIVEE	449,43 m ²
14	MOSQUEE	1 473,32 m ²
15	MOSQUEE	882,78 m ²
16	STATION D'ESSENCE	8 693,60 m ²
17	PROJET DE PROXIMITE	2 926,14 m ²
18	BOULONGERIE (1)	267 m ²
19	BOULONGERIE (2)	364 m ²
20	UN PARC A.P.C	5 706,27 m ²

Tableau N°6 : Liste des équipements existants dans la Z.H.U.N de Boussouf.

Source : D.U.C de Constantine (P.O.S 2006).

Une cité de cette dimension et de cette taille mérite un intérêt plus grand concernant ses équipements pour arriver d'une part à satisfaire sa population, pour ne pas la pousser à aller trouver ce dont elle a besoin ailleurs, et d'autre part pour ses occupants et pour ceux des cités avoisinantes, elle pourrait sortir de son isolement et s'ouvrir sur d'autres horizons.

❖ **La voirie**

La voirie est tracée dans ses grandes lignes et limite de grands îlots sans pénétrer à l'intérieur pour les desservir.

De ce fait elle est très insuffisante et incomplète pour jouer pleinement son rôle. Les circulations sont les relations cinématiques qui s'instaurent entre les individus dans un espace organisé pour des motivations d'ordre économique et social.

Dans l'organisation de l'espace, la route est appelée à satisfaire un des moments les plus importants dans la vie de l'homme : le mouvement, ce mouvement est une nécessité quotidienne et constitue un impératif de la vie sociale et économique.

Il est nécessaire de spécialiser les routes afin qu'elles puissent recevoir, contenir et guider les flux des circulations ; mais la vitesse, la sécurité, la fluidité des circulations sont les véritables facteurs objectifs déterminant le caractère d'une route.

Toutes les parties de la Z.H.U.N doivent être facilement accessibles donc il faudra penser à développer la trame de voirie pour désenclaver les zones isolées et arriver à faire de cette cité une seule unité dont les différentes parties arrivent à communiquer aisément.

- **Organisation spatiale**

La voirie doit suivre une classification hiérarchique, c'est à dire le passage par étapes et par importance du flux et du trafic mécanique de la route primaire jusqu'à la route tertiaire et de desserte qui se termine normalement par des aires de stationnement de véhicules en passant par les routes secondaires qui ont le rôle de desservir la plus importante part de la circulation à l'intérieur de la cité. La route primaire représentée par la R.N 5 longe la cité du Nord Est vers le Sud Ouest représente la liaison principale de la cité avec l'environnement urbain immédiat et avec le centre ville, à partir de cet axe découlent les deux accès principaux à la cité. Le premier accès qui se trouve non loin du lycée Malek Haddad est marqué par un grand carrefour d'où découlent deux axes, l'un secondaire qui descend en direction de la partie basse de la cité et prend une direction Est Nord Ouest et a été pendant plusieurs années sous forme de piste malgré sa grande fréquentation mais il a fini par être revêtu de bitume et a facilité d'une manière considérable la circulation de ce côté là.

Le deuxième axe est plus important, il a un tracé presque rectiligne et se dirige d'Est vers l'Ouest, il est bordé des deux côtés par un ensemble de bâtiments collectifs et a été à un certain temps animé pendant deux jours de la semaine (Lundi et Jeudi) par des ventes et expositions de marchandises qui font affluer un grand nombre de la population de la cité elle même et des autres cités limitrophes.

An nord de cet axe est aménagé une bande verte qui couvre le passage d'un gazoduc et représente son couloir de servitude, elle sert pour les jeux d'enfants et le repos des habitants, et elle permet d'avoir un tissu aéré et dégagé le long de cet axe.

Les autres axes mécaniques qui se trouvent dans la cité sont des axes secondaires qui forment des ceintures autour de grands îlots composés d'un grand ensemble de bâtiments et de constructions individuelles sans être prolongées par des routes tertiaires et de desserte qui normalement assurent la circulation à l'intérieur de chaque îlot et permettent d'accéder directement aux logements, même la circulation et les liaisons piétonnes ne sont pas prévues aux différents endroits qui sont mécaniquement très difficiles à joindre, dans un terrain accidenté la circulation piétonne représentée dans des cheminements et des passages piétonniers et des escaliers peut d'un côté participer à l'enrichissement de la circulation et à l'organisation du tissu urbain, et d'un autre côté faciliter les liaisons et les échanges entre les habitants des différents endroits de la cité en leur offrant des raccourcis qui peuvent être agrémentés par des espaces verts. (Voir carte N°19).

- **Formes et dimensions**

L'axe principal de la cité (habitat collectif) est linéaire, il a une largeur de 38m. Il longe la zone de passage du gazoduc, cette zone est appelée « allée boussouf » par les habitants, mais rien ne semble lui valoir cette qualification. Les rues secondaires de desserte, elles relient généralement l'allée aux différents groupements d'immeubles où se trouvent les parkings, elles ont une forme moins régulière et une largeur variant entre 8 et 10 m.

On remarque que la dimension de la voirie n'est pas vraiment visible, n'ayant pas d'alignement du bâti pour sa délimitation, elle se retrouve perdue, noyée dans l'espace libre qui est très important (Voir carte N°20).

❖ **Les espaces extérieurs publics de l'habitat collectif**

Les espaces libres sont tous les terrains non bâtis à l'intérieur du périmètre de la Z.H.U.N. et qui doivent être pris en considération pour participer positivement à l'aspect extérieur de la cité et mis au profit de sa population.

Les espaces libres occupent une surface considérable dans la cité et concernent surtout les terrains à fortes pentes surtout dans le côté Nord entre l'habitat collectif et l'habitat individuel.

Quelques espaces libres représentent des zones inondables tels que ceux entre le technicum et la station à essence au Sud de la cité et qui se trouvent à côté de l'Oued M'herouel.

D'autres espaces libres représentent des couloirs de servitude pour certaines contraintes qui traversent le terrain comme c'est le cas pour le gazoduc dont l'axe se dirige d'Est en Ouest dans la partie Est de la cité en partant du carrefour d'accès.

Les espaces libres s'ils sont jugés défavorables à toutes urbanisation compte tenu de leur constitution naturelle ou de leur forte pente, doivent être boisés pour renforcer leur stabilité et pour mettre un obstacle contre l'érosion sans parler du rôle positif que l'arbre joue dans un environnement du point de vue confort visuel et élément participant à l'embellissement du cadre urbain global.

Des espaces libres doivent être traités chacun suivant sa destination et suivant le rôle qu'il doit jouer dans le tissu urbain. Les espaces de repos et de jeux seront aménagés pour favoriser les rencontres des grands et des petits dans une ambiance calme, attrayante et sécurisante.

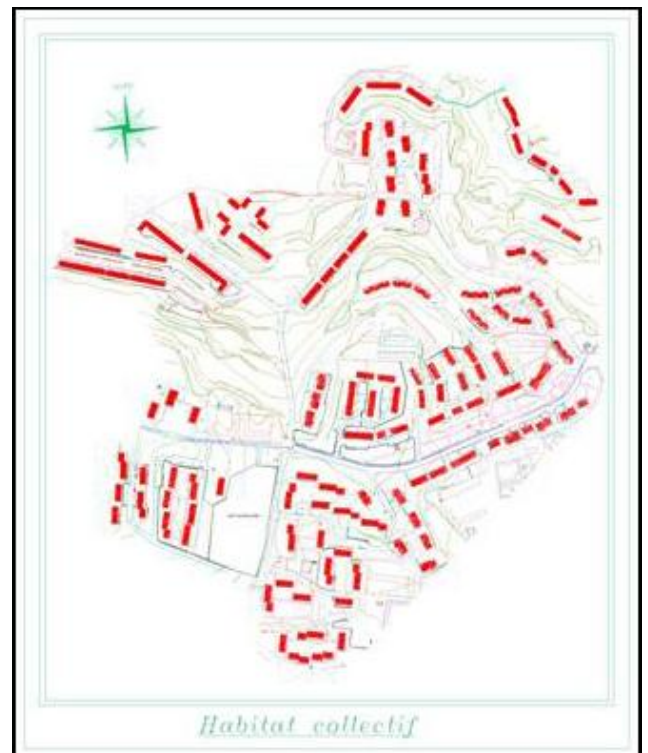
Les terrains vagues pourront être mis au profit d'un parking ou être exploités en zones boisées ou de grands jardins suivant la nécessité, mais ils ne doivent jamais être laissés à leur état naturel parce qu'ils donneront l'impression d'être abandonnés et délaissés ce qui n'est pas en faveur de la cité. L'occupation de l'espace doit être réfléchie et pensée au même titre que l'espace bâti auquel il est lié directement et sur lequel il influe positivement ou négativement selon son traitement.

On constate un fort déséquilibre entre le vide et le plein. Le plein est actif, alors que le vide est passif. (Voir cartes N°20-21, rapport espace bâti espace libre).

Ici, le terme de « rue » ne peut être appliqué à l'espace public mais il s'agit plutôt de la notion « d'espace public extérieur ».

Carte N°21 : Les espaces extérieurs publics de l'habitat collectif à Boussouf.

Source : Carte de Constantine
Traitement : Auteur 2008.



On remarque que les espaces extérieurs sont inutilisés et inutilisables, parce que l'ensemble de la forme n'a pas été pensée en partie comme une entité urbaine composée par différents éléments hiérarchisés par un principe ordonné et s'adaptant aux exigences sociales et culturelles et même économique des habitants de la cité.

La composition des immeubles définit l'espace extérieur public. Les espaces extérieurs de la cité nous révèlent l'organisation organique du bâtis. Les bâtiments sont organisés autour d'espaces informels (Voir photo N°72).



Photo N°72 : Organisation des bâtiments autour d'espaces informels dans la Z.H.U.N de Boussouf
Source : Auteur année 2008.

La distance entre les bâtiments est assez importante surtout que cet espace n'est pas défini, rend le tissu urbain peu perceptible, illisible, et il est difficile de s'y retrouver quand on vient pour la première fois. On a l'impression d'être en présence d'un ensemble de bâtiments dans un paysage urbain dépourvu de tout autre composant, et c'est la réalité. Ce système décourage les habitants à prendre en considération leur environnement et à s'y identifier.

- **Perception et aménagement de l'espace extérieur de la cité :**

Les grands ensembles de la cité de Boussouf sont réduits à un rationalisme normatif. La cité est caractérisée par un environnement monotone de barres et de tours en béton qui ferment la vue sur la forêt de Chettaba, l'absence de verdure se fait ressentir dans la perception globale de la cité.

La conception de la cité a au préalable fait abstraction de la composition de l'ensemble, ce qui a généré des espaces extérieurs désagréables et dégradés, non entretenus et utilisés la plupart du temps comme décharge publique (Voir photo N°73), surtout que le micro climat de la zone est caractérisé par la présence de vents, ce qui rend l'entretien et le nettoyage de la cité assez difficile et décourageant.



Photo N°73 : L'espace extérieur de la cité Boussouf.
Source : Auteur année 2008.

Comme conséquence à cette situation de l'inadaptation et de l'usure des espaces extérieurs dûs en parties à la fréquentation excessive des enfants, et de l'improvisation de jeux qui ont un effet néfaste sur l'environnement, la dégradation des espaces extérieurs publics est très perceptible.

Cet aspect caractéristique et bien d'autres de la zone n'ont pas été pris en considération au moment du lancement du projet et de sa conception.



Photo N°74 : La salubrité des espaces extérieurs de la cité Boussouf.
Source : Auteur année 2008.

En dépit de l'absence de composition des espaces publics dans la cité, il n'y a pratiquement pas de mobilier urbain ni d'espaces verts aménagés et bien entretenus.

A cet effet les habitants se sentent désormais exclus de leur environnement immédiat et recherchent la vie urbaine loin de leur cité dortoir.

On ne trouve pas d'éléments de perception, des espaces publics, telles que les places, ou squares, qui peuvent vraiment jouer un rôle dans l'identification de l'espace urbain de la cité, la répétitivité des façades et de leurs accès, l'absence de repères urbains et le manque de mobilier urbain de signalisation rendent l'espace urbain illisible et non identifiable.

La « lisibilité » du paysage urbain ou clarté apparente, qui est la facilité avec laquelle on peut reconnaître ces éléments en un schéma cohérent.

- **L'espace public de proximité**

• **Etude morphologique**

L'espace de proximité des immeubles sera étudié en deux catégories, celle commune à un groupe d'immeubles, et celle immédiat au bâtiment.

• **Forme et dimension**



Photo N°75 : Espace de proximité : aspect et forme. (Boussouf)
Source : Auteur année 2008.

- **Le bâti**



Photo N°76 : Les transformations que subissent les façades des bâtiments de la Z.H.U.N de Boussouf
Source : Auteur année 2008.

On retrouve presque les mêmes interventions sur les façades :

- Au niveau des loggias et des balcons : soit la suppression de l'espace pour d'autres fonctions, soit l'utilisation d'une structure métallique (avec ou sans verre), ou parfois d'autres matériaux comme l'aluminium, ou même tout simplement de la maçonnerie.
- Le changement des persiennes des fenêtres, d'autres modèles avec d'autres couleurs qui cassent complètement l'homogénéité de la façade.
- L'utilisation d'une peinture pour juste la partie du balcon qui n'est généralement pas la même que celle du bâtiment.
- On place des climatiseurs dans l'emplacement qui arrange le locataire, parfois même pas, et on ne tient pas compte de l'aspect général du bâtiment, car on pourrait au moins s'aligner avec celui du voisin.

- **Perception et aménagement**

L'espace de proximité, qu'il soit à l'échelle du groupement immeuble ou à l'échelle de l'immeuble, est mal perçu. Aucun moyen appréciable d'identification ou de perception particulière ou personnalisée.

L'aménagement est absent, tout espace interstitiel est livré nu et reste aux habitants de se l'approprier de la manière qui leur semble la meilleure.



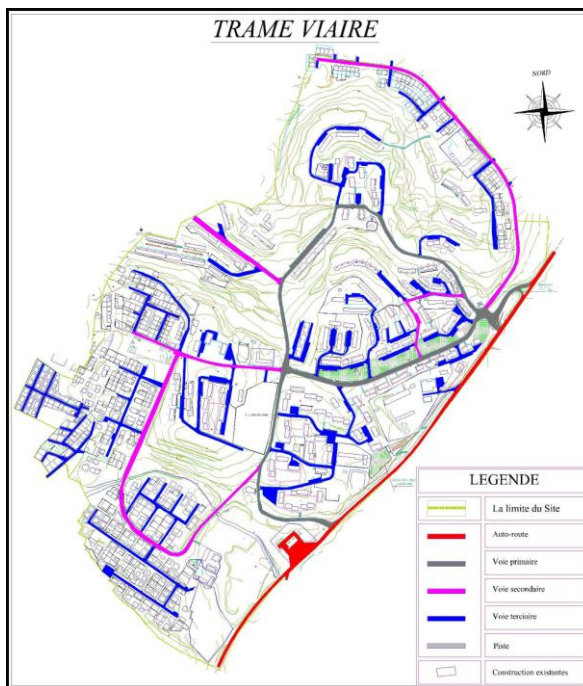
Photo N°77 : L'espace interstitiel de proximité dans la Z.H.U.N de Boussouf
Source : Auteur année 2008.

II. Etude comparative des espaces urbains publics dans la Z.H.U.N de Boussouf et un tissu ancien " Souika"

Z.H.U.N de BOUSSOUF	SOUIKA (petit Marché)
1. TRAME PARCELLAIRE	
<div data-bbox="236 434 820 1111" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="244 1160 799 1218">Carte N°22 : Trame parcellaire de la ZHUN de Boussouf.</p> <p data-bbox="244 1220 568 1249"><u>Source</u> : Carte de Constantine</p> <p data-bbox="244 1252 513 1281"><u>Traitement</u>: Auteur 2008</p> <p data-bbox="225 1346 818 1545">Nous ne pouvons identifier une trame parcellaire clairement. Les parcellaires sont déterminés par le tracé des voies qui donnent des zones mal définies.</p> <p data-bbox="225 1568 809 1657">Il n'existe aucune relation entre la trame viaire et la trame parcellaire et bâtie.</p> <p data-bbox="225 1680 488 1713">(Voir carte N°22).</p>	<div data-bbox="874 434 1458 1111" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="874 1171 1458 1205">Carte N°23 : Trame parcellaire du tissu "Souika"</p> <p data-bbox="874 1207 1195 1236"><u>Source</u> : Carte de Constantine</p> <p data-bbox="874 1238 1141 1267"><u>Traitement</u>: Auteur 2008</p> <p data-bbox="866 1339 1437 1485">La trame parcellaire est composée de plusieurs îlots denses et compacts assez homogènes.</p> <p data-bbox="866 1507 1418 1597">Le tracé du parcellaire est régi par des facteurs d'ordre naturel et urbain.</p> <p data-bbox="866 1619 1458 1709">La direction du parcellaire est liée à trois facteurs :</p> <ul data-bbox="882 1731 1370 1930" style="list-style-type: none"> - l'écoulement des eaux. - La limite urbaine (rempart). - La limite naturelle (gorges du Rhumel). (Voir carte N°23).

2. TRAME VIAIRE

A. Organisation spatiale



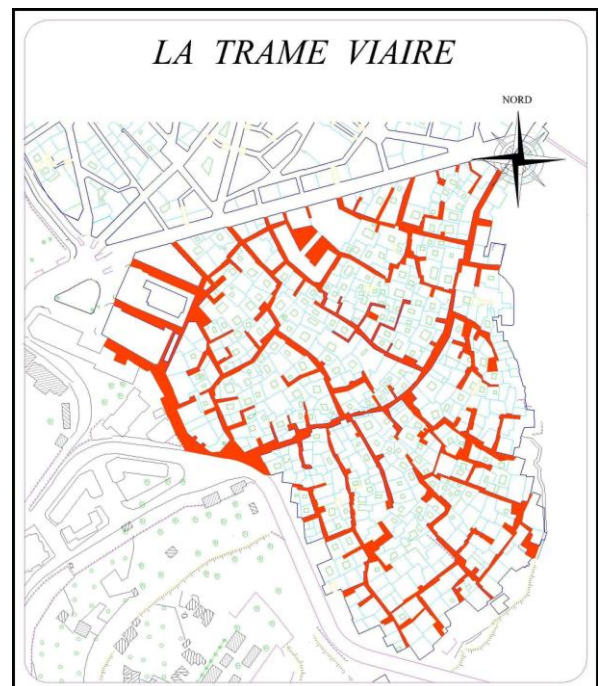
Carte N°24 : Trame viaire de la ZHUN de Boussouf.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Le réseau de voirie est régulier "en bouches". Le tracé des voies est basé sur les critères techniques suivants :

- Desserte et viabilité (passage de réseaux divers).
- Les cheminements piétonniers ne sont pas réalisés ou inachevés (quand-ils existent) par conséquent, on ne peut juger de leur organisation et non plus de leur état. [74] (Voir carte N°24).



Carte N°25 : Trame viaire du tissu "Souika".

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

La hiérarchie des voies est déterminante dans la hiérarchie des espaces.

Elle est basée sur deux critères :

- Technique et fonctionnel (en relation avec les autres réseaux, les zones d'activités, et les équipements desservis).
- La trame viaire s'organise comme suit :
 1. **L'axe principal** : il est structurant et divise Souika en deux parties : Une zone commerciale et une zone résidentielle.
 2. **La rue secondaire** : c'est une voie de transition et de distribution (Desserte).
 3. **La rue tertiaire** : c'est l'impasse qui permet l'accès à un groupe d'habitations (Espace Privé). [75] (Voir carte N°25).

B. Dimensions et formes

Ce sont des rues qui mesurent environ de 4,5 à 12 mètres de largeur.

L'Axe principal a pour largeur environ entre 5 et 6 mètres.

La rue secondaire mesure entre 4 et 5 mètres.

La rue tertiaire a une largeur de 3 mètres environ.

C. Limites verticales et gabarits

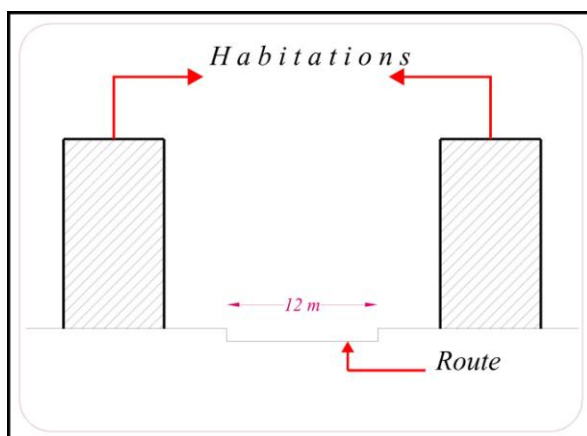


Figure N°34 : Gabarit de la rue (Constructions verticales limitrophes à ses abords).

Traitement: Auteur 2008

On ne peut parler de gabarit pour la rue en raison de l'inexistence de limites verticales sur ses abords. (Voir figure N°34).

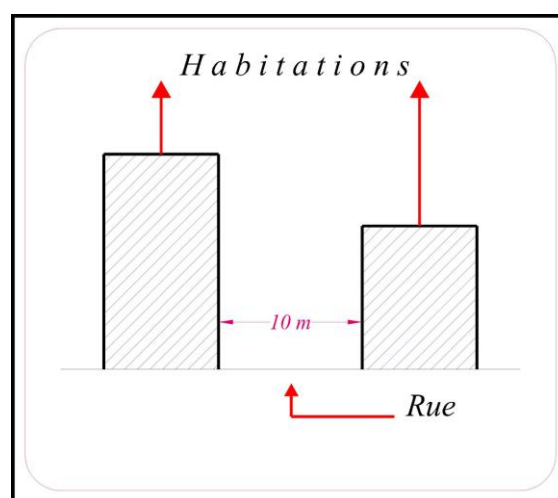


Figure N°35 : Façades des constructions faisant limites directes de la rue dans le tissu ancien de "Souika".

Traitement: Auteur 2008

Ce sont les façades des constructions qui limitent la rue et qui bordent les trottoirs. (Voir figure N°35).

3. TRAME BATIE

A. Organisation spatiale



Photo N°78 : Monotonie et répétitivité des immeubles et leur dispersion sur de terrains vastes dans la ZHUN de Boussouf.

Traitement: Auteur 2008

Les immeubles sont localisés selon la longueur du bras de la grue pour éviter de trop la déplacer.

Ce système laisse malheureusement beaucoup d'espaces interstitiels libres.

Les blocs et les cellules types donnent une impression de monotonie, conséquence de leur répétitivité et leur dispersion sur un terrain vaste.

Les exigences de la Charte d'Athènes, à savoir : l'ensoleillement des logements, l'aération des espaces extérieurs, semblent être à la base de l'organisation spatiale du bâti. [76] (Voir photo N°78).

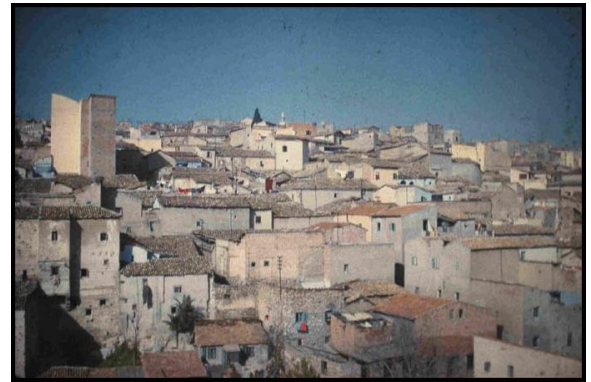


Photo N°79 : Vue sur le paysage urbain du tissu de "Souika" (le bâti a repris les lignes du relief).

Traitement: Auteur 2008

Les volumes et l'architecture des constructions occupent une place importante dans le paysage urbain.

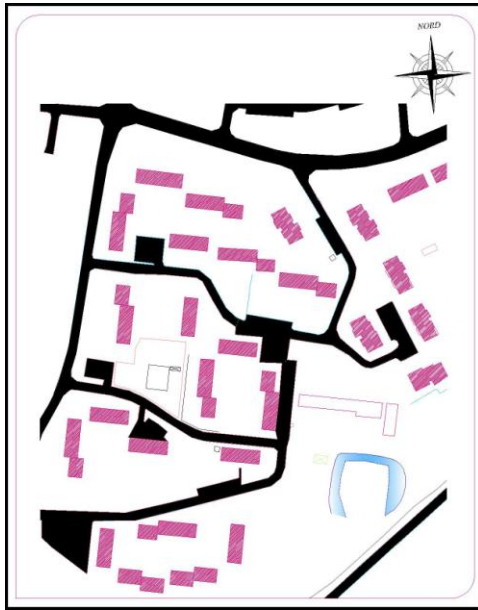
C'est essentiellement le réseau des voies et le parcellaire qui déterminent les caractères de l'organisation du bâti.

Ainsi, le principe d'organisation spatiale de la trame bâtie est la continuité tissulaire régie par un maillage urbain et une composition d'ensemble homogène.

Le bâti a repris les lignes du relief en mettant en valeur les formes urbaines, tout en laissant le site lisible. [77]

(Voir photo N°79).

B. Les relations spatiales



Carte N°26 : Détachement absolu des unités du bâti.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Il n'existe aucune relation spatiale entre les unités du bâti. (Voir carte N°26).



Carte N°27 : Mitoyenneté et emboîtement des unités du bâti du tissu "Souika".

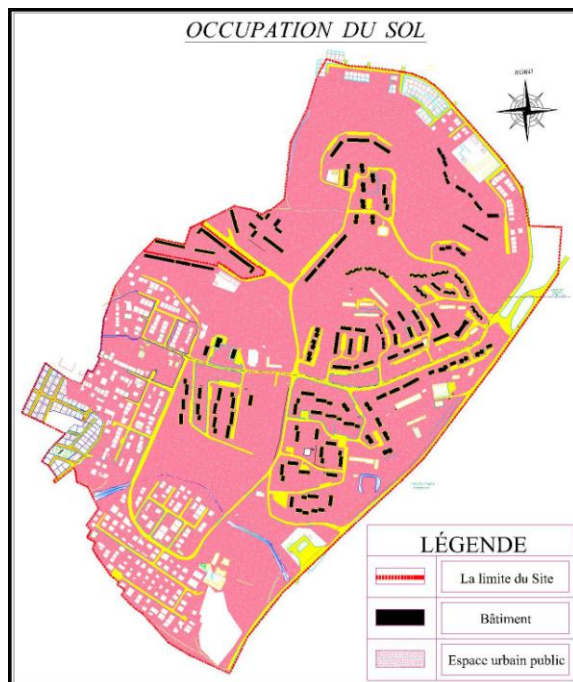
Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

La relation spatiale entre les unités de la trame bâtie est celle de :

- La mitoyenneté
- L'emboîtement. (Voir carte N°27).

C. La relation avec le site

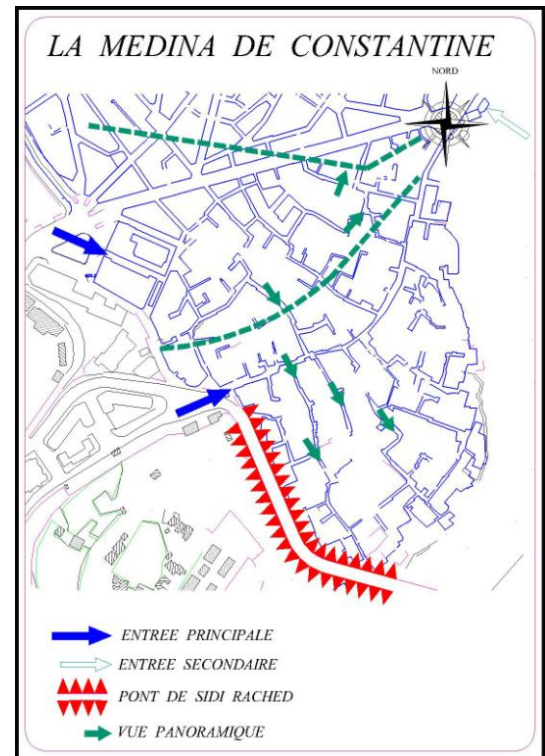


Carte N°28 : Dispersion des unités du bâti sans tenir compte de la morphologie du site.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Les immeubles sont dispersés et on ne peut y déceler une composition d'ensemble tenant compte des vues panoramiques à préserver ou de courant d'air à éviter. (Voir carte N°28).



Carte N°29 : L'adaptation au site très prononcé et la reprise des lignes du relief par la trame du bâti.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

La trame du bâti s'adapte au site très prononcé. Les constructions accentuent le relief tout en respectant la morphologie du site et en dégagant les vues panoramiques. (Voir carte N°29).

D. Dimensions et formes

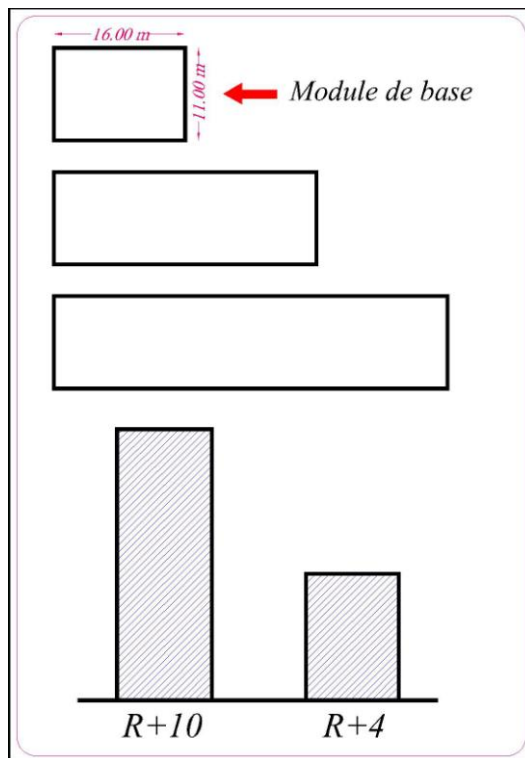


Figure N°36 : Dimensions et formes des unités du bâti de la ZHUN de Boussouf.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

La forme d'un bâtiment est un rectangle dont les dimensions sont une, deux, trois et même quatre fois celles du module de base soit : 16 m de longueur et 11 m de largeur. Les bâtiments sont constitués de cinq niveaux (R+4) jusqu'à onze niveaux (R+10) dans certains cas. (Voir figure N°36).



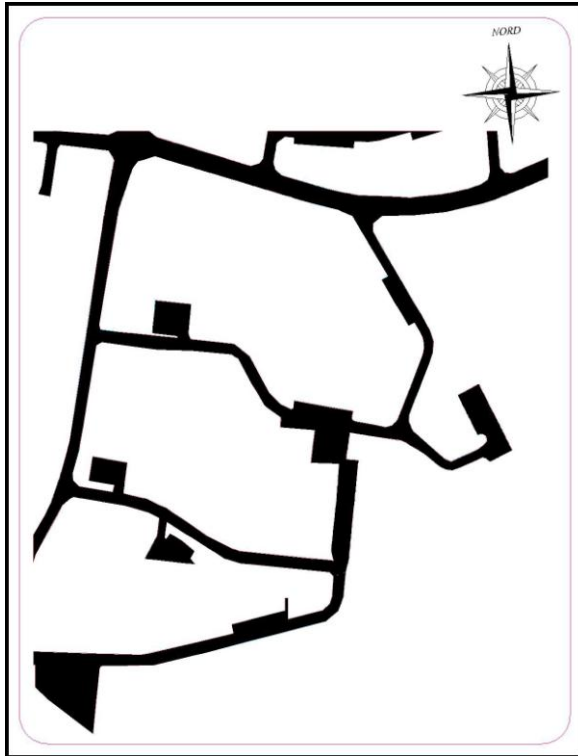
Carte N°30 : L'adaptation des dimensions du bâtiment aux celles de la parcelle.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Les dimensions du bâti sont celles de la parcelle le plus souvent. Elles sont aussi fonction de la nature du bâtiment et des conditions climatiques. (Voir carte N°30).

E. Éléments de support géométrique de base

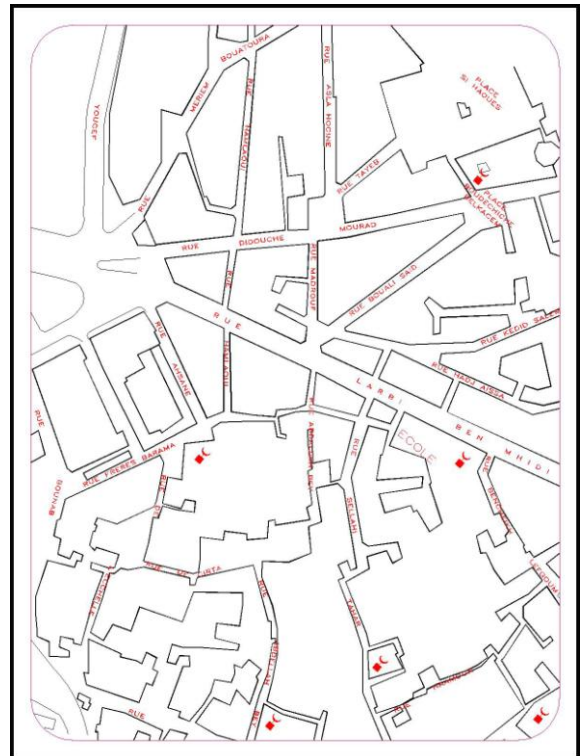


Carte N°31 : Division de l'ensemble du terrain en de supers îlots dans la ZHUN de Boussouf.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Le seul support géométrique de base est un vaste terrain que l'on peut assimiler à un super îlot. (Voir carte N°31)



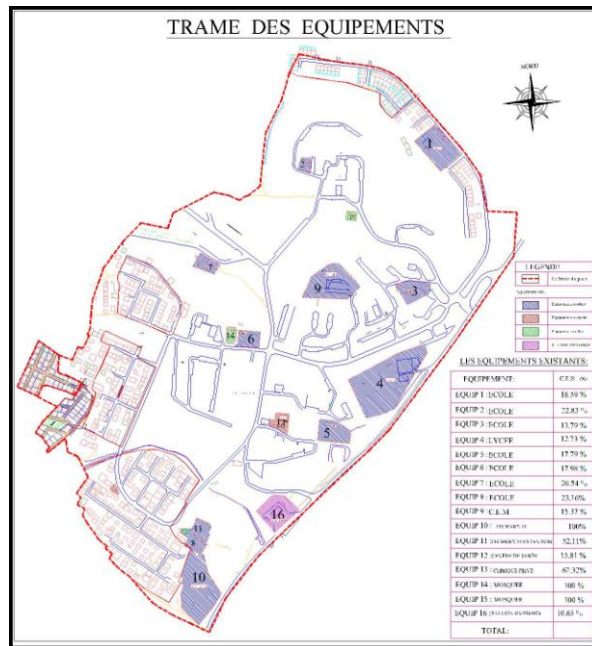
Carte N°32 : La parcelle et l'îlot comme éléments de support géométrique de base des unités de construction au tissu de "Souika".

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

La parcelle et l'îlot forme le support géométrique de base de toutes les unités. (Voir carte N°32)

4. TRAME DES EQUIPEMENTS

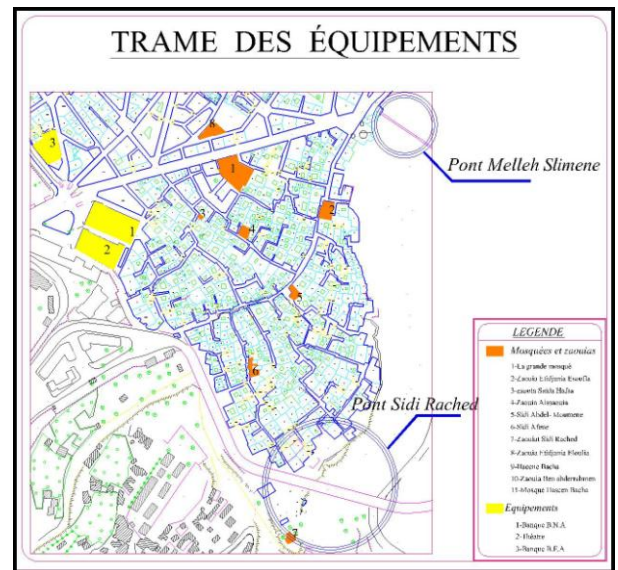


Carte N°33 : Trame des équipements dans la ZHUN de Boussouf.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Les espaces interstitiels libres ont fait l'objet de tentatives d'occupation par l'installation de quelques rares équipements (commerce, clinique.....). (Voir carte N°33).



Carte N°34 : Trame des équipements dans le tissu de "Souika".

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

Le tissu de Souika dispose de certains équipements qui répondent à l'échelle de la ville et même à celle de la région, à savoir : le théâtre, la Medersa, la grande mosquée.

Les établissements commerciaux sont hiérarchisés sur le plan fonctionnel. (Voir carte N°34).

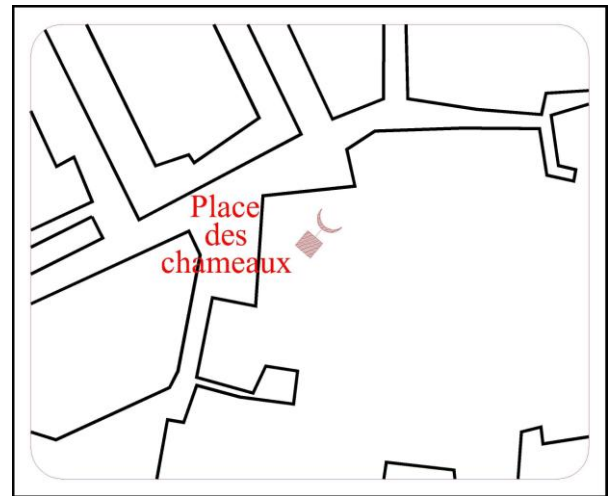
5. TRAME DES ESPACES URBAINS PUBLICS

A. Organisation spatiale

L'espace extérieur collectif est abstraitement déterminé par l'implantation des immeubles et le réseau de voiries destinées à la circulation mécanique et les parkings. Il en résulte directement.

Les espaces extérieurs, constitués de terrains vagues, restent mal définis et ne disposent pas encore des aménagements et de mobiliers adéquats à l'exception de rares interventions qui demeurent inachevées.

Aucune place publique n'a été réalisée jusqu'à nos jours. [78]



Carte N°35 : La place des chameaux dans le tissu de "Souika".

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

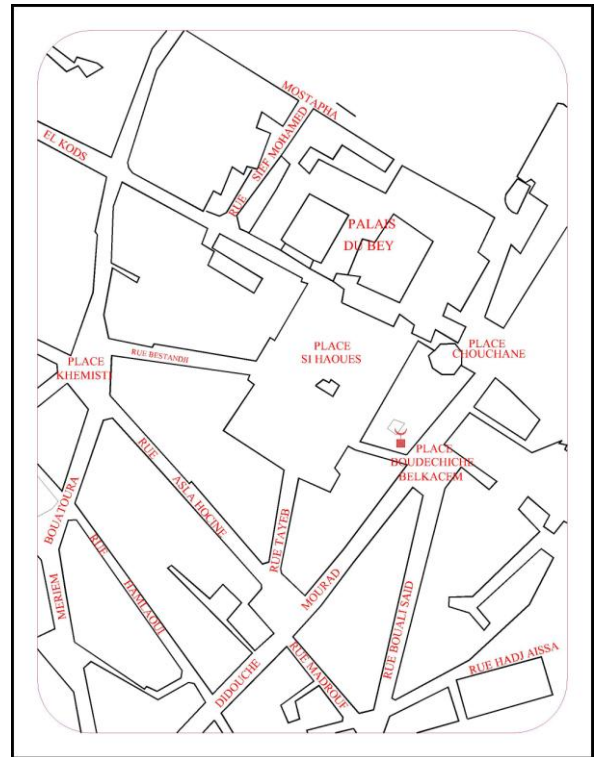
Il existe très peu de places publiques à Souika. La place des chameaux demeure la plus importante.

Les autres places sont localisées aux points de convergence de plusieurs rues. [79]
(Voir carte N°35).

B. Formes des espaces publics

Toutefois on trouve quelques aires de stationnement asphaltées.

Les rares aménagements des espaces extérieurs libres restent inachevés ; leurs formes sont "lâches" et de dimensions imprécises. Par conséquent, ils sont incapables de provoquer des sensations et des ambiances agréables.



Carte N°36 : La diversité des formes des espaces urbains publics dans le tissu ancien de Constantine.

Source : Carte de Constantine

Traitement: Auteur 2008

La place des chameaux à une forme irrégulière. L'accès à cette place ne se fait pas directement, mais par des espaces de transition.

Les espaces urbains publics peuvent aussi avoir la forme d'un quadrilatère irrégulier, selon leur positionnement dans le tissu urbain. Ils sont généralement bien intégrés. Les stationnements sont souvent linéaires, le long des rues. (Voir carte N°36).

<u>C. Relations espaces bâtis-espaces urbains publics</u>	
<p>L'espace urbain public est abstraitement déterminé par l'implantation des immeubles et le tracé des voies de circulation automobile, il en résulte directement. au lieu d'être le lien organique et le "ciment" entre les volumes bâtis, l'espace extérieur collectif n'est que rarement le prolongement de ces derniers et les habitants qui sortent de leurs logements ont l'impression de passer d'un monde à un autre qui leur est étranger.</p>	<p>La forme et la nature des constructions ont une influence sur la qualité des espaces urbains publics attenants, les assises des constructions déterminent souvent les contours des espaces interstitiels libres.</p> <p>Les échelles d'espaces ainsi constitués ont une influence sur les sensations et les ambiances qui en découlent. Elles créaient des effets de labyrinthe, de tunnel, etc...</p>
<u>D. Relations espaces urbains publics-comportements sociaux</u>	
<p>L'absence d'affectation des espaces interstitiels libres à des usages spécifique fait que le code d'usage ne s'offre pas aisément et à priori à la lecture. Par conséquent, l'appropriation est réalisée au gré des opportunités spatiales en relation avec les aspirations différentes des habitants. Comme déjà évoquées précédemment, ces formes d'appropriation sont non régulières parce qu'elles s'opposent à l'utilisation commune d'un espace urbain public, à caractère collectif.</p> <p>Dans les espaces extérieurs collectifs, il est rare que les usages coexistent, les conflits d'usages les plus fréquents ont lieu entre les automobilistes, les piétons et les commerces. Certains usages sont incompatibles, sortie d'école sur une route de circulation sans espaces de transition.</p>	<p>Dans les espaces extérieurs, la hiérarchie des voies contribue à la hiérarchie des espaces, la rue Mellah Slimane structure et partage Souika en deux parties, une zone commerciale et une zone résidentielle. Rues à commerces parties d'équipements sont autant de lieux de spectacles où le piéton est roi, on vient voir et se faire monter, et ces là que se nouent les relations des individus avec leur société, les activités de diverses natures coexistant souvent sans créer de conflits d'usages.</p> <p>Ce qui est remarquable, c'est la continuité des espaces urbains publics (destinés aux piétons) dans l'axe principal, le long duquel on trouve des commerces, des équipements, des places bordées de cafétérias, et destinées aux jeux et à la détente (place du Bey, etc.).</p>

E. Le confort climatique dans les espaces urbains publics

Dans ces grandes étendues, constituées de terrains vagues et béants, le vent qui souffle en hiver est une source d'inconfort. Les courants d'air ravageurs nuisent au développement de toute forme d'activités, dispersant la poussière et les ordures qui jonchent le sol, sur les passants.

En été, l'ensoleillement excessif et quasi-permanent nuit à la fréquentation des espaces urbains collectifs.

Les zones d'ombres sont rares et ne permettent pas la rencontre, l'animation.

Certain surfaces minérale orientées vers les zones d'ensoleillement créent des sortes de micro-fours, et des zones d'aveuglement désagréables.

Dans la Médina de Constantine, les phénomènes désagréables provoqués par les conditions climatiques sont atténués, voire évités dans la plupart des espaces extérieurs publics.

En effet, la continuité des constructions basses, les rues moins ouvertes, plus tortueuses, tenaient compte du régime, de la force et de l'orientation des vents et du soleil. Créant ainsi un micro-climat qui permet d'offrir l'occasion d'une rencontre, d'un regroupement, de brassage des divers groupes sociaux.

F. Esthétique des espaces urbains publics

<p>Laideur et monotonie sont les caractéristiques principales de ces espaces.</p> <p>Les rues, qu'elles soient piétonnes ou mécaniques sont identiquement vides et répétitives, les places et les trottoirs sobres et tristes forment des aménagements à dominante minérale.</p> <p>Dans l'ensemble, le concepteur n'a pas mis son imagination au service des piétons, pas plus qu'il ne l'avait mise au service des habitants des grands ensembles contemporains. Quant à la coloration, elle est totalement négligée, exception faite de quelques tentatives relevant de la pure fantaisie graphique.</p> <p>Le chaos visuel et les images désagréables sont souvent accentués par la présence "d'objets de la rue"(poubelles, poteaux électriques, etc..) hétéroclites et disparates. Ajouter à cela une prolifération de ces "toiles d'araignée" constituées de câbles en tout genre qui traînent au-dessus de nos têtes et qui de surcroît défigurent le paysage urbain de nos cités modernes.</p>	<p>Il existe dans ces espaces une hiérarchie des utilisations et des rythmes d'usage variés.</p> <p>Certains espaces ne sont que des lieux de passage (les ruelles), d'autres des lieux de halte (les places) et leurs aménagements tiennent souvent compte des constructions qui les bordent.</p> <p>Ainsi, le traitement d'un lieu proche d'un établissement scolaire est différent de celui d'un lieu proche d'un groupement de maisons.</p> <p>L'espace urbain public représente souvent le prolongement de l'espace bâti. Ceci s'applique à de nombreux commerces dont les aménagements peuvent développer l'attrait et l'activité : lieux d'attente et de jeux devant les entrées ; tables et siège devant cafés et pâtisserie, et c'est justement à ce stade que se joue l'image de la Médina. Il est inutile de rappeler le rôle que peuvent jouer les fontaines, les passages couverts alternants avec les passages ouverts, les consoles en fer forgé, qui contribuent à rendre le paysage urbain plus agréable.</p>
---	--

Tableau N°07 : Etude comparative des espaces urbains publics entre la Z.H.U.N de Boussouf et un tissu ancien " Souika"

Source : Auteur 2008.

- Conclusion

Tout en suivant le modèle français des Zones d'Urbanisation Prioritaires (Z.U.P), les Zones d'Habitat Urbaine Nouvelle (Z.H.U.N) ont fait leur apparition dans le système de production de logements en Algérie. Il s'agit dans la plupart des cas de l'habitat social. En effet, ces grands ensembles sont fortement invertis par des couches sociales moyennes de la société.

En Algérie, le grand ensemble est réduit à sa plus simple expression. Les principes élémentaires de conception ont été occultés ; tissu morcelé et structure discontinue, sont ses principales caractéristiques.

A Constantine, les espaces urbains publics dans les grands ensembles se caractérisent souvent par un non-aménagement. Il semble que la notion d'espaces extérieurs collectifs est abolie ; il n'y a ni rues, ni place. Les enfants jouent dans les parkings et même sur la chaussée, s'exposant ainsi au danger de façon permanente.

L'absence d'aménagement et le manque de lisibilité des espaces urbains publics ont induit une appropriation spontanée, se caractérisant par des détournements d'usages de ces espaces extérieurs collectifs comme en témoignent certains cas d'appropriations-privatisations des espaces extérieurs attenants aux logements du rez-de-chaussée. Dès lors, il apparaît clairement que dans les espaces urbains publics des grands ensembles à Constantine, le coutumier prédomine sur le réglementaire.

Aujourd'hui, les conflits les plus fréquents ont lieu entre l'automobile, devenue prioritaire ; les piétons, qui ont du mal à se frayer un passage, et les commerçants, qui occupent illicitement les trottoirs, et même la chaussée.

Les autorités locales qui sont appelés à prendre en charge ces espaces urbains publics sont généralement absentes. Cette absence de gestion est devenue un accélérateur de l'appropriation spontanée de l'espace urbain public.

La première constatation après une approche des espaces publics de la Z.H.U.N de Boussouf, c'est leurs dégradations, assez importantes, depuis la naissance de la cité jusqu'à ce jour. La seule vie sociale qu'on peut remarquer se déroule dans l'allée Boussouf, où les soirs d'été beaucoup de familles sortent pour un peu de fraîcheur.

Les espaces extérieurs sont restés dans la majorité de la cité à l'état de chantier, parfois la dégradation est chaotique. Aucun aménagement de jeux pour enfants, de détente ou même un espace convivial n'existe dans la cité.

Au niveau des espaces de proximité, on remarque quelques appropriations anarchiques, des espaces où une présence de verdure est parfois réalisée pour servir d'écran, afin d'avoir plus d'intimité au niveau des RDC.

Au niveau de façade, chaque appartement se fait remarquer par sa particularité, du barraudage au niveau de la loggia, à la couleur des persiennes, au cloisonnement même d'un balcon ou d'une loggia. La présence anarchique des paraboles, à n'importe quel endroit ne fait qu'aggraver l'aspect anarchique de la cité.

Conformément aux orientations de l'étude du sol (étude géotechnique et sondages du laboratoire) les terrains encore vierges au niveau du site ne peuvent en aucune manière être aménagés ni pour de l'habitat ni pour des équipements. Toute fois une partie de ces terrains doivent être aménagés en espaces verts et en espaces de détente et de loisirs nécessaires à la vie quotidienne des habitants de la cité de BOUSSOUF. L'autre partie des terrains vierges fera l'objet d'un reboisement adéquat pour stabiliser les terrains et éventuellement les constructions contre le phénomène de glissement.

Dans le but de faire ressortir les problèmes structurels, morphologiques et fonctionnels des grands ensembles et essentiellement les espaces urbains publics, nous avons procédé à l'étude comparative de deux tissus urbains un ancien et un nouveau, notamment celui de la cité de la Z.H.U.N de "Boussouf" et celui de "Souika" dans la Médina de Constantine.

La description comparative qui précède nous a permis de relever une différence fondamentale dans la manière de concevoir l'espace bâti.

Alors que l'ensemble des trames citées ci-dessus présentent dans le tissu de "SOUIKA" une grande solidarité, la composition d'ensemble dans la Z.H.U.N de "Boussouf" présente un principe totalement opposé.

En effet, le principe qui a guidé la conception de cette cité est issu de la Charte d'Athènes, et cette manière de penser l'espace est incompatible avec toute idée de continuité spatiale et formelle. Par conséquent, les immeubles sont distancés en vue d'offrir une bonne aération des espaces extérieurs et un maximum d'ensoleillement des logements.

Dès lors, la relation physique entre les unités du bâti devient nulle, contrairement au tissu de Souika dont les différentes trames sont imbriquées et superposées donnant une relation très étroite qui rend la qualité de l'espace meilleure.

Mais au fait, la Charte d'Athènes est-elle seule responsable de cette défaillance conceptuelle dans le grand ensemble ?

La réponse est non. Car à en juger par l'implantation des immeubles en parallèle et en orthogonale, nous constatons qu'il y a un manque de considération du site, en plus du fait que cette disposition provoque des courants d'air ravageant les espaces extérieurs. Partant, on peut déduire qu'il ne s'agit plus de l'aération comme la prévoyait la Charte d'Athènes, mais plutôt d'un handicap permanent à son utilisation. Si les vents dominants et les vues paysagères n'ont fait l'objet d'aucune attention particulière dans la conception de la Z.H.U.N de "Boussouf", ce ne fût pas le cas de la cité traditionnelle "Souika". En effet, dans l'imbrication des trames citées ci-dessus et qui caractérise le tissu de la Médina de Constantine, nous pouvons identifier un principe de choix directionnels permettant de dégager des vues panoramiques sur le site environnant. Quant à la forme et aux dimensions des unités de la trame bâtie dans la cité de "Boussouf", elles sont presque toutes identiques ; ce qui a engendré une grande monotonie. C'est un parallélépipède répété à l'infini. A "Souika" par contre, ce sont les dimensions de la parcelle, et la fonction abritée par le bâtiment ainsi que les conditions climatiques ; qui ont donné au cadre bâti sa forme particulière et ses dimensions. La trame viaire qui englobe la voirie comme espace linéaire est hiérarchisée dans la Médina de Constantine.

Par conséquent, cette hiérarchie des voies contribue à la hiérarchie des espaces de la trame bâtie en général. Notons aussi que le traitement des voies a permis de dégager des vues panoramiques.

Dans le tissu urbain de "Souika", la rue, tout en constituant le prolongement de l'espace bâti, structure l'espace et devient appropriable par le public. Elle supporte les fonctions sociales, économiques et culturelles, assurant ainsi une bonne animation urbaine. De part ses dimensions et son gabarit, elle crée aussi un microclimat tout en assurant une bonne transition entre l'espace public et l'espace privé.

Dans la Z.H.U.N de "Boussouf" seules les voies de circulation mécanique mesurant entre 4,50 et 12 mètres de largeur environ, ont été réalisées, à l'exception de quelques aménagements de trottoirs destinés à la circulation piétonne. Les surfaces asphaltées sont partout présentes. En été elles provoquent un réchauffement de l'air, et deviennent un obstacle à la fréquentation des espaces urbains collectifs.

Dès lors, peut-on parler de mixage entre la circulation piétonne et celle des véhicules tel que le proposait la Charte d'Athènes ?

Sûrement non, puisque la voirie réalisée ne dessert pas les entrées des immeubles, mais tout juste des aires de stationnements collectives. Les espaces urbains publics, à savoir les places, les jardins..., considérés aussi comme espaces ponctuels, sont tout simplement inexistantes dans l'ensemble collectif. Au lieu d'être le lien organique et le ciment entre les espaces bâtis. Tout les espaces extérieurs demeurent indéfinissables ; et c'est à peine si leurs formes sont esquissées et leurs dimensions déterminées. Dans la cité traditionnelle par contre les places sont souvent localisées aux points de convergence des rues et sur les plateaux (place des chameaux). Drainant des flux piétonniers, ils deviennent des espaces de réunions et de rencontre pour les riverains.

Enfin, nous dirons que le problème des espaces extérieurs collectifs dans la Z.H.U.N de "Boussouf" demeure entier. Ces espaces constituent à eux seuls 70,69% environ de la surface totale du grand ensemble (1 020 658,98 m² par rapport à la surface totale qui est : 1 443 946,30 m²). Quant à l'évaluation de ces espaces, nous dirons que leur indice de richesse comportementale est faible. L'absence des habitants durant la journée, sauf au point de concentration du commerce, le manque de communication entre eux, l'impression de vide, d'ennui et d'écrasement témoignent d'espaces urbains publics en mal d'urbanité. Ces espaces extérieurs libres peuvent faire l'objet d'interventions visant à les réorganiser et à les réaménager, en vue d'améliorer leur qualité. Ces grands ensembles ont été depuis longtemps le mode de production un peu partout dans le monde, et beaucoup d'entre eux ont déjà subis des expériences très intéressantes de restructuration.

Références :

- [66] - L. Benevolo, Histoire de l'architecture moderne, tome 2 ; Ed. Dunod, Paris, 1979, p 100.
- [67] - Codifié par la charte d'Athènes (1933), celle ci fut élaborée par CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne).
- [68] - M. Amireche, La question des espaces publics dans les grands ensembles à Constantine, université de Constantine, 2000.
- [69] - D.U.C de Constantine P.O.S N°1 Boussouf phase finale avril 2006, p.07, 87 pages.
- [70] - D.U.C de Constantine P.O.S N°1 Boussouf phase finale avril 2006, p. 07, 87 pages.
- [71] - D.U.C de Constantine P.O.S N°1 Boussouf phase finale avril 2006, p. 07, 87 pages.
- [72] - D.U.C de Constantine P.O.S N°1 Boussouf phase finale avril 2006, p. 08, 87 pages.
- [73] - D.U.C de Constantine P.O.S N°1 Boussouf phase finale avril 2006, p. 09, 87 pages.
- [74] - La Question des Espaces Urbains Publics dans les Grands Ensembles à Constantine cas de la cité du 20 Août 55, AMIRECHE Mohamed, thèse de magistère.2000, Université de Constantine Mentouri, p.71, 145 pages.
- [75] - Op.cit, p.71.
- [76] - Op.cit, p.73.
- [77] - Op.cit, p.73.
- [78] - Op.cit, p.77.
- [79] - Op.cit, p.77.

CHAPITRE V

***« ANALYSE ET RESULTATS DES
QUESTIONNAIRES DE L'ENQUETE
SUR LES ESPACES URBAINS
PUBLICS
DANS LA Z.H.U.N DE BOUSSOUF »***

- Introduction

Chaque individu crée et porte en lui sa propre image de la ville, mais il semble qu'il ait des images collectives qui sont des représentations mentales communes à de grands nombres d'habitants d'une ville. Ce genre d'images intéresse les urbanistes dont l'ambition est de modeler un environnement destiné à être utilisé par beaucoup de citoyens.

Pour mieux appréhender la relation : environnement / usager dans la Z.H.U.N étudiée et connaître les manques et les besoins à satisfaire au niveau du cadre physique et de l'espace extérieur, et pour mieux expliquer le dysfonctionnement de l'espace extraverti par rapport aux pratiques sociales nous avons tenté de chercher les images collectives de la Z.H.U.N de Boussouf et cela, à travers les réactions et l'expression verbale des individus à partir d'une enquête scientifique.

Le choix de l'évaluation se justifie par le fait que les réactions verbales ont l'avantage d'être indépendante de leur contexte originel, peuvent être mieux comprises, et leur déduction peut être appliquée de manière plus large.

L'enquête a affecté 309 questionnaires, distribués au sein de la Z.H.U.N de Boussouf. Les personnes enquêtées ont toutes répondu à la majorité des questions, toujours présentées dans le même ordre.

La distribution des questionnaires s'est faite par deux manières :

- ❖ Nous avons procédé à la démarche du "porte à porte" en expliquant aux chefs de ménages ou à leurs relatives l'essence de cette enquête tout en signalant les références de chaque bâtiment et des appartements qu'il contient afin de nous faciliter le ramassage des questionnaires distribués le soir de la journée même.
- ❖ Quant à la seconde démarche adoptée se résume à notre déplacement vers les plus importants points de regroupement des habitants de Boussouf appartenants aux trois catégories d'âges recherchées à savoir les cafétérias et les quelques cybers café qui s'y trouvent au sein de notre périmètre d'étude.

I. Objectif de l'enquête

- La création des espaces urbains publics pouvant refléter l'image du cadre physique positif qui répond aux aspirations des citoyens.
- Renforcer (confirmer) quelques résultats obtenus par l'analyse urbaine sur la ZHUN de Boussouf (négligence flagrante pour la création d'un cadre physique positif)

II. Description de l'enquête

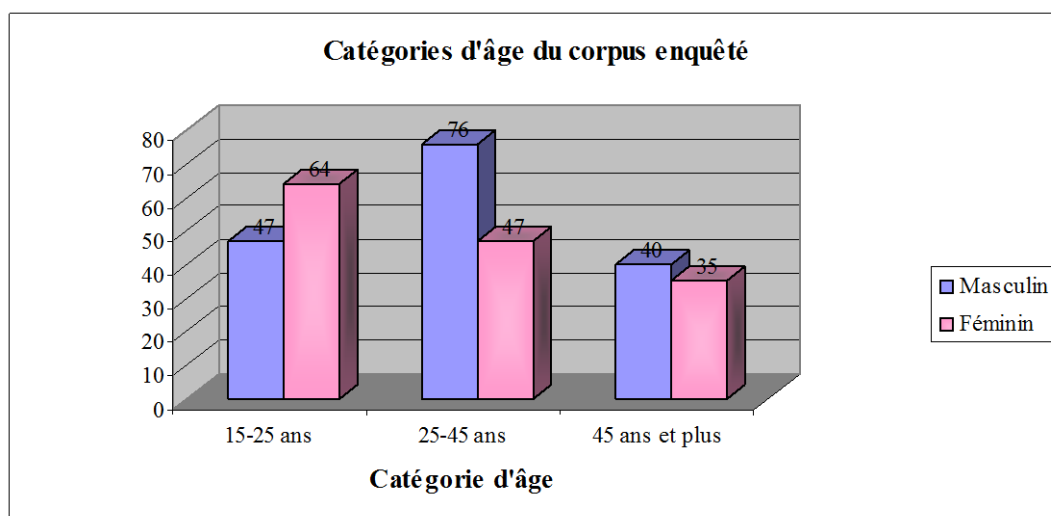
Elle est composée de deux parties :

- Une partie factuelle : renseigne sur le domaine personnel des individus composant l'univers social étudié.
- Une partie variante : portant sur des jugements subjectifs, tels que les opinions, les attitudes, les motivations et les préférences des citoyens...etc.

C'est une enquête scientifique à questions fermées principalement, et quelques questions ouvertes, dont le but est de confirmer certaines hypothèses émises lors de notre analyse.

III. L'interprétation des résultats de l'enquête :

- Conception de l'espace public extérieur.
- Le motif de déplacement vers les espaces publics extérieurs de la ZHUN de Boussouf.
- Fréquence de l'utilisation des espaces publics extérieurs de la ZHUN de Boussouf.
- Autres itinéraire de fréquentation.
- Caractéristiques des espaces publics extérieurs de la ZHUN de Boussouf.

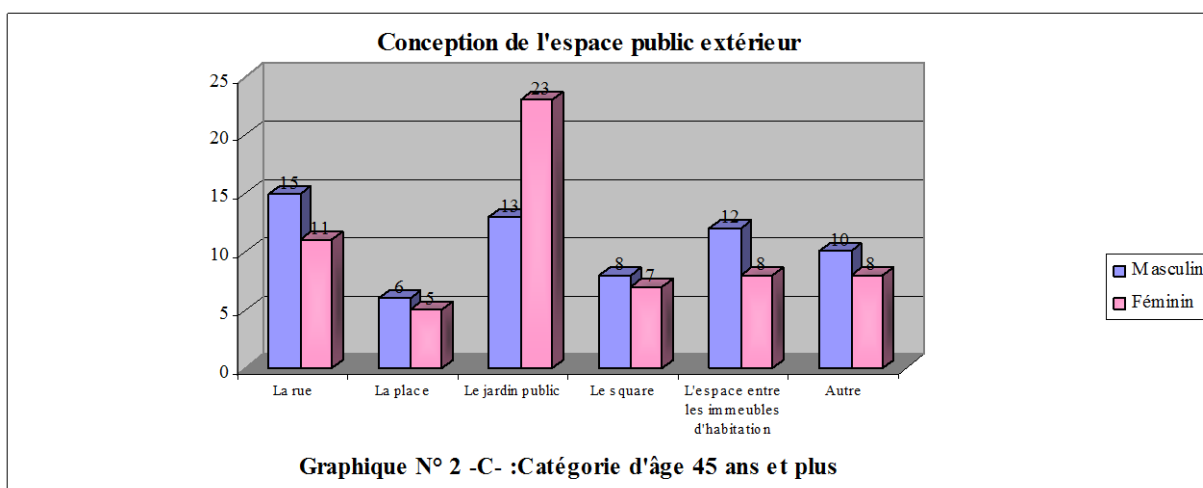
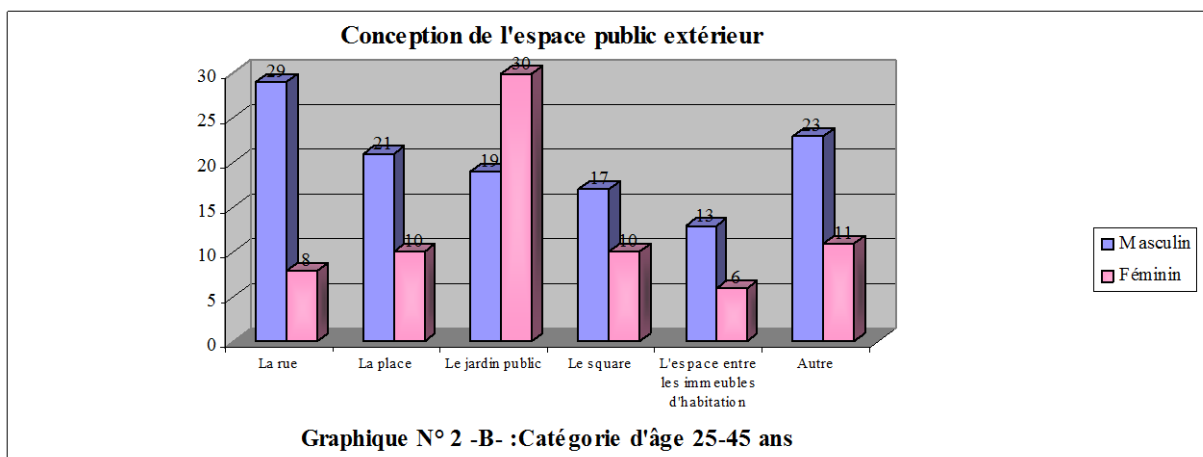
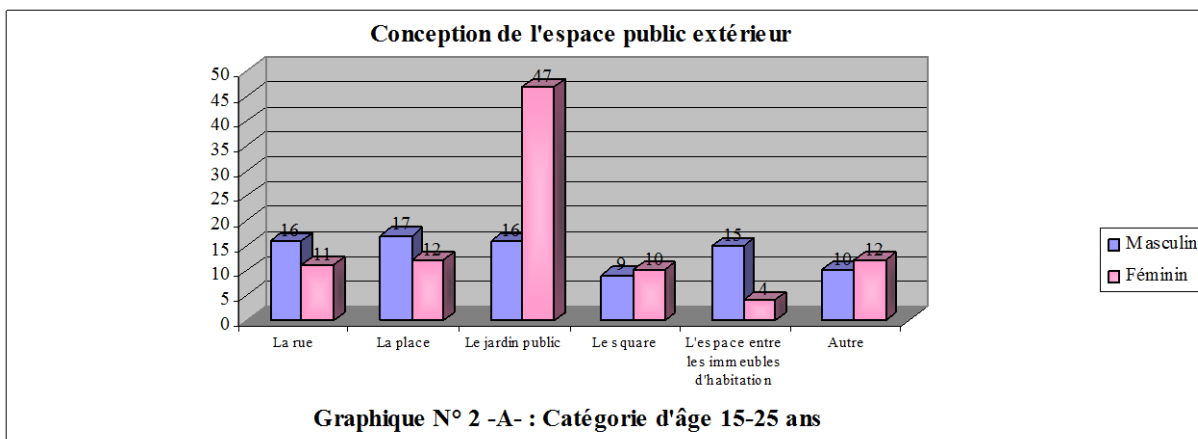
Graphique N° 01 : Catégories d'âge du corpus enquêté

Source : enquête personnelle 2008

- Notre enquête a pointé l'habitat collectif étant donné qu'il regroupe 2 430 logements par rapport à une totalité de 3 135 logements et s'étale sur une superficie de 102,6 ha soit 68,97% de la totalité du périmètre d'étude (148,75 ha). [80].
- Les 309 questionnaires rassemblés lors des sorties sur terrain touchent des hommes (163) et des femmes (146) appartenant aux trois catégories d'âges. (Voir graphique N°01).

1. Conception de l'espace public extérieur selon les personnes enquêtées par groupes d'âge :

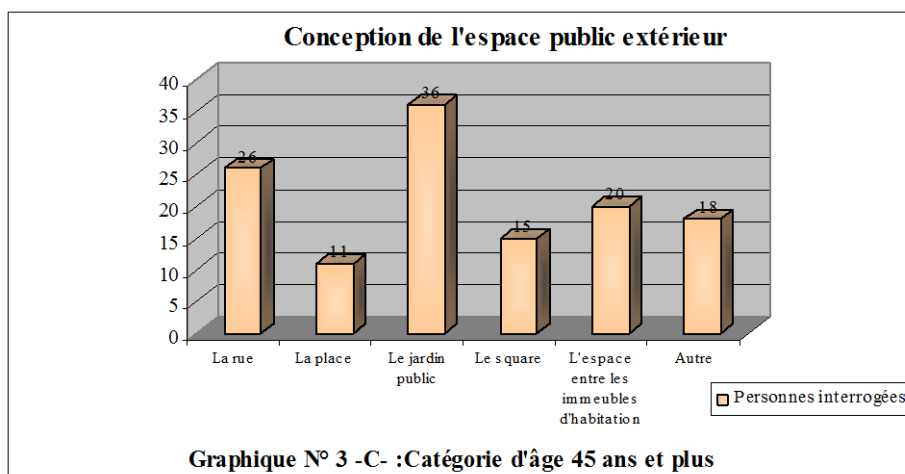
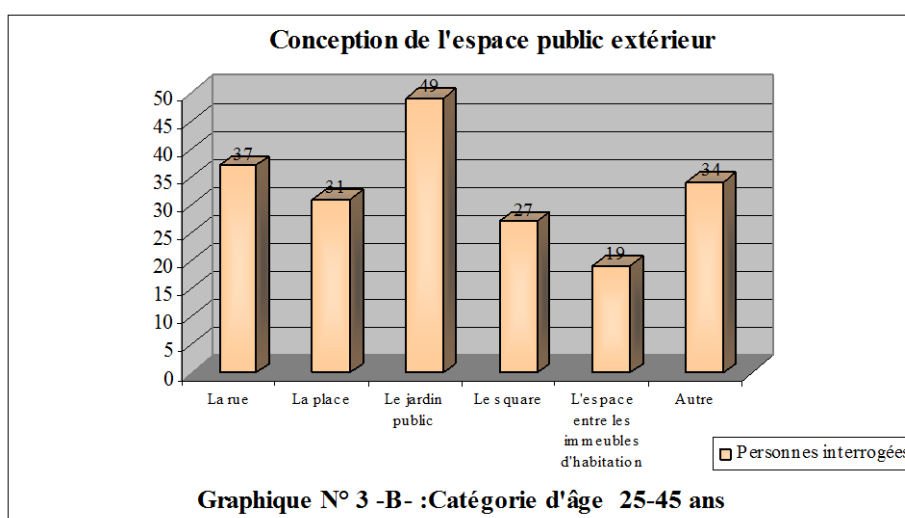
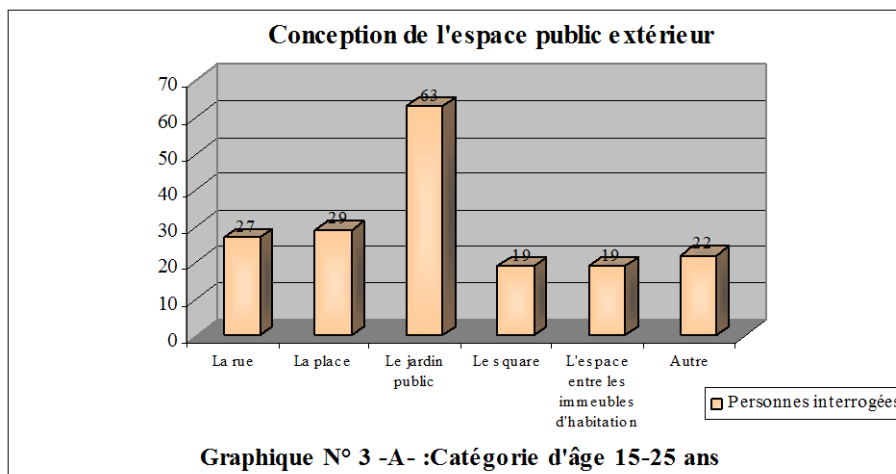
Graphique N° 02 : Conception de l'espace public extérieur selon les personnes enquêtées par groupes d'âge.



Source : enquête personnelle 2008

- D'une manière générale, on remarque que le nombre de femmes de tout âge interrogées 15-25 ans (47), 25-45 ans (30), 45 ans et plus (23), qui assimilent la notion d'espace public extérieur au concept de jardin public est nettement supérieur par rapport au nombre d'hommes interrogés. (Voir graphique N°02).
- Par contre les hommes interrogés et appartenant à la catégorie d'âge 25-45 ans conçoivent l'espace extérieur public autant que "rue" (29).
(Voir graphique N°02-B).
- ❖ Malgré les mutations sociétales, la conception de l'espace urbain public chez la majorité des citoyens algériens est plus précisément chez la femme se limite à la notion de jardin public comme seul espace urbain public qu'elle peut fréquenter et dans lequel elle peut s'épanouir dans un cadre urbain sans pour autant offenser son statut social et tout en préservant son intimité tout le temps proclamée par son milieu sociétal.
- ❖ Le model architectural et spatial imposé à la société algérienne a donné naissance à des cités dortoirs caractérisées par de grandes étendues de terrains résiduels, non réfléchis tel que l'on aperçoit dans les grands ensembles contemporains et aux Zones d'Habitat Urbaines Nouvelles telle que la Z.H.U.N de Boussouf, dépourvue de la notion de place, placette, square, jardin public et même de rue qui reste limitée uniquement aux voies bitumineuses et aux quelques allées piétonnes ce qui explique le comportement du citoyen de Boussouf à l'égard de la notion de l'espace urbain public où la rue est l'unique refuge qu'il s'appropries autant qu'espace extérieur public.

Graphique N° : 03

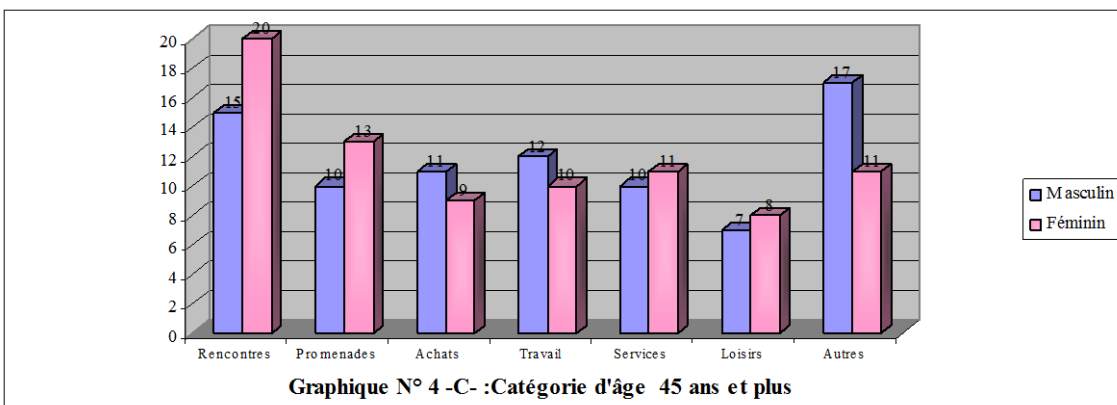
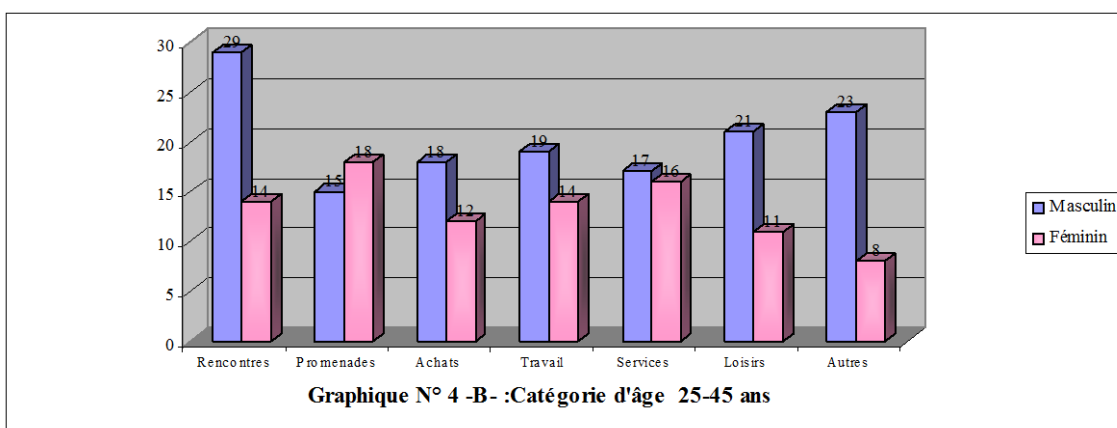
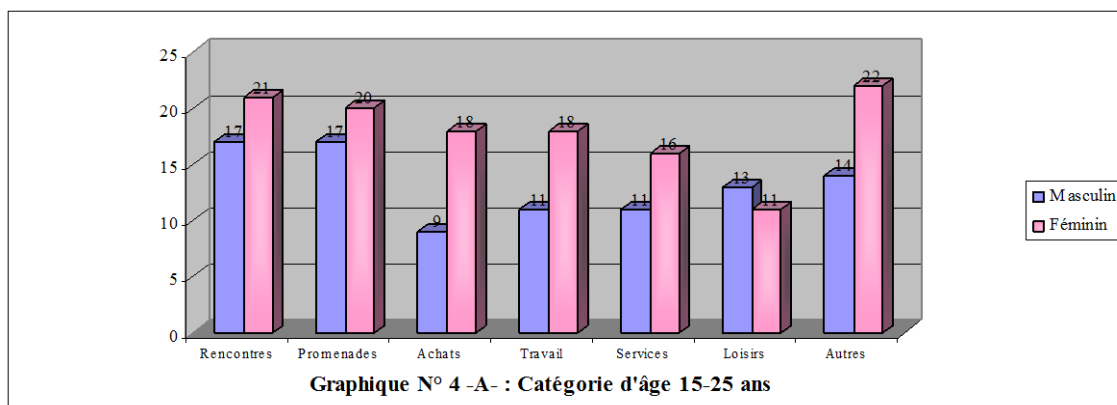


Source : enquête personnelle 2008

- La majorité des personnes interrogées assimilent l'espace public extérieur au jardin public : (voir interprétation page précédente)
 - Entre 15-25 ans pour un total de 63/309.
 - Entre 25-45 ans pour un total de 49/309.
 - Entre 45 ans et plus pour un total de 36/309.

2. Le motif de fréquentation des espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf

Graphique N° : 04



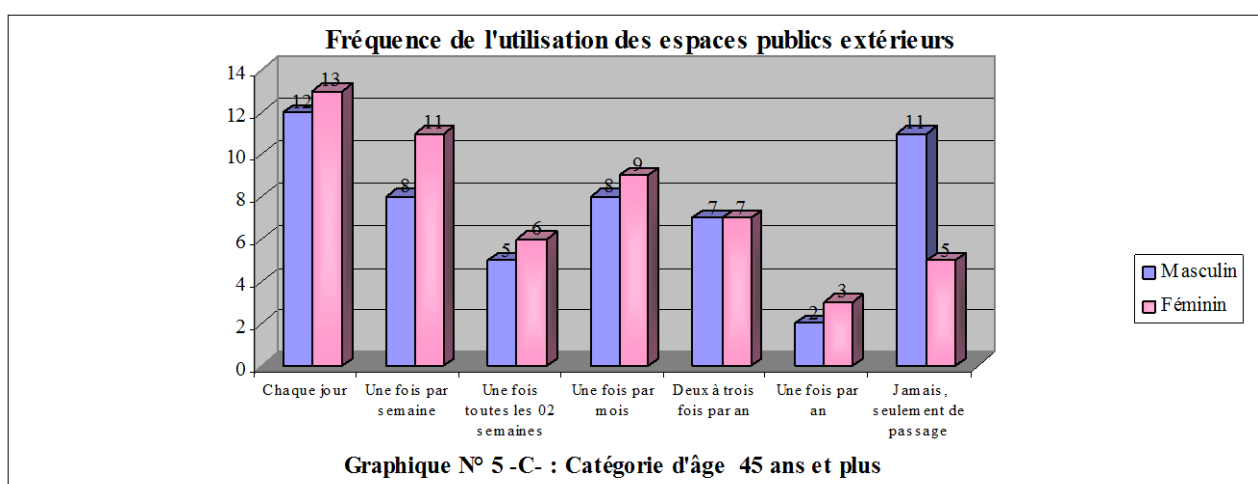
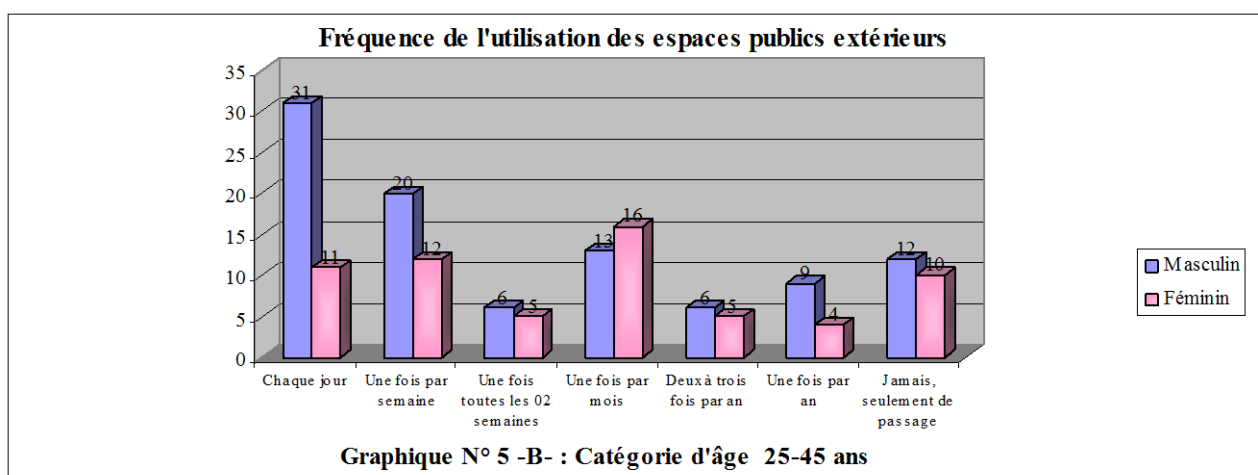
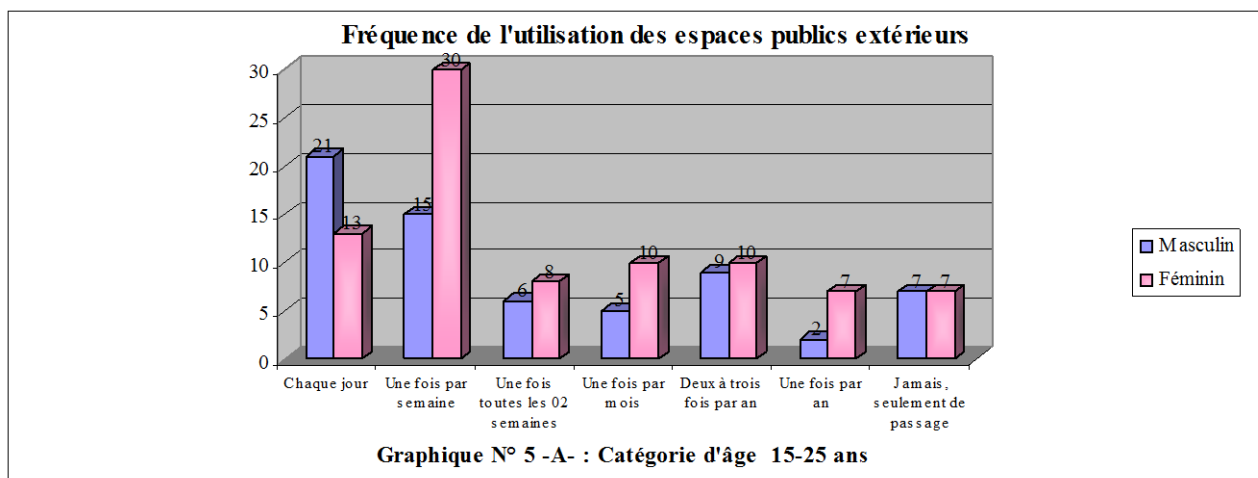
Source : enquête personnelle 2008

- De loin l'activité la plus exercée dans l'espace public extérieur de la Z.H.U.N de Boussouf est « les rencontres » :
 - Entre 15-25 ans pour un total de 38/309.
 - Entre 25-45 ans pour un total de 43/309.
 - Entre 45 ans et plus pour un total de 35/309.
- Les autres activités ou motif de déplacement vers les espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf viennent en deuxième position presque de parts égales.

- ❖ Malgré que la notion d'espace urbain public extérieur n'a jamais été le souci majeur des différents acteurs de la ville néanmoins, il demeure toujours attractif de part sa valeur urbaine et sa fonction de rencontre qu'il assure aux corps.
- ❖ Le taux de fréquentation des espaces urbains publics par les citoyens est moins élevé pour le motif de loisir (74) à comparer aux autres raisons de déplacement, ce qui affirme que les espaces extérieurs ne sont pas réfléchis dans le but d'accueillir des activités de loisir, ce qui est reflété par le manque d'équipements et d'aménagements adéquats destinés à ce fait.

3. Fréquence de l'utilisation des espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf

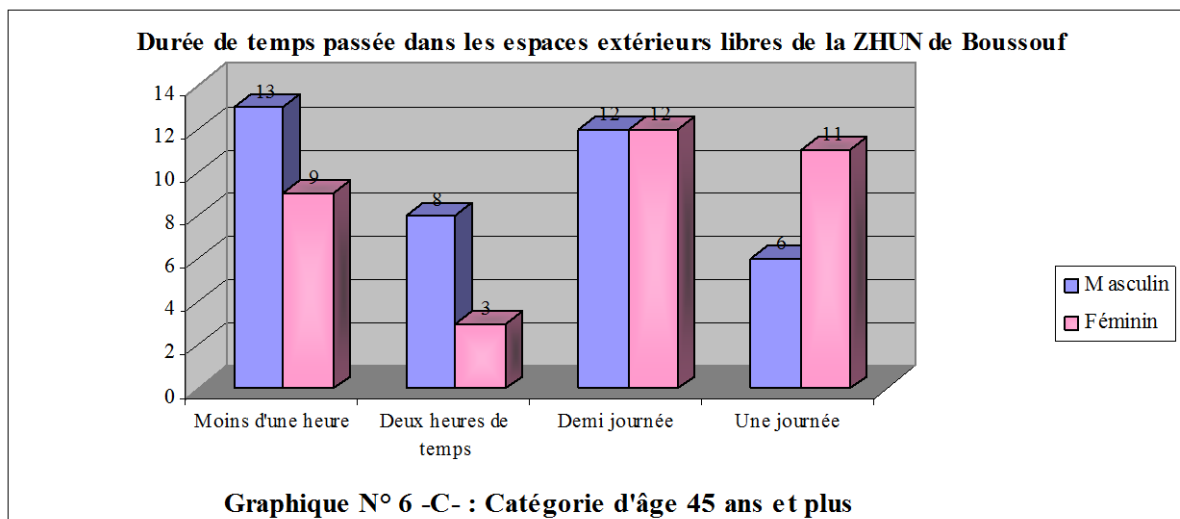
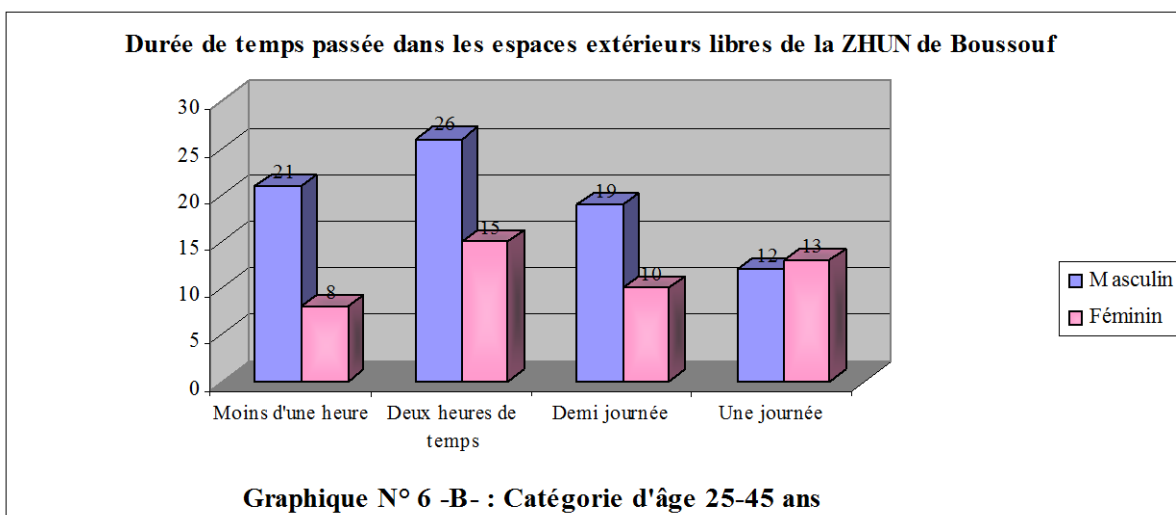
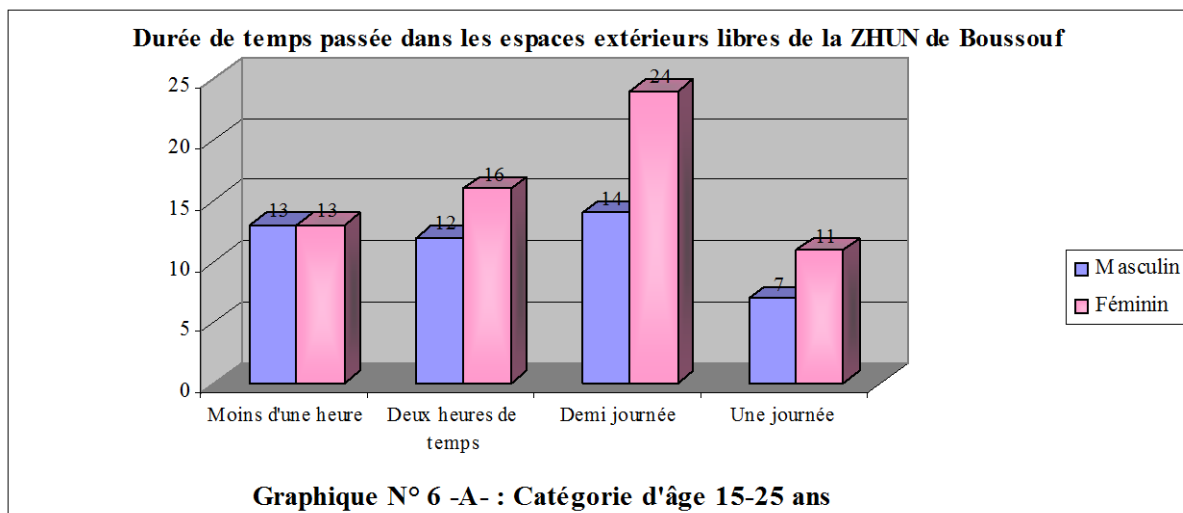
Graphique N° : 05



Source : enquête personnelle 2008

- Dans la catégorie d'âge de 15-25ans, la majorité des personnes interrogées sont des femmes (30) qui fréquentent l'espace public extérieur de la Z.H.U.N de Boussouf une fois par semaine.
La majorité des hommes appartenant à cette catégorie d'âge fréquentent ces espaces publics extérieurs chaque jour (21).
- Par rapport à la catégorie d'âge 25-45 ans le nombre des hommes qui fréquentent les espaces publics extérieurs chaque jour atteint 31. Par contre, les femmes fréquentent ces espaces publics de moins en moins. 16 femmes interrogées entre 25-45 ans fréquentent l'espace public extérieur une fois par mois.
- Les hommes et les femmes interrogés qui appartiennent à la catégorie d'âge 45 ans et plus fréquentent quotidiennement les espaces publics extérieurs avec un nombre de femmes (13) élevé par rapport aux hommes (12).
- ❖ On remarque que les hommes utilisent plus fréquemment l'espace public extérieur comparé aux femmes des deux premières catégories d'âge, vu qu'ils peuvent fréquenter cet espace à des heures différentes de la journée (le soir, après les heures de travail...) tandis que la femme quant à elle reste conditionnée par le temps et par son cadre social.
- ❖ Quant à la dernière catégorie d'âge, on remarque que le taux de fréquence d'utilisation de l'espace public extérieur par les femmes est relativement plus élevé que celui des hommes, et il est nettement plus important par rapport aux deux autres tranches d'âge, ce qui pourrait expliquer que les femmes ont plus de possibilités de fréquenter les espaces publics extérieurs à cet âge, et leurs consacrent plus de temps ce qui confirme l'utilité de ces espaces publics extérieurs qui restent le seul refuge pour les différentes catégories d'âge malgré qu'ils sont dépourvues de tout aménagements adéquats.

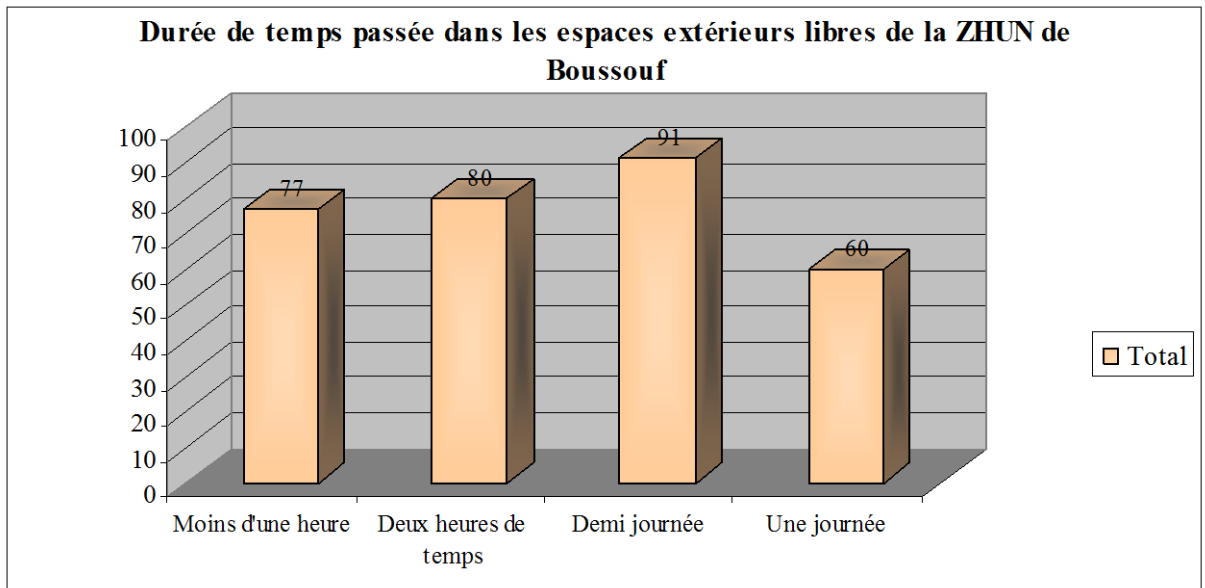
Graphique N° : 06



Source : enquête personnelle 2008

- La majorité des femmes interrogées (24) entre 15-25 ans passent plus de temps (jusqu'à une demi-journée) dans les espaces publics extérieurs de Boussouf que les hommes de la même catégorie d'âge.
- Par contre, on remarque que la durée de temps passée par la majorité des hommes interrogés et appartenant à la catégorie d'âge 25-45 ans atteint jusqu'à 02 heures de temps (26).
- Les hommes qui appartiennent à la catégorie d'âge 45 ans et plus passent plus de temps à l'extérieur que les femmes interrogées de la même catégorie.
- ❖ La durée de temps passée dans les espaces extérieurs libres par les femmes reste nettement moins importante que celle passée par les hommes des deux dernières catégories d'âge tandis qu'elle est plus élevée pour la première tranche, ce qui explique que l'espace extérieur est moins fréquenté par les femmes d'un certain âge (24-45ans) car ces espaces ne sont pas adaptés à accueillir les femmes de part le manque d'aménagement adéquat.

Graphique N° : 07

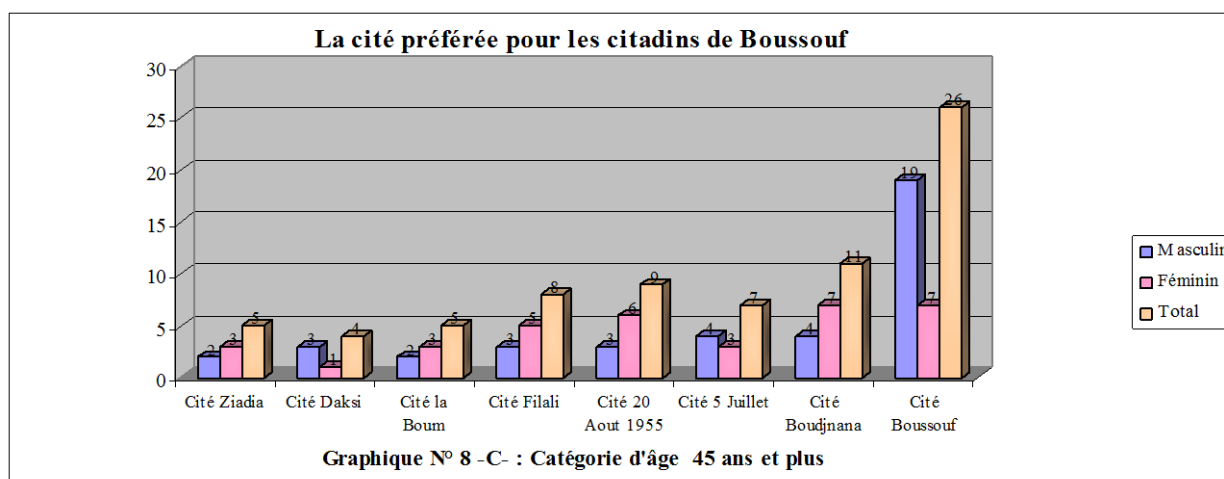
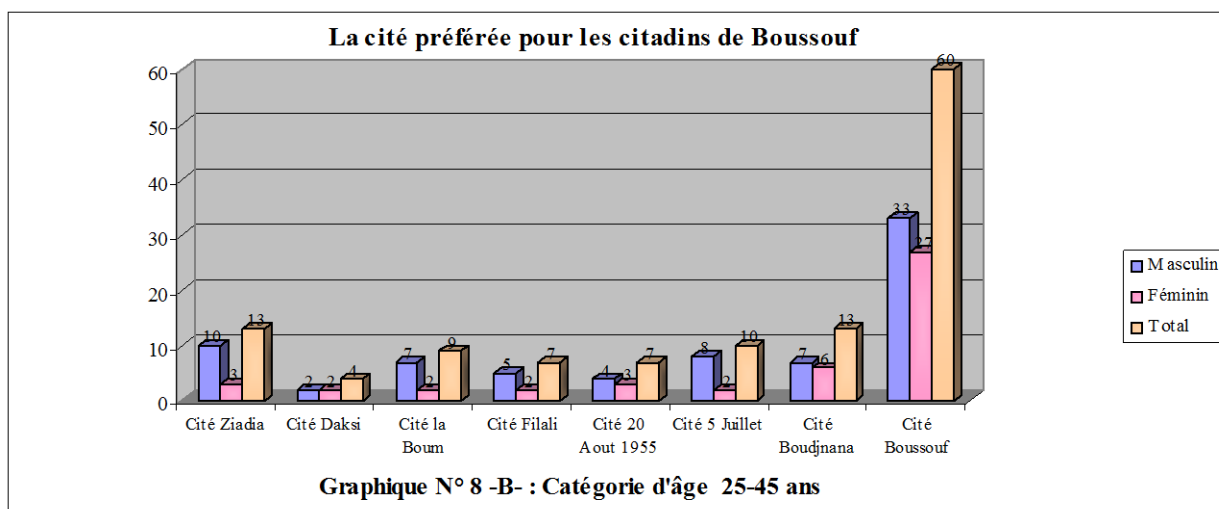
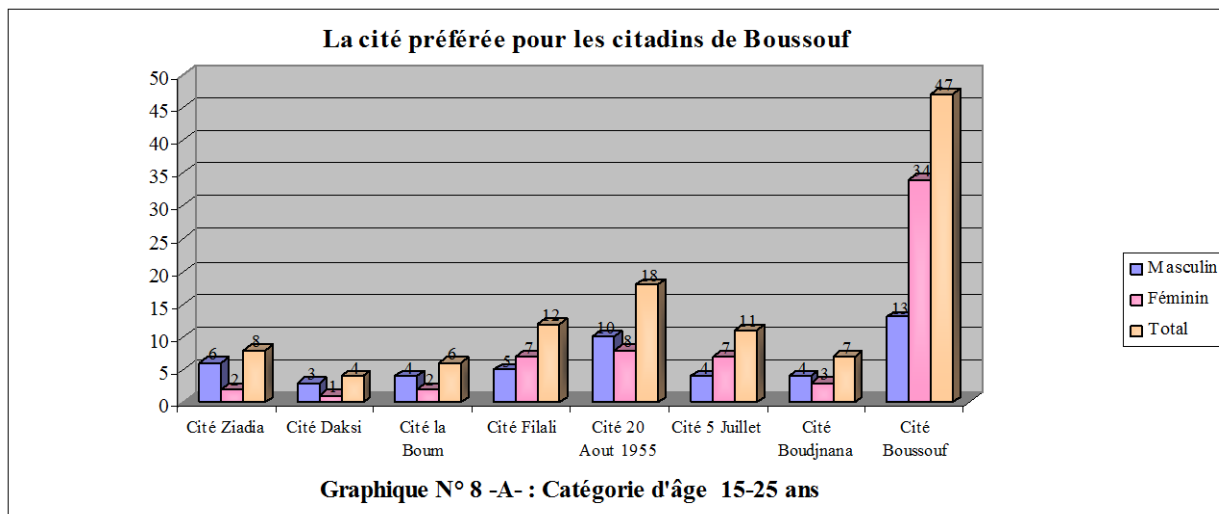


Source : enquête personnelle 2008

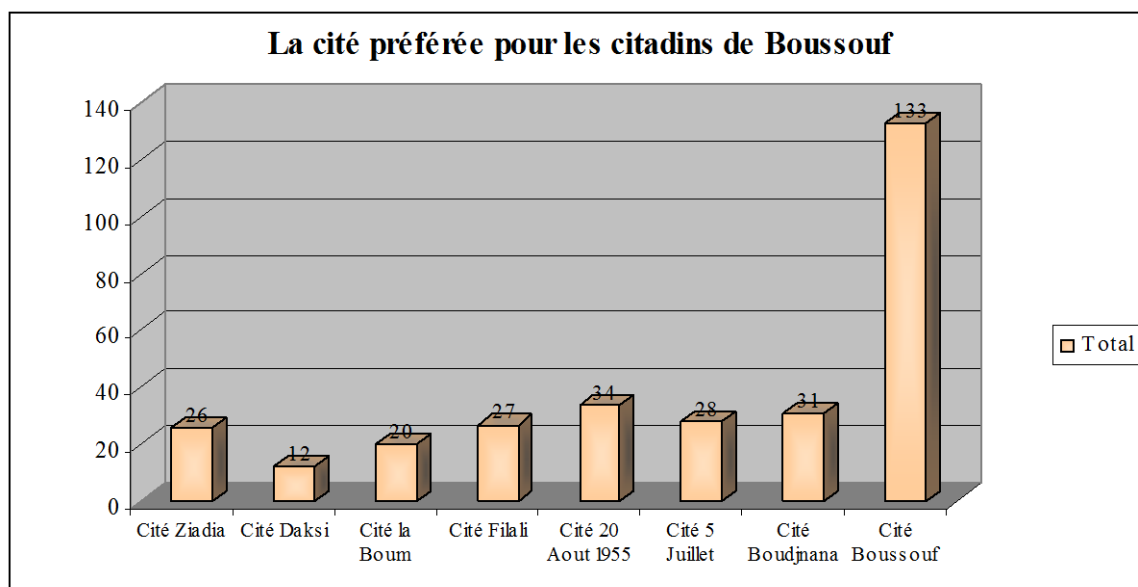
- D'une manière générale, on constate que malgré les carences enregistrées au sein des espaces urbains publics de la Z.H.U.N de Boussouf, les habitants de cette cité fréquentent toujours ces espaces et passent des durées considérables variant entre moins d'une heure jusqu'à une journée.

4. Autres itinéraire de fréquentation.

Graphique N° : 08



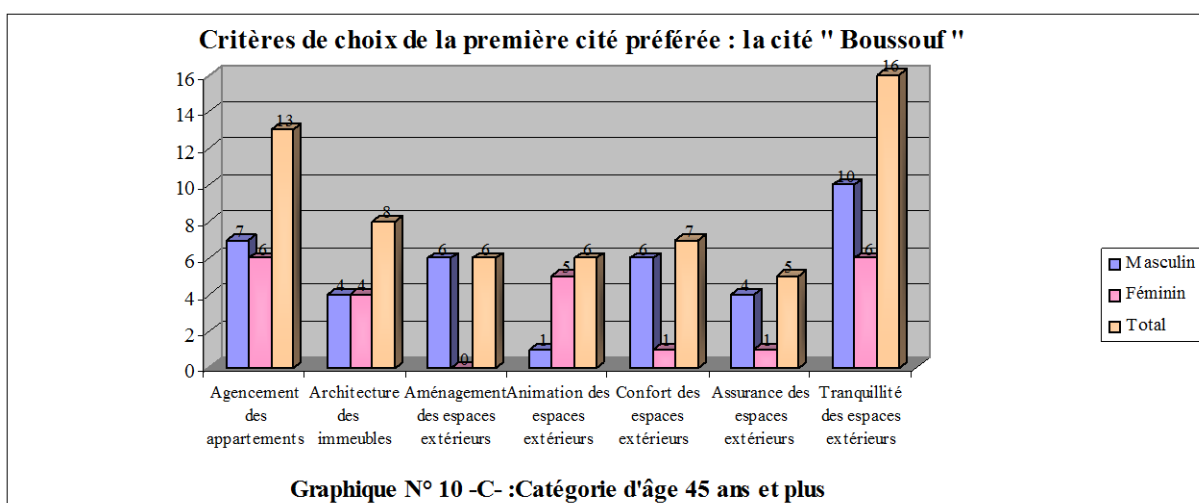
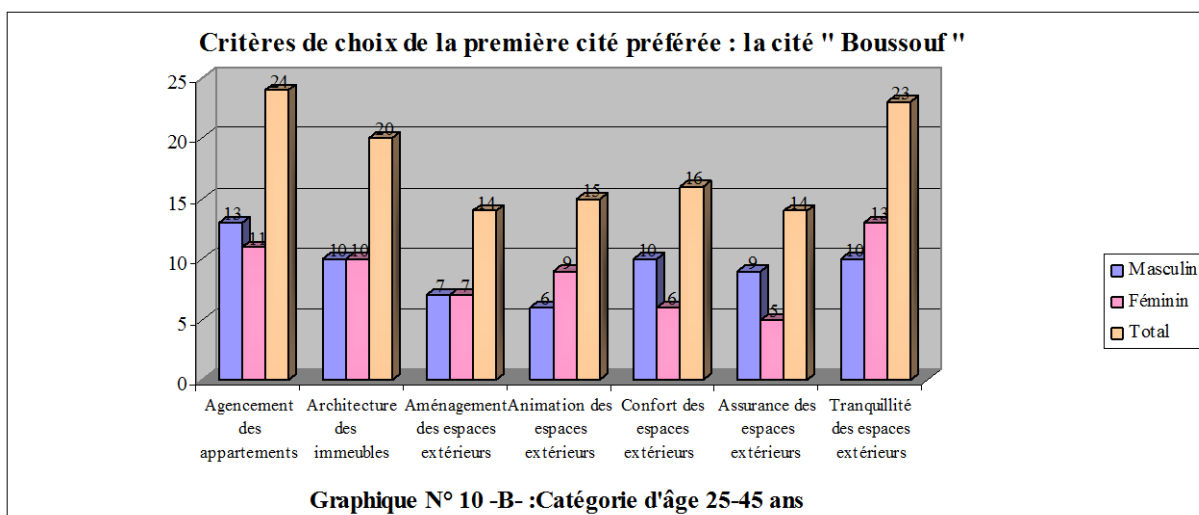
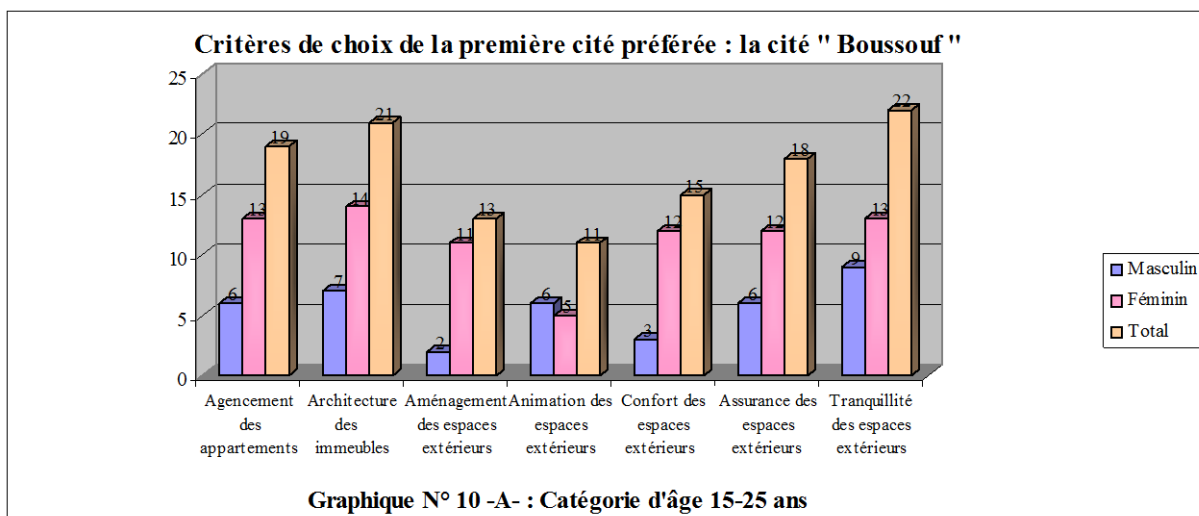
Source : enquête personnelle 2008

Graphique N° : 09

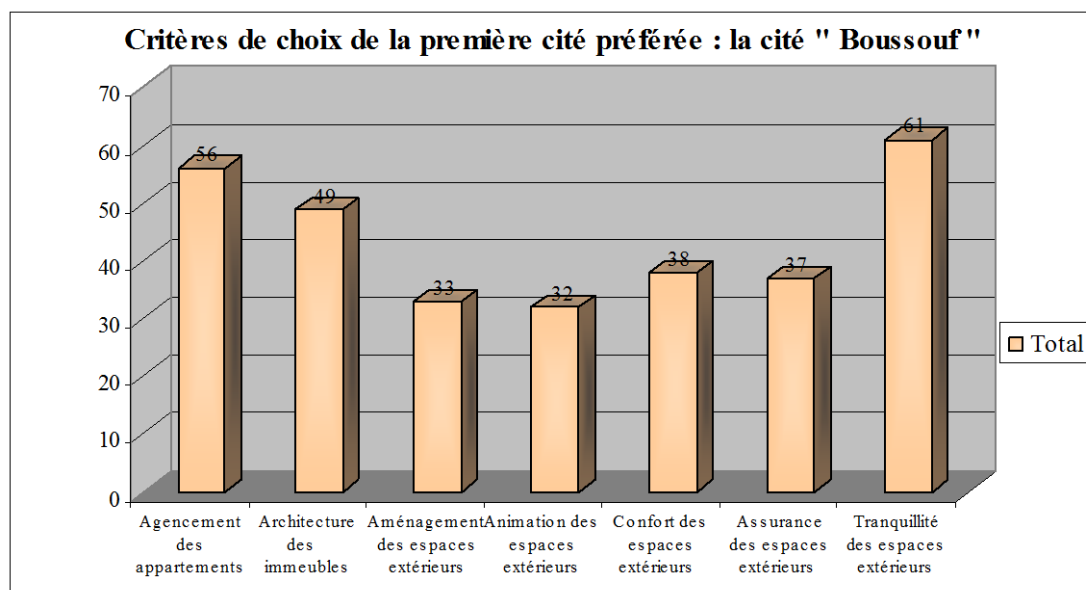
Source : enquête personnelle 2008

- Malgré les difficultés dont souffre la cité de Boussouf on remarque que la majorité des hommes et des femmes interrogés (133), toutes les catégories d'âges, affirment clairement leur préférence pour la Z.H.U.N de Boussouf parmi les autres qui selon eux manquent d'équipements et d'aménagements nécessaires ce qui les rend moins attractives d'une part et d'autre part ce choix est dû à leur sentiments d'appartenance à cette cité.

Graphique N° : 10



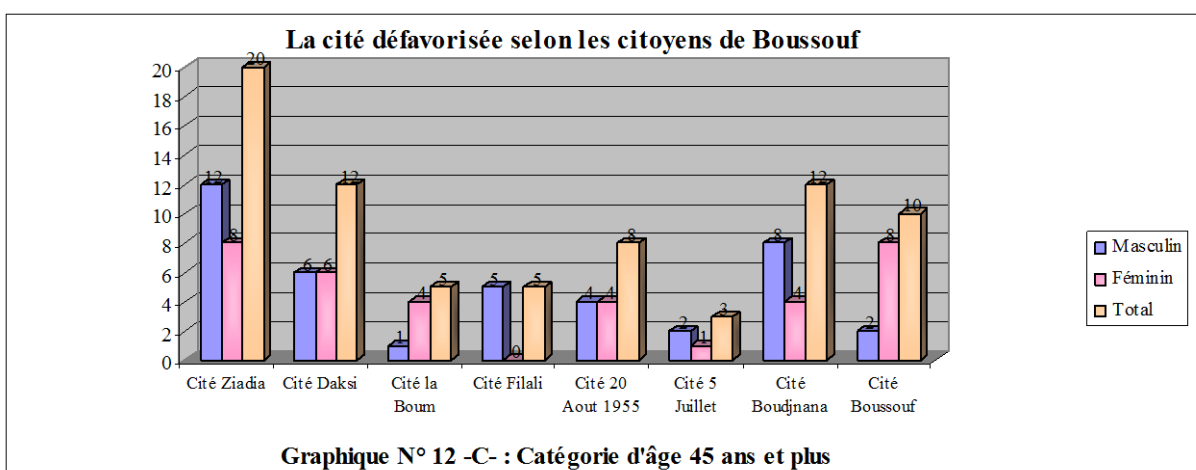
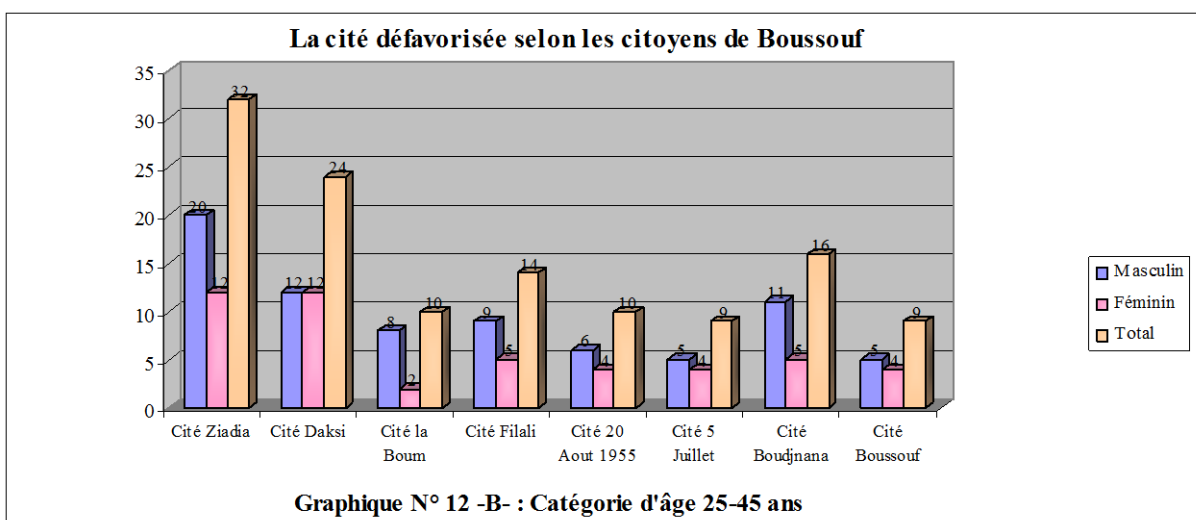
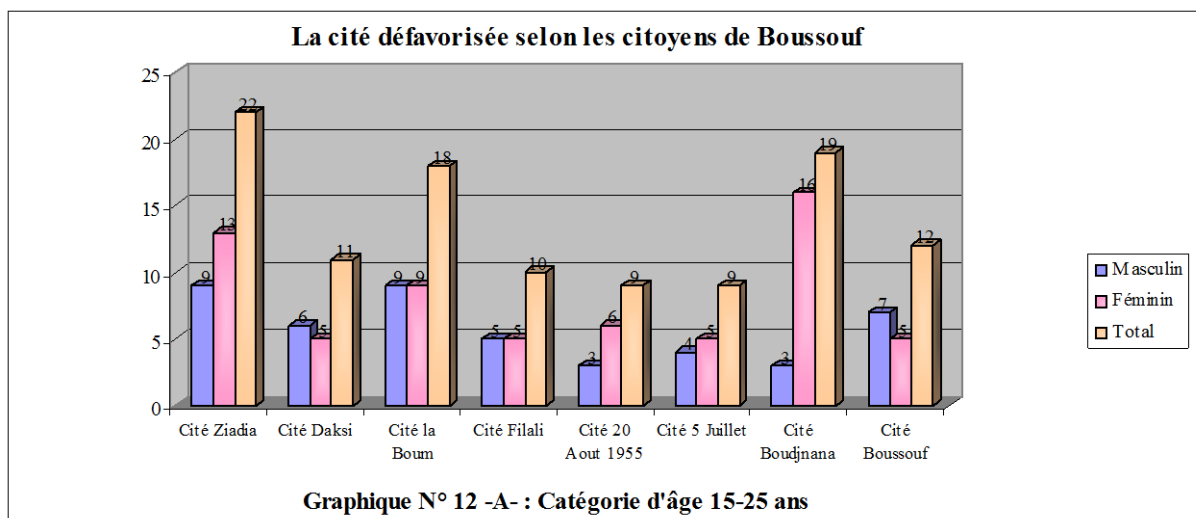
Source : enquête personnelle 2008

Graphique N° : 11

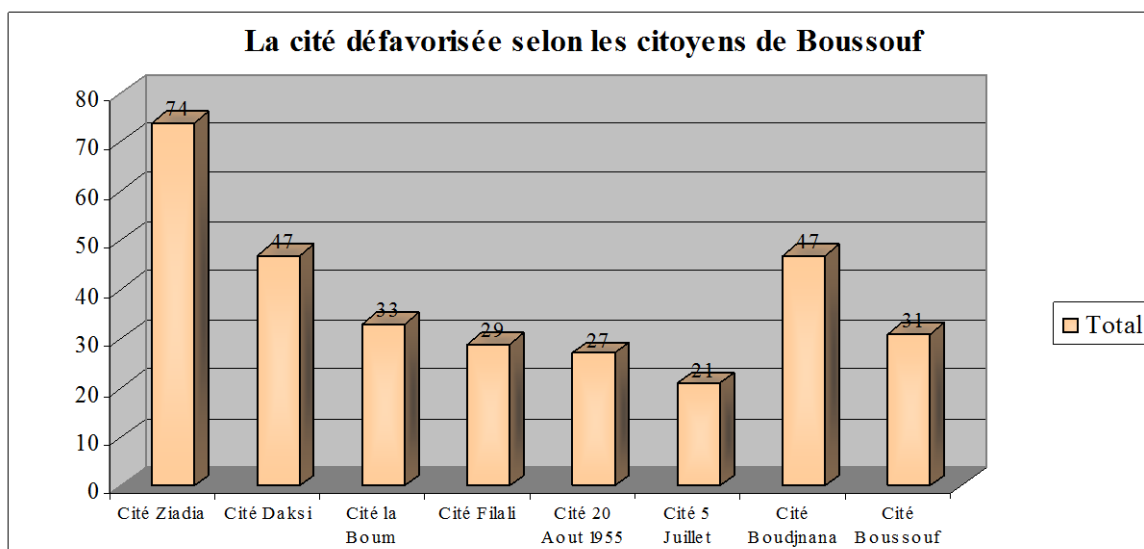
Source : enquête personnelle 2008

- On remarque que la grande majorité des personnes interrogées (61) préfèrent la Z.H.U.N de Boussouf par comparaison aux autres cités ; pour la tranquillité de ses espaces extérieurs, l'architecture de ses immeubles (49) et le bon agencement de ses appartements (56).
- Un autre groupe de personnes interrogées, ont choisi la cité de Boussouf pour le confort et l'assurance que procurent ses espaces publics extérieurs par comparaison avec d'autres quartiers de la ville.
- Quant à la minorité qui a eu comme critère de choix l'animation et l'aménagement des espaces extérieurs, probablement ils insinuent le commerce de proximité au rez-de-chaussée des bâtiments et les quelques aménagements rudimentaires au niveau de la servitude du gazoduc.

Graphique N° : 12



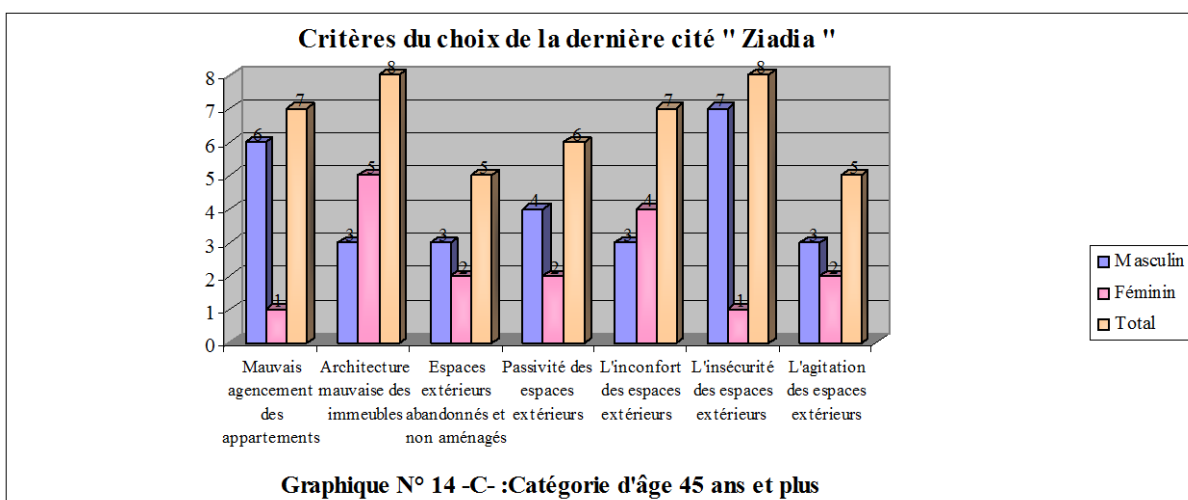
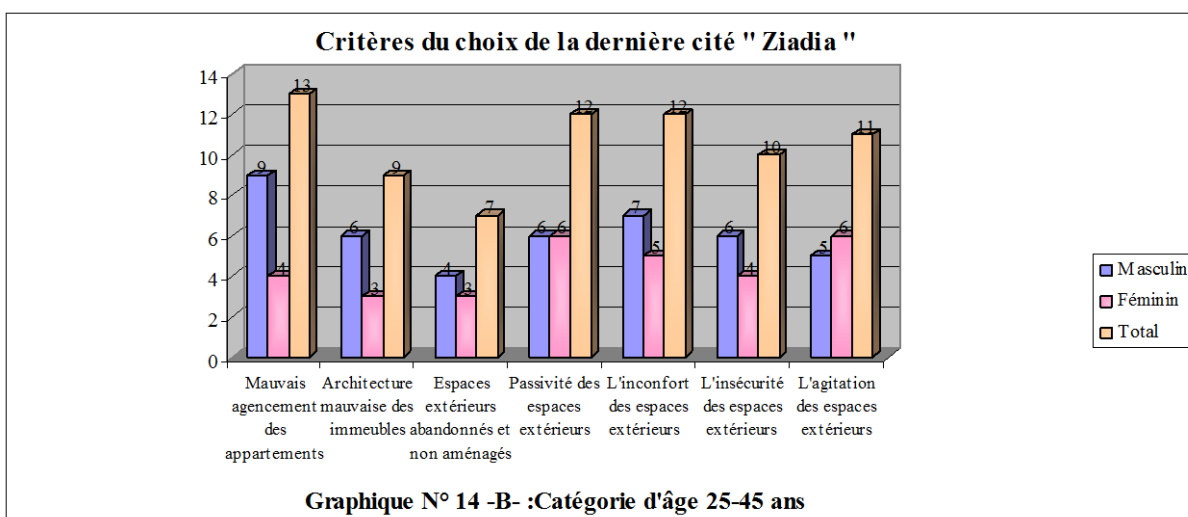
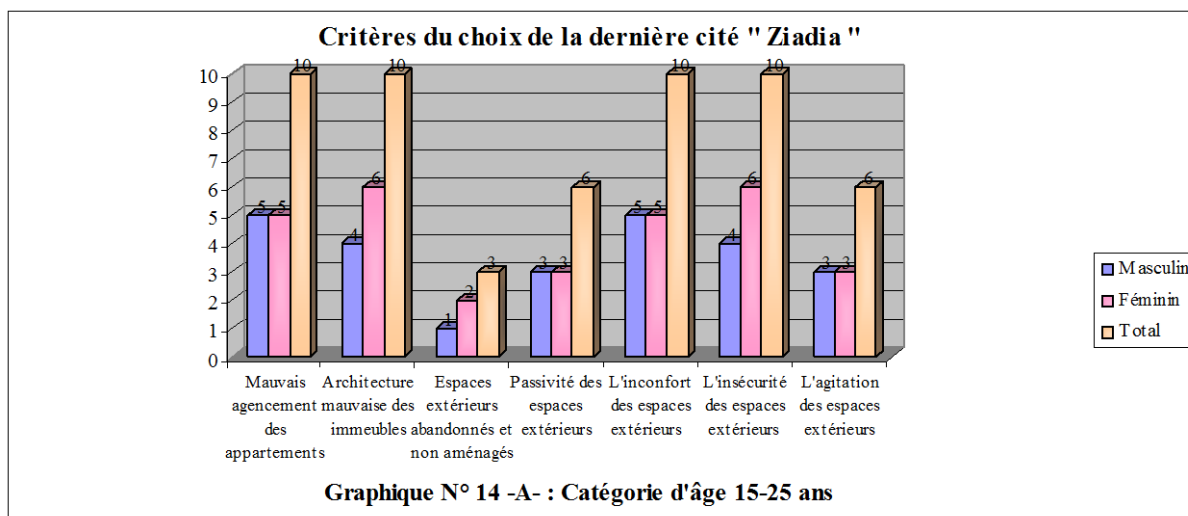
Source : enquête personnelle 2008

Graphique N° : 13

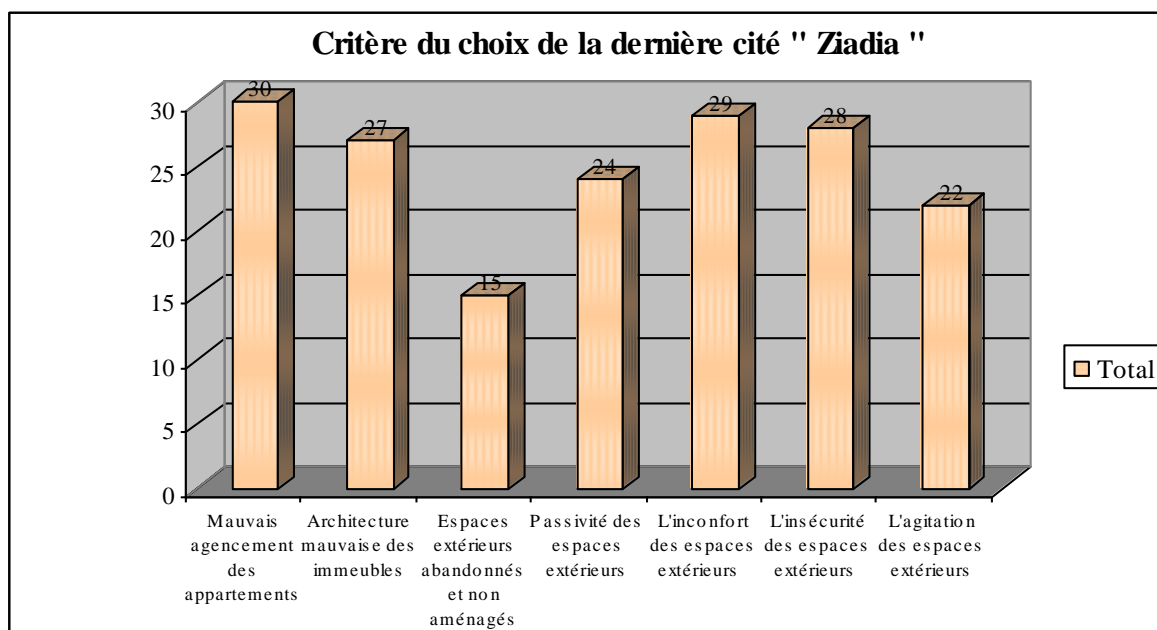
Source : enquête personnelle 2008

- D'après les résultats obtenus, la majorité des personnes interrogées (74) classe la Z.H.U.N de « Ziadia » comme étant la cité la plus défavorisée et en 2^{ème} position celle de « Daksi » (47) et enfin « Boudjnana » (47).
- ❖ Ce choix peut s'expliquer par le fait que les citoyens jugent que les espaces extérieurs de ces cités sont inadéquats et/ou presque inexistantes de plus la difficulté de déplacement vers ces dernières.
- Le choix des autres cités se rapproche les unes des autres: de la cité « la Boum » (33) jusqu'à la cité « 05 juillet » (21) en passant par « Filali » (29) et la cité « 20Aout1955 » (27), peut être expliqué par le fait de leur proximité de la Z.H.U.N de Boussouf.

Graphique N° : 14



Source : enquête personnelle 2008

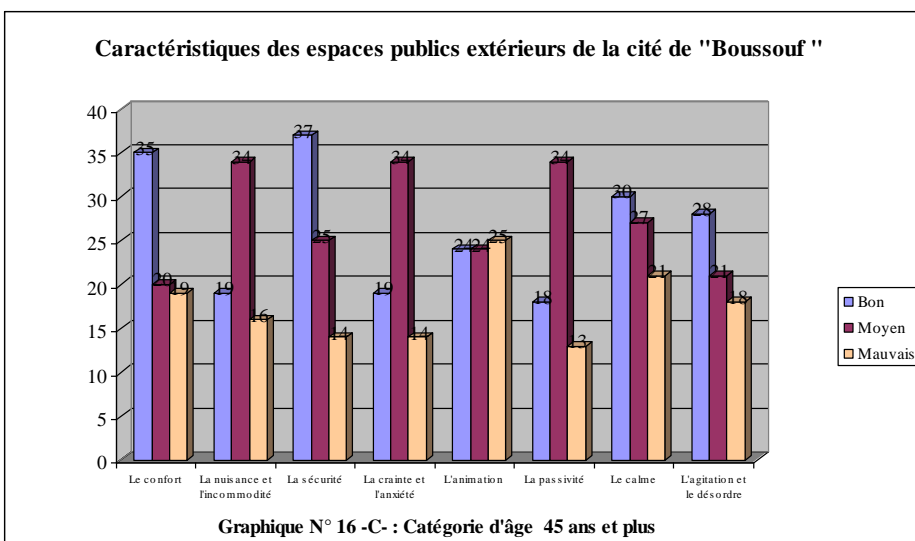
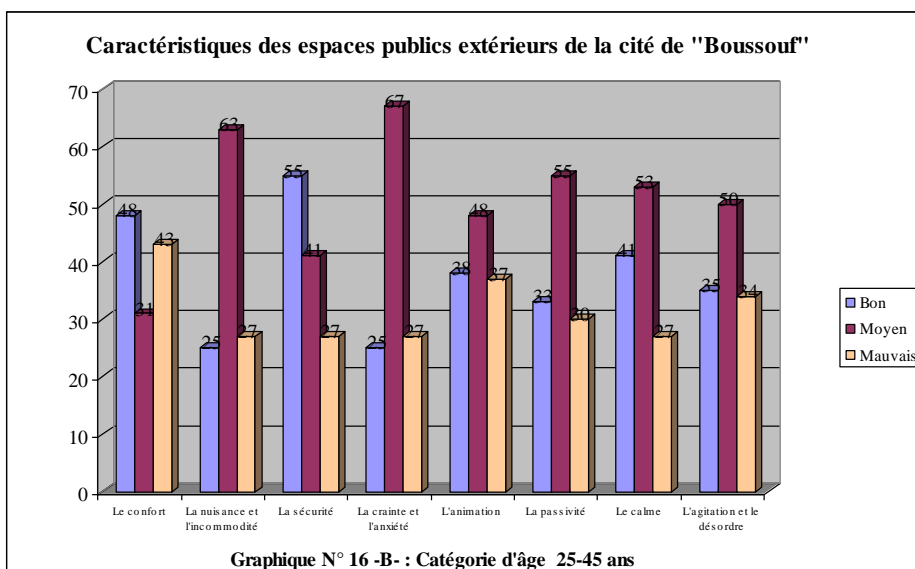
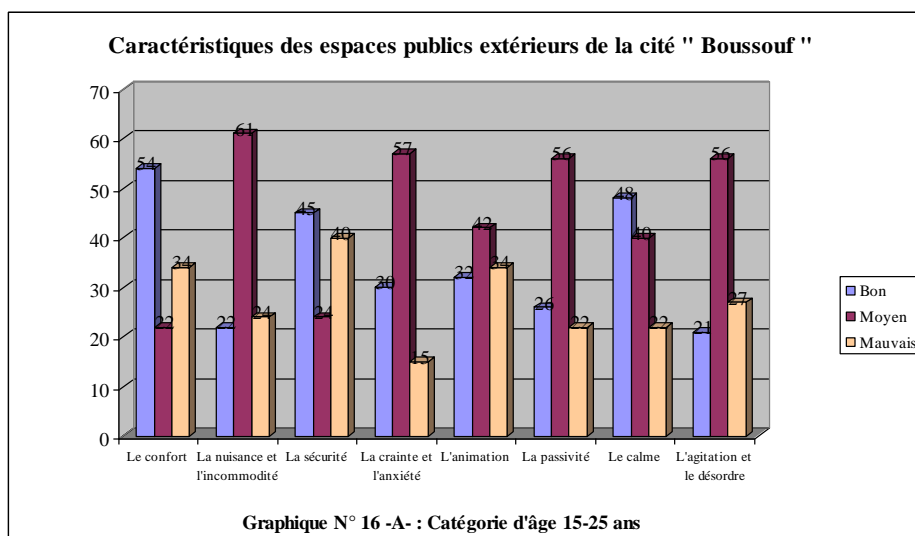
Graphique N° : 15

Source : enquête personnelle 2008

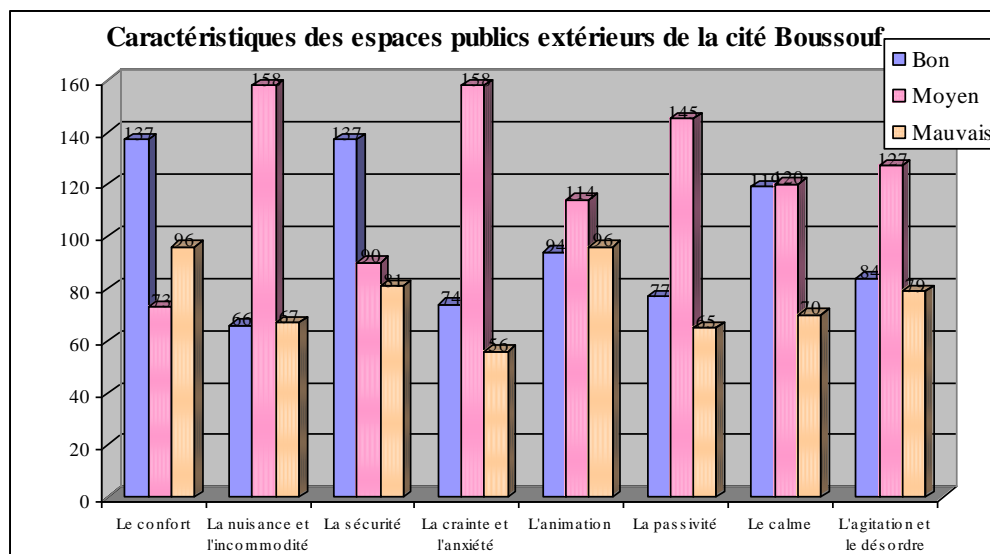
- La majorité du corpus interrogé argumente leur choix de la cité « Ziadia » comme étant la plus défavorisée au mauvais agencement de ces appartements (30), l'inconfort (29), l'insécurité des espaces extérieurs libres (28) et la mauvaise architecture des immeubles (27).
- Ceux qui restent trouvent que les espaces extérieurs de la cité « Ziadia » sont abandonnés, non aménagés (15), marqués d'une passivité redoutable.
- ❖ Nous remarquons que les deux aspects intérieurs (le bon agencement des appartements) et extérieur (la tranquillité, l'assurance et le confort) d'une cité, sont indispensables et indissociables pour le progrès de la ville et l'épanouissement des citoyens.

5. Caractéristiques des espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf.

Graphique N° : 16

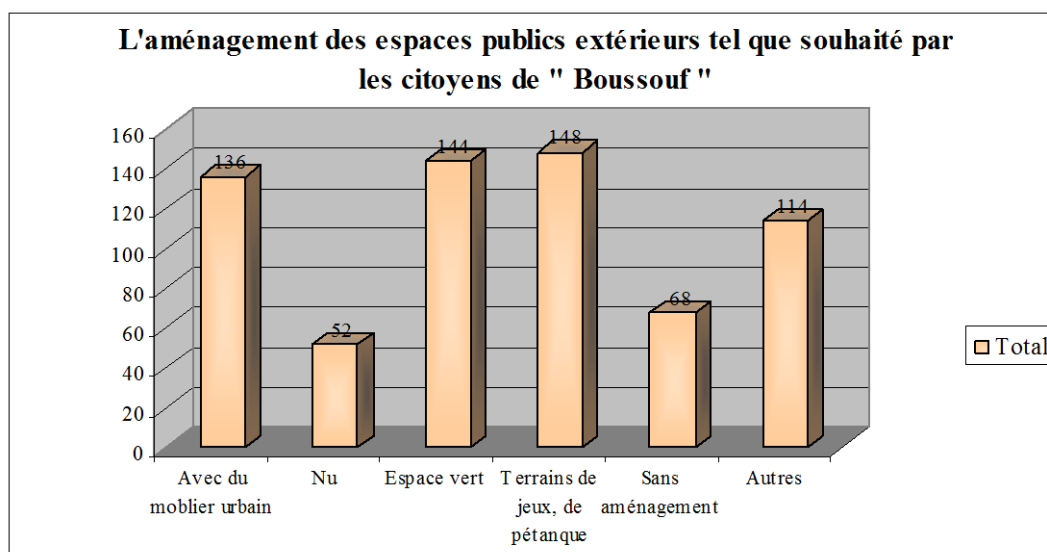


Source : enquête personnelle 2008

Graphique N° : 17

Source : enquête personnelle 2008

- Pour une partie des citoyens interrogés, les espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf sont caractérisés par un confort adéquat et une sécurité convenable.
- La grande majorité donne le niveau moyen aux autres caractéristiques proposées aux espaces extérieurs libres de la ZHUN de Boussouf telles que la nuisance et l'inconfort, la crainte et l'anxiété, l'animation, la passivité et l'agitation et le désordre.
- ❖ De part le constat suscité, l'espace public extérieur de la Z.H.U.N de Boussouf est jugé inconfortable et présente une monotonie pour une certaine catégorie d'âge, vu qu'il ne répond pas à leurs aspirations en matière de sécurité, et loin encore d'animation.

Graphique N° : 18

Source : enquête personnelle 2008

- Les avis restent globalement favorables pour le principe d'aménagement des espaces extérieurs libres de la Z.H.U.N de Boussouf en aires de jeux, de détente, des lieux de rencontre et d'échanges sociaux et impérativement des espaces verts allant de la plantation d'arbres jusqu'aux jardins publics, tout en étant convenablement traités et situés là où il faut.
- Un autre groupe semble avoir détecté un manque par rapport aux équipements urbains à Boussouf, ce qui a fait que certains citoyens ont sentis la nécessité d'implantation d'un mobilier urbain adapté à la vie urbaine moderne afin que le citoyen puisse s'épanouir dans son quartier.
- Par ailleurs une minorité des citoyens préfère des espaces extérieurs nus et sans aménagement, probablement, il s'agit de ceux qui vivent tout prêt des zones mouvementées et animées de commerce, désirant ainsi le calme, la propreté, la sécurité et le confort.

- On remarque clairement que la majorité des personnes interrogées ont cité la totalité des difficultés qu'on leur a proposées dans notre enquête.
- La Z.H.U.N de Boussouf souffre de beaucoup de problèmes dont les principaux sont : trop de monde, trop de bruit, manque d'espaces verts, trop de véhicules, manque d'espaces piétonniers, les odeurs déplaisantes et surtout le manque de sécurité et d'animation.
- Un bon nombre de personnes interrogées semble être d'accord sur le fait que l'espace extérieur libre de la Z.H.U.N de Boussouf ne répond pas aux besoins de ses utilisateurs en différents domaines : manque de parkings, manque de propreté, rues trop étroites ou trop larges, chevauchement des aires de stationnement mécaniques et piétonnes, pas de mobilier urbain et la concentration du commerce.

- Conclusion

L'espace urbain public n'est plus considéré comme élément d'accompagnement mais comme un enjeu important : enjeu médiatique, enjeu culturel et social.

De nos jours on ne peut plus deviner un espace public, ou même l'identifier, on a perdu tout plaisir de se rendre dans le square, ou un jardin, pour faire des rencontres ou se détendre avec ses enfants, s'ils existent, et s'ils sont ouverts, leurs états et leurs aménagements ne le permettent pas.

En Algérie, et à Constantine en particulier, l'espace public est l'espace urbain problématique par excellence, les espaces extérieurs des grands ensembles sont un résidu de conception dont le principal objectif est la production de logement non l'habitat. Aujourd'hui la priorité n'est plus seulement pour le développement de l'habitat et de la circulation, mais aussi de valoriser le cadre de vie, d'affirmer une image capable de créer et de renforcer l'identité urbaine, afin de participer au développement économique de la ville.

Dans notre cas, l'enquête élaborée dans la Z.H.U.N de Boussouf, nous a permis de mieux expliquer le dysfonctionnement de l'espace extraverti par rapport aux pratiques sociales et de connaître les manques au niveau du cadre physique et de l'espace extérieur, aussi les besoins et les aspirations des citoyens, vu que les espaces publics nous informent sur l'état social, économique et socioculturel de la communauté, l'absence ou la négation de ces espaces sont des indicateurs de la domination de l'individualisme ou de l'asocialité.

Malgré la carence voire l'inexistence d'aménagements et d'équipements au niveau des espaces publics urbains, les citoyens les fréquentent toujours, ce qui confirme leur rôle primordial dans la vie quotidienne, car l'espace urbain public représente « le sel » de la ville, fondamental pour sa lisibilité sociale et communautaire.

Lorsqu'on parle de qualité de vie, de propreté, d'hygiène, de confort, de sécurité, ou encore lors de la création de nouveaux espaces ou de restructuration de quartiers, ou de paysage urbain malmené, c'est de l'espace public qu'il s'agit.

On est en ce troisième millénaire en face de nouvelles exigences en matière de gestion de la ville, on assiste à de nouveaux concepts comme le « développement urbain durable », ou l'écologie urbaine tient une place importante pour garantir aux générations futures un héritage sain ou toutes les ressources naturelles sont à préserver. Les gestionnaires des villes doivent penser à l'embellissement de leur ville et à sa propreté, ou encore comment la rendre hygiénique, accueillante, agréable à vivre.

D'autre part, il faudrait atténuer les effets d'une période de croissance mal maîtrisée et satisfaire la demande des citoyens pour une ville de qualité, de confort et de sécurité, tel qu'il a été désiré par les habitants de la ZHUN de Boussouf, interrogés lors de l'enquête que nous avons menée dans le but de rechercher les images collectives de la cité et cela, à travers les réactions et l'expression verbale des individus.

La politique d'aménagement urbain de la période postcoloniale ne donne d'importance qu'aux logements, aux équipements et à la circulation. Il s'agit de développer d'autres perspectives aussi importantes et longtemps délaissées et négligées, notamment l'image de la ville, la qualité urbaine, il faudrait remédier aux effets de l'urbanisation sauvage et mal gérée en recréant de la ville à partir de tissus existants et d'aménager des liaisons entre fragments urbains.

A cet effet, une proposition d'aménagement de l'axe principal qui représente le parcours de la balade urbaine pratiquée par les habitants du quartier, a été traitée vers la fin de ce travail de recherche, afin de matérialiser sur terrain les aspirations des habitants d'un côté, et de projeter les principes de restructuration des espaces interstitiels dans les grands ensembles tels qu'ils seront mentionnés dans les recommandations générales vers la fin de ce chapitre.

Références :

[80] - D.U.C de Constantine P.O.S N°1 Boussouf phase finale avril 2006, p.07, 87 pages.

COCLUSION GENERALE
ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION GENERALE

Traiter des espaces urbains publics dans les grands ensembles résidentiels à Constantine s'est avéré plus que nécessaire, au constat de la dégradation progressive qui devient leur première référence, tout au long de ce présent travail de recherche, nous avons constaté que cette détérioration s'illustre sur les plans : spatial, social, fonctionnel et de gestion.

Quantitativement, les espaces extérieurs libres occupent des centaines de mètres carrés non aménagés. La continuité du bâti est rompue. La répétitivité des blocs rectangulaires et leur dispersion sur un terrain vaste donnent une impression de monotonie.

Sur le plan social, se manifestant par la présence d'une ambiance si peu chaleureuse, se traduisant sur le terrain par l'absence de rencontre et de communication entre les habitants.

La nudité des espaces urbains publics et l'absence d'affectation à des usages spécifiques a conduit à des utilisations qui s'excluent mutuellement, en témoigne, les cas d'appropriations-privatisations des espaces urbains de proximité.

La puissance publique qui se doit d'assurer la sécurité, l'agrément, l'animation de ces espaces est, tout simplement absente.

Le calme illusoire qui semble régner aujourd'hui ne doit pas faire oublier que la dégradation continue, en gagnant lentement les centres villes qui se croyaient protégés. Nos sociétés ont une telle aptitude à s'habituer au pire qu'il est à craindre que les accès de « fièvres urbaines » et l'accroissement de l'inconfort urbain quotidien ne finissent par paraître normaux ou incontournables.

On pourrait croire que la Charte d'Athènes est seule responsable de la défaillance conceptuelle des grands ensembles et principalement des espaces urbains publics. Il semble qu'avec l'urbanisme progressiste des CIAM, la continuité du bâti est rompue et la notion même de « lieu » a disparu, remplacée par la notion d'« espace ». Cependant, la théorie fonctionnaliste ne peut être tenue pour seule responsable de cet inconfort urbain qui caractérise nos cités contemporaines.

La création d'espaces urbains collectifs à supposer qu'ils soient bien conçus ne suffit pas, leur gestion est plus que déterminante pour leur survie.

En effet, les autorités locales, qui en ont la responsabilité, ne sont pas en mesure d'assumer cette fonction de gestion à cause de leur incapacité financière, du manque de personnels adéquats, du travail de façon cloisonnées des différents intervenants, et de l'absence de définition du rôle de chacun.

Comme défini dans le premier chapitre, l'espace urbain public est un lieu de rencontres et d'échanges, les groupes s'y côtoient et se mélangent entre eux. Mais il semble que l'espace ainsi défini n'existe pas dans les grands ensembles résidentiels à Constantine, en témoigne la Z.H.U.N de Boussouf que nous avons choisi et analysé comme cas d'étude dans le quatrième chapitre.

L'analyse de cette cité nous a permis de faire ressortir des insuffisances d'ordre : spatial, social, fonctionnel et de gestion. Les espaces urbains publics se caractérisent principalement par leur nudité et leur manque de définition et de lisibilité.

Le faible indice de richesse comportementale dans ces espaces est révélateur d'un cadre de vie des plus déplorables.

Dans le but d'enrichir notre présent travail de recherche, nous avons, dans le quatrième chapitre procédé par une étude comparative entre la Z.H.U.N de Boussouf et un tissu ancien : Souika, dans la médina de Constantine.

Cette analyse nous a permis de dégager quelques éléments de performance ayant concouru à la composition urbaine du tissu de la médina de Constantine. Bien entendu, nous avons mis l'accent sur les espaces urbains collectifs.

Dans le cinquième chapitre, nous avons procédé à une enquête sur les espaces urbains publics destinée au habitants de la cité de Boussouf dont le but est de mieux appréhender la relation : environnement / usager et connaître les manques et les besoins à satisfaire au niveau du cadre physique et de l'espace extérieur, et pour mieux expliquer le dysfonctionnement de l'espace extraverti par rapport aux pratiques sociales.

De tout ce qui précède, nous avons tenté de dégager quelques principes de réorganisation et de réaménagement des grands ensembles et principalement les espaces urbains publics.

Loin de constituer une recette miracle, ces principes se présentent comme des modalités qui permettraient d'offrir aux citadins d'aujourd'hui un meilleur équilibre dans leur milieu naturel : la cité contemporaine; et retrouver une qualité nouvelle de l'usage de l'espace urbain collectif qui permet une nouvelle dynamique sociale inspirée par le savoir-vivre d'une «convivialité citadine» ; condition principale d'une urbanité tant recherchée.

Nous avons adopté des principes de réorganisation afin de matérialiser cette urbanité tant recherchée, en proposant une manière intelligente d'aménagement pour un axe que nous avons choisi selon les traces des habitants de la cité Boussouf autant que parcours d'une balade urbaine à travers la quelle nous apercevons une richesse dans l'espace grâce à la variété des activités créées le long du parcours.

Ces principes pourraient être appliqués dans une large mesure, à tous les espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine. Toutefois, leur opérationnalité nécessiterait évidemment une étude plus approfondie de chaque cas d'espèce.

L'énoncé des principes de « revitalisation » des espaces extérieurs publics dans les cités modernes, a permis de dégager quelques aspects essentiels, à savoir :

- ❖ L'aspect structurel qui renvoie à la localisation judicieuse des éléments ponctuels, c'est-à-dire, à leur qualité de « mise en scène », (les immeubles d'habitations, les monuments, les composants urbains, etc.); ainsi que les éléments directionnels et de liaisons, (le réseau de voirie, axes, nœuds, etc...). Ces éléments s'agencent selon un mode propre à chaque grand ensemble pour lui donner l'« ossature formelle ».
- ❖ L'aspect morphologique qui renvoie aux caractéristiques formelles, c'est-à-dire, à la qualité volumétrique des différentes composantes qui donnent au grand ensemble sa forme particulière en y induisant un certain mode de fonctionnement.
- ❖ L'aspect social qui renvoie à la conception d'espaces urbains collectifs où les groupes sociaux se rencontrent, se côtoient, et se mélangent entre eux. L'objectif principal consiste à retrouver une vie authentique et équilibrée, caractérisée par une ambiance chaleureuse, calme et sereine.

L'aspect fonctionnel qui renvoie à la connaissance des usages et leurs multiples possibilités d'imbrication en prenant en considération leurs rythmes dans le temps et dans l'espace. Les usages sur un même lieu peuvent être complémentaires suivant les heures, les jours, et les saisons.

Les pratiques sociales qui se développent sur les espaces urbains collectifs posent aux responsables locaux, c'est-à-dire, les collectivités locales; des problèmes de différentes natures. Ils devront alors intervenir de deux façons, à savoir;

- Par des aménagements qui permettent de faciliter la coexistence entre les usages différents.

-Par l'action réglementaire; ce traduisant par des panneaux et une signalisation. Ces interventions doivent être plutôt régulatrices, c'est-à-dire, qu'elle ne visent pas à supprimer les termes de ce qui peut devenir un conflit mais à le maintenir en deçà d'un seuil qu'ils jugent inacceptables.

Ces quelques aspects (structurel, morphologique, social, fonctionnel, gestionnaire), pourraient constituer le point de départ de toute démarche dont l'objectif serait la révision des approches actuelles en matière d'instrumentalisation, de gestion et de planification urbaine principalement le « PDAU » et le « POS ». Ce n'est qu'à cette condition qu'on pourrait dépasser les approches quantitatives qui ont prévalu depuis les années soixante dix.

Dans le but d'éviter une « fracture démocratique » le professionnel et l'élu doivent percevoir l'habitant comme susceptible de leur apporter un « plus » dans leur travail ; ce qui implique de leur part, une compréhension profonde des problèmes et une attitude résolument perspectives.

Aujourd'hui, le monde évolue et réclame autre chose que lois qui ont la prétention de tout prévoir dans le détail, **voir loin est indispensable, inventer de nouvelles règles et essentiel.**

Désormais, la solution qui consiste à « raser » les cités modernes et repartir à zéro est à éviter, et ce, à cause des facteurs économiques, démographiques, et temporels qui restent déterminants dans le processus de production de l'habitat, surtout dans le contexte de crise que nous vivons actuellement en Algérie. Ces quartiers nouveaux qui naissent en périphérie de nos villes, représentent un investissement qui a coûté cher.

Par conséquent, ils ne pourraient faire l'objet d'une démolition, même partielle. La seule alternative qui reste est l'intervention sur le cadre bâti existant.

C'est alors en grande partie de notre capacité à rendre les grands ensembles plus agréables que dépend la survie de nos cités gravement menacées. L'essentiel est de savoir décider en fonction de l'avenir et de permettre aux effets de nos décisions d'être réversibles. La souplesse, même limitée de l'emploi de l'espace urbain public, ainsi que la large participation du public qu'il faudra informer, éduquer et rendre capable d'admirer ou de critiquer ; deviennent les deux conditions essentiels au bonheur de vivre dans les espaces urbains publics de nos grands ensembles.

Le sujet que nous avons abordé tout au long de ce modeste travail de recherche ne peut trouver de solutions en l'état actuel. Les espaces urbains publics changent au gré des bouleversements sociaux, économiques, culturels et politiques.

L'important aujourd'hui c'est l'étude attentive, sérieuse et approfondie des mécanismes et des lois qui régissent l'évolution des citadins dans leur espaces social : l'espace urbain public. Pour ce faire, la conciliation des lieux et des usages doit rester l'objet primordial. Aménager sans figer pourrait être le moyen à promouvoir.

RECOMMANDATIONS

La recherche en matière d'espaces publics et pleine d'avenir. C'est un thème d'actualité dans les pays étrangers. Souvent considéré comme mesure d'accompagnement de logements, l'espace public devient de nos jours un enjeu important dans l'aménagement de la ville.

Du point de vue général, nous pouvons dire que toute intervention visant la restructuration des espaces interstitiels dans les grands ensembles de Constantine doit tenir compte des recommandations générales suivantes:

- Dans le grand ensemble, qui est aussi un quartier urbain parmi tant d'autres ; la modernité recherchée est surtout la pertinence des produits architecturaux à une situation moderne de grave crise sociale.

Les solutions proposées doivent déborder le simple "objet" de l'urbanisme et de la construction pour toucher à tout le devenir de la vie sociale d'un quartier. Ceci passe inévitablement par la modification du mode de production avec comme objectif principal une meilleure adaptation aux pratiques spatiales et sociales des habitants.

- Tout projet s'inscrivant dans le cadre de la revivification des quartiers urbains modernes, doit non seulement répondre à ses propres fonctions, mais surtout répondre à ses fonctions urbaines ; à savoir:

- favoriser les relations sociales.
- retrouver une vie culturelle.
- rechercher l'urbanité.

- L'intérêt majeur des opérations traitant de la réorganisation de l'espace interstitiel libre dans les grands ensembles réside:

- d'une part ; dans l'amélioration de la structure et de la forme de l'ensemble des espaces urbains publics, avec comme objectif principal: une meilleure expression des rapports entre bâti et non bâti et ce, à l'intérieur du grands ensemble.

- d'autre part ; dans le rétablissement de la continuité structurel et morphologique par la création d'espaces de transition entre le grand ensemble et la ville à laquelle il se rattache.

- Le dispositif opérationnel, ayant fait l'objet d'un consensus général entre les différents intervenants doit garantir à la fois:

- l'opérationnalité et l'intervention programmée.

- le débat public et contradictoire, qui seul, peut légitimer la dimension publique ou sociale de tel ou tel projet.

- L'élaboration des principes de réorganisation et de réaménagement des espaces extérieurs libres dans les grands ensembles, constitue l'un des principaux objectifs du présent travail de recherche. Nous essaierons dans ce qui suit d'énoncer ces principes en rapport avec la trame à laquelle ils correspondent, bien entendu, en mettant l'accent sur les espaces urbains publics.

- Tracer une trame parcellaire qui permet d'obtenir plusieurs îlots denses, compacts et assez homogènes.

- Appliquer un maillage urbain régi par des facteurs naturels et urbains, tel que: la topographie du site, la situation géographique, en s'inspirant de la structure urbaine des villes traditionnelles musulmanes.

- Concevoir un réseau viaire à l'intérieur du grand ensemble de telle sorte à ce que la hiérarchie des voies, soit déterminante dans la hiérarchie des espaces.

- Dimensionner les voies selon leur degré d'importance et le rôle qu'elles jouent dans le grand ensemble, et les raccorder au réseau de voiries de la ville.

- Promouvoir le mixage des circulations piétonnes et mécaniques, et prévoir l'intégration de la voiture, voire, les deux roues.

- Localiser judicieusement les aires de stationnement et les arrêts de bus tout en les protégeant contre le vent, la pluie et le soleil.

- Le principe d'organisation de la trame bâtie doit être celui de la continuité tissulaire régie par un maillage urbain et une composition d'ensemble homogène.

- La relation spatiale entre les unités du bâti doit être celle de l'emboîtement et de la mitoyenneté.

- La trame du bâti doit s'adapter à la morphologie du site tout en dégagant les vues panoramiques.

- Exprimer un meilleur sens des rapports entre les espaces bâtis et les espaces collectifs. Les dimensions des unités du bâti doivent être en rapports avec la nature du bâtiment et la fonction qu'il abrite. Ils doivent aussi tenir compte des conditions climatiques de la région.

- Opter pour une implantation linéaire et centralisée des équipements d'accompagnement, afin de mieux maîtriser les problèmes d'hiérarchisation entre les espaces publics, semi-publics, et calmes.

- Concevoir des équipements hiérarchisés sur le plan fonctionnel, et diversifiés les uns des autres, autant par leur dimension que par leur forme et leur architecture.

- L'espace urbain public est indissociable de ce qui l'entoure. De ce fait, ces espaces et l'architecture de leurs abords, doivent être conçus comme un tout.

- Doter le grand ensemble d'un espace urbain collectif central, identifiable et bien caractérisé. Les autres places pourraient être localisées aux points de convergences des rues.

- Attribuer aux espaces urbains publics des formes géométriques diversifiées, selon leur positionnement dans le tissu urbain du grand ensemble et par rapport aux différentes unités du bâti.

- Hiérarchiser les espaces urbains, tels que ; les places, les placettes, les squares, etc..., et ce, en fonction de leurs caractéristiques structurantes, morphologiques et fonctionnelles.

- Prendre en considération l'appartenance culturelle, sociale et professionnelle dans toute étude concernant les espaces urbains publics. Bien que difficiles à saisir, les différences de cultures ont également une influence déterminante sur les usages, induisant des rythmes différents sur les espaces urbains collectifs.

- Connaître les divers usages en prenant en considération leurs rythmes dans le temps et dans l'espace.

- Prévoir une disposition judicieuse et une bonne qualité de mise en scène des objets qui constituent le mobilier urbain (cabines téléphoniques, toilettes publiques, balises, balustrades, poubelles...). Quant au choix de ces composants urbains, il peut être conditionné par la convenance du matériau, sa forme, sa couleur, ainsi que sa situation et l'environnement dans lequel ils sont installés.

- Créer des espaces verts afin de réduire les espaces immenses qui séparent les unités du bâti dans le grand ensemble d'une part; de découper les espaces extérieurs en sous-espaces d'autre part. cela permettra aussi de cacher les éléments désagréables, notamment : l'architecture laide des grands ensembles, les dépotoirs, et les véhicules.

- Intégrer la végétation sous ses formes les plus diversifiées, à savoir ; les plates-bandes gazonnées, le piquetage ponctuel ou linéaire d'arbres, et les bacs à plantes etc...

- Eviter l'installation de "ces toiles d'araignées", constituées de câbles d'électricité, de téléphones, et de télévisions; qui défigurent le paysage de nos grands ensembles. Les câbles existants devraient être réunis ou déplacés, voire enterrés, et un contrôle plus sévère devrait s'exercer dans les réalisations futures.

- Concevoir des espaces urbains publics ayant un caractère d'urbanité, en favorisant la créativité plastique "hors mode", qui permet d'obtenir une image homogène et une extrême diversité du paysage urbain, aussi bien par le traitement des matériaux que par la variété des formes.

- Créer des espaces urbains collectifs ne suffit pas. Il faut, par la suite les gérer et prendre garde à leur évolution. Ainsi, l'intervention des collectivités locales est plutôt régulatrices, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à supprimer les termes de ce qui peut devenir un conflit, mais à les maintenir en dessus d'un seuil qu'ils jugent inacceptable.

- Pour des résultats satisfaisants à long terme, en ce qui concerne la qualité, l'usage, et la valeur des espaces publics, il y a lieu de faire participer les usagers dans la revalorisation des espaces publics extérieurs, par le biais des associations (à l'échelle de la ville), des comités de quartiers ou même d'immeubles, ou bien en les intégrant dans des cellules de proximités développées à cet effet.

- Opter pour une méthode de travail qui permet d'offrir les conditions nécessaires pour penser globalement des compositions urbaines articulées par des espaces urbains publics fortement structurés, tout en assurant la continuité et la cohérence dans le temps, des différents intervenants en couplant leurs différentes compétences.

- S'éloigner de l'attitude qui tend à supprimer les conflits entre usages car ceci présente l'inconvénient majeur de ne permettre qu'une seule utilisation de l'espace (celle qui a motivé l'aménagement). La conception de l'espace sans conflit rejoint celle de la «fonctionnalisation» et conduit à le compartimenter.

- Admettre la polyvalence des espaces urbains publics. Cette attitude consiste à reconnaître que ces espaces sont soumis à des rythmes variés, par des groupes sociaux d'appartenances culturelles différentes, qui y cohabitent en s'appropriant les espaces de façon différenciée.

Les résultats qu'on peut tirer de cette étude est que l'évolution et l'appropriation ainsi que l'usage des espaces urbains publics sont dus à une logique politique, sociale et culturelle.

Cette recherche nous conduit à approfondir notre réflexion au sujet des espaces publics et leur évolution dans le temps, et l'importance de la composition urbaine pour une meilleure, qualité de vie, et un paysage urbain valorisant l'identité de la ville. Il s'agit donc de penser, de concevoir et d'adapter les espaces publics à l'évolution des modes de vie et des nouvelles techniques, en faisant participer concepteurs, gestionnaires et usagers dans l'étude des différents composants d'espaces publics.

Le développement et l'amélioration des espaces publics à Constantine va permettre d'affirmer une image de la ville capable de créer ou de renforcer l'identité urbaine afin d'aider à l'impératif du redéploiement économique.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES

- [1] - A. Boyer, Aménager les espaces publics, Ed. du Moniteur, Paris, 1994.
- [2] - A. Palladio, les quatre livres d'architecture, Ed. Arthaud, Paris, 1980.
- [3] - A. Plane, La commune et l'aménagement des sites, ISBN , Paris, 1980.
- [4] - Charles Delfont, grandes histoire de la ville, Ed. A. Colin / Masson, Paris 1997.
- [5] - Isaac Joseph, La Gestion des Espaces Publics : (perspectives d'une consultation), Université Lyon II et plan urbain, in « Espaces et sociétés » N° 62-63 Ed. l'Harmattan, Paris 1991.
- [6] - J. Bastié & B. Désert, l'Espace Urbain, Ed. Masson, Paris. 1980.
- [7] - Jean Paul Lacaze, Aménager sa ville, Ed. du Moniteur, Paris, 1988.
- [8] - J-P-Muret & Y-M-Allain & M-L-Sabrie, Les espaces urbains (concevoir, réaliser, gérer.), Ed. du Moniteur, Paris 1987.
- [9] - Kevin Lynch, L'image de la cite, Ed. Dunod, Paris 1971.
- [10] - Larousse 3 volumes en couleurs, dictionnaire encyclopédique, tome III, Ed. librairie Larousse, Canada, 1970.
- [11] - L. Benevolo, Histoire de l'architecture moderne, tome 2 ; Ed. Dunod, Paris, 1979.
- [12] - L. Cloquet, places publiques, Places et monuments, Ed. Mardaga.
- [13] - Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Publication du CNRS 2005.
- [14] - M. Biesse-Eichelbrenner, Constantine, la conquête et le temps des pionniers, Ed. du compte d'auteur.
- [15] - M. de Sablet, des espaces Urbains agréables à Vivre, Ed. Du Moniteur, Paris, 1988.
- [16] - Ministère de l'environnement et du cadre de vie, « espace collectif : rues et places, Paris, 1980.
- [17] - Ministère de l'équipement et du logement, Espaces publics, Ed. Documentation française, Paris 1992.
- [18] - Ministère de l'équipement, Les voies urbaine : Guide Technique, SETRA : Division Urbaine. 1975.
- [19] - Ministère de l'habitat : Eléments de composition urbaine Enag / Edition Alger 1994.
- [20] - Pierre George : Géographie des villes, Que Sais-je N° 1325, Paris, 1975.
- [21] - P. Korosec-serfaty & C. Kauffmann, in revue "Neuf", n°51 sep.-oct. 1974.

- [22] - Pierre Merlin & Françoise Choay « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », Paris, PUF, 1988.
- [23] - Pierre Von MEISS, De la forme au lieu : Une introduction à l'étude de l'architecture, Lausanne 1993.
- [24] - R. Krier, L'espace de la ville, Ed. des archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1980.
- [25] - L'urbanisme en pratique, Paris, éd. E. Leroux, 1920.

LES THESES, MEMOIRES ET SEMINAIRES

- [26] - AMIRECHE, Louiza. « Une ville dans la ville : Sidi Mabrouk à travers l'habitat, les activités et la population », Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, université Paul Valéry, Montpellier, juin 1983, 540 p.
- [27] - AMIRECHE, Mohamed. « La question des espaces urbains publics dans les grands ensemble à Constantine : le cas de la cité du 20 août 1955 », Mémoire de Magister (option urbanisme), année 2000, 130 p.
- [28] - BAKIRI, Djamel. « Maîtrise de la croissance urbaine et consommation de l'espace : Cas de Constantine », Exposition In : 1^{er} séminaire national sur la gestion des villes et développement durable, institut de Gestion des techniques urbaines, Oum El Bouaghi, 18 – 19 Mai 2004.
- [29] - CHORFI, Khaled. « Processus de requalification de la ZHUN, Projet urbain de l'aménagement du territoire à l'aménagement de la place : cas de Sétif », Mémoire de Magister (option urbanisme), 2001, 130 p.
- [30] - CHORFI, Khaled. « Urbanisme de maîtrise, nouvelle étape, nouvelle approche et nouveau outil : le cas de Sétif ». Exposition In : 1^{er} séminaire national sur la gestion des villes et développement durable, Institut de Gestion et Techniques urbaines, Oum El Bouaghi, 18 – 19 Mai 2004.
- [31] - DAROUICHE, Abd El Aziz. « Phénomène d'urbanisation et politiques environnementales, l'exemple de Constantine ». Mémoire de Magister (option urbanisme), 2001, 125 p.
- [32] - DJOUADI, Chafia. « Les espaces extérieurs dans les grands ensembles de Constantine, la perte de l'urbain », Mémoire de DEA en sociologie, Département de Tours, 1994.
- [33] - KHELLAF, Abdelhafid. « La ville coloniale et sa réappropriation en Algérie, cas de Constantine », Mémoire de Magister (option urbanisme), 2003, 167 p.

- [34] - LAGHOUAG, Hachemi. « Gestion de la ville et cadre de vie : cas de l'habitat social », Exposition In : 1^{er} séminaire national sur la gestion des villes et développement durable, institut de Gestion des techniques urbaines, Oum El Bouaghi, 18 – 19 Mai 2004.
- [35] - NEDJAR, Chaabane. « L'enjeu du foncier urbain dans la forme urbaine de la ville », Mémoire de Magister (option urbanisme), 2002, 116 p.
- [36] - PAGAND, Bernard. « La médina de Constantine : de la ville traditionnelle à la ville contemporaine », Thèse Doctorat 3^{ème} cycle, 1989, 295 p.
- [37] - SAHRAOUI, Badiâa. « La médina de Constantine héritage et vitalité économique », Mémoire de Magister (option urbanisme), Sep 1988, 275 p.
- [38] - TLEMSANI, Kenza. « Le commerce à Constantine : moteur de développement économique durable », Exposition In : 1^{er} séminaire national sur la gestion des villes et développement durable, institut de Gestion des techniques urbaines, Oum El Bouaghi, 18 – 19 Mai 2004.

REVUES, PERIODIQUES ET DOCUMENTATIONS WEB

- [39] - AVITABILE, Alain. « Lutte contre l'étalement urbain et le renouvellement urbain : densification ou dé densification ? » (Point de vue sur le renouvellement urbain), [en ligne] [http// : www.urbanistes.com](http://www.urbanistes.com) (La société française des urbanistes), 2001.
- [40] - BENOIT, Théo, DARRIGRAND, Alain. « Curitiba la ville écologique ». [En ligne] [http// : www.curitiba.pr.gov.br/](http://www.curitiba.pr.gov.br/)
- [41] - DESJARDINS, Marion. « Le renouvellement urbain : l'urbanisme au service du social », (Les dossiers ville, DIV), [En ligne] [http// : www.ville.gouv.fr/](http://www.ville.gouv.fr/), août 2002.
- [42] - « Etudes de requalification et de renouvellement urbain », [En ligne] (site du ministère délégué chargé de l'habitat et de l'urbanisme), [http// : www.marocurba.gov.ma/](http://www.marocurba.gov.ma/)
- [43] - Exposition de la Bayriche Architel Kammer, « Construction nouvelle dans un environnement ancien », by Neue Sanlung, 1978, 120 p.
- [44] - GILLARD, Srege. « Constantine d'hier et d'aujourd'hui », [En ligne] [http// : www.constantine.free.fr/](http://www.constantine.free.fr/)
- [45] - Le conseil national des villes (CNV). « Quelle ville voulons-nous ? » (La contribution du CNV sur l'implication/ participation des habitants, [En ligne] [http// : www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr), France, Février 2000.
- [46] - « Le grand projet de renouvellement urbain de paris », [En ligne] [http// : www.paris.fr/fr/lamairie_coopération/](http://www.paris.fr/fr/lamairie_coopération/)

- [47] - « Renouvellement urbain à Paris : pour un élan partagé » (communication du maire au conseil de Paris), [En ligne] [http// : www.paris.fr/fr/lamairie_cooperation/](http://www.paris.fr/fr/lamairie_cooperation/)
- [48] - Revue urbanisme (le mensuel des acteurs de la ville), « Recomposer la ville » (hors série N°3 : 14^{ème} Rencontre nationale des agences de l'urbanisme à Toulouse), octobre 1993, 74 p.
- [49] - ROUXEL, Françoise. « L'héritage urbain et la ville de demain », [En ligne] [http// : www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr), juin 1999.
- [50] - SCHARLY, Simon, Astrid. « Pour un renouvellement urbain durable : préfiguration de l'agenda 21 Métropolitain », Lille Métropole communauté urbaine, service développement durable, [En ligne] [http// : www.faluropesaintdenis.com](http://www.faluropesaintdenis.com), 2003.

Sommaire

Introduction générale

Introduction.....	I
Problématique et délimitation du champs d’investigation.....	V
La méthodologie d’approche et les outils de travail.....	VII
Les hypothèses de travail.....	VIII
Références.....	X

PARTIE I : CONCEPTS ET DEMARCHES.

Chapitre I : Concepts et définitions des espaces publics urbains.

- Introduction.....	1
<u>I. Eléments de définition du concept d'espaces publics</u>	1
<u>II. La diversité des usages dans les espaces urbains publics</u>	3
1. Les rythmes d'usages.....	3
2. Les facteurs de la diversité.....	4
<u>III. Les espaces urbains publics dans l’histoire</u>	4
1. L'agora et la Grèce antique.....	4
2. Les forums de la cite romaine.....	6
3. Le moyen âge et l'espace public.....	9
a. Les places au moyen âge.....	9
b. Les rues du moyen âge.....	11
4. La période de la renaissance.....	11
a. Les rues de la renaissance.....	12
b. Les jardins de la renaissance.....	12
c. Les places de la Renaissance.....	12
5. De la ville classique à la ville industrielle.....	14
a. Les jardins de la période classique.....	14
b. Les places de la période classique.....	14
6. Le 20ème siècle et le temps moderne.....	16
<u>IV. L'esthétique de l'espace urbain public</u>	17
1. Définition.....	17
2. L'évaluation esthétique de l'architecture.....	17
a. L'esthétique culturaliste.....	18

b. L'esthétique fonctionnaliste.....	19
3. Des règles pour l'esthétique.....	19
4. L'esthétique et la conception.....	19
<u>V. L'organisation de l'espace extérieur urbain.....</u>	<u>20</u>
1. Les principes d'organisation de l'espace extérieur urbain.....	20
<u>VI. La perception de l'espace urbain public.....</u>	<u>20</u>
1. Repère, mesure et lisibilité de l'espace urbain.....	20
a. Repères.....	21
b. Mesures.....	21
c. Lisibilité.....	21
2. Dynamique du parcours.....	23
<u>VII. Les citoyens et l'environnement urbain.....</u>	<u>23</u>
1. Besoins et aspirations élémentaires des citoyens.....	23
- <u>Conclusion.....</u>	<u>24</u>
<u>Référence.....</u>	<u>25</u>

Chapitre II : Typologie et description des espaces urbains publics.

- <u>Introduction.....</u>	<u>26</u>
<u>I. Rôles et fonctions des espaces urbains publics.....</u>	<u>27</u>
1. Rôles des espaces urbains publics.....	27
2. Les fonctions que doivent assurer les espaces publics.....	27
<u>II. La circulation urbaine.....</u>	<u>28</u>
1. Types des circulations.....	28
2. Le déplacement.....	28
3. La rue.....	29
a. La longueur.....	29
a ₁ . La rue droite.....	29
a ₂ . La rue courbe.....	30
b. La largeur.....	30
c. La coupe verticale.....	31
d. La rue et ses fonctions.....	32
e. La hiérarchie des voies.....	33

<u>III. La place comme espace urbain public</u>	35
1. Définition de la place.....	35
2. Origine du concept de la place.....	37
3. Les rôles de la place.....	38
4. Les fonctions des places publiques.....	38
5. Les types des places publiques.....	38
a. Les places de circulation.....	38
b. Les places d'agrément.....	39
c. Les places monumentales.....	40
d. La place d'armes.....	41
e. La place du marché.....	41
6. L'évolution des fonctions importantes de la place.....	42
a. La fonction de centralité.....	42
b. La fonction de rencontre.....	42
c. La fonction du marché.....	42
d. La fonction de jeu.....	43
7. La forme de la place.....	43
a. La place triangulaire.....	44
b. La place rectangulaire ou carrée.....	44
c. La place circulaire.....	44
<u>IV. Les espaces verts et les végétaux faisant partie de l'espace public</u>	46
1. Définition du concept d'espace vert.....	46
2. Les différentes catégories d'espaces verts.....	47
a. Les jardins.....	47
b. Les parcs et squares.....	49
b ₁ . Le square.....	49
b ₂ . Les parcs de quartier.....	49
b ₃ . Les parcs centraux.....	50
c. Les grands espaces verts.....	51
c ₁ . Les aires de jeux.....	51
c ₂ . Les terrains d'aventures.....	54
c ₃ . Les fermes pour les enfants.....	54
c ₄ . Les bases de plein air et de loisirs.....	55

c ₅ . Les terrains de camping.....	56
c ₆ . Les cimetières.....	56
d. Les espaces bleus.....	57
3. Les composantes de l'espace vert.....	57
a. Les arbres et les arbustes.....	57
b. Les plantations d'alignement.....	57
c. Les fleurs.....	58
d. Les plantes en bac.....	58
e. Les plantes grimpantes.....	59
f. Les haies.....	60
g. Les gazons, pelouses et prairies.....	60
4. Rôles et fonctions des espaces verts.....	61
<u>V. Le mobilier urbain dans l'espace public</u>	62
1. Les différentes fonctions du mobilier urbain.....	62
2. Les différentes catégories de mobilier urbain.....	62
a. Le mobilier urbain pour l'éclairage public.....	62
b. Le mobilier urbain d'esthétique et de repos.....	63
c. Le mobilier relatif à l'hygiène.....	65
d. Le mobilier de signalisation.....	66
e. Le mobilier de protection de la voirie urbaine.....	67
f. Le mobilier d'attente.....	67
g. Le mobilier urbain de service.....	68
h. Le mobilier urbain lié aux fluides.....	68
3. Le mobilier urbain et les handicapés.....	70
4. Recommandations pour la conception, l'implantation et la gestion du mobilier Urbain.....	71
5. Pour une meilleure implantation du mobilier urbain.....	72
<u>V. La gestion des espaces urbains publics</u>	73
1. Les modalités de gestion.....	73
a. Les régies.....	73
a ₁ . La régie mixte.....	73
a ₂ . La régie indirecte.....	73
a ₃ . La régie directe.....	74

b. Les principes d'organisation des services.....	75
b ₁ . Division en secteurs géographiques (Organisation décentralisée).....	75
b ₂ . Division par branches d'activité.....	75
c. L'Informatique pour améliorer la gestion.....	76
d. La gestion du matériel.....	76
e. La concertation et la collaboration des acteurs.....	77
f. L'intervention du secteur privé.....	77
g. L'animation des espaces urbains.....	77
h. La propreté des espaces urbains.....	79
h ₁ . Le nettoyage de l'espace urbain.....	79
h ₂ . Le nettoyage des murs.....	79
h ₃ . La collecte des déchets.....	79
h ₄ . La sensibilisation des citoyens à la propreté.....	80
i. Faire participer les habitants.....	81
i ₁ . La participation-immersion.....	81
- <u>Conclusion</u>	82
<u>Références</u>	83

PARTIE II : LES ESPACES PUBLICS URBAINS DANS LA VILLE DE CONSTANTINE

Chapitre III : Morphologie des espaces urbains publics dans la ville de Constantine

- <u>Introduction</u>	85
<u>I. Morphologie des espaces publics à Constantine</u>	85
1. Morphologie des espaces urbains publics dans la vieille ville : la maille initiale.....	85
a. La trame viaire de la médina pré-coloniale.....	86
b. Les places publiques.....	86
c. Les axes principaux.....	87
d. Les rues secondaires.....	87
e. Les impasses.....	87
f. Le patio.....	87
2. Morphologie des espaces publics dans le tissu colonial central.....	88
a. La place du 1er novembre 1954.....	90
a ₁ . Lecture typologique de la place du 1er novembre 1954.....	91

a ₂ . Aménagement et perception de la place du 1 ^{er} Novembre 1954.....	93
a ₃ . L'aspect fonctionnel de la place.....	93
b. L'avenue Ben Boulaid.....	94
b ₁ . Lecture typologique de l'avenue Ben Boulaid.....	95
b ₂ . Aménagement et perception de l'avenue Ben Boulaid.....	96
c. Le square Benacer (ex. Valée).....	96
c ₁ . Analyse typologique du square Benacer.....	97
c ₂ . Configuration et dimensions du square Benacer.....	98
c ₃ . Aménagement et perception du square Benacer.....	99
3. Morphologie des espaces urbains publics dans le tissu colonial périphérique.....	100
a. La place colonel Amirouche.....	100
a ₁ . Lecture typologique de la place colonel Amirouche.....	101
a ₂ . Aménagement et perception de la place colonel Amirouche.....	103
a ₃ . Aspect fonctionnel de la place colonel Amirouche.....	104
b. Le square Beyrouth SMK supérieur.....	106
b ₁ . Analyse typologique du square Beyrouth.....	106
b ₂ . Aménagement et perception du square Beyrouth.....	108
c. Le Jardin Guerfi Abdelhamid à Bellevue.....	109
c ₁ . Analyse typologique du Jardin Guerfi Abdelhamid.....	110
c ₂ . Aménagement et perception du Jardin Guerfi Abdelhamid.....	111
4. Les espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine.....	112
a. L'espace urbain public dans les grands ensembles entre le réglementaire et le coutumier.....	113
b. La problématique de la gestion.....	115
- <u>Conclusion</u>	118
<u>Références</u>	120

**Chapitre IV : Les espaces publics de la période contemporaine de Constantine
cas de la Z.H.U.N de Boussouf.**

- <u>Introduction</u>	121
<u>I. Présentation de la Z.H.U.N de Boussouf : La Zone d'étude</u>	122
a. Fiche technique de la Z.H.U.N.....	123
b. Analyse morphologique de la Z.H.U.N de Boussouf.....	124

b ₁ . Les limites de la cité Boussouf.....	125
b ₂ . Composition du tissu urbain de la Z.H.U.N de Boussouf.....	126
c. Analyse démo-économique de la Z.H.U.N de Boussouf.....	127
c ₁ . Degré d'occupation des logements.....	127
c ₂ . Les occupés par branches d'activités.....	128
c ₃ . Niveaux des bâtiments collectifs.....	128
c ₄ . Utilisation des constructions collectives dans la Z.H.U.N de Boussouf.....	129
d. Analyse urbaine de la ZHUN de Boussouf.....	130
d ₁ . La Z.H.U.N de Boussouf et son environnement immédiat.....	130
d ₂ . Organisation de la Z.H.U.N de Boussouf.....	132
d ₃ . Occupation de l'espace à l'intérieur de la Z.H.U.N de Boussouf.....	133
<u>II. Etude comparative des espaces urbains publics dans la Z.H.U.N de Boussouf</u> <u>et un tissu ancien " Souika".....</u>	149
<u>- Conclusion.....</u>	163
<u>Références.....</u>	167
<u>Chapitre V : Analyse et résultats des questionnaires de l'enquête sur les espaces urbains publics dans la Z.H.U.N de Boussouf.</u>	
<u>- Introduction.....</u>	168
<u>I. Objectif de l'enquête.....</u>	169
<u>II. Description de l'enquête.....</u>	169
<u>III. L'interprétation des résultats de l'enquête.....</u>	169
1. Conception de l'espace public extérieur selon les personnes enquêtées par groupe d'âge	171
2. Le motif de fréquentation des espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf.....	174
3. Fréquence de l'utilisation des espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf.....	176
4. Autres itinéraire de fréquentation.....	181
5. Caractéristiques des espaces publics extérieurs de la Z.H.U.N de Boussouf.....	189
<u>- Conclusion.....</u>	194
<u>Références.....</u>	196

<u>Conclusion générale et recommandations</u>	197
<u>Bibliographie</u>	207
Sommaire.....	211
Liste des cartes.....	219
Liste des diagrammes.....	221
Liste des figures.....	222
Liste des graphiques.....	224
Liste des photos.....	225
Liste des plans.....	229
Liste des schémas.....	230
Liste des tableaux.....	231
Résumé en arabe.....	232
Résumé en français.....	233
<u>Proposition d'aménagement du parcours urbain principal (Balade urbaine) de la Z.H.U.N de Boussof</u>	

LISTE DES CARTES

PARTIE I

Chapitre I

- Carte N°1 :** Timgad en Algérie, ville romaine abandonnée au VII^{ème} siècle et presque entièrement fouillée ; plans et vue aérienne.....7
- Carte N°2 :** La Piazza del Campo à Sienne avec le Palazzo Pubblico.....10

Chapitre II

- Carte N°3 :** Un lotissement de jardins familiaux à Strasbourg.....48
- Carte N°4 :** Un terrain d'aventure.....54

PARTIE II

Chapitre III

- Carte N°5 :** Plan de situation de la Place du 1er Novembre 1954 (La Brèche).....91
- Carte N°6 :** La Place du 1er Novembre 1954 (La Brèche) Plan de Masse.....91
- Carte N°7 :** Avenue Ben Boulaid Plan de situation.....95
- Carte N°8 :** Avenue Ben Boulaid Plan de Masse.....95
- Carte N°9 :** Square Benacer, Plan de Situation.....98
- Carte N°10 :** Square Benacer, Plan de Masse.....99
- Carte N°11 :** La Place Colonel Amirouche (La Pyramide), Plan de Situation.....101
- Carte N°12 :** La Place Colonel Amirouche (La Pyramide), Plan de Masse.....102
- Carte N°13 :** Le Square Beyrouth, Plan de Situation.....107
- Carte N°14 :** Le Square Beyrouth, Plan de Masse.....107
- Carte N°15 :** Le Jardin Guerfi Abdelhamid, Plan de Situation.....109
- Carte N°16 :** Le Jardin Guerfi Abdelhamid, Plan de Masse.....110

Chapitre IV

- Carte N°17 :** Plan de situation de la ZHUN de Boussouf.....125
- Carte N°18 :** Trame des équipements.....137
- Carte N°19 :** Trame viaire.....140
- Carte N°20 :** Trame du batie et des espaces urbains publics.....141
- Carte N°21 :** Les espaces extérieurs publics de l'habitat collectif à Boussouf.....143
- Carte N°22 :** Trame parcellaire de la ZHUN de Boussouf.....149

Carte N°23: Trame parcellaire du tissu "Souika"	149
Carte N°24: Trame viaire de la ZHUN de Boussouf.....	150
Carte N°25: Trame viaire du tissu "Souika"	150
Carte N°26: Détachement absolu des unités du bâti.....	153
Carte N°27: Mitoyenneté et emboîtement des unités du bâti du tissu "Souika"	153
Carte N°28: Dispersion des unités du bâti sans tenir compte de la morphologie du site.....	154
Carte N°29: L'adaptation au site très prononcé et la reprise des lignes du relief par la trame du bâti.....	154
Carte N°30: L'adaptation des dimensions du bâtiment aux celles de la parcelle	155
Carte N°31: Division de l'ensemble du terrain en de supers îlots dans la ZHUN de Boussouf.....	156
Carte N°32: La parcelle et l'îlot comme éléments de support géométrique de base des unités de construction au tissu de "Souika"	156
Carte N°33: Trame des équipements dans la ZHUN de Boussouf.....	157
Carte N°34: Trame des équipements dans le tissu de "Souika"	157
Carte N°35: La place des chameaux dans le tissu de "Souika"	158
Carte N°36: La diversité des formes des espaces urbains publics dans le tissu ancien de Constantine.....	159

LISTE DES DIAGRAMMES

PARTIE I

Chapitre II

Diagramme N°1 : Typologie des espaces verts.....	47
---	-----------

LISTE DES FIGURES

PARTIE I

Chapitre I

Figure N°1 : Deux détails du forum de Trajan : l'aménagement du dénivelé vers l'Esquilin avec les marchés de Trajan et la colonne Trajane (vers 100-112 ap.J.-C).....	7
Figure N°2 : Lampadaire de Paris.....	16
Figure N°3 : Le tissu de la ville moderne, qui doit remplacer celui de la ville traditionnelle ; projet de le Corbusier pour l'assainissement de L' « îlot insalubre » à Paris (1936).....	17

Chapitre II

Figure N°4 : La rue et la création du cadre de vie.....	32
Figure N°5 : La rue assume une fonction sociale.....	32
Figure N°6 : la rue dessert les activités.....	32
Figure N°7 : La rue Accueille les circulations.....	33
Figure N°8 : La place triangulaire.....	44
Figure N°9 : Les bateaux des sables.....	51
Figure N°10 : Plan d'une aire de jeux pour les petits.....	52
Figure N°11 : Les aires de jeux pour les petits : un univers poétique à créer.....	52
Figure N°12 : Mobilier de jeux en bois (Big Toys).....	55
Figure N°13 : Un cimetière anglo-saxon.....	56
Figure N°14 : La silhouette des arbres et des arbustes : essai de classification.....	57
Figure N°15 : Les supports des plantes grimpantes.....	59
Figure N°16 : Borne d'éclairage.....	63
Figure N°17 : Candélabres.....	63
Figure N°18 : Consoles murale.....	63
Figure N°19 : Projecteurs.....	63
Figure N°20 : Les mâts supportant les projecteurs.....	63
Figure N°21 : Les bancs.....	63
Figure N°22 : Les bancs.....	64
Figure N°23 : Corbeilles à papier.....	65
Figure N°24 : Corbeilles à papier.....	66

Figure N°25 : Signalétique.....	66
Figure N°26 : Les portes-affiches.....	67
Figure N°27 : Les barrière et bornes.....	67
Figure N°28 : Abribus.....	67
Figure N°29 : Cabines téléphoniques.....	68
Figure N°30 : Equipement en bois pour jeux d'enfants.....	68
Figure N°31 : Equipement en bois pour jeux d'enfants.....	68
Figure N°32 : Affichage sauvage.....	79
Figure N°33 : Affiches pour compagne de sensibilisation.....	80

PARTIE II

Chapitre IV

Figure N°34 : Gabarit de la rue (Constructions verticales limitrophes à ses abords).....	151
Figure N°35 : Façades des constructions faisant limites directes de la rue dans le tissu ancien de "Souika".....	151
Figure N°36 : Dimensions et formes des unités du bâti de la ZHUN de Boussouf.....	155

LISTE DES PHOTOS

PARTIE I

Chapitre I

Photo N°1: Les ruines du forum romain ; vue sud-est de la ville et vue Nord-Ouest.....	6
Photo N°2 : Pompéi. Un segment de la Via dell'Abbondanza.....	9
Photo N°3 : Vue aérienne de la Piazza S.Croce, avec l'église et le couvent.....	10
Photo N°4 : Vue de la place du marché de Nuremberg.....	10
Photo N°5 : Vue de place centrale de brême (le markt) ; à gauche le palais des marchands, à droite l'Hotel de Ville , au fond les maisons des corporations. Gravure de M.Merian, 1653.....	10
Photo N°6 : Sienne. Une rue ; médiévale avec ses maisons de 5 ou 6 étages.....	11
Photo N°7 : Les jardins de Versailles à paris.....	12
Photo N°8 : L'hôtel Condé à Paris.....	12
Photo N°9 : Photo de la place Saint-Pierre à Rome.....	13
Photo N°10 : Une allée promenade Tourny-Bordeau (1755).....	14
Photo N°11 : Photo actuel du jardin de Tourny à Bordeaux.....	14
Photo N°12 : Place des Vosges, Paris.....	15
Photo N°13 : Les deux photographies sont prises du bas de l'arc de Triomphe.....	18
Photo N°14 : Les deux photographies sont prises du sommet de l'arc de Triomphe.....	18

Chapitre II

Photo N°15 : La rue de la République à Lyon – France.....	29
Photo N°16 : Les Champs-Élysées.....	30
Photo N°17 : La place de la Rotonde à Aix-en-Provence – France.....	39
Photo N°18 : La place du marché à Aix-en-Provence – France.....	39
Photo N°19 : La place de Charles de Gaulle Etoile à Paris – France.....	40
Photo N°20 : La place de la Gare de Lyon – France.....	40
Photo N°21 : La place de l'Hôtel de Ville à Aix-en-Provence – France.....	41
Photo N°22 : Priène.....	44
Photo N°23 : Place Sain-pierre du Bernin en Italie.....	44
Photo N°24 : Jardin privé d'une maison individuelle.....	48

Photo N°25 : Jardin public dans l’Avenue d’Iéna à Paris- France.....	49
Photo N°26 : Parc de palma de Mallorca, Baléares, Espagne (1998-2002).....	50
Photo N°27 : Parc dans l’Avenue d’Iéna à Paris- France.....	50
Photo N°28 : Le pavillon d'art contemporain, France.....	50
Photo N°29 : Aire de jeux de l’Avenue d’Iéna à Paris- France.....	51
Photo N°30 : Jeux de plein air.....	53
Photo N°31 : Equipement pour jeux sportifs.....	53
Photo N°32 : Ferme d'enfants.....	55
Photo N°33 : Chemin forestier.....	56
Photo N°34 : Plantation d’arbres dans la place : Charles de Galle Etoile Paris – France.....	57
Photo N°35 : Les fleurs.....	58
Photo N°36 : Les plantes en bacs.....	59
Photo N°37 : Ornotesando, Tokyo, Japan 2003.Green Green Screen, mur vegetal: clôture organique.....	60
Photo N°38 : Parc du champ de Mars Paris – France.....	60
Photo N°39 : Banc intégré à des bacs à fleurs.....	64
Photo N°40 : Vue moderne sur le concept des bancs d’extérieur.....	64
Photo N°41 : Les bornes sélectives, pour les bouteilles, plastiques et journaux.....	65
Photo N°42 : Corbeilles à papier.....	66
Photo N°43 : Fontaine place à Paris – France.....	69
Photo N°44 : Fontaine du Musée du Louvre Paris- France.....	69
Photo N°45 : Fontaine de Troccadéro passy Paris – France.....	69
Photo N°46 : Type de fontaine dans la vieille ville Aix-en-Provence – France.....	69
Photo N°47 : Fontaine de la place des quatres dauphins Aix-en-Provence – France.....	69
Photo N°48 : Fontaine de la place de la Rotonde Aix-en-Provence – France.....	69

PARTIE II

Chapitre III

Photo N°49 : La Place de la Brèche, vue prise du Palais de Justice.....	90
Photo N°50 : Ouverture de la Place du 1er Novembre 1954 (La Brèche) sur une vue lointaine.....	92

Photo N°51 : Limites de la Place du 1er Novembre 1954 (La Brèche) par un bâti avec des façades de l'architecture coloniale.....	93
Photo N°52 : La Place du 1er Novembre 1954 (La Brèche).....	93
Photo N°53 : L'Allée des squares, actuellement l'Avenue Ben Boulaid.....	94
Photo N°54 : Avenue Ben Boulaid.....	96
Photo N°55 : Les deux squares situés de part et d'autre de « l'Allée des Squares », actuellement l'Avenue Ben Boulaid.....	97
Photo N°56 : Square Benacer.....	99
Photo N°57 : Square Benacer.....	100
Photo N°58 : Création des zones de faubourg autour de « la place de la Pyramide », appelée actuellement « la Place Colonel Amirouche ».....	100
Photo N°59 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	102
Photo N°60 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	102
Photo N°61 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	103
Photo N°62 : « La place de la Pyramide », appelée actuellement « la Place Colonel Amirouche ».....	103
Photo N°63 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	104
Photo N°64 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	104
Photo N°65 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	105
Photo N°66 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	105
Photo N°67 : La Place Colonel Amirouche (La Pyramide).....	105
Photo N°68 : Le Square Beyrouth.....	108
Photo N°69 : Le Square Beyrouth.....	108
Photo N°70 : Le Jardin Guerfi.....	111
Photo N°71 : Le Jardin Guerfi.....	112

Chapitre IV

Photo N°72 : Organisation des bâtiments autour d'espaces informels dans la Z.H.U.N de Boussouf.....	144
Photo N°73 : L'espace extérieur de la cité Boussouf.....	145
Photo N°74 : La salubrité des espaces extérieurs de la cité Boussouf.....	145
Photo N°75 : Espace de proximité : aspect et forme. (Boussouf).....	146

Photo N°76 : Les transformations que subissent les façades des bâtiments de la Z.H.U.N de Boussouf.....	147
Photo N°77 : L'espace interstitiel de proximité dans la Z.H.U.N de Boussouf.....	148
Photo N°78 : Monotonie et répétitivité des immeubles et leur dispersion sur de terrains vastes dans la ZHUN de Boussouf.....	152
Photo N°79 : Vue sur le paysage urbain du tissu de "Souika" (le bâti a repris les lignes du relief).....	152

LISTE DES PLANS

PARTIE I

Chapitre I

Plan N°1 : Plan du centre civique de Milet.....	5
Plan N°2 : Plan et restitution de l'agora hellénistique d'Assos.....	6
Plan N°3 : Pompéi. Plan du forum principal, et vue vers le Vésuve.....	8
Plan N°4 : Pompéi .Plan du forum triangulaire avec le théâtre et l'odèion et vue aérienne : au premier plan le forum triangulaire et les édifices modernes de service de la zone archéologique.....	8
Plan N°5 : Plan de la place St- Pierre, à Rome (1574 –1656).....	13

LISTE DES SCHEMAS

PARTIE I

Chapitre II

Schéma N°1 : La situation de la rue dans l'ensemble urbain.....33

LISTE DES TABLEAUX

PARTIE II

Chapitre III

Tableau général N°1 : Morphologie des espaces publics à Constantine.....117

Chapitre IV

Tableau N°2 : Nombre de constructions (bâties) dans la Z.H.U.N de Bousouf.....128

Tableau N°3 : Les occupés par branches d'activités dans la Z.H.U.N
de Bousouf.....128

Tableau N°4 : Niveaux des bâtiments collectifs dans la Z.H.U.N de Bousouf.....128

Tableau N°5 : Utilisation des constructions collectives dans la Z.H.U.N
de Bousouf.....129

Tableau N°6 : Liste des équipements existants dans la Z.H.U.N de Bousouf.....138

Tableau N°7 : Etude comparative des espaces urbains publics entre la Z.H.U.N
de Bousouf et un tissu ancien " Souika"149

ملخص

- نتيجة للنظرية الوظيفية وتطبيقا لميثاق أثينا، التجمعات السكنية الكبرى والتي يعود ظهورها للخمسينات قد أدت إلى ظهور نسيج عمراني جديد قطع كل علاقة مع أسس المدينة القديمة (التقليدية) حيث اجتاحت المراكز القديمة دون أن تندمج داخلها وذلك لطبيعة تكوينها.
- وتتميز هذه الأحياء الجديدة من جهة بالرتابة وذلك للتكرار الغير متناهي للكتلة المستطيلة، ومن جهة أخرى نجد أن هذا النموذج الجديد من البناءات يتميز بهندسة عادية جدا، وأخيرا بوجود مساحات (فضاءات) خارجية حرة من الصعب توظيفها من طرف المقيمين.
- عوض مساحات حضرية عامة معرفة بأشكالها ومنهاجها الخاصة، نجد هذه الفضاءات الشاسعة غير معدة ومهيأة، مما يعرضها عادة لاستعمالات متعددة الأوجه وبطرق ملتوية أحيانا (غير مشروعة) خاصة وأنها غير معرضة لأي رقابة من طرف السلطات العامة.
- يهدف هذا العمل إلى إيجاد أسس لإعادة تنظيم وتهيئ هذه المساحات الحرة داخل التجمعات الكبرى بمدينة قسنطينة، وقد اختير لهذا الغرض التجمع السكاني الحضري الجديد بوالصوف، وذلك بحثا عن تعاريف جديدة لها وتجديد هويتها حتى يتسنى للمقيمين استغلالها في إطار ومحيط معيشتهم.

RESUME

Produit de la théorie fonctionnaliste et en application de la charte d'Athènes, les grands ensembles dont l'apparition remonte aux années cinquante, ont induit un tissu urbain nouveau en rupture avec les références de la ville traditionnelle.

Constitués d'un ensemble d'isolats fonctionnels, ils ont conquis les alentours des centres anciens sans pour autant s'y intégrer. En tant que cadre bâti, ces quartiers nouveaux sont caractérisés :

- ❖ D'une part ; par une monotonie causée par la répétition à l'infini du bloc rectangulaire.
- ❖ D'autre part ; par la pauvreté de leur architecture.
- ❖ Et enfin ; par l'existence d'espaces extérieurs qui semble béant, indéfinissable et difficilement appropriable par les résidents.

Au lieu d'espaces urbains publics définis par leurs formes et leurs propres systèmes de relations, en retrouve une énorme quantité d'espaces interstitiels libres non-aménagés. Ils font souvent l'objet de diverses formes d'appropriation spontanée se manifestant par des détournements d'usage, échappant à tout contrôle des pouvoirs publics.

Le présent mémoire traitera de la question des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine, cas de la Z.H.U.N de Boussouf. Cette étude a pour objectif principal, l'élaboration des principes de réorganisation et de réaménagement des espaces ; et ce, dans le but de les redéfinir et de les identifier pour permettre une réappropriation du cadre de vie par les résidents.

La cité Boussouf a été choisie à cet effet.

MOTS CLEFS :

-Adaptation – Aménagement – Architecture – Amélioration – Appropriation – Agora – Composition Urbaine – Clôture – Collectivités Locales – Cité – Conception – composants Urbains – Chartes d'Athènes – Croisements – Détournement – Espace Urbain Public – Espace Privé – Espace collectif – Espace Extérieur – Espace interstitiel – Espace résiduel – Façade – Fonction Urbaine – Forum – Jardins – Grands Ensembles Résidentiels – Gestion – Habitat – Intervention – Lieu Morphologie – Mobilier Urbain – Médina – Mutation – Principe – Poche Urbaine – Place – Réhabilitation – Réorganisation – Réaffectation – Réaménagement – Restructuration – Revitalisation – Rue – Square – Structure Urbaine – Signalisation – Trame – Urbanisme – Usage – Urbanité.

SUMMARY

Product of the functionalist theory and according to Athens' charter. The large collective housing blocks, whose appearance goes back to the fifties, has led to a new urban tissue that has broken up the traditional city references by spreading over the old centres.

As a built frame work; these new residential areas (or quarters) are mainly characterised by: first, the infinite repetitive rectangular blocks, second, the banality of their architecture and third, the existence of exterior spaces, to which no definition can be given, and they do hardly respond to the residents' requirement.

Instead of public urban spaces defined by: their shape and proper systems of relations; we do find an enormous amount of free interstitial spaces with no proper arrangements, giving therefore different appropriation forms, that often favours diverted uses, escaping to all sorts of authority controls.

The present work is aimed at elaborating the principles of reorganization and rearrangement of free public urban spaces, taking as example the case of Constantine, and has been chosen for this purpose the new urban housing zone Boussouf.

The objective is to produce an urban identity to these spaces in order to give ways of use relating directly to the needs of the residents in their day living.

LOUCIF Tarek

PROPOSITION
D'AMENAGEMENT
DU PARCOURS URBAIN
PRINCIPAL
(BALADE URBAINE)
DE LA Z.H.U.N DE BOUSSOUF



























































